

RAPHAËL BARQUISSAU

LES

I S L E S

ANTILLES — ISLE BOURBON
ISLE DE FRANCE — ISLE DAUPHINE
ou MADAGASCAR



B.U. NANTES-LETTRES-DROIT



D

0080544627

MANIOC.org

Université de Nantes
Service commun de la documentation



1000 Baf

LES ISLES

DU MÊME AUTEUR

HISTOIRE.

UNE COLONIE COLONISATRICE. Saint-Denis, Drouhet, 1922.

L'ÎLE DE LA RÉUNION, ANCIENNE ISLE BOURBON. Paris, Larose, 1922-1925 (*en collaboration*).

A TANANARIVE PENDANT LA FOIRE. Paris, Figuière, 1924.

LETTRES FAMILIÈRES DE PARNY. Paris, A. Colin, 1929.

POÉSIE.

POÈMES D'ASIE ET DES ÎLES. Hanoï, Lê-van-Tan, et Paris, Larose, 1930.

ART D'AIMER. Saïgon, Portail, et Paris, Larose, 1935.

Z 4594

Exclu

RAPHAËL BARQUISSAU

LES ISLES



008 054462 7

ÉDITIONS BERNARD GRASSET

61, RUE DES SAINTS-PÈRES, VI^e

PARIS

B.U.

NANTES

Sec.: LETTRES

DB

4534

JUSTIFICATION DU TIRAGE

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE CINQUANTE-DEUX EXEMPLAIRES, DONT : QUATORZE EXEMPLAIRES SUR VÉLIN PUR FIL LAFUMA, NUMÉROTÉS VÉLIN PUR FIL 1 à 10 ET I à IV, ET TRENTETRAIS EXEMPLAIRES SUR ALFA, NUMÉROTÉS ALFA 1 à 30 ET I à VIII.

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays, y compris la Russie.

Copyright by Editions Bernard Grasset 1944.

4 - 5

UB

Florent quoque lilia ponlo.

LES ISLES

L fleurira toujours des îles sur la mer, et ces îles hanteront les rêves des terriens.

Combien plus dans le temps où, découvrant les Isles, nos nefes faisaient fleurir les lys d'or sur les flots.

Comme un halo doré flottaient sur leur mystère le luxe, les parfums, les souvenirs d'Éden.

Bois des Isles, oiseaux des Isles, chants des Isles...
Café Bourbon, sucre candi, rhum Martinique... Et ces fiers flibustiers, ces princesses créoles, et ces poètes qui ont fait leur auréole.

Mieux que de dents d'ivoire et que de poudre d'or, les vaisseaux revenaient surchargés à plein bord de ballots parfumés, de barils capiteux, de poivre blanc, de sucre roux, d'indigo bleu.

Le tabac brun grisait les têtes, et le rhum. Les cales s'entr'ouvraient sur un cocktail d'aromes. Les matelots aux boucles d'or, hauts en couleur, apportaient sur leurs doigts d'étranges oiseaux-fleurs.

Quels spectacles merveilleux avaient-ils vus là-bas? Quels chants, quels fruits, quels parfums, quelles caresses avaient retenu aux Isles ceux qu'on ne voyait

pas revenir? Ou quel désir d'enrichissement ou de vie libre au grand soleil?

Tout un mystère, toute une mystique ont au cours des trois derniers siècles palpité autour des Isles.

Pourquoi y est-on allé, pourquoi y est-on resté, comment y a-t-on vécu, comment s'y est développée une curieuse mixture de vie française et de vie sauvage, qu'ont-elles coûté, qu'ont-elles rapporté à la France, quelles frictions ont pu se produire entre colons et indigènes, entre colons et esclaves, entre colons et étrangers venus d'Europe, voire entre colons et métropole, autant de questions qu'on se propose ici, sinon de traiter selon la rigueur de l'histoire, du moins d'exposer sans les dessécher et sans garder aux doigts ce qui fait leur couleur.

C'est en cherchant les épices qu'on a trouvé les Isles.

Exclu par la nature et par les hommes de la Méditerranée où Gênes et Venise avaient monopolisé le transport et la vente de ces précieuses denrées, le Portugal mit près d'un siècle d'héroïque entêtement à les aller chercher en contournant l'Afrique. Les Açores, Madère, les Canaries, les îles du Cap-Vert, Madagascar, les Mascareignes, Ceylan ne furent pour lui que des étapes sur la route des épices.

Christophe Colomb veut à son tour y conduire l'Espagne par une route plus directe. Avant de se heurter au continent américain, il rencontre les Antilles, les « îles d'avant » le continent, auxquelles les Espagnols s'intéresseront moins qu'aux mines du Mexique et du Pérou.

L'année qui donna l'Amérique à l'Espagne lui donna aussi le trône pontifical. Le cardinal Borgia, devenu Alexandre VI, accorda à ses compatriotes la propriété des pays non chrétiens qu'ils découvrieraient. Mais sa bulle du 3 mai 1493 souleva les protestations du Portugal à qui Sixte IV avait accordé la possession de toutes les terres nouvelles depuis le cap Bojador jusqu'aux Indes.

Avec une autorité sereine le pape trancha le surlendemain ce conflit, en fixant d'un pôle à l'autre une ligne de démarcation qui passerait à cent lieues à l'ouest des Isles du Cap-Vert. Le Portugal a beau insister; Alexandre VI confirme sa sentence le 25 septembre.

Pour s'assurer la possession du Brésil, les Portugais durent négocier avec le roi Ferdinand le traité de Tordesillas qui, le 7 juin 1494, recula à 370 lieues du Cap-Vert la ligne de démarcation, spécifiant qu'on enverrait des expéditions chercher un point de cette ligne où se pût élever une borne en forme de tour. Le pape Jules II confirma cet accord par une nouvelle bulle.

Mais si quatre décisions pontificales avaient partagé entre les deux nations ibériques l'empire du Nouveau Monde, d'autres pays refusèrent d'en demeurer exclus : les Hollandais, qui, se séparant de l'Espagne au xvii^e siècle, revendiquèrent leur part de son empire; les Anglais, qui s'aperçurent sous Cromwell que Jersey et Guernesey étaient tout de même un domaine colonial insuffisant; les Français surtout, qui, dès le xvi^e siècle, multiplièrent leurs entreprises dans les eaux espagnoles.

« Je voudrais bien voir la clause du testament d'Adam qui m'exclut du partage du monde », répondait François I^{er} à l'ambassadeur d'Espagne. Et les flottes d'Ango, vicomte de Dieppe, se lançaient dans le commerce des Indes, allant jusqu'à menacer de bombardement Lisbonne pour la capture d'un navire.

Cependant les positions étaient prises, sauf dans l'Amérique du Nord, où, venus chercher au Canada l'introuvable passage du Nord-Ouest vers les Indes, nous devions fonder l'empire bientôt perdu de la fourrure et du blé.

Notre avenir était ailleurs; il consista à glaner les Isles dédaignées par le Portugal et l'Espagne, à en faire un réseau de relais pour notre commerce, de points stratégiques pour nos escadres, de points de départ pour nos futures conquêtes continentales, d'exploitations agricoles pour les précieux produits exotiques dont la France se montra bientôt encore plus friande que d'épices.

« Quiconque est maître de la mer, déclarait Walter Raleigh, est maître du commerce; quiconque est maître du commerce est maître des richesses du monde. »

Or les îles amies offraient une double commodité à nos navires de commerce : ce qu'elles n'absorbaient pas des produits de la métropole, — et Dieu sait si elles se plaindrent toujours d'en manquer, — elles servaient à l'entreposer pour la distribution clandestine qui s'en faisait dans les eaux espagnoles; et les denrées précieuses où elles se spécialisèrent, formaient, en outre des vivres, de riches cargaisons de retour.

Le commerce avec l'étranger était bien interdit par

l'Espagne, et sous les peines les plus terribles : confiscation pour les navires, pendaison pour les équipages. On trafiquait tout de même. L'ingéniosité venait aux capitaines marchands comme l'esprit vient aux filles.

S'agissait-il d'écouler de grosses cargaisons? On envoyait un officier exposer au gouverneur du port qu'on avait besoin d'y entrer pour faire de l'eau, du bois, des vivres, ou pour réparer quelque forte avarie. Le gouverneur, convenablement « éclairé », accordait l'autorisation; on gagnait aussi les autres fonctionnaires intéressés. On entraît donc et, pour mieux réparer le vaisseau, on débarquait la cargaison dans un magasin dont la porte était dûment scellée. Mais la marchandise s'évanouissait par une porte dérobée et se trouvait subrepticement remplacée par des caisses d'indigo, de cochenille, de vanille, de tabac, d'argent en barres ou monnayé. Ce trafic secret terminé, le navire convenablement réparé (on y avait mis tout le temps nécessaire) rembarquait sa cargaison. Toutefois on sollicitait du gouverneur l'autorisation de payer de quelques marchandises les vivres et les réparations, faute d'argent liquide. Après quelques grimaces, le gouverneur et son conseil y consentaient, et ces marchandises faisaient promptement des petits, car les acquéreurs locaux s'en autorisaient pour revendre tout ce qu'ils avaient moins officiellement acquis. L'honneur était sauf.

Pour de moindres cargaisons, on abordait la nuit à des embarcadères, des « esterres », éloignés des villes. Les habitants avertis par un coup de canon venaient en barques faire leurs achats. Le capitaine et une partie

de l'équipage les attendaient sur le pont, bien armés, pour leur rendre les honneurs, les faisaient boire, saluaient de quelques coups de canon le départ des principaux, tous honneurs auxquels l'Espagnol est sensible.

Sous le gaillard, le marchand attendait les clients, bien retranché avec des gens armés derrière une table qui servait de comptoir. La vente allait bon train, au comptant bien sûr et en ouvrant l'œil; car, là-haut, on risquait, s'il entraient trop de monde, de voir le navire pillé et coulé avec tout l'équipage, pour mieux assurer le mystère, et en bas, de se voir chiper des marchandises. En ce cas, il ne fallait pas crier, mais avertir d'une manière polie, comme s'il s'agissait d'une méprise; le client riait; il l'avait fait par distraction, bien entendu, ou par farce. L'honneur était sauf.

On appelait ce commerce-là « traiter à la pique ». Caballeros et mercantis en étaient très contents. Feignons comme eux de croire qu'il n'y avait que l'État de volé.

Pour ce commerce donc, nécessité d'escales, d'entrepôts à l'abri, de rendez-vous d'indicateurs, de refuges en cas d'alerte, que seules nos Isles pouvaient fournir.

Pour le retour en France, les ressources d'une production sans cesse accrue aux Isles, transformée et consommée dans la métropole ou réexportée dans les autres pays d'Europe.

« Les colonies, disent en 1777, à un moment où nous n'avions plus que les Isles, les instructions données au gouverneur de Bouillé par Sartines et très probablement rédigées par le Martiniquais Dubuc, qui fut très

longtemps au ministère de la Marine le chef du bureau des Colonies, les colonies ont pour office d'opérer la consommation des produits de la culture et de l'industrie du royaume; elles fournissent de plus des denrées de luxe que l'habitude a rendues nécessaires à la métropole. Par cette réciprocité de communications et de besoins, le commerce national est porté au delà de ses bornes premières et naturelles, et conserve un principe d'action qui ne dépend ni de la concurrence des étrangers, ni de la prohibition des souverains. Une multitude de travailleurs, occupés dans le royaume à l'approvisionnement des colonies, existent sur le superflu des riches qui consomment les denrées qu'elles fournissent en échange, et une plus grande multitude encore existe aux dépens de l'étranger, auquel la métropole verse la plus grande partie de ces mêmes denrées... Plus les colonies diffèrent du royaume, plus elles sont parfaites... »

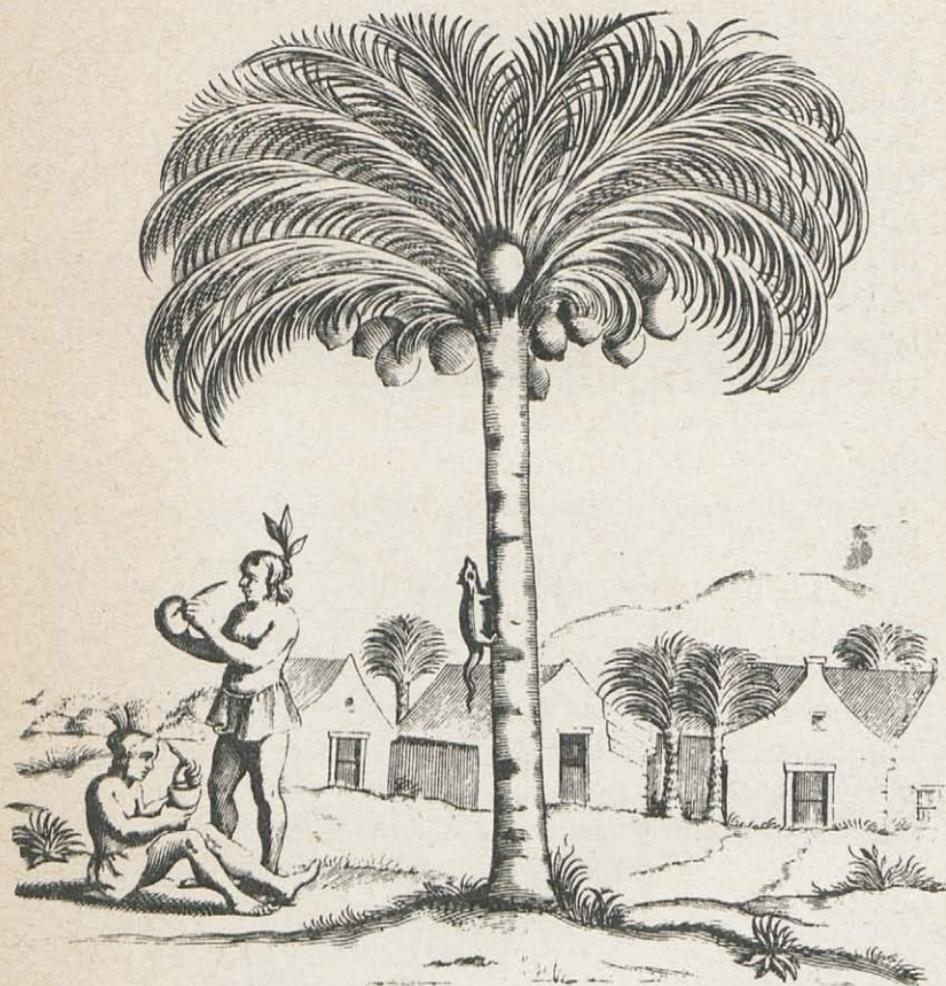
Mais les mêmes instructions marquaient une différence sensible entre le rôle des Antilles et celui des Mascareignes, et elles nous fournissent la meilleure des transitions pour passer de l'importance commerciale à l'importance stratégique des Isles.

« En Amérique le principal but du gouvernement doit être de porter les richesses au plus haut point, d'y favoriser les grands établissements en sucre, café, indigo et autres marchandises précieuses, d'y fixer le séjour des grands propriétaires qui doivent consommer les denrées du royaume qui peuvent y être transportées avec facilité. Au contraire, aux Isles de France et de Bourbon, la culture doit être réduite à celle des grains

nourriciers. Il doit y avoir un dépôt de troupes considérables et il serait trop dispendieux d'y porter d'Europe leur subsistance. Ces troupes sont destinées à être portées sur tout le continent de l'Asie. Ainsi il faut se ménager dans l'intérieur des Isles des défenseurs qui en assurent la conservation. Il est donc nécessaire de se refuser absolument aux concessions trop étendues, d'avoir un grand nombre de propriétaires attachés à la culture du sol, qui y vivent avec aisance, mais sans envisager de fortunes rapides, enfin qui ne soient pas trop éloignés par leur genre de vie intérieur des fonctions de soldat qu'ils sont destinés à remplir au besoin. Ces Isles doivent avoir un gouvernement purement militaire et être comme deux grandes citadelles nourrissant par elles-mêmes leurs habitants et leurs défenseurs. »

La position géographique suffit à expliquer la différence de ces deux destinations. Les Antilles sont à portée des escadres et des armées du Roy : à elles la production des richesses et la vie de luxe. Les Mascareignes, situées au delà du cap de Bonne-Espérance, ne peuvent compter pour leur défense que sur elles et sur les troupes qui y stationnent, comme le régiment de Pondichéry; qu'elles se limitent à la vie militaire, au régime spartiate; qu'elles soient en temps de guerre le nid de nos corsaires et la tête de pont de nos offensives, et qu'en temps de paix elles se bornent à ravitailler en vivres et en matelots les riches cargaisons que le commerce nous permet de tirer de l'Inde.

Telle est la théorie; on verra comme les guerres et



COCOTIER DES ANTILLES
Gravure du XVII^{eme} siècle

les nécessités du commerce l'ont fait varier de Richelieu à Choiseul.

Quand il a relevé son pont, baissé sa herse, retranché du monde par ses douves, tout château-fort est une île. Les Isles seront les châteaux-forts de la France, postés sur les routes du monde, vigies pour la guette, oreilles pour l'écoute, tremplins pour l'attaque, réduits pour la défense, entrepôts, hôpitaux, arsenaux, radoub, casernes, réceptacles à pillages, quittes à être pillés par un plus fort.

Pour un marin, une île est encore un navire. Combien y fixeront leur course vagabonde, séduits par une fille du terroir, par l'attrait de la vie facile, suspendant leur hamac et fumant leur pipe sous quelque varangue, mais suivant toujours d'un œil la haute mâture des cocotiers, attentifs au grain qui vient, à l'établissement de l'hivernage, aux dates critiques des cyclones, aux mouvements du sol, rappel furtif du roulis familial.

Pour le colon, le départ aux Isles a été souvent la reprise inconsciente des migrations ancestrales.

Tel est parti de l'Ile-de-France pour l'Isle de France. Tel de Paris même, de la nef ancrée en Seine, mais la proue vers la mer. Tel de la Normandie à regret terrienne, qui n'a reposé la barque des Vikings que pour la rejeter à la conquête de l'Angleterre et du monde. Tel de Dieppe, de Saint-Malo, de l'Armorique, falaise, rocher, promontoire toujours tentés de suivre le jusant. Héritier du dynamisme de Phocée, le Marseillais cherche toujours d'autres Cyclades. De Rouen, de Nantes, de Bordeaux, les grands fleuves charrient par leurs

estuaires une surabondante force française, et Bayonne propulse vers les Amériques l'excès d'ardeur des Pyrénées.

Toutes ces forces qui vont, qui croient fuir la misère, céder à un coup de tête, convoiter l'Eldorado, ont peuplé nos Isles, où la province d'origine survit avec le nom dans les recensements.

Elles se sont groupées, accrochées, fondues dans le creuset des Isles, réalisant là-bas une unité nationale que n'a connue que bien plus tard la France.

Aux Isles, les colons se sentaient entre eux, entre Français, se serraient les coudes, passée la première ivresse de vie sauvage. Ils n'étaient pas dispersés et perdus sur un continent ou désert, comme l'Amérique, ou surpeuplé de jaunes ou de noirs, aux prises avec des indigènes franchement hostiles ou surnoisement cruels.

Comme ils sentaient l'erreur des Espagnols! Comme ils approuvaient Sancho Pança qui, seul Espagnol raisonnable de son temps, ne voulait être gouverneur que d'une île, fût-elle en terre ferme!

« Isolé », on se sent chez soi, plus soi. On se développe en profondeur, en intensité. On gagne en force ce qu'on perd en volume.

Le Français, du moins de ce temps, ne se sentait pas fait pour la colonisation extensive. Il voulait cultiver son jardin ou le faire cultiver sous ses yeux par un petit nombre d'esclaves, envers qui il ne fut jamais bien méchant : les esclaves des Espagnols et des Anglais se sauvaient et venaient vivre chez nous. Le Français les traitait bien, par intérêt un peu, sans doute,

puisqu'il était son cheptel, par humanité aussi, par douceur congénitale, par influence chrétienne et encore avec la curiosité amusée, bienveillante et dédaigneuse qu'il a pour les enfants, les petits animaux, les nains et les primitifs.

Il voulait une colonisation peu étendue, de qualité, pas de quantité, le maître présent partout, sans trop d'intermédiaires, avec des profits limités, mais sans grands risques.

La fougue impétueuse des flibustiers « risque-tout » tombait à la deuxième génération, ou se transposait. Parfois dès la première, car plus d'un aventurier fatigué se mua en « habitant ».

Il se produit d'ailleurs aux Isles une transformation naturelle, une sorte de sublimation des matières et des esprits.

Que l'on compare à un paysan grossier son fils créole, à une négresse de Guinée une « doudou » de la Martinique, et l'on verra qu'une mystérieuse alchimie améliore, embellit, affine et spiritualise ce qu'a reçu ce sol privilégié.

Le manioc, vénéneux au Brésil, cesse de l'être aux Isles. La peste ni la rage n'ont pu de l'Inde et de Madagascar s'introduire à Bourbon. Les fleurs et les fruits acquièrent là-bas plus de parfum et de saveur.

Est-ce au sol volcanique qu'il faut l'attribuer? A l'influence d'un climat égal et maritime, d'un soleil qui ne tue pas? D'une radio-activité, encore mal connue, de ce terroir? De je ne sais quel magnétisme terrestre s'accumulant aux pointes des montagnes sous-marines qui constituent les îles?

Nul plus beau jardin d'essai ne maria aussi heureusement les plantes de l'Europe à celles de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Nulle part les greffes ne furent plus heureuses. Nulle part on ne vit plus belle race naître de la fusion des provinces de France et même, parfois, de sangs plus étrangers.

Une vie française, à la fois plus près de la nature et plus élégante, a des Isles reflué vers la France. L'aristocratie des ports de mer, puis de la Cour et de Paris, s'est laissée au XVIII^e siècle conquérir par l'impérieux sortilège des Isles.

Le négriillon Zamore a porté la traîne de M^{me} du Barry. Marie-Antoinette s'est vêtue de mousselines à la créole pour jouer à la bergère. Parny et Bertin ont appris à leur siècle étonné ce qu'était l'amour sincère dans la douceur des Isles. Paul et Virginie, du « quartier » des Pamplémousses, ont pris le cœur de toute la France. Et André Chénier a lu dans les yeux de M^{me} de Bonneuil le charme créole dont Joséphine allait ensorceler Bonaparte.

II

RICHELIEU ET LES COMPAGNIES DE COLONISATION

LES notables de France ayant été assemblés par Louis XIII le 2 décembre 1626 pour procurer à l'État des ressources nouvelles, lorsque M. de Marillac, Garde des Sceaux, et le Maréchal de Schomberg eurent débité leur discours, le Roy fit signe à Mgr le Cardinal de Richelieu, et celui-ci, après avoir fait la révérence à Sa Majesté et à la compagnie, s'étant assis à sa place et couvert, prononça une harangue d'une grâce extraordinaire, admirée par toute la compagnie.

C'est dans cette atmosphère, sinon ce jour-là précisément, que le nouveau Grand-Maître et Surintendant de la navigation, chargé de la direction des affaires du commerce, tint aux députés de la France le langage élevé dont l'analyse se trouve en ses Mémoires.

La France est pauvre et n'a pas en Europe la place qu'elle mérite. Il faut l'enrichir et la fortifier par la maîtrise de la mer.

« L'Espagne n'est redoutable et n'a étendu sa monarchie au Levant et ne reçoit ses richesses d'Occident

que par sa puissance sur mer. Le petit État de Messieurs des États des Pays-Bas ne fait résistance à ce grand royaume que par ce moyen. L'Angleterre ne supplée à ce qui lui fait défaut et n'est considérable que par cette voie... »

La France subit pour son commerce les conditions de ces voisins : « Ce royaume étant destitué comme il l'est de toutes forces de mer, en est impunément offensé par nos voisins, qui tous les jours font des lois et ordonnances nouvelles contre nos marchands, les assujettissent de jour en jour à des impositions et à des conditions inouïes et injustes... »

Après cet argument propre à toucher les commerçants de l'assemblée, il indique les deux remèdes : groupement des marchands pour le commerce extérieur, constitution d'une marine puissante : « Il n'y a royaume si bien situé que la France et si riche de tous les moyens nécessaires pour se rendre maître de la mer. Pour y parvenir, il faut voir comme nos voisins s'y gouvernent, faire de grandes Compagnies, et, pour ce que chaque petit marchand trafique à part et de son bien et partant, pour la plupart, en de petits vaisseaux et assez mal équipés, ils sont la proie des corsaires et des princes nos alliés, parce qu'ils n'ont pas les reins assez forts, comme aurait une grande Compagnie, de poursuivre leur justice jusqu'au bout. Ces Compagnies seules ne seraient pas néanmoins suffisantes si le Roy, de son côté, n'était armé d'un bon nombre de vaisseaux pour les maintenir puissamment au cas qu'on s'opposât par la force ouverte à leurs desseins. »

Richelieu parle en connaissance de cause. Ce n'est

pas seulement pour obtenir des crédits qu'il a choisi cette tribune, mais pour consolider sa position dans les Conseils du Roy, dont il n'est pas encore le ministre tout-puissant. Ce Marillac, il devra le faire décapiter. Ce Roy, il devra le disputer aux intrigues de Cour, à sa mère, à son frère, à Cinq-Mars, avant de régner sous son nom.

Lui, n'a en vue que la grandeur de la France, et déjà il est habitué à considérer la France avec le recul nécessaire, de l'extérieur.

Il est l'ami du chevalier de Razilly, chef d'escadre, qui déclare dans ses rapports : « Quiconque est maître de la mer, a un grand pouvoir sur la terre... Les forces maritimes sont les plus courts moyens de conserver la grandeur des États. »

Il est l'arrière-petit-fils du vice-amiral Guyon Le Roy du Chillon qui a combattu à Lépante et fondé Le Havre. Il est le petit-fils du capitaine de marine François du Plessis. Il est le neveu du commandeur de La Porte, qui a bataillé sur la Méditerranée. Il est le frère cadet d'un lieutenant de La Revardière, qui a pris part à la fondation d'un établissement sur l'Amazone.

La lutte contre la Maison d'Autriche, qui est sa grande idée, comporte la lutte contre la puissance espagnole en Amérique. Il lui faut donc s'attacher à tout ce qui concerne la marine, le commerce, les colonies. Par là, il est le grand initiateur de toute notre politique coloniale.

Dès mars 1626, il a jeté les bases d'une Compagnie pour le commerce général et les voyages de long cours.

En octobre, centralisant en ses mains l'autorité et

l'initiative pour la marine et le commerce extérieur, il s'est fait nommer Grand-Maitre, Chef et Surintendant de la Navigation, par rachat et suppression de l'Amirauté du royaume, des amirautés de province, des gouvernements de villes maritimes, épargnant au Trésor une charge annuelle de 400.000 livres, et il a obtenu en outre d'exercer sans traitement la direction des affaires du commerce.

Ainsi a-t-il pu tenir à l'assemblée des Notables le ferme et patriotique langage qu'on vient d'entendre.

Ayant brisé cette féodalité d'amiraux terriens, comme il en brisa d'autres, il groupa le peu de navires de guerre que nous possédions. Les ports de Brest, du Brouage, du Havre et de Toulon furent fortifiés et reçurent les moyens d'entretenir ces vaisseaux et d'en armer de nouveaux. A sa mort notre flotte de guerre comptait soixante vaisseaux et vingt galères. L'élan était donné, et, s'il se ralentit pendant la Fronde, Colbert devait faire le reste.

Le rôle des vaisseaux du Roy était de « tenir la mer et maintenir les colonies ».

Ces colonies, comment les établir?

Ni les ressources du budget, ni les préoccupations de la politique intérieure et extérieure ne permettaient à l'État de les créer lui-même et d'en avoir la gestion directe. Il fallait des intermédiaires qui en eussent, par délégation du Roy, les charges et les profits, en participation avec le Trésor et sous la protection de la flotte.

Les charges étaient l'organisation des colonies et leur administration, l'obligation de les peupler de

colons volontaires et d'y transporter des engagés, d'assurer leur sécurité, de leur rendre la justice et de satisfaire à leurs besoins spirituels avec le concours des ordres religieux. Le Roy, en déléguant sa puissance, conservait un droit de contrôle qu'il exerçait par la nomination directe des gouverneurs, d'entente avec les Compagnies.

En compensation, chaque Compagnie, vassale du Roy, était suzeraine des colons.

La terre était à elle; elle la concédait moyennant redevance. Elle avait droit de haute et de basse justice. Tout commerce était soumis à son autorité et elle en percevait les taxes à l'entrée comme à la sortie. La milice et la corvée lui étaient dues, celle-ci se réduisant progressivement à des prestations d'esclaves pour la création et l'entretien des voies publiques.

Les Compagnies n'étaient pas seulement privilégiées, mais soutenues par des secours en vaisseaux, en matériel, en argent, par des primes à la production ou des exemptions de droits de douanes; plus tard par des subventions très élevées, généralement sous forme de remises de dettes.

La Couronne favorisait encore l'établissement des colonies par une propagande intense exercée jusque dans la chaire, par l'octroi de privilèges aux gros actionnaires, par l'autorisation donnée aux nobles de coloniser et de commercer par mer sans déroger, par l'anoblissement éventuel des bourgeois qui y auraient rendu des services, par la maîtrise accordée aux artisans qui y auraient exercé au moins six ans, par la naturalisation sans droit d'aubaine pour certains étran-

gers, étant bien entendu que tout Français conservait aux colonies sa nationalité.

La première pensée de Richelieu avait été de confier à une seule Compagnie, puissamment établie, l'ensemble de la colonisation et du commerce d'outremer. L'esprit individualiste des Français ne se prêta pas à cette entreprise collectiviste. Les villes réclamèrent. Les parlements refusèrent.

Il fallut restreindre ce plan d'ensemble à certaines zones.

Une Compagnie, dite des Cent Associés, comprenant entre autres trois secrétaires du Roy, trois capitaines de vaisseau, Champlain, Daniel, Razilly, trois marchands de Paris, deux de Rouen, un de Bordeaux, des maires, des échevins, fut formée le 7 mai 1627, au capital de trois cent mille livres, avec un champ d'action qui s'étendait depuis la Floride jusqu'au cercle arctique et depuis l'Isle de Terre-Neuve jusqu'au grand lac dit la mer Douce et au delà. Son activité n'entre pas dans le cadre de notre étude.

En octobre 1626, fut constituée l'Association des Seigneurs des Isles de l'Amérique, plus connue sous le nom de Compagnie de l'Isle Saint-Christophe. Il en sera question au prochain chapitre.

La Compagnie Normande du cap Nord fut chargée en décembre 1638 de la Guyane.

Une Compagnie Rosée de Rouen et de Dieppe se vit octroyer en 1626 le monopole du trafic en Sénégal-gambie.

Launay Razilly recevait le monopole du commerce de Salé au cap Blanc.

Une société de Saint-Malo, en Guinée, de Sierra-Leone au cap Lopez.

Une autre Compagnie obtint en 1633 le monopole pour le cap Vert, le Sénégal et la Gambie.

On verra enfin au chapitre VII le sort d'une dernière Compagnie qui se ferma en 1642 pour prendre possession de Madagascar et Isles adjacentes.

Certes, ni la relative brièveté de sa vie ni les loisirs d'une quadruple et incessante lutte contre la féodalité, la puissance protestante, la Maison d'Autriche et les intrigues de Cour, ne permirent à Richelieu de réaliser pleinement ses desseins coloniaux.

On ne peut néanmoins s'empêcher d'admirer comme il sut les intégrer dans l'ensemble de la politique française, dans l'action religieuse de l'époque (Son Éminence grise, le Père Joseph, fut nommé par le pape directeur des Missions du Levant; sa nièce, la duchesse d'Aiguillon, s'occupa activement de la conversion des sauvages du Canada), dans la vie intellectuelle du temps, où les livres et les gazettes ne cessèrent d'attirer l'attention du public sur les pays « estranges » où s'étendait sans cesse le commerce et l'influence de la France.

Cependant, l'administration de la marine, par lui centralisée et réorganisée, fournissait de chevaliers de Malte, d'officiers protestants auxquels il faisait confiance et de « gros mariniers vaillants, nourris dans l'eau de mer et la bouteille » nos vaisseaux fleurdelysés qui portaient sur toutes les mers la fière devise par lui choisie : *Florent quoque lilia ponto.*

III

LES SEIGNEURS DES ISLES

AVANT 1626, les Petites Antilles n'appartenaient à personne.

Forêts vierges et savanes, lisières côtières mal peuplées de chasseurs et de pêcheurs caraïbes, théoriquement elles étaient à l'Espagne. L'Espagne ne les occupait pas. Or les bulles papales avaient perdu de leur force depuis la Réforme et François I^{er}, et les droits de l'Espagne sur toute l'Amérique ne valurent que tant que ses forces navales les firent respecter.

L'Espagne avait assez à faire avec l'exploitation des mines du Mexique et du Pérou et la mise en valeur, singulièrement plus molle, des Grandes Antilles, Cuba, Saint-Domingue, la Jamaïque et Porto-Rico.

Les Petites Antilles étaient pauvres, incultes, sans minerais et leurs habitants, les Caraïbes, étaient gens coriaces.

Mais, si elle n'y touchait pas, elle ne voulait pas qu'on y touchât, car leur importance maritime et stratégique était grande pour ses ennemis éventuels.

Cette poussière d'îles aux recoins mal explorés servait d'abri discret et de refuge au commerce interlope

qui bravait à grand risque mais à grand profit le monopole espagnol.

Et de même que l'île de la Tortue commandait le passage des galions du Mexique, le filet des Petites Antilles, sur le chemin des galions du Pérou, offrait bien des ressources à l'audace des flibustiers.

Après une quinzaine d'années de contrebande et de flibuste en ces fructueux mais dangereux parages, un gentilhomme normand, Belain d'Esnambuc, aspirant à une vie moins aventureuse, acheta en 1625 l'exploitation de tabac, denrée appelée en Europe à un grand avenir, qu'avait établie dans l'île de Saint-Christophe un petit groupe de colons venus du Havre sous la conduite d'un certain Prenpain, dit Chambeau. Il s'entendit avec des colons anglais, qui, dirigés par un nommé Thomas Warner ou Waenard, avaient aussi entrepris de mettre en valeur ce *no man's land*, pour se partager l'île, en mettre les indigènes à la raison, et aller en demander la concession à leurs gouvernements respectifs.

D'Esnambuc fut très bien reçu par Richelieu, d'autant qu'il n'arrivait pas les mains vides, mais avec une belle cargaison et une longue expérience des Isles. Un mois après, le 31 octobre 1626, se constituait l'Association des Seigneurs de la Compagnie des Isles de l'Amérique, destinée à peupler les Isles de Saint-Christophe et de la Barbade, à en convertir les indigènes et à y faire de la culture et du commerce. Richelieu fournissait près du quart du capital; la plupart des actionnaires étaient des dignitaires de l'État. On remboursait à d'Esnambuc et à son associé Urbain de Roissey

leur apport évalué à trois mille livres; ils auraient de plus, comme directeurs de l'exploitation, le dixième des entrées et des sorties; un autre dixième de la production revenait à l'État, quatre dixièmes à la Compagnie et quatre dixièmes aux producteurs, la vente devant être faite exclusivement en France par la Compagnie, les ports d'arrivage étant le Havre et Port-Louis en Bretagne (près du futur Lorient).

Semblablement investis par l'Angleterre, les colons anglais firent avec les Français un partage officiel de l'île, partage qu'ils ne respectèrent d'ailleurs pas, si bien que Louis XIII dut envoyer une flotte pour les ramener dans leurs limites.

Là-dessus les Espagnols vinrent mettre d'accord les intrus en les expulsant tous.

Les expulsés ne se firent pas prier, mais revinrent dès que les voiles castillanes eurent disparu à l'horizon, et se remirent à cultiver force pétun. La Compagnie le recevait avec plaisir et le vendait au mieux; mais, préoccupée de recouvrer ses avances, elle mit tellement moins de zèle à ravitailler les colons que ceux-ci se tournèrent vers les marchands hollandais, très amateurs de tabac et fournisseurs consciencieux de marchandises utiles à la vie de la colonie. C'était l'abolition de fait d'un monopole d'échanges à sens unique.

La Compagnie protesta. Le gouvernement intervint sans succès. Richelieu se rendait bien compte de la mauvaise volonté ou de l'impuissance de la Compagnie. Il songeait à la remplacer par une autre à moyens et à objectifs plus étendus. Il avait chargé le nouvel adjoint d'Esnambuc, Liénard de l'Olive, de faire explo-

rer les autres Petites Antilles en vue d'annexer les plus susceptibles d'avenir.

Sur son rapport, Richelieu transforma, le 12 février 1635, la première Compagnie, qu'on appelait plus communément Compagnie de Saint-Christophe, en une nouvelle « Compagnie des Isles d'Amérique », chargée de poursuivre la colonisation de Saint-Christophe et de l'étendre à d'autres îles situées entre le 10^e et le 30^e degré au delà de la ligne équinoxiale, soit qu'elles fussent libres d'occupation chrétienne, soit, en cas de guerre, aux dépens de puissances ennemies; d'y édifier des églises, d'y introduire des prêtres, d'y convertir les indigènes et d'y installer quatre mille Français en vingt ans. Il obtenait la même année du pape Urbain VIII l'envoi de Capucins à Saint-Christophe, de Jésuites à la Martinique, de Dominicains à la Guadeloupe.

La Compagnie recevait la propriété des Isles en toute justice et seigneurie sous la suzeraineté du Roi, et le privilège pour vingt ans de l'exploitation commerciale, après quoi le commerce serait ouvert à tous les sujets du Roi. La Compagnie avait tous les pouvoirs militaires. Le Roi se réservait la nomination d'un gouverneur général, qui ne se mêlerait ni du commerce ni des concessions de terres. La Compagnie se voyait assigner pour ports, en outre du Havre et de Port-Louis, La Rochelle, Nantes, Saint-Malo et Dieppe, ce dernier spécialement pour la Guadeloupe. Comme le constate avec raison M. J. Saintoyant, cet acte montre une nette évolution dans la précision des charges et dans la question du privilège commercial. C'est la première vraie charte des Antilles françaises.

Alors se succèdent les prises de possession.

Commissionné par une association de marchands dieppois, à qui la Compagnie des Isles a délégué pour huit ans son privilège commercial en ce qui concerne la Guadeloupe, Liénard de l'Olive qui a été le conseiller technique de toute cette organisation nouvelle, quitte la France le 25 mai 1635 avec cinq cent cinquante colons, dont quatre missionnaires, touche à la Martinique où le Père Pélican plante au lieu dit plus tard le Carbet une croix au pied de laquelle on attache les armes du Roi, au chant du *Te Deum*, au bruit des canons, se rembarque et prend le 29 du même mois possession de la Guadeloupe. L'établissement se fit dans la partie la moins fertile de l'île, la Grande-Terre, dont ni le sol ni l'eau n'étaient favorables; mais la Basse-Terre, beaucoup plus fertile et luxuriante, était occupée par les Caraïbes, et les ordres étaient de n'avoir point d'histoires avec ces gens-là.

Au début de juillet, ayant eu vent de l'occupation de plusieurs Petites Antilles par les Anglais, Belain d'Esnambuc en personne vint installer à la Martinique, un peu plus au nord que le Carbet, mais toujours dans la partie Sous-le-vent, moins accorte et plus calme que la Capesterre, cent cinquante colons choisis parmi les plus expérimentés de Saint-Christophe.

Il éleva un fort à l'embouchure de la rivière, l'appela Fort Saint-Pierre, parce qu'on avait débarqué dans l'octave de la fête de ce saint, le munit de canon, fit défricher un vaste terrain, y mit quantité de plants de manioc et de patates, laissa aux colons des armes, des instruments aratoires, des graines de pois et de fèves



PAPAYER

Gravure du XVII^{ème} siècle

et se rembarqua pour son gouvernement de Saint-Christophe, où il devait mourir deux ans plus tard, à cinquante-deux ans, plein d'œuvres, sinon de jours. Il avait nommé commandant de l'île un sieur Dupont ou du Pont, en qui il avait toute confiance, avec cette consigne : « Méfiez-vous des Caraïbes, mais restez en paix avec eux. »

Mais il était difficile de faire bon ménage avec les Caraïbes.

Un mois ne s'était pas écoulé que le sang était déjà versé et les escarmouches quotidiennes. Les Caraïbes allèrent en pirogues recruter du renfort à la Dominique, à la Guadeloupe, à Saint-Vincent, et reparurent au nombre de quinze cents devant le Fort Saint-Pierre.

A leur approche Dupont ou du Pont, comme on voudra, bon tacticien en tout cas, ramena toute sa faible troupe à l'intérieur du fort, fit charger trois canons à mitraille, laissa approcher les sauvages, qui n'avaient pas encore fait connaissance avec ces manières de blancs, et les foudroya presque à bout portant. Les survivants se sauvèrent en désordre et gagnèrent la haute mer. On en était débarrassé pour un temps.

Du Pont courut porter la bonne nouvelle à d'Esnambuc, mais, déporté par les vents, il fut fait prisonnier par les Espagnols à la côte de Saint-Domingue et passa trois ans pour mort.

D'Esnambuc lui substitua, pour commander à La Martinique, son jeune neveu du Parquet, qui y amena avec lui quinze autres colons de Saint-Christophe et put encore joindre à la colonie naissante, grâce à son

aimable hospitalité, une soixantaine de Français débarqués d'un navire de commerce.

Vinrent encore les rejoindre les débris d'un établissement que d'Esnambuc avait créé à la Dominique le 17 novembre 1635 et qui fut anéanti par ces terribles Caraïbes que nous retrouverons bientôt.

Après un intérim de du Halde, adjoint au gouverneur défunt, d'Esnambuc fut définitivement remplacé à Saint-Christophe et pour le gouvernement général des Isles, d'ordre du Roi, par Lonvilliers de Poincy, ancien chef d'escadre, plus connu sous le nom de Commandeur de Poincy, parce qu'il avait ce titre dans l'ordre de Malte. Ce fut pendant vingt-deux ans une espèce de potentat aux Isles, de par ou malgré le Roi, quoique sa commission ne fût que triennale.

L'Olive était rentré malade à Saint-Christophe. La colonie de la Guadeloupe végétait sur son rocher malsain de la Grande-Terre, où on la consignait pour être toléré des Caraïbes.

Le bouillant de Poincy usa d'une tout autre méthode : la force. Il envoya en 1640 à la Guadeloupe deux détachements qui battirent complètement les sauvages. Il voulut s'aller établir lui-même dans la partie de l'île ainsi dégagée, en faire le siège du gouvernement des Isles et vendre aux Anglais la partie française de Saint-Christophe. On ne l'écouta pas et on eut tort.

L'Olive, toujours malade et même aveugle, reçut comme adjoint un excellent administrateur, Jean Aubert, qui mit la Guadeloupe en valeur, y introduisit la canne à sucre, qui a fait depuis et jusqu'à ce jour sa

richesse, et rétablit des relations amicales avec les Caraïbes.

Un actionnaire de la Compagnie des Isles, témoin de ses efforts, confidant de ses projets, Houel du Petit-pré, en profita pour se les attribuer et se faire nommer successeur de l'Olive. Aussitôt en place, il intrigua contre celui qu'il avait supplanté et l'accusa de collusion avec les Caraïbes de la Dominique pour l'invasion de la Guadeloupe. Aubert s'enfuit à Saint-Christophe auprès du Commandeur de Poincy, qui évoqua l'affaire, assez content de montrer son autorité de gouverneur général à Houe qui avait prétexté de sa qualité d'actionnaire de la Compagnie pour ne pas prêter serment entre ses mains.

Houel refuse, rentre en France, fait venir l'affaire devant le Conseil du Roi et condamner Aubert à avoir, par défaut heureusement, la tête tranchée.

Pendant ce temps l'anarchie régnait seule à la Guadeloupe.

A la Martinique, le jeune du Parquet avait par contre parfaitement réussi.

Aussi actif que populaire, il avait renoncé à la taxe de trente livres de pétun à prendre sur chaque habitant, gagné l'amitié de ses administrés, amélioré et développé les cultures, fortifié la jetée naturelle qui sépare du Bassin de Carénage la baie où s'élève aujourd'hui Fort-de-France et qu'on appelait alors, sauf respect, le Cul-de-Sac du Fort-Royal, fait tracer et défricher, à proximité, de nouvelles habitations, ouvert pendant les mois de coups de vent, juillet, août et septembre, le Bassin de Carénage aux navires de toutes

nations et commis à leur introduction un pilote spécial qui a dû donner son nom au quartier de Case-Pilote.

Du Parquet faisait toutes les avances nécessaires à l'établissement de la colonie. La Compagnie trouvait le système commode et ne le remboursait guère. En 1639 il dut écrire à François Fouquet, un des fondateurs de la Compagnie, père du futur Surintendant général des Finances : « Je vous prie, Monsieur, d'avoir un soin particulier de cette affaire, jugeant bien qu'il n'est pas raisonnable que j'emploie ma vie, mon honneur et mes biens sans être remboursé. »

Par contre on lui envoyait un juge que les habitants rembarquèrent de force, l'ordre d'établir un hôpital, qu'il n'avait pas les moyens d'entretenir... « Consacrez-y donc le produit des amendes. — Les habitants doivent plus qu'ils n'ont; s'ils fautent, je ne peux que les mettre aux fers. — Autre chose, bâtissez donc une ville. — Je n'ai ni maçons, ni briquetiers, ni tailleurs de pierre, ni faiseurs de chaux, ni charpentiers, ni menuisiers, ni serruriers, ni taillandiers, ni cloutiers, ni couvreurs. Envoyez-m'en avec leurs outils, et interdisez-leur d'abandonner leur métier, à peine débarqués, pour la culture du pétun. — Nous vous envoyons des Jésuites. — J'aimerais mieux des Dominicains ou des Capucins. — Des Jésuites ou rien du tout. »

Tel était à peu près le ton de la correspondance. Du Parquet se débrouillait tout de même.

Le 16 novembre 1645 débarqua en grande pompe à la Martinique le nouveau gouverneur général, Patrocle de Thoisy, qui allait remplacer à Saint-Chris-

tophe le Commandeur de Poincy, que Houel avait réussi à démolir avec l'affaire Aubert.

Il fut solennellement reçu au bruit des canons du Fort-Royal et la mousqueterie et soupa chez du Parquet. Il y fut traité des viandes du pays, qui sont cochons, volailles d'Inde, ramiers, ortolans, tortues, grenouilles et lézards; le dessert fut de patates, figes, melons, bananes et ananas. Il rembarqua à minuit pour la Guadeloupe, où il fut reçu de même par Houel, et se présenta le 25 devant Saint-Christophe, qu'il trouva en état de défense, le gouverneur général sortant refusant de sortir. C'est que le Commandeur avait mauvais caractère et prétendait rester maître chez lui, outre qu'il appréhendait les conséquences de son attitude dans l'affaire Aubert. Et puis il comptait sur la puissance de l'Ordre de Malte.

De Thoisy lui fit sommation. Le Commandeur braqua ses canons. De Thoisy lui dressa procès-verbal pour rébellion et lèse-majesté, et s'empressa de prendre le large. Il revint à la Guadeloupe et requit toutes les forces des Isles au nom du Roi pour châtier le rebelle. Houel obéit mollement : il n'était qu'à moitié fâché du tour joué à Thoisy, car il avait bien escompté la succession du Commandeur, comme il avait escroqué auparavant celle qui revenait à Aubert. Du Parquet au contraire obéit avec promptitude à la réquisition, amena des troupes levées à la Martinique, débarqua par surprise à Saint-Christophe, s'y distingua, mais fut fait prisonnier par Poincy qui avait fait alliance avec les Anglais de l'île.

Sa captivité dura un an, pendant lequel le gouver-

neur sans gouvernement séjourna d'abord à la Guadeloupe, sous l'œil narquois de Houel, se répandant en plaintes au Roi, tandis que le gouverneur rebelle fomentait des troubles dans les autres îles, faisant annoncer aux habitants que la Compagnie allait augmenter leurs impôts déjà exagérés.

Les gens de la Martinique se soulevèrent et imposèrent au faible La Pierrière, chargé de l'intérim, une charte qui les rendait indépendants de la Compagnie. La charte était signée des noms suivants, dont quelques-uns revivent encore aux Isles : d'Arnoul, Pierre Fourdrain, sieur de la Marche, Saint-Estienne, Jasburiande, Rifat, Franchet, Philippe Lasier, Estienne Léon, Le Devin, Latin, Jean Larcher, Rivière Le Bailleul, Louys Fournier, Jean Soyer, Fauveau.

Une femme, une Parisienne énergique, Marie Bonnard, que du Parquet avait, dit-on, épousée secrètement avant de partir en guerre, sauva la situation pour sauver l'homme qu'elle aimait. Elle détermina quelques habitants fidèles, Saint-Bon, La Fontaine, Dorange, Le Sage, Mathieu Michel, L'Archer, sous la conduite du brave Le Fort, à casser la tête aux rebelles, d'accord avec La Pierrière, pendant que celui-ci, ayant signé leur charte, les faisait boire à la santé du Roi.

La Pierrière, tenant son verre de la main gauche et le mousqueton de la droite, lève le mousqueton comme pour tirer en l'air, et, l'abaissant tout à coup, le décharge dans la tête de Beaufort, chef du mouvement, en face duquel il s'était placé. Le Fort et les siens, qui avaient déjà choisi leurs victimes de l'œil, les étendent à leur tour sur le pavé de la place, avec tant de pré-

cision et d'ensemble que les dix-sept décharges ne formèrent qu'un seul bruit. Puis chacun rechargea son arme et l'on se mit à la poursuite des fuyards.

Alors, toujours inspirés par Marie Bonnard, les Martiniquais députèrent deux des leurs à la Guadeloupe pour rendre compte au gouverneur général des événements et lui demander de faire échanger du Parquet contre deux neveux du Commandeur de Poincy, que du Parquet avait fait prisonniers lors de son coup de main manqué.

Thoisly refusa de traiter avec le Commandeur; il voulait la soumission pure et simple du rebelle. Mais le rebelle travaillait toujours les esprits contre lui. Il réussit à lui rendre le séjour de la Guadeloupe impossible. Thoisly passa à la Martinique, dont les habitants gardaient sur le cœur son refus de faire délivrer du Parquet.

Aussi quand l'audacieux Commandeur, prenant l'offensive à la tête de huit cents hommes et de cinq vaisseaux, vint de Saint-Christophe pourchasser son adversaire à la Martinique, Marie Bonnard et Le Fort n'eurent pas de peine, après avoir fait sommer Thoisly de consentir à l'échange par eux demandé, et sur son refus, à le faire arrêter et livrer lui-même au Commandeur en échange de du Parquet.

Le pauvre gouverneur général *in partibus* fut réexpédié en France, où il tempêta beaucoup sans beaucoup de succès. Là-bas aussi c'était la Fronde, et Mazarin avait d'autres chats à fouetter. Il laissa les choses en l'état, conseilla à Thoisly d'intenter un procès au Commandeur et à Houel, qu'il maintint en place. L'Ordre

de Malte avait le bras long; Houel était un des principaux actionnaires de la Compagnie : on fit traîner deux ans le procès, qui se termina par une indemnité que les deux ennemis eurent à payer à celui sur le dos de qui ils s'étaient réconciliés.

Du Parquet de retour épousa publiquement celle qui l'avait sauvé. Il donna de nouveau ses soins à la colonisation, fonda de nouveaux « quartiers » en établissant là où les habitations devenaient assez nombreuses un fort, un corps de garde, une église, un « poids », c'est-à-dire un commis de la Compagnie chargé de peser le pétun et les autres denrées, et un magasin où entreposer les marchandises.

Il emmagasina des vivres pour le cas de guerre, tint la main aux cultures vivrières, fit ménager la poudre, en acheta aux étrangers, ouvrit des chemins, établit une sorte de garde nationale pour l'entretien de laquelle chaque habitant devait payer cinquante livres de pétun, essaya d'empêcher les duels et songea à annexer des îles.

Appelé par la confiance des Caraïbes, il colonisa la Grenade et Sainte-Lucie et en devint finalement propriétaire, ainsi que de la Martinique, le 20 septembre 1650, pour la somme de quarante et un mille cinq cents livres. Le jeune Louis XIV, dont il eut trois audiences et qu'il entretint longuement de la colonisation (ce détail est à retenir), lui octroya par lettres patentes d'août 1651 le gouvernement et la lieutenance générale des Isles par lui acquises de la Compagnie défailante.

Car la Compagnie des Isles recueillait les fruits amers

de sa mauvaise gestion. Obérée d'emprunts imprudents, elle avait voulu exploiter les colons en abusant de son monopole. Les colons avaient corrigé les rigueurs du monopole par la contrebande, notamment avec les navires marchands hollandais. Les Caraïbes, les luttes entre agents, la difficulté d'administrer de si loin (on n'administre que de près, si on ne gouverne que de loin), l'éternel conflit de la colonisation pour les colons et de l'exploitation pour la métropole, quand la métropole ne représente que des marchands, l'avaient amenée, ses actionnaires ne voulant plus répondre à de nouveaux appels de fonds, à liquider en vendant les Isles à des particuliers.

L'idée était venue du Commandeur de Poincy et répondait parfaitement à ses manières de petit potentat.

Le premier, Houel, actionnaire, on le sait, de la Compagnie, acheta pour soixante-treize mille livres la Guadeloupe et ses dépendances, le 4 septembre 1649.

Nous avons vu du Parquet en faire autant pour la Martinique et ses dépendances.

Saint-Christophe, plus gros morceau, isle-mère, fut acquis par Poincy agissant pour son Ordre, en mars 1653, pour la somme de cent vingt mille livres.

Ainsi se fermait le cycle : des seigneurs héréditaires, ne relevant que de la suzeraineté royale, achetaient, vingt-cinq ans après, l'héritage de l'association des Seigneurs des Isles de l'Amérique.

IV

LES CARAÏBES

IL convient de faire une place à part dans l'histoire des Isles aux Caraïbes.

Leur présence a considérablement gêné l'établissement de nos colonies. Comme il était impossible de les faire travailler, même pour eux, on a dû, après maint essai d'accommodement, les exterminer presque pour n'en être pas exterminé. Ils étaient inassimilables.

Par un accord de 1660 la France et l'Angleterre les refoulèrent dans les deux îles de la Dominique et de Saint-Vincent. Il en restait deux mille à la Dominique du temps du Père Labat. Il en reste encore une centaine à l'état pur et environ quatre cents métis dans une réserve de forêt vierge à la Dominique. Un peu de leur sang vit encore aux veines de beaucoup d'Antillais; un peu de leurs usages persiste, notamment les vases de terre qu'ils appelaient et que l'on continue d'appeler canaris et leurs corbeilles de roseaux tressés.

La place qu'on leur a prise, ils l'avaient eux-mêmes usurpée.

Les premiers habitants des Antilles étaient une population douce et gaie, celle que les Espagnols eurent tôt fait de réduire en esclavage aux Grandes Antilles;

simples, serviâbles, hospitaliers, ils avaient dû faire le même accueil qu'à l'étranger venu sur les hautes caravelles aux guerriers rouges, parents des Galibis de la Guyane, qui vinrent à eux sur leurs longues pirogues par le chapelet des Petites Antilles, la pagaie à la main, l'arc auprès d'eux, le visage impassible et la haine au cœur.

« Il y a apparence, dit le Père Labat, qu'ils tuèrent tous les mâles et qu'ils réservèrent les femmes pour les besoins de la conservation de leur espèce. » Même de son temps, ils conservaient les femmes qu'ils prenaient à la guerre et les épousaient. Les femmes n'étaient ni du même type racial, ni du même caractère, ni de la même langue. Elles en avaient une qu'elles ne parlaient qu'entre elles; les hommes se seraient crus déshonorés de la parler, bien qu'ils l'entendissent, et elles n'auraient pas eu la témérité de s'adresser à eux dans ce langage de vaincus.

Ils les tenaient d'ailleurs pratiquement en esclavage, astreintes à tous les travaux et à une obéissance absolue. Ils les tuaient pour des sujets très légers. Le moindre soupçon d'infidélité suffisait pour les mettre en droit de leur casser la tête. « Cela est un peu sauvage à la vérité, dit le Père Labat, mais c'est un frein bien propre pour retenir les femmes dans leur devoir. »

Les femmes faisaient tous les travaux, à l'intérieur et à l'extérieur. Dès le matin, après que le Caraïbe avait été se baigner à la mer et lorsqu'il était sec, une de ses femmes s'approchait de la sellette de bois où il trônait afin de le peindre de rocou, teinture rouge d'un arbuste des Antilles délayée dans de l'huile de garapat,

c'est-à-dire de l'huile de ricin, fort propre à écarter les insectes. Elle commençait par peigner ou du moins démêler ses cheveux, noirs, plats et luisants, et en faire une touffe liée d'un petit cordon. Puis, avec un pinceau de plumes, elle le barbouillait de rocou en commençant par le visage. Le maître daignait se lever pour qu'on lui peignît les cuisses et les jambes et achevait lui-même la peinture du reste. Selon l'occasion, il se faisait faire quelques moustaches ou autres marques noires avec du jus de ganipa. Mais l'essentiel de sa tenue consistait en ce justaucorps écarlate peint à même la peau, plus une mince bande de toile et un mètre de ficelle, à peu près le costume actuel, moins la peinture, des Moï d'Indochine. Les femmes avaient le même costume, moins la peinture aussi, plus des colliers, des bracelets et des sortes de brodequins en coton qu'on leur ficelait sur place à l'âge de douze ans, qu'elles ne quittaient de leur vie et qui leur grossissaient et leur durcissaient remarquablement le mollet.

Pendant qu'une des femmes parait son époux, et lui cherchait et lui croquait ses poux, les autres préparaient pour le déjeuner la cassave ou farine de manioc, qui est encore en usage aux Antilles, mais que les Caraïbes mangeaient chaude. Si le maître a été la nuit à la pêche ou aux crabes, on s'est hâté de tout préparer. Seules la chasse et la pêche sont des ouvrages d'homme; cela peut passer pour des sports. En revenant de la chasse, ils jettent ce qu'ils ont pris à l'entrée de la cabane, du *carbet*, comme ils disent : c'est aux femmes à le ramasser et à l'accommoder. S'ils ont été à la pêche, ils laissent le poisson dans le canot et

viennent se coucher sans dire un mot; les femmes doivent courir au canot, en apporter le poisson et le faire cuire, car elles doivent supposer que le pêcheur a faim.

Dès que le maître l'ordonne, les femmes lui apportent à manger, ainsi qu'aux autres hommes qui se trouvent là, car ils vont volontiers s'installer les uns chez les autres, jusqu'à épuisement des provisions qu'ils y rencontrent. Les hommes mangent sans rien dire. Après les femmes apportent à boire. Et puis les uns se remettent dans leur hamac (le mot et la chose sont caraïbes), les autres s'accroupissent autour du feu sur leurs talons, les joues appuyées aux paumes des mains, et demeurent des heures entières dans cette posture, comme s'ils méditaient profondément; ou bien ils sifflent avec la bouche ou avec une espèce de chalumeau, toujours sur le même ton, ce qui ne laisse pas d'être fastidieux pour un autre qu'un Caraïbe.

Si l'un a envie de parler, ce qui arrive rarement, tout le monde l'écoute avec une grande attention, au moins apparente, sans l'interrompre, le contredire, ni lui répondre autrement que par une espèce de bourdonnement qu'ils font sans ouvrir la bouche. Marque d'approbation bien peu sûre, car ils la donneront de même à celui qui parlera ensuite, même en sens contraire.

Lorsqu'ils commencent à sentir les approches de la faim, les uns vont à la chasse, les autres à la pêche. Il serait de la dernière impolitesse d'inviter les présents, voire son fils, à aller à la chasse ou à la pêche avec soi. Ce serait attenter à leur indépendance. Ils sont là pour

manger ce que vous avez, pas pour travailler. Il faudrait s'attendre à un refus bien sec. On dit simplement : « Je vais à la pêche », et ceux qui ont envie d'y aller disent : « Ah? Nous aussi », et ils vous suivent.

Comment se faire obéir de ces têtes-là? Point de chefs chez eux avec qui traiter. Si belliqueux qu'ils soient, celui d'entre eux qui veut leur proposer une « partie de guerre » n'est pas sûr de les voir à ses côtés le jour dit, même s'il les a préalablement fanatisés.

Il les rassemble dans son carbet, les fait manger, boire à outrance, et quand ils sont bien échauffés, leur propose son expédition. Tout le monde approuve en bourdonnant, mais il sait que cela ne tire pas à conséquence. Il joue le grand jeu; il appelle une vieille femme, une « bibi », particulièrement éloquente et à qui son âge permet de parler aux hommes. Elle les harangue et les excite à la vengeance, par un long détail des torts et des injures qu'ils ont subis de leurs ennemis, par le dénombrement de leurs parents et amis qui ont été tués; elle jette enfin au milieu de l'assemblée les membres boucanés de ceux qu'ils ont tués à la guerre. Les hommes excités fondent sur ces trophées humains, les égratignent, les déchirent, les mordent et les mâchent avec rage. Ils promettent à grands cris de partir en guerre et se séparent, non sans avoir, dans leur fureur, vidé quelques vieilles vengeances individuelles en cassant par derrière d'un coup de *boutou*, leur fameuse massue, la tête d'un voisin qui leur a jadis fait quelque tort. Au jour dit, personne ne se présente, sauf ceux à qui il en prend le caprice.

Avec ces peuplades anarchiques, pas de pacte possible. On peut être en bons termes avec eux, les faire boire, s'entendre appeler Compère, ce qui est le plus grand signe d'amitié et ne s'acquiert qu'après beaucoup de libations, et se voir un beau jour percé d'une flèche ou étendu raide d'un coup de *boulou* pour on ne sait quelle offense longuement remâchée.

Rares sont leurs attaques massives comme celle qui marqua les débuts de notre établissement à la Guadeloupe et que du Pont dispersa de trois coups de canon tirés à mitraille. Leur manière de faire la guerre, c'est la surprise et l'embuscade. Ils n'attaqueront pas en lieu découvert, ni s'ils ont affaire à une troupe. Embusqués près d'un arbre ou d'un buisson, couverts de petites branches et de feuilles, masqués d'une large feuille de balisier, ils lancent au passage de l'ennemi une flèche ou un grand coup de *boulou*, puis se jettent par terre et se blottissent comme des lièvres dans les halliers.

Lorsqu'ils attaquent une maison couverte de feuilles de cannes ou de palmistes, ils mettent le feu au toit en tirant dessus des flèches où ils ont attaché une poignée de coton enflammée. Et comme leurs attaques ne se font guère que la nuit, ils se tiennent cachés aux environs en attendant que le feu oblige les gens de sortir de la maison. La lumière les leur fait alors découvrir et ils les percent sans danger de leurs flèches. Excellents tireurs d'ailleurs, aussi bien à l'arc, dont ils décochent dix ou douze flèches au but le temps de charger un fusil, qu'aux armes à feu, quand on aura l'imprudence de leur en vendre.

Veut-on un exemple du danger de s'allier à eux, vu l'instabilité de leur caractère?

En 1708 les Anglais persuadèrent ceux de Saint-Vincent de rompre la paix qui était entre eux et nous depuis nombre d'années. Comment ils s'y prirent, c'est ce qu'il est aisé d'imaginer, s'adressant à des gens qui n'avaient qu'un mot à la bouche quand ils abordaient un blanc : « Compé', toi tini tafia? » Ils leur promirent de puissants secours et tout le butin à venir, s'ils allaient, avec les nègres marons réfugiés dans leur île, massacrer les Français de la Grenade et faire des descentes sur les côtes mal défendues de la Martinique. Rien de plus simple pour ces intrépides navigateurs.

En ce temps-là vivait à la Martinique un Parisien, le major Coulet, qui avait acquis beaucoup d'autorité sur tous les Caraïbes de passage. Ayant eu vent du projet, le gouverneur général de Machaut l'envoya à Saint-Vincent avec plusieurs chaloupes chargées de présents. Il arriva vers minuit, par grosse mer, se jeta à l'eau, se fit reconnaître des Caraïbes, qui accoururent pour mettre à terre les gens et les bagages du compère Coulet. On l'amena dans leur grand carbet, où tous les notables s'assemblèrent et lui firent mille démonstrations d'amitié, d'autant qu'il avait apporté de quoi bien manger et surtout bien boire. Ce fut dans cette assemblée que, s'étant fait rocouer, c'est-à-dire peindre de rouge comme eux, il leur parla avec tant de force qu'il les fit renoncer à l'alliance anglaise, les obligea à mettre le feu à tous les bois de charpente que les Anglais avaient fait déposer au bord de la mer (il y en

avait pour plus de dix mille écus) et qu'il exigea d'eux des otages pour sûreté de la parole qu'ils lui donnèrent de rompre tout commerce avec les Anglais. Tout cela s'exécuta, parce que c'était pour Compère Coulet, qui connaissait « manières »; ils donnèrent les otages, massacrèrent les premiers Anglais qui leur tombèrent entre les mains, et apportèrent leurs membres boucanés au Fort-Royal de la Martinique pour bien montrer qu'ils avaient entièrement rompu avec nos ennemis.

Cette manière de boucaner des cadavres d'ennemis préalablement mis en pièces détachées, voire de conserver leur graisse dans des calebasses, a donné à croire qu'ils étaient anthropophages. Ce serait même d'un de leurs noms, les « Canibis », que serait venu celui de cannibales. Mais il ne paraît pas qu'ils aient fait de cette sorte de viande leur régime normal : c'était une manière de conserver des trophées de leurs victoires, comme les scalps des Indiens de l'Amérique du Nord, et ils n'en mâchaient que dans des occasions rituelles, comme on l'a vu plus haut, dans ces *vins* qui prélu- daient à la guerre.

Les missionnaires n'eurent point de prise sur eux. Ils n'avaient aucune religion précise, ni aucun terme pour exprimer la divinité. Ils reconnaissaient tout au plus deux principes, l'un bon, qu'on n'avait donc pas besoin de prier, l'autre mauvais, le Manitou, dont le nom a fait fortune dans l'administration coloniale, et des mauvais tours de qui ils tâchaient de se garer. Le Père Labat assure qu'ils savaient faire venir le diable par leurs invocations et l'obliger de répondre à leurs demandes; mais il ne l'a pas vu.

On n'a jamais pu les convertir qu'en apparence, et à condition de ne pas les laisser retourner auprès de leurs compatriotes. Autrement ils oubliaient tout et devenaient plus mauvais que les autres. A les voir assister aux prières, on les croyait convertis : « Ils sont comme les singes, dit le Père Labat. Je l'ai éprouvé tous les jours pendant que j'ai demeuré avec eux à la Dominique; ils se mettaient à genoux quand je faisais la prière avec ceux qui m'accompagnaient, faisaient le signe de la croix, et, ne sachant pas ce que nous disions, ils marmottaient entre leurs dents comme s'ils eussent véritablement prié Dieu... »

Au début les missionnaires, après les avoir bien catéchisés, les conduisaient aux Isles françaises pour leur donner le baptême avec plus de solennité; comme ils méprisaient les marchands, c'étaient les gouverneurs ou les principaux habitants qui acceptaient d'être leurs parrains, leur faisaient des cadeaux et les régalaient bien. La cérémonie était édifiante. Mais au bout de quelques jours ils redemandaient le baptême, à cause des cadeaux, au grand désespoir des missionnaires, et, retournés chez eux, ils étaient toujours prêts à le recevoir pour un verre d'eau-de-vie.

L'eau-de-vie, les querelles et les vendettas, les luttes avec les Blancs, amenèrent en un siècle leur disparition progressive des Isles. La convention franco-britannique de 1660 les relégua dans les forêts de la Dominique et de Saint-Vincent, qui passèrent sous la domination anglaise en 1763 par le traité de Paris. C'est seulement dans la première de ces îles qu'on en peut voir encore une centaine qui ne sont pas métissés.

M. Neveu-Lemaire, qui les a visités en 1921, les représente encore tels que nous les ont décrits les vieux auteurs du temps des Isles : de taille moyenne, bien musclés, vigoureux, avec des femmes plus petites; les yeux noirs, petits, un peu bridés; les pommettes saillantes, les dents blanches, les cheveux noirs, plats et luisants; rarement une courte moustache; la peau assez claire, tirant sur le brun. Ils ont cessé de se peindre en rouge. Ils sont peu expansifs, mélancoliques, avec un air de tristesse et de dédain, indépendants, vindicatifs, hospitaliers, nonchalants, toujours amis du hamac qu'ils ont inventé et nommé.

Tels les avait vus le Martiniquais Thibault de Chanvalon vers 1760, et quoiqu'il ne se fit pas d'illusions sur leur degré d'intelligence (« leurs yeux stupides, écrit-il, sont le vrai miroir de leur âme »), il n'en avait pas moins tracé d'eux un éloge dont la philosophie sent son Jean-Jacques Rousseau et préfigure Bernardin de Saint-Pierre :

« Comme ils n'ont que les plaisirs des animaux, ils paraissent n'avoir aussi que des peines semblables aux leurs. En sont-ils moins heureux? Ces hommes simples n'ont pas multiplié comme nous les objets du bonheur, et par conséquent les obstacles pour y parvenir. Leurs désirs sont bornés, leurs besoins sont en petit nombre, ils sont facilement satisfaits. Ils n'ont que le nécessaire et ne connaissent pas le superflu. Les uns ne sont pas humiliés pour élever les autres. Ils ne savent ce que c'est que la distinction des grands et du peuple. Ils se regardent tous comme les enfants d'un même père; ils méritent également de la patrie... »

On doit reconnaître qu'en mettant l'accent sur les mœurs pittoresques des Caraïbes, en embellissant à plaisir leur caractère paresseux et vindicatif, en laissant dans l'ombre leur conduite à l'égard de leurs femmes et de leurs ennemis, les récits des voyageurs, des colons, des missionnaires n'ont pas peu contribué à créer la légende du Bon Sauvage, dont a vécu le XVIII^e siècle.

LES FRÈRES DE LA COTE

C'EST n'est pas sans inquiétude que Bertrand d'Ogeron, gentilhomme angevin, qui commerçait aux Isles après avoir été quinze ans capitaine au régiment de la Marine, gagna le 6 juin 1665 le siège de son gouvernement, l'Isle de la Tortue.

La Tortue (elle affecte vaguement la forme de l'animal) avait déjà passé quatre fois des mains des Espagnols à celles des Français. A cinq milles au nord de la grande île que les Indiens appelaient Haïti, les Espagnols Hispaniola, c'est-à-dire la petite Espagne, et les Français Saint-Domingue du nom de sa capitale, elle était un poste de guette et un repaire pour les flibustiers sur la route des galions du Mexique, et un refuge pour les boucaniers de la côte ouest quand les Espagnols leur menaient la vie trop dure dans la grande île.

D'Ogeron avait bien sa commission royale en poche, mais il savait quels gaillards c'étaient que ces flibustiers et ces boucaniers que la Compagnie des Indes Occidentales venait de faire englober dans son domaine. Il avait été lui-même un des associés de la Compagnie des Isles de l'Amérique; il en connaissait toutes les traverses et la turbulence de ses futurs administrés.

Avec un navire plein de marchandises et d'engagés, il avait fait une prudente halte au Port-Margot et s'était fait annoncer à la Tortue. La Tortue répondit qu'elle n'accepterait jamais de dépendre d'une compagnie, mais que s'il venait gouverner au nom du Roi, on le recevrait avec plaisir, pourvu qu'il n'interdit pas le commerce avec les Hollandais.

M. d'Ogeron fit semblant d'acquiescer et s'établit dans la place.

Personnellement, il s'y fit aimer. C'était un homme également propre à gouverner en paix comme en guerre, très entendu pour l'établissement d'une colonie, sage, prudent, discret, équitable, désintéressé, aimant son roi et sa nation auxquels il procura tant qu'il put la gloire. Il affectait en toute occasion de paraître plutôt le père et même le camarade de ses habitants que leur maître et leur gouverneur.

Mais il représentait aussi une Compagnie dont il devait défendre le privilège. Dès qu'il crut avoir bien disposé les habitants, il fit connaître ses ordres. Les habitants se récrièrent, surtout sur l'article qui interdisait le commerce avec les Hollandais. Ils déclarèrent qu'il leur fallait consulter leurs frères boucaniers, filibustiers et « habitants » de la grande île.

M. d'Ogeron l'entendait bien ainsi. Sa commission portait qu'il était gouverneur de la côte française de Saint-Domingue aussi bien que de la Tortue, et sa grande idée était de chasser les Espagnols de Saint-Domingue, voire de leurs autres Isles.

La réponse vint bientôt : les frères de la côte avaient pris les armes et juraient de se défaire de tous ceux

qui parleraient en faveur de la nouvelle Compagnie.

M. d'Ogeron patienta, envoya secrètement demander du renfort au gouverneur général des Antilles et se tint coi.

Entre temps arrivèrent deux navires de la Compagnie, qui firent à la Tortue une partie de leur traite et s'en furent la compléter à la côte. Le gouverneur les y accompagna pour mieux disposer les esprits. Ils arrivent, veulent débarquer. Les habitants s'y opposent. M. d'Ogeron se jette bravement dans une chaloupe pour aller à terre. On lui crie de ne point avancer et il essuie même quelques coups de fusil de semonce. Force lui fut de regagner la Tortue. Ce fut pour y apprendre l'arrivée de deux vaisseaux marchands hollandais. Il envoie aussitôt un exprès à la côte, interdisant tout commerce avec ces étrangers. L'on passa outre. Les plus mutins allèrent jusqu'à soutenir qu'ils ne devaient d'obéissance qu'à Dieu, après qui la terre où ils étaient n'avait d'autre maître qu'eux-mêmes, pour l'avoir conquise au péril de leur vie sur les Espagnols qui l'avaient conquise eux-mêmes sur les Indiens. Les plus modérés ne refusaient pas d'obéir au Roi, mais ils protestaient tous qu'ils ne souffriraient pas que des marchands, qui ne s'étaient associés que pour leur couper la gorge, vinssent recueillir tout le fruit de leurs travaux et de leurs conquêtes.

Or c'étaient de rudes hommes que ces gens de la côte.

Une partie des colons que d'Esnambuc avait amenés à Saint-Christophe en 1627 et qu'une flotte espagnole en avait provisoirement chassés, étaient restés sur la côte ouest de Saint-Domingue que les Espa-

gnols n'occupaient pas, et dont les indigènes avaient été exterminés par les successeurs de Colomb. Les bœufs abondaient dans l'île à l'état sauvage et assuraient leur subsistance. Les marchands hollandais, dont le trafic bravait le monopole espagnol, les ravitaillaient en marchandises contre le cuir de leur chasse. C'est ainsi que s'était établie, à la barbe des Espagnols, une assez forte colonie, en majorité normande comme d'Esnambuc, de mœurs assez particulières, qui fut le plus ferme soutien de la puissance française aux Antilles.

On les appelait boucaniers, du mot caraïbe boucan, qui désigne un endroit où l'on rôtit ou l'on fume la viande.

Ces gens ne vivaient que de la chasse et de la vente des peaux de bœufs sauvages. Leur vêtement était une simple chemise tout imbuë et comme poissée du sang des animaux qu'ils tuaient, et un caleçon encore plus crasseux, ouvert par le bas en forme de jupe. Leur ceinture de cuir soutenait quelques couteaux et une « machete », dont se sert encore aux Isles le coupeur de cannes à sucre. Un « cul de chapeau » à visière et des souliers de peau de cochon complétaient cet attirail. Leur arme la plus redoutable était la boucanière, fusil de très gros calibre, dont le canon avait quatre pieds et demi de longueur, tirait des balles de seize à la livre et se chargeait trois fois plus vite que les fusils ordinaires. Arme terrible par sa charge, sa portée, sa vitesse et dont eux et leurs frères les flibustiers firent grand usage dans les abordages et les assauts pour abattre à distance les servants de canons.



INDIGÈNES DE L'ISLE DE SAINT-DOMINGUE

Gravure du XVII^{ème} siècle

Chacun avait à sa suite quelques engagés et sa meute.

L'engagé était un pauvre diable embarqué par l'autorité métropolitaine, en punition de quelque délit ou de simple vagabondage, sur un vaisseau qui le déposait à Saint-Domingue. Là, il devait pour vivre s'engager au service d'un boucanier qui pendant ses trois ans le traitait en esclave, après quoi il devenait à son tour *Frère de la Côte*.

Le boucanier n'avait point de famille. Celui qui se mariait, rejeté de la confrérie, n'était plus qu'un « habitant », c'est-à-dire un planteur. Les vrais colons de ce temps furent des boucaniers qui avaient mal tourné, — ou bien tourné, si l'on se réfère à la morale ordinaire. Le mérite de M. d'Ogeron fut, on le verra, de transformer le plus possible de boucaniers en habitants.

Sans héritiers, les boucaniers vivaient dans une sorte de communisme. Ils s'associaient bien deux à deux, *s'amateletaient*, pour se prêter aide au travail et assistance en cas de besoin, le dernier survivant gardant les biens de l'autre. Mais, entre boucaniers, si le vol était puni de mort, chacun pouvait puiser dans le coffre d'autrui à condition de le prévenir et à charge de revanche.

Ils n'étaient point sans foi ni loi. Mais l'une et l'autre tenaient dans un bizarre droit coutumier, la coutume de la Côte, dégagés qu'ils étaient de tout autre lien par la burlesque cérémonie du baptême du Tropic, même de leur nom de famille qu'ils remplaçaient par quelque sobriquet pittoresque, Brise-galet, Vent-en-panne,

Passe-partout, Chasse-marée. Seul le mariage révélait leur véritable identité, d'où le dicton local : « On ne connaît les gens des Isles que lorsqu'ils se marient. »

Solides comme de vrais chasseurs, nourris de viande fraîche, endurcis à la fatigue et aux intempéries, ils vivaient en bons termes avec la fièvre des marais : « Je vais très bien; je n'ai que la fièvre. »

Les jours du boucanier se passaient à chasser à pied le taureau sauvage. Il le faisait dépister par sa meute, le renversait d'un coup de fusil, courait lui couper le jarret et laissait un de ses engagés l'écorcher et en emporter le cuir au boucan, où lui-même ne rentrait le soir qu'après avoir tué autant de bêtes qu'il avait de gens à sa suite.

Le repas était uniquement de viande, sans pain ni vin, ni autre assaisonnement que du piment et du jus de citron, une « pimentade ».

Quand il avait tué beaucoup de taureaux, vendu aux bateaux de passage beaucoup de cuirs, acheté quelques esclaves, quelquefois le boucanier revenait à une vie plus humaine en se faisant *habitant*.

Mais la plupart poursuivaient leurs chasses solitaires, guettés des Espagnols, auxquels ils ne se rendaient jamais, préférant se faire tuer sur place, s'ils étaient surpris dans quelque embuscade ou, la nuit, attaqués dans leur boucan et percés en traîtrise par les lances des « vaqueros ». De cette lutte à mort vient le nom de Massacre (*Matesia*) qui est resté à divers lieux de l'île.

Cette guerilla sans merci les amena à se grouper la nuit dans quelque îlot de la côte, particulièrement dans celui qui ferme le port de Baiaha, d'où ils partaient le

matin pour la chasse, se retrouvant le soir pour se compter à l'embarcadère et, s'il leur manquait un Frère, partant incontinent en expédition punitive chez les Espagnols.

Ceux-ci finirent par détruire eux-mêmes le plus de taureaux possible dans de vastes battues, pensant tuer l'effet avec la cause. Mais le calcul ne leur réussit qu'à moitié, car les boucaniers se firent alors, les uns, *habitants* au Grand et au Petit Goave et à Léogane sur la côte ouest, les autres, *flibustiers*, à quoi l'Espagnol ne gagna rien.

Donc, en 1665, habitants et boucaniers refusèrent d'obéir à la Compagnie. Ils délibérèrent même d'aller à la Tortue en expulser le gouverneur et ses officiers. Mais, le voyant rester tranquille, ils lui laissèrent la paix, comptant qu'il se morfondrait et s'en irait de lui-même.

M. d'Ogeron attendait sa revanche. Elle arriva sous la forme de trois vaisseaux du Roi portant quatre cents soldats sous les ordres de M. de Gabaret.

A leur vue, les gens de la Tortue firent mine de se révolter. D'Ogeron les calma, leur promit qu'il ne leur serait fait aucun mal et que leurs justes demandes seraient satisfaites. Sa force persuasive aidée de la démonstration navale fit conclure une transaction : tout navire français pourrait trafiquer à la Tortue et à la Côte, moyennant cinq pour cent de droits d'entrée et de sortie pour la Compagnie; mais aucun trafic ne serait toléré avec les étrangers.

D'Ogeron accompagna lui-même la délégation qui alla, sur les vaisseaux du Roi, faire ratifier l'accord par

les gens de la Côte. Après bien du bruit, la prudence leur fit signer le papier, malgré l'opposition du plus têtù, dénommé Limousin, et par la plume d'un qui savait écrire et qu'on nommait donc La Plume. La paix faite, on but en cérémonie, aux acclamations d'un millier d'hommes farouches et parmi le bruit du canon et des boucanières, aux santés du Roi, de la Compagnie, de M. d'Ogeron et de M. de Gabaret, qui reprit la mer.

Ce fut alors que d'Ogeron fit un coup de maître, qui frappa tout le monde d'admiration.

Peu de temps après, revenu la nuit sur une barque, il alla surprendre dans sa hutte le nommé Limousin, qui l'avait bravé lors de la signature, et l'emmena prisonnier. Mais s'apercevant que les aventuriers ne remuaient nullement pour ce qu'il venait de faire, il voulut éprouver jusqu'où irait leur patience. Il leur envoya ordre de se mettre à jour fixé sous les armes, et ils y parurent au nombre de plus de huit cents; puis, étant descendu à terre avec son prisonnier, un prêtre et un bourreau, il fit pendre le Limousin en présence de tout ce monde assemblé. Personne ne broncha et d'Ogeron déclara en raillant qu'il n'eût jamais cru que les aventuriers fussent de si bonnes gens.

Cette plaisanterie jointe à ce coup d'audace lui gagna tous les cœurs.

Pour achever sa victoire, il fit venir à « tous ces coquins-là » ce qu'il appelait mystérieusement des chaînes de France. Ce furent des filles de France dont un plein chargement arriva un beau jour : cinquante Françaises qui avaient accepté la proposition de la

Compagnie de se venir marier aux Isles, où l'on ne comptait encore que quatre ou cinq femmes pour quelque quatre mille aventuriers.

M. d'Ogeron les adjugea au plus offrant et dernier enchérisseur et renvoya le même bateau en chercher une autre cargaison.

Politique intelligente, car si, au début, la présence des femmes eût amolli les courages, maintenant qu'on ne craignait plus guère l'Espagnol, elle devait contribuer à obtenir des mœurs un peu plus douces et à fixer au sol les boucaniers.

Par cette légale traite des blanches, qui ne visait qu'au bon motif, et par un système ultérieur d'engagées de trois ans, se constitua une population européenne stable. Elle multiplia à merveille. Sans doute les premières venues prirent-elles de leurs maris des manières d'amazones, sachant faire le coup de feu, courir les bois, abattre le taureau et le sanglier avant de le faire cuire. Mais leur nombre croissant accrut celui des boucaniers qui se firent *habitants*, et M. d'Ogeron put s'applaudir d'avoir donné des chaînes de France à ses turbulents administrés.

Poussant à fond cette politique agraire, il engagea la Compagnie à faire des avances à ceux qui abandonneraient pour la terre le boucanage et la flibuste. Il en fit lui-même de ses propres fonds et sans intérêts. Il acheta de ses deniers deux navires qu'il envoya tour à tour en France, embarquant les denrées exportées pour un fret très modique. « Lorsqu'ils retournaient chargés de celles d'Europe, dit Lepers, ce généreux gouverneur les étalait à la vue du public et les mettait

pour ainsi dire à sa discrétion, sans rien exiger sur le champ des acheteurs, pas même de billet, mais se contentant d'une promesse verbale de le satisfaire quand ils pourraient. » Il allait jusqu'à faire violence aux timides qui n'osaient rien lui demander.

Sa générosité attira dans l'île de Saint-Domingue des colons de toutes les Antilles et même des familles entières de l'Anjou, sa province natale.

Le recrutement s'augmenta aussi d'un bon nombre de flibustiers qui venaient prendre à la Tortue des commissions régulières du Portugal pour la guerre de course contre les Espagnols, les éternels ennemis avec qui la France était officiellement en paix, mais pas les flibustiers.

Par exemple, à la rupture de la paix des Pyrénées, en 1667, la politique de M. d'Ogeron risqua fort de faire chasser les Français de Saint-Domingue. Mais il prit les devants et envoya quatre cents flibustiers s'emparer de Santiago, au bord de la rivière Yaqui, dans la partie espagnole de l'île. Santiago dut payer une rançon de vingt-cinq mille piastres et les Français ne furent pas inquiétés, grâce à la terreur qu'ils inspi-raient.

La paix d'Aix-la-Chapelle, en 1668, n'arrêta guère les flibustiers qui pillèrent Panama et diverses villes espagnoles. M. d'Ogeron se mit même à leur tête pour combattre les Hollandais, échoua à Porto-Rico, se tira des mains des Espagnols, revint à la Tortue dans un mauvais canot, lui quatrième, sans vivres, usant pour rames de bouts de planches et pour voiles de leurs chemises. A peine remis, il retourna avec quinze cents

hommes à Porto-Rico et tira vengeance des Espagnols, puis se mit en devoir de les chasser complètement de Saint-Domingue. Il établit des hommes sur la côte est, dans la presqu'île de Samana, et partit proposer à la Cour de France de l'aider à conquérir toute l'île.

Favorablement accueilli par Louis XIV, il mourut malheureusement à Paris au cours de ce séjour, le 31 janvier 1676, unanimement regretté des colons de la Tortue et de Saint-Domingue, dont il avait doublé le nombre, établi les foyers et consolidé la position par son énergie, sa sagesse et sa générosité.

Certes, d'autres éléments de population ne tardèrent pas à s'ajouter à la couche primitive des boucaniers, mais sans en faire perdre le souvenir.

Lorsqu'en 1690, les colons français de Saint-Christophe furent expulsés par les Anglais, quantité de gens qui avaient de gros biens dans cette île, véritable métropole des Isles, en partirent réduits à la mendicité. La plupart furent conduits malgré eux à Saint-Domingue, dont le climat et les habitants avaient la plus fâcheuse réputation. De fait, les deux tiers moururent dès les premières années, surtout ceux qui du Cap-Français au nord passèrent au Port-de-Paix où ils périrent misérablement. Le peu qui resta dans l'île, n'ayant pu passer aux Petites Antilles, constitua un excellent apport pour la colonie naissante. Il avait surtout survécu des femmes.

« Rien de plus honnête, dit vers 1720, le Père jésuite Lepers, de plus sage, de plus vertueux que les personnes du sexe venues alors de Saint-Christophe, qui passait à juste titre pour le Paris des Isles. Tout ce

qu'il y a aujourd'hui ici de politesse, de piété, doit rapporter là son origine, aussi bien que ce grand nombre d'enfants qui font l'ornement et l'espérance de notre colonie... Car la plupart de celles qui y étaient avant, plus flibustières que leurs maris, n'avaient ni la douceur naturelle au sexe, ni même la fécondité. »

Il en vint bien d'autres par la suite, et les plus grands noms de France se trouvèrent représentés dans la plus prospère de nos colonies, puisque, depuis Colbert, la noblesse pouvait sans déroger se livrer au commerce de mer.

Mais le souvenir de la vie des boucaniers, primitive et pittoresque, survivait avec une certaine complaisance dans l'esprit des colons enrichis. Ils désertaient parfois leurs belles maisons et leurs tables fastueuses pour faire un boucan dans les bois, comme on fait encore aux Isles une « partie ».

C'était auprès d'un ajoupa, hangar primitif en feuilles pour s'abriter en cas de pluie, qu'on dressait de bon matin le boucan : un gril en bois dont les traverses étaient liées de lianes.

A défaut de taureau sauvage ou de sanglier, on y couchait sur le dos un gros cochon, le ventre bien ouvert, tenu écarté par des bâtons et bourré de jus de citron, avec force sel, piment écrasé et poivre. Avec des écorces d'arbres en guise de pelles on entassait sous le gril du charbon de bois. Pendant que le cochon cuisait, on pouvait prendre le petit déjeuner, en l'arrosant de vin pur contenu dans des moitiés de calebasses (les couis des Caraïbes); mais une fois le cochon commencé, on n'aura plus le droit de manger d'autre viande.

On se répartit la besogne. Les uns surveillent la cuisson à petit feu en piquant la viande pour que la sauce pénètre bien. D'autres amassent des feuilles qui serviront de serviettes et de plats. Les autres vont à la chasse.

Quand le rôti est cuit à point, deux décharges de fusils rappellent tout le monde. Le gibier rapporté est plumé et jeté dans le ventre du cochon, qui sert de marmite. Ceux qui sont revenus bredouilles doivent boire autant de coups de vin pur que le meilleur chasseur a rapporté de pièces.

Pas d'autre table que la terre. Chacun pose près de lui deux branchettes bien écorcées en guise de fourchettes, son couteau de chasse, un coui pour boire et une saucière faite d'une feuille de cachibou aux quatre coins liés de petite lianes, des « gatières » (ligatures) comme on dit dans les Hauts de l'Isle Bourbon. Le pain est toléré pour les novices.

Le maître du boucan s'arme de son grand couteau et de sa fourchette de bois et découpe le premier, sans endommager la peau, de grandes tranches de la chair du cochon toujours couché sur son gril, au-dessus d'un feu doux. Il pose les branches sur des feuilles de balisier que l'on porte aux convives. On emplit un grand coui de la sauce qui était dans le ventre du cochon, un autre de jus de citron avec du poivre, du sel et du piment qui n'ont pas cuit, et chacun compose à son goût sa sauce dans sa saucière en cachibou.

Après ce premier service, auquel on fait honneur avec un appétit de boucanier, chacun se lève à son tour et découpe, par ordre d'ancienneté.

La chair du cochon est d'autant plus délicate qu'aux Antilles il ne se nourrit point d'ordures, mais de fruits, de graines, de racines, de cannes à sucre. On sait qu'aux Mascareignes il se nourrissait même de tortues.

Bien entendu, on boit beaucoup. La règle le veut et la sauce y invite, car elle emporte la bouche. Le maître du boucan y veille, et les réfractaires sont obligés de boire dans un grand coui. Le vin d'ailleurs sort frais et presque glacé des récipients où on l'a mis à tremper dans la rivière voisine.

Ainsi, par ces sortes de repas rituels, se retrempaient à leurs origines les descendants des premiers colons des Isles.

VI

L'ISLE DAUPHINE OU LA GRANDE ISLE DE MADAGASCAR

DEPUIS le début du xvi^e siècle, la grande île de Madagascar était connue sur plusieurs points par les navigateurs qui s'en allaient aux Indes par le canal de Mozambique et par ceux qui, suivant un courant du cap de Bonne-Espérance aux Mascareignes, la reconnaissaient à bâbord avant de piquer, en pleine mer, vers l'Hindoustan.

La baie de Saint-Augustin au sud-ouest, la baie d'Antongil au nord-est, voyaient parfois des rencontres de divers étrangers qui ne faisaient pas trop mauvais ménage au cours des relâches de leurs vaisseaux fatigués, et qui s'y laissaient même, d'un voyage à l'autre, des messages au pied d'un arbre convenu.

Les Portugais, le Français Jean Parmentier, les Hollandais ne firent point d'établissement sur ces côtes marécageuses aux habitants surnois. Les Anglais le tentèrent dans l'île de Nossi-Bé, près de la côte nord-ouest et durent y renoncer, d'autant que leur Compagnie de l'East-India ne voulait pas détourner son effort de l'Hindoustan.

Il s'avérait dès ces premières tentatives que les habitants de Madagascar voulaient bien trafiquer, mais non aliéner leur sol. Les Français n'ont triomphé de cette répugnance qu'après deux siècles et demi d'efforts.

En 1638, l'un des directeurs de la Compagnie des Isles de l'Amérique, qui s'appelait Berruyer, forma avec le banquier de cette Compagnie, Desmartins, une association pour faire du commerce à Madagascar, et y envoya deux navires, *la Marguerite* et *le Saint-Alexis*. L'heureux résultat de ce voyage et la bonne vente des cargaisons de bois précieux, de cire et de peaux que rapportèrent les navires, les déterminèrent à étendre leur association et à en faire une « Compagnie de l'Orient » à vingt-quatre actionnaires, dont le capitaine de la marine royale Rigault, Fouquet, le futur surintendant général des Finances, le maréchal de la Meilleraye et deux savants, le naturaliste Étienne de Flacourt et l'alchimiste Pierre de Beausse, son demi-frère, qui tous deux gouvernèrent par la suite la colonie naissante.

Richelieu, qui avait favorisé cette entreprise, lui fit accorder au début de 1642 (ce fut un des derniers actes de sa vie) le droit exclusif pour dix ans d'envoyer à Madagascar et autres Isles adjacentes, pour y ériger colonie et commerce, ainsi qu'ils aviseraient être bon pour leur trafic, et en prendre possession au nom de Sa Majesté Très Chrétienne, à charge de renouveler à chaque nouveau souverain le serment de fidélité et de lui fournir une couronne d'or et un sceptre.

Aussitôt partit pour Madagascar, du port de Dieppe,

le *Saint-Louis*, capitaine Cocquet, portant quarante engagés et deux commis de la nouvelle Compagnie : Jacques Pronis, de Normandie, et son adjoint Jean Foucquembourg. Le *Saint-Louis* ne mit que six mois à atteindre les « Isles adjacentes », c'est-à-dire Rodrigue et Mascareigne, la future Isle Bourbon. Pronis en prit possession, comme de l'Isle Sainte-Marie, et de la baie d'Antongil, sur la côte nord-est de Madagascar; puis il redescendit jusqu'à l'îlot de Sainte-Luce, sur la côte sud-est, où le *Saint-Alexis* avait laissé quatre ans auparavant une huitaine de Français, dont François Cauche, historiographe de l'expédition.

L'endroit était malsain, sujet aux pluies et aux mauvaises vapeurs des bois, que nous appelons miasmes. Pronis dut cependant s'y tenir, bien qu'il y perdit ses malades, car c'était le rendez-vous fixé pour les renforts, qui arrivèrent en mai 1643 par le *Saint-Laurent* (ainsi appelé du nom portugais de Madagascar).

Avec les soixante engagés qui lui arrivaient, Pronis embarqua les vingt-six qui lui restaient et les huit de Cauche, et fut s'établir plus au sud, par 25°6' de latitude, sur une baie, dans la presqu'île rocheuse de Tholangare, où il fit construire une grande case, entourée d'une bonne palissade, qu'il nomma Fort-Dauphin, car il ne savait pas que Louis XIV succédait ce même mois à son père.

Le lieu était sain, le port bon et abrité, l'abord commode aux chaloupes et même aux navires, les bois proches. Restait à s'entendre pour le ravitaillement et la traite avec les voisins.

Tout alla bien d'abord.

Les marchandises venaient régulièrement de France, grâce à la bonne organisation de Rigault, tantôt par le *Saint-Laurent*, tantôt par le *Royal*. Les bateaux repartaient chargés d'ébène, de cuirs, de cire et bien ravitaillés en bœufs. Chaque cargaison valait plus de deux cent mille livres, et les actionnaires étaient satisfaits. Les colons l'étaient moins.

Pour faciliter le commerce, Pronis avait pris pour femme Dian Ravel, fille d'un chef du pays, de la race blanche et non autochtone des Zafe-Rahimina, ce qui lui occasionnait bien de la dépense, vu qu'il nourrissait toute la parenté.

Or les plantations faites autour du fort ne suffisaient pas à l'entretien de la colonie. Il fallait aller chercher de la viande aux environs, tant pour les colons que pour le ravitaillement des navires; et les détachements qu'on y envoyait se heurtaient souvent à l'hostilité des indigènes, assez mécontents de voir le négoce se changer en occupation du sol.

Pronis avait été obligé de garder dix-sept mois le *Royal* pour l'envoyer chercher des bœufs et du riz un peu partout sur la côte, jusqu'à Antongil. Aussi crut-il devoir envoyer en France par ce navire son adjoint Foucquembourg, comptable et garde-magasin, pour expliquer la situation à la Compagnie.

Ce fut un double malheur, car, d'une part, Foucquembourg fut assassiné par un voleur dans la forêt de Dreux, en se rendant de Saint-Malo à Paris, et tous les papiers dont il était porteur disparurent, au grand dam de la Compagnie et des colons; d'autre part, l'absence du garde-magasin amena des désordres.

On se plaignait que le riz fût dissipé par Pronis et par des gens qui avaient sa confiance. Ainsi, faute d'un bon ordre, les Français manquaient tantôt de riz et tantôt de viande. On murmurait que Pronis les faisait travailler comme des esclaves et qu'il les faisait passer pour tels aux yeux des grands du pays. Même, comme Pronis était de la religion prétendue réformée, ils se plaignaient qu'il méprisât les Français qui étaient catholiques, apostoliques et romains, et qu'il fit faire le prêche tout haut pendant qu'on faisait, faute de prêtres, des prières dans la chapelle.

Les nommés Beaumont et des Roquettes lui présentèrent une requête pour le prier de mieux ménager le riz et de n'en pas faire transporter du Fort à Imanhal, où il résidait le plus souvent, dans la famille de sa femme. En réponse, Pronis diminua leurs rations de riz et déclara qu'il donnerait un coup de pistolet dans la tête au premier qui viendrait lui parler de cela, ce qui les irrita davantage.

Un matin, quelqu'un vit des Malgaches sortir du Fort chargés de riz blanc qui venait du magasin; il les arrêta. Pronis, informé, envoya dire aux Français du Fort qu'il viendrait avec cinq cents nègres leur passer à tous par-dessus le ventre. Les colons délibérèrent de lui prendre les clés du magasin. Avisé de l'échauffement des esprits, il s'en moqua et ne revint que deux jours après. Ce fut pour trouver les colons rangés en haie dans le Fort, qui l'attendaient. Il entra, et aussitôt les conjurés l'arrêtèrent, lui ôtèrent ses pistolets, le conduisirent dans sa chambre et lui déclarèrent qu'ils ne voulaient plus de lui pour comman-

dant. « Il ne reste plus qu'à me mettre aux fers », s'écria-t-il. Eux lui dirent que c'était bien avisé à lui et qu'ils allaient l'enfermer. Ils allèrent quérir les fers et les lui mirent aux pieds. Mille impertinences s'ensuivirent. Des « ligueurs » ivres lui chantèrent pouilles; d'autres voulaient le tuer, d'autres le brûler dans sa maison. Il resta six mois prisonnier, gardé par deux sentinelles, « comme rat en paille ».

En juillet 1646, le *Saint-Laurent* revint, apportant quarante-trois nouveaux engagés. Pronis fut livré au capitaine du navire, Roger Le Bourg, qui dut prêter serment, pour lui sauver la vie, de le ramener en France. D'accord avec Pronis, Le Bourg, qui n'aimait pas les histoires, divisa habilement les ligueurs, en envoyant les plus déterminés faire la traite du bétail au pays des Mahafales. En leur absence, avec l'aide des nouveaux venus, il remit en place le commandant déchu. Les ligueurs, au retour, s'arrêtèrent sur une butte à quelque distance du Fort et firent sommation à Pronis. Celui-ci vint en force, dans la nuit, avec cinquante Français et de nombreux indigènes armés (ce qui était une grosse faute, car on ne doit jamais abaisser le prestige du Blanc) et obtint leur reddition sous promesse de pardon. Mais il en arrêta douze des principaux, auxquels il fit raser la barbe et les cheveux et fit faire amende honorable, en chemise et la torche au poing, et il les déporta par le *Saint-Laurent* dans l'île de Mascareigne.

Mais avant leur départ, il commit une nouvelle faute, dont les conséquences furent graves et de longue durée. A l'anse Dauphine était arrivée une barque de cent



RÉDUCTION DES HABITANTS DE LA PROVINCE DE CARGANOSSI
EN L'ISLE DE MADAGASCAR A L'OBÉISSANCE DU ROY

tonneaux, portant le gouverneur hollandais de l'île Maurice, qui voulait acheter des esclaves. Importuné par lui et incité par le capitaine Le Bourg, son sauveur, à qui il ne pouvait rien refuser, il accepta de lui livrer des Malgaches qui servaient à l'*habitation* et d'autres qui venaient innocemment y vendre de petites denrées. Il en fit enfermer une quarantaine qu'il fit attacher deux à deux et envoyer au navire. Les autres se mirent à fuir. Il les fit guetter par les chemins et enlever. Ce fut une piètre opération en même temps qu'une grosse faute. Car, des esclaves, les uns se sauvèrent à la nage du navire sur la côte même de Madagascar et les autres, une fois à Maurice, partirent « marons » dans les montagnes. A Fort-Dauphin, les Malgaches disparurent désormais dès qu'il y eut un navire en rade et gardèrent en tout temps la haine au cœur.

Les hostilités suivirent de peu le départ du *Saint-Laurent*.

Pronis avait un profond ressentiment contre le Malgache Razau, « beau nègre et bien fait », fort hardi, qu'il supposait l'avoir supplanté pendant sa captivité dans les bonnes grâces de sa femme indigène. Il lui en fit le reproche et lui interdit de reparaitre à Fort-Dauphin. Razau prit la brousse. Spontanément, selon Flacourt, à la suite d'un premier meurtre qu'il commit, selon d'autres, Pronis le fit poursuivre à main armée. On le blessa. Il jura de se venger et de mettre à mort tous les Français qu'il surprendrait. Pronis déclara au roi d'Anosy (c'est la région de Fort-Dauphin) que, si on ne lui livrait la tête de Razau, il dévasterait tout

le pays. Le roi, Dian-Ramach, tint moult *kabarys* (assemblées), tergiversa, finit par céder, et Pronis reçut la tête de son ennemi pour son petit Noël 1647.

Une scission se produisit la même année. Vingt-deux Français, mécontents des agissements de Pronis, se retirèrent dans la baie de Saint-Augustin, au sud-ouest de l'île, pour y attendre le premier navire anglais qui voudrait les rapatrier.

Resté au Fort avec une poignée d'hommes, Pronis faillit être surpris par les Malgaches, ne s'en tira qu'en payant d'audace et en publiant au surplus qu'il allait bientôt plier bagages.

Ici entre en scène un assez curieux homme.

Étienne de Flacourt-Bizet, fils d'un échevin d'Orléans, était, nous l'avons vu, l'un des vingt-quatre actionnaires de la Compagnie de l'Orient. De moyenne stature, d'une taille bien fournie, il avait le visage plein, la physionomie fort bonne et agréable, la constitution saine et l'humeur douce et tempérée. Une biographie du temps, qui sent un peu l'hagiographie, le montre très sobre, vigilant, laborieux, studieux, infatigable, prévoyant, franc, obligeant, judicieux, ennemi du mensonge et du fard, pieux et zélé pour la propagation de la foi. Outre la médecine et la chimie, il avait quelque génie pour la poésie, tant latine que française, et y réussissait passablement. Il entendait la langue arabe, la grecque et quelques autres vulgaires de notre Europe et parlait la latine avec beaucoup de facilité. Il s'était rendu expert en la navigation et géographie, et surtout il excellait en la connaissance des minéraux, pierreries, plantes simples et autres choses

physiques par la lecture des auteurs, où il prenait tout son divertissement.

Sur le rapport du capitaine Le Bourg, la Compagnie avait compris qu'il manquait à la tête de sa colonie un homme d'autorité et de religion. Flacourt se laissa assez facilement convaincre d'y aller, vu son inclination aux voyages et sa curiosité des choses naturelles, outre un certain penchant à l'évangélisation.

Il partit en 1648 avec quatre-vingts nouveaux colons et deux missionnaires, rétablit l'ordre, enquêta sur Pronis, lui fit répudier sa femme indigène, mais le maintint auprès de lui comme second. Lui s'occupa d'abord de reconnaître les environs de Fort-Dauphin et de prendre force notes sur les choses et les gens, base de son gros et précieux ouvrage, *l'Histoire de la Grande Isle de Madagascar*.

L'île l'attire et l'émerveille, avant tout par l'impression de grandeur que ressentent tous ceux qui l'abordent : « Cette isle est une des plus grandes qu'il y ait au monde, remplie de montagnes fertiles en bois, pâturages et plantages et de campagnes arrosées de rivières et d'étangs poissonneux... »

Il l'étudie en naturaliste, en économiste pratique, en peintre aussi : « Elle nourrit un nombre infini de bœufs, ayant tous sur le dos une certaine bosse de graisse en forme de loupe, ce qui a fait dire à quelques auteurs qu'elle nourrissait des chameaux. Elle nourrit des moutons à grosse queue, pesant jusqu'à vingt livres (la queue, bien entendu), grosse d'une graisse qui ne fond point et qui est très délicate à manger; ces moutons ont la laine comme le poil des chèvres.

Il y a aussi quantité de beaux cabris, très privés, quantité de volailles et de pintades. Pas de bêtes domma-geables à l'homme et au bétail; des sangliers dans les bois, fort hideux à voir, ayant sur les deux yeux des cornes couvertes de peau. »

Les indigènes par contre le déçurent beaucoup. Bien sûr, ils ont quelques qualités; ils sont hospitaliers, amis du rire et des bouffonneries, amateurs de contes et de fables du temps passé, qu'ils passent la nuit à entendre. Mais ils sont paresseux; pour la moindre infirmité, ils demeurent longtemps sans rien faire. Ce qu'ils font, c'est à grand loisir, le temps ne leur coûtant rien. Ils plantent bien des vivres, mais dès la récolte, ils se dépêchent de tout manger ou de vendre ce qu'ils ne mangent pas; après, ils doivent jeûner ou racheter au quadruple ce qu'ils ont vendu et s'endetter.

Ils mentent, ne s'appliquent à autre chose qu'à inventer des mensonges, si ce n'est à la paillardise.

La crainte de Dieu leur est inconnue; ils ne vivent que « selon la loi naturelle ou bestiale ». Or Flacourt se posait en champion du catholicisme. Il était parti, selon un pieux biographe, « pour établir au hasard de sa vie la gloire du nom français et la piété du christianisme aux extrémités de l'Afrique ». Il voyait en Madagascar un poste avantageux pour aller de là, avec le temps, « ruiner la religion mahométane jusque dans sa source et détruire La Mecque et Médine, ces villes d'abomination ». Il est vrai qu'il eut des démêlés avec les deux Lazaristes que lui avait donnés saint Vincent de Paul, et qui moururent à la peine, car leur province indigène était trop étendue et trop lourde pour leurs

moyens, et leurs ouailles blanches beaucoup plus noires que les autres : « Gens ramassés çà et là, dit le pauvre Père Nacquart, libertins, pour la plupart envoyés par leurs parents, embarrassés d'eux, ou venus d'eux-mêmes par esprit d'aventure et de curiosité, et, trompés dans leurs espérances de trouver un bon pays, ne faisant que maudire l'heure de leur venue ».

Ils donnaient le mauvais exemple aux Malgaches, et il semble que Flacourt avait renoncé à y mettre ordre, vivant lui-même, si l'on en croit Nacquart et malgré toutes les protestations pieuses de son livre, en huguenot, sans observer les fêtes et les jeûnes. Ce qui ne l'empêcha pas, selon son biographe, de faire les prières lui-même après le décès du deuxième Lazariste et de servir de père spirituel à ses colons devenus soldats.

Car on en vint bientôt là, et l'établissement de peuplement et de commerce se transforma en une entreprise de force et de conquête, voire de terrorisme.

Flacourt avait renoncé à la politique d'amitié, et voici l'opinion qu'il s'était formée des Malgaches : « S'il y a nation au monde adonnée à la trahison, dissimulation, flatterie, cruauté, mensonge et tromperie, c'est celle-ci. Gens sans cœur et qui ne font vertu que de trahir et tromper, promettant beaucoup et n'accomplissant rien, si ce n'est que par la force et par la crainte, gens qu'il faut mener et gouverner par la rigueur et qu'il faut châtier sans pardon; autrement, étant échappés des mains de ceux qui les tiennent et qui leur auraient pardonné, ils n'en savent aucun gré, mais attribuent leur délivrance à leur bonne fortune ou à leur *auly* et font pis encore qu'auparavant...

C'est la nation la plus vindicative du monde; de la vengeance et trahison, ils font leurs deux principales vertus... Quand ils ont la force, ils ne laissent point échapper l'occasion d'exercer la cruauté sur ceux qu'ils ont vaincus, même sur les femmes et les enfants... Jamais ils ne combattent que par surprise, car, quand ils sont armes à armes, ils s'entrechangent injures et les plus faibles en nombre cherchent leur salut par la vitesse de leurs pieds... Les plus faibles quittent et abandonnent le pays, n'espérant aucun pardon du vainqueur qui les extermine. Mais, vaincus par les Français, ils ont la hardiesse de venir se soumettre sous leur puissance, ayant éprouvé que les chrétiens Français ont plus de commisération que ceux de leur nation. Toutefois il leur reste en leur cœur le désir de chercher l'occasion de se venger, quoiqu'ils sachent bien que la guerre a été commencée par eux et que les Français ont été attaqués, trahis et massacrés par eux. »

Les sept ans que Flacourt passa à Madagascar furent sept ans de guerre, où il usa son énergie en reconnaissances, en expéditions punitives, en razzias pour se procurer du bétail, en batailles pour soutenir des alliés peu sûrs, en incendies et en massacres. Au dire de Modave, il a incendié dans l'Anosy plus de deux cents villages.

Tantôt il est bloqué dans le réduit de Fort-Dauphin, près duquel les indigènes déposent la nuit des charmes, des œufs pondus le vendredi et couverts de caractères magiques, des morceaux de bois représentant des refouloirs, pour empêcher les canons de tirer.

Tantôt il prend l'offensive, court les forêts, tiraille, incendie les cases, pille les vivres, sans oublier de prendre des notes sur les lieux qu'il explore.

Parfois il se donne de l'air, va en barque jusqu'à Fénériverie et Sainte-Marie, en remontant la côte est, pour chercher des vivres et rapatrier ses détachements.

Ce sont les effectifs qui lui manquent et les navires de France : « Pour pouvoir subjuguier et réduire à l'obéissance du Roi toute cette grande Isle de 800 lieues de tour, peuplée de plus de 800.000 habitants, il faudrait encore ici 200 Français effectifs, pour la conquérir, un grand navire qui apportât des hommes frais pour la peupler et un commandant général qui fût sage et prudent, avec des officiers fidèles. Ce faisant, il se pourrait maintenir et tenir ces pays-ci sous l'obéissance du Roi de France, cependant que les habitants français y feraient leur négoce, planteraient du tabac, chercheraient ce qu'il y a de propre et de valeur pour être porté en France, en payant des droits honnêtes à la compagnie que le Roi voudra y continuer. »

Il se débrouille comme il peut. Au nombre de soldats, il supplée par la terreur. Il entretient la discipline parmi les colons difficiles qu'il a hérités de Pronis et qui ne savent plus faire que la guerre. Il stocke à grand'peine des produits locaux, la cire, bien que les Malgaches la mangent avec le miel, les cuirs, bien que les Malgaches les cuisent avec la viande, des pierres précieuses, dont il espère que la Compagnie sera aussi curieuse qu'il l'est. Même ce peu de marchandises, elle ne l'envoie pas chercher.

La Compagnie existe-t-elle seulement encore? Est-

ce quelque guerre qui les prive de navires? Voilà cinq ans qu'il n'en est point venu.

Sont-ils destinés à mourir là, massacrés jusqu'au dernier, dès que les indigènes, qui les guettent, les verront suffisamment affaiblis?

Pour laisser un suprême conseil de prudence aux navigateurs qui viendront alors, il transporte à Fort-Dauphin la pierre qui commémore à l'extrême pointe sud le massacre des colons portugais de 1528; au dos il grave en latin ce suprême avertissement :

O ADVENA LEGE
MONITA NOSTRA
TIBI TUIS VITAEQ
TUÆ PROFUTURA
CAVE AB INCOLIS
VALE.

Mais il ne veut pas encore du repos éternel. Il raddoue une vieille barque; il fait voile vers Mozambique pour tâcher de faire parvenir des nouvelles en France et d'en avoir. Au bout d'une semaine, le vent contraire le ramène à Fort-Dauphin, où on l'accuse d'avoir voulu désertir. Il s'explique avec ses compagnons de misère, qui lui demandent alors d'aller à Goa dans l'Inde et de gagner la France par voie de terre. Il hésite. Six mois encore se passent, dans une trêve précaire avec les Malgaches. Ils acceptent même de porter par terre une lettre de lui jusqu'à la baie de Saint-Augustin, sur l'autre côte, où relâche parfois quelque navire étranger. Il met dans la lettre touchante qu'il

adresse au capitaine inconnu, une autre qu'il destine à son oncle de Loynes, secrétaire général de la Marine.

« Au Fort-Dauphin, sous le 25^e degré 6 minutes de latitude australe vers la bande de l'est, ce 8^e juillet 1654 :

Monsieur, la peine en laquelle je suis ici de recevoir des nouvelles de France (y ayant cinq ans qu'il ne nous est venu de navire, quoique Messieurs de la Compagnie m'aient promis d'en envoyer un ici tous les ans) m'a fait avoir recours aux choses les plus difficiles, afin de pourvoir, par quelque moyen que ce soit, à faire tenir des lettres en France pour faire savoir des nouvelles certaines de nous qui sommes ici comme gens abandonnés, d'autant que, possible, notre navire ayant été perdu à son retour en l'année 1650, l'on croit que nous soyons aussi massacrés par cette nation de laquelle Dieu nous a fait la grâce d'avoir le dessus.

« Je vous conjure, Monsieur, comme chrétien, de nous prêter quelque assistance comme à des chrétiens que nous sommes en nous favorisant tant que au moins de faire tenir la lettre ci-enclose à M. de Loynes, conseiller du Roi en ses conseils et secrétaire général de la Marine. Je vous supplie aussi, Monsieur, de me faire part des nouvelles de paix ou de guerre de l'Europe... Ce sera une grande charité que vous ferez et une obligation que je vous aurai, avec soixante-six Français qui sommes ici, qui serons obligés de prier Dieu pour

votre prospérité et santé, laquelle je le prie de vous conserver, et, ce faisant, je resterai,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obligé serviteur,

E. DE FLACOURT. »

Un capitaine hollandais recueillit au pied de l'arbre conventionnel « la bouteille aux gens de mer sacrée », et y déposa pour les exilés la double nouvelle de la Fronde et de la guerre anglo-hollandaise : « Les Princes du Sang ne sont pas d'accord avec le Roi, et l'Angleterre et les États généraux sont en guerre. »

Le 11 août 1654, les Malgaches signalèrent que deux navires avaient jeté l'ancre à quelque distance. Ils apportaient trois lettres à Flacourt : l'une du surintendant Fouquet, actionnaire de la Compagnie, annonçant à ces gens qui manquaient de tout et ne demandaient que leur salaire et leur rapatriement, l'envoi de deux missionnaires pour leur bien spirituel et l'instruction des Malgaches; l'autre de son frère, lui recommandant les missionnaires; la troisième, plus positive, du duc de la Meilleraye, qui proposait de se substituer à la Compagnie défailante pour l'exploitation de la colonie et en offrait l'agence, pour son compte, à Flacourt.

Pronis qui commandait l'un des deux navires, expliqua qu'il venait dire bonjour à sa femme et à sa fille et échanger par la même occasion sa pacotille contre les cuirs qu'il voyait là vainement accumulés.

Flacourt ne voulut pas accepter sans lutte l'effondrement de sept ans d'efforts. Il laissa comme commandant à Fort-Dauphin Pronis qui devait y mourir

un an après, et s'embarqua pour la France avec quatre neveux du roi d'Anosy, dont il voulait faire les apôtres du christianisme dans l'île et dont il n'était sans doute pas fâché d'orner son débarquement.

Il fut très bien reçu du maréchal de la Meilleraye qui, directeur de la moribonde Compagnie depuis la mort de Rigault en août 1654, intriguait en cour pour en obtenir personnellement les droits et privilèges. Il le fut beaucoup plus mal des autres actionnaires, qui lui reprochèrent une gestion déficitaire et refusèrent de lui rembourser ses avances aux malheureux colons.

Il dut leur intenter un procès, saisir l'opinion, publier un mémoire justificatif et deux gros livres, dont il dédia l'un à Fouquet et l'autre à La Meilleraye, en termes très flatteurs qui ne furent pas perdus.

Au bout de quatre ans, un compromis intervint et La Meilleraye désigna Flacourt pour le gouvernement de la Grande Isle, qu'il avait fait si bien connaître. Les lettres de provision que lui donna Louis XIV, de Bayonne, le 12 mai 1660, sont conçues en termes nobles et magnifiques, un peu excessifs pour le chétif établissement.

« Vous avez exercé, dit-il, au contentement d'un chacun, la direction des affaires de la dite Compagnie au dit pays pendant sept années que vous y avez demeuré et que vous avez réduit la plupart des Seigneurs, Maîtres de contrée et Chefs de la dite Isle à se soumettre à notre obéissance et même à payer entre vos mains les tributs qu'ils payaient à leurs Princes... Nous vous avons commis et ordonné... pour sous notre

autorité avoir la garde de la dite Isle de Madagascar et autres adjacentes et des forts qui y sont ou pourront y être ci-après établis, avec pouvoir de commander tant aux habitants des dites Isles qu'aux gens de guerre qui y sont ou y seront ci-après mis en garnison, comme aussi à tous autres de nos sujets qui y sont ou pourront aller s'y établir; faire vivre les dits habitants en union et concorde les uns avec les autres; contenir les dits gens de guerre en bon ordre et police; juger les différends qui pourront naître entre eux, faire punir les délinquants selon nos ordonnances..., maintenir le commerce et trafic des dites Isles au profit de la dite Compagnie, et généralement faire et ordonner tout ce que vous connaîtrez être nécessaire pour le bien de notre service et la garde et conservation des dites Isles en notre obéissance; et jouir des mêmes honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, droits et émoluments dont jouissent les autres pourvus de pareille charge, tant qu'il nous plaira. De ce faire, nous vous avons donné et donnons plein pouvoir, commission et mandement spécial par ces dites présentes, par lesquelles nous mandons et ordonnons à tous capitaines, officiers, gens de guerre et habitants des dites Isles et autres, nos officiers et sujets, qu'il appartiendra de vous reconnaître en les dites qualités et de vous obéir et entendre les choses concernant et touchant le présent pouvoir. Car tel est notre plaisir.

LOUIS.

Par le Roi : LOMÉNIE. »

Flacourt repartit. Madagascar était devenu le grand œuvre de sa vie, comme il le fut pour son demi-frère,

l'alchimiste de Beausse. Rien ne le retenait plus en France. Il était veuf et, dit en termes poétiques le biographe déjà cité, sans enfants : « encore qu'il ait été marié l'espace de dix-neuf ans et que, pendant ce temps-là, il ait goûté de la douceur des fleurs et de l'amertume des feuilles de cet arbre, il n'en a point recueilli les fruits, à savoir des enfants; mais, ce qui doit consoler ses amis, il a laissé une bonne odeur de sa vertu. » D'autres prétendent qu'il en eut plusieurs. Quoi qu'il en soit, comme on dit dans les tragédies, et c'en est une, il s'embarqua le 20 mai 1660, avec des colons, des missionnaires et même des marchandises. Il semble bien que ce soit un dernier soubresaut d'activité de la Compagnie, bien que ses affaires, celles de La Meilleraye, celles de Fouquet aient été à ce moment-là inextricablement embrouillées.

L'expédition part de Dieppe; une tempête la déporte à Plymouth; elle reprend la mer et rencontre au large de Lisbonne trois frégates battant pavillon anglais, qui s'approchent, hissent le pavillon barbaresque et ouvrent le feu. La lutte fut acharnée. Une explosion dans la soute aux poudres coupa en deux le bâtiment qui portait Flacourt. Tout périt, à part seize matelots qui furent emmenés et vendus en Alger.

Ainsi sombrait avec Flacourt la fortune de Fort-Dauphin. Louis XIV et Colbert devaient tenter en vain de la renflouer.

VII

COLBERT OU LES COMPAGNIES DE COMMERCE

LA disgrâce de Fouquet et l'accession de Colbert au pouvoir s'inscrivent en capitales dans l'histoire des Isles.

Né en 1615, fils d'un conseiller de Richelieu et par son père initié aux questions coloniales, Fouquet n'y avait guère vu que l'occasion de fructueuses affaires. Intendant en diverses provinces, il acheta en 1650 la charge de procureur général au Parlement de Paris, rendit des services à Mazarin pendant la Fronde, se fit nommer par lui, trois ans après, surintendant général des Finances, fut son homme de confiance et son bailleur de fonds, n'y perdit rien, fut au pouvoir ce que nous appelons un affairiste colonial et y puisa une grande partie des richesses qu'il étala avec un faste indiscret jusqu'au jour où Louis XIV lui fit rendre gorge.

Colbert au contraire fit passer avant tout l'intérêt de l'État et rejoignit par là la grande politique de Richelieu, dont il avait été le collaborateur.

Comme lui, il reconstitua la marine et les colonies, les unes étant fonction de l'autre, en vue d'accroître la

grandeur, mais aussi la prospérité nationales. Son œuvre fut probe et pratique.

La France n'avait plus en 1660 que dix pauvres vaisseaux de guerre. En 1685, elle en avait cent vingt de plus de cinquante canons, des arsenaux et des ports en état.

Colbert eut le sens impérial. Il organisa la production des colonies en fonction des besoins de la métropole et il voulut que la France suffît aux besoins des colonies. Une sévère protection douanière, le régime de l'*Exclusif*, qui devait durer jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, tendit à leur interdire tout commerce avec l'étranger, et ce fut la source de bien des conflits locaux, de même qu'à la source de bien des guerres de Louis XIV, qui ne furent pas seulement des guerres de prestige, il faut voir les tarifs prohibitifs mis par Colbert à l'importation.

La Hollande fut en guerre avec nous jusqu'à ce qu'elle eût obtenu par le traité de Nimègue, en 1678, l'abolition du tarif douanier de 1667; et l'Angleterre jusqu'à ce qu'elle eût obtenu la même satisfaction par le traité de Ryswick en 1697.

Comme Richelieu, Colbert crut ne pouvoir confier qu'à des Compagnies à charte le commerce et le peuplement des colonies. Mais au lieu de les leur abandonner en fief, il voulut que le Roi en restât le tuteur et il se réserva un droit de contrôle dans leurs affaires, en présidant leurs conseils d'administration.

L'expérience avait montré que la faiblesse des moyens avait entraîné la faiblesse des résultats, obligeant les compagnies à passer la main à des particu-

liers, ouvertement pour la Compagnie des Isles d'Amérique, clandestinement pour la Compagnie de l'Orient.

Colbert voulut un très petit nombre de compagnies puissantes.

Tout l'Atlantique fut donné en charge à la Compagnie des Indes Occidentales (on sait que la méprise de Colomb avait fait nommer ainsi l'Amérique). Tout l'Océan Indien et le Pacifique, du Cap de Bonne-Espérance au Détroit de Magellan, à la Compagnie des Indes Orientales.

La première, créée en avril 1664 pour quarante ans, reprit le domaine de la Compagnie du Cap Vert et du Sénégal et de celle de Guinée, toutes deux spécialisées dans la traite des nègres; de la Compagnie de la France Équinoxiale, qui n'avait que la précaire possession de Cayenne; et racheta à leurs seigneurs Saint-Christophe pour 500.000 livres au lieu de 120.000, prix de vente; La Guadeloupe pour 125.000 livres, au lieu de 73.000; La Martinique pour 120.000, au lieu de 41.500, etc., cet accroissement de valeur correspondant à la réalité de leur développement. Ces achats et la création d'une flotte de quarante-cinq navires absorbèrent le capital initial de la Compagnie, dont plus de la moitié, huit millions, était une subvention gracieuse du Trésor royal.

Malgré d'autres subventions, malgré les avantages donnés aux actionnaires et qui allaient jusqu'à l'octroi de la nationalité française aux étrangers qui souscrivaient 20.000 livres, malgré la conservation de leur noblesse aux nobles qui commerceraient aux Isles et l'anoblissement des roturiers qui se signaleraient par

leurs services, la Compagnie, incapable de ravitailler suffisamment les Isles et d'assurer l'enlèvement de leurs marchandises, dut abandonner peu à peu son privilège commercial et s'acheminer vers la liquidation de 1672, qui ramena les Isles d'Amérique à la Couronne à partir de 1674.

La même année 1664 avait vu la formation de la Compagnie des Indes Orientales, qui devait avoir une bien plus longue vie, puisque, réorganisée par Law en 1722, elle ne vit abolir son privilège qu'en 1769.

La nouvelle Compagnie absorba les intérêts de la Compagnie de l'Orient, en pleine déliquescence, de Fouquet emprisonné, du maréchal de La Meilleraye, dont le fils, le duc de Mazarin, céda ses droits à Louis XIV, ne voulant sans doute pas y engloutir, comme son père, 400.000 livres.

Ce fut le premier grand projet de Louis XIV. Il y mit une insistance d'autant plus méritoire qu'il n'en voulut que la gloire et en déclina d'avance les bénéfices éventuels. On l'en doit louer. On le louerait davantage s'il y avait mis plus de sagesse et un peu moins d'orgueil.

Il voulait avoir son Isle, et Madagascar lui plaisait, moins grande que les Amériques de son cousin d'Espagne, la plus grande toutefois des Isles vacantes. Ce n'était pas en vain que Pronis avait baptisé Fort-Dauphin son premier établissement, que le nom d'Isle Dauphine avait été étendu à tout le pays, que Flacourt avait rebaptisé « Bourbon » l'isle adjacente, Mascareigne. Louis XIV s'était épris de ce projet et il voulut le faire aboutir à tout prix. Comme il intéressait

moins les futurs actionnaires, gens pratiques et passablement refroidis par de récents et retentissants insuccès, il l'encadra dans un vaste programme de monopolisation du commerce des Indes, ce monopole que le Portugal, puis l'Espagne avaient cherché à enlever aux Italiens par des routes nouvelles et que la Hollande et l'Angleterre leur disputaient à présent.

L'académicien Charpentier fut chargé de rédiger et rédigea avec enthousiasme une sorte de prospectus commercial et national : *Adresse à tous les Français, discours d'un fidèle sujet du Roi touchant l'établissement d'une Compagnie française pour le commerce des Indes Orientales*. Le prospectus faisait prévoir des dividendes annuels de 30 à 40 % et la participation du Roi.

Un groupe de marchands parisiens fut invité à solliciter l'honneur de lancer l'affaire. Accompagnés de Colbert, ils eurent audience du Roi à Fontainebleau, en obtinrent de former le syndicat d'émission et d'organisation, la promesse de son intervention personnelle à la Cour et, par lettres de cachet, auprès des intendants, maires et échevins des principales villes de France, et, par-dessus tout, l'engagement de supporter personnellement les pertes éventuelles des premiers temps.

Le lancement fut brillamment conduit. La Cour souscrivit deux millions, la finance autant, Lyon un million, Paris deux tiers de million, Rouen, Bordeaux, Tours, Nantes, Saint-Malo, Rennes, Toulouse, Grenoble, Dijon de 100 à 500.000 livres. La moitié du capital étant formée, le Roi créa la Compagnie des Indes Orientales.

Elle avait cinquante ans de monopole et son champ d'action s'étendait du cap de Bonne-Espérance au détroit de Magellan, ainsi que sur les mers plus au sud.

Sur l'insistance du Roi, les syndics durent anticiper sur l'activité légale de la Compagnie en envoyant un armement à Madagascar; ils s'en tirèrent en l'enrobant dans une mission de prospection économique dans l'Océan Indien. Ainsi l'on réservait l'avenir aux yeux des actionnaires tout en donnant satisfaction au désir du Roi de coloniser à fond Madagascar et d'en faire ce qu'il appela *la France Orientale*.

Il est significatif de trouver ici dès le début la même dualité de vues entre une Compagnie tentée par le fructueux commerce des Indes et un souverain préoccupé de fonder des colonies, qui opposa en Angleterre, de 1635 à 1648, sur la même question, le roi Charles I^{er} à l'East-India Company. On peut voir dans l'ouvrage de Sonia E. Howe sur *L'Europe et Madagascar* le récit de ce différend d'après les documents anglais de l'époque, et comment de meurtrières tentatives anglaises à la baie de Saint-Augustin et à Nossi-Bé donnèrent raison à la thèse des marchands.

Une campagne de recrutement par affiches se fit à Paris, promettant aux artisans et gens de métiers qui contracteraient un engagement de huit ans pour Madagascar de passer maîtres ensuite, sans payer aucuns droits, dans n'importe quelle ville du royaume. On en recruta deux cents, y compris les agriculteurs, et quatre navires prirent la mer le 6 mars 1665, avec 500 hommes, équipages compris, et les six membres d'un Conseil provisoire sous la présidence du vieil alchimiste

Pierre de Beausse, demi-frère de Flacourt. L'armement avait coûté un demi-million de livres. De Beausse avait pour instructions de déposer à l'Isle Bourbon vingt colons, ce qu'il fit, et de développer la colonie de Fort-Dauphin, qu'on rachetait à ceux qui l'avaient établie, en entretenant de bonnes relations avec les indigènes, qu'on devait gouverner avec équité, sans faire de différence entre eux et « les naturels français ». On devait appliquer les lois françaises et la coutume de Paris, ne pas laisser les blancs quitter les centres habités, sauf pour des missions de propagande amicale, punir de mort quiconque vendrait un Malgache et du fouet qui le maltraiterait, en baptiser le plus possible et leur donner les droits des Français. Tout était prévu, vraisemblablement d'après les livres de Flacourt, mais aussi d'après la connaissance des erreurs de sa politique. Il fallait sauver du meurtre rituel les petits Malgaches nés le vendredi, ne pas boire de lait sans le faire bouillir, ne pas manger trop de fruits au début, s'abstenir des femmes indigènes par crainte de la contagion; mais on pouvait les épouser sans crainte si elles avaient été baptisées. Quatre missionnaires étaient à cet effet joints à l'expédition, laquelle comptait entre autres Souchu de Rennefort, qui en fut l'historiographe, et un petit commis, le sous-marchand François Martin, qui devait plus tard fonder Pondichéry et inaugurer notre politique indienne.

Les instructions étaient de la main de Colbert.

Louis XIV pressait les opérations. La construction de nouveaux navires, la constitution d'approvisionnements pour la Grande Isle, où il fixait déjà de nou-

veaux centres à coloniser, où il distribuait des terres et des titres, où il allait nommer un vice-roi, absorbaient déjà deux nouveaux millions. Or la souscription était loin d'être couverte, et les actions souscrites n'étaient libérées que du tiers. Les syndics s'effrayaient, d'autant qu'ils avaient outrepassé leurs pouvoirs, ayant agi comme administrateurs avant toute assemblée des actionnaires.

Pour les rassurer, Louis XIV tint à présider lui-même cette première assemblée et la réunit dans son propre appartement au Louvre. Personne n'osa réclamer; on désigna au vote neuf directeurs, dont sept se trouvèrent être précisément les syndics, et le Roi en désigna trois autres : Colbert, comme président; Berruyer, son secrétaire, pour représenter les gens de finance; l'ambassadeur de Thou, pour les gens de robe.

Pour faire rentrer les souscriptions, on étudia sérieusement et ostensiblement les mesures à prendre pour le commerce avec les Indes, savoir le Bengale, la côte de Coromandel, la Chine et le Japon. Malgré quoi, le deuxième appel de fonds ne fit encaisser que deux tiers de million au lieu de deux millions deux tiers qu'on attendait : la plupart des actionnaires préféraient perdre leur première mise plutôt que de risquer les deux autres.

Le Roi paya d'audace. Il fit achever le deuxième armement pour l'Isle Dauphine, lequel coûta deux millions dont la moitié en marchandises de troc.

Dix navires et quatre barques portaient sous le commandement d'un homme de guerre, le marquis de Mon-

devergue, un équipage de quatre cents hommes, quatre compagnies de soldats, un millier de marchands, d'artisans, d'ouvriers et de colons, dont trente-deux femmes, sur lesquelles cinq seulement survécurent grâce au bon air de l'Isle Bourbon, les membres d'un Conseil dit souverain et un état-major commercial composé pour moitié de Français et pour moitié de Hollandais naturalisés, vu leur expérience du trafic des Indes. Quatre cents personnes devaient mourir au cours de ce voyage exceptionnel par son envergure et par sa longueur, car il dura un an, de La Rochelle à Fort-Dauphin.

On voyait bien partir ces grandes expéditions. On ne voyait rien revenir. Le troisième appel pour la libération fut un désastre : 16.600 livres. Les directeurs effrayés n'osaient affronter une deuxième assemblée générale. Le Roi prit sur lui de leur donner quitus de leur gestion.

Il attendait des nouvelles, des bateaux, de merveilleuses cargaisons.

Le Hollandais Caron, l'un des deux directeurs commerciaux, écrivit qu'on avait tout trouvé très mal, mais que, grâce à lui, tout irait très bien. Le Roi eut un geste noble : il paya les deux millions de livres à quoi se montait le déficit.

En 1668 parvint à Paris un rapport lamentable du marquis de Mondevergue. Décidément tout continuait à aller très mal. Le plus fâcheux fut que ce rapport s'ébruita.

Colbert décida alors le Roi à rentrer dans la légalité financière. La seconde assemblée générale eut lieu,

toujours au Louvre et sous la présidence du Roi, le 15 décembre 1668.

Colbert exposa aux actionnaires que les directeurs reconnaissaient leur tort d'avoir envoyé ces deux flottes à l'Isle Dauphine; que le premier armement n'avait rien produit, et le deuxième guère plus jusqu'ici à cause des malheurs de la traversée, de la mortalité et du découragement qui s'en était suivi; mais qu'on attendait beaucoup des opérations que le directeur Caron allait poursuivre dans l'Inde. Et il établit la balance, assez attristante, des comptes.

Louis XIV prit alors la parole, remercia les directeurs, annonça qu'il avait pris à sa charge les pertes et qu'il ferait davantage, mais souligna que beaucoup des actionnaires n'avaient pas fait leur devoir. Colbert fit adopter les noms de trois nouveaux directeurs et des commissaires aux comptes, et la séance fut levée.

Mais les versements, malgré une prolongation du délai, furent insignifiants, si bien qu'à la fin de 1669 Louis XIV dut accepter de prendre entièrement à son compte Madagascar et d'en décharger désormais la Compagnie des Indes Orientales.

Ce fut alors qu'il envoya dans la mer des Indes une flotte de guerre commandée par l'amiral Jacob de la Haye pour y établir solidement l'influence française et y détruire la suprématie hollandaise. L'amiral était homme de guerre et médiocre diplomate. Il reconnut l'avenir de l'Isle Bourbon, passa à Madagascar, y enquêta, fit contre un chef indigène une expédition punitive qui échoua lamentablement, renvoya à Paris le marquis de Mondevergue avec de telles recomman-

datations que celui-ci mourut en prison sans avoir pu se faire entendre, voulut transporter à Bourbon les colons de Fort-Dauphin, qui refusèrent, les quitta avec colère en leur supprimant leur garnison, partit pour les Indes, où Caron faisait petitement à Surate les affaires de la Compagnie et largement les siennes, probablement d'accord avec ses anciens compatriotes les Hollandais, pour qui il avait travaillé vingt-deux ans avant de les quitter sur un coup de tête.

Or de la Haye avait mission de débarrasser les Indes des Hollandais avec qui Louis XIV allait entrer en guerre en Europe. Joué par Caron, cet agent double, il fit une infructueuse expédition sur Ceylan, démasqua le jeu de Caron, le fit réexpédier en France où il n'arriva pas, ayant sombré au large de Lisbonne, et, désireux de frapper un grand coup pour rétablir sa réputation militaire, fut conquérir la ville de San-Thomé, qui n'était pas aux Hollandais, ni même aux Portugais qui l'avaient fondée, mais bien au roi de Golconde avec qui la Compagnie négociait avantageusement. Le brave amiral, on le sait, était médiocre politique. Assiégé par ce roi sur terre, par les Hollandais sur mer, il se défendit un an, n'accepta pas l'entremise de François Martin auprès du roi de Golconde, dut capituler, honorablement, en septembre 1674, passa au retour devant les ruines de Fort-Dauphin où les Français abandonnés par lui venaient d'être, le 27 août, traîtreusement massacrés par les Malgaches, fut reçu sans trop de reproches par un Louis XIV qui avait fini par se désintéresser de son rêve effondré, et s'alla faire tuer à l'armée d'Allemagne.

Désormais la Compagnie des Indes Orientales se consacrait au commerce des Indes, qui n'entre pas dans notre propos, et au développement des Mascareignes, où nous l'allons voir à l'œuvre.

VIII

L'ISLE BOURBON OU L'ÉDEN DE LA MER DES INDES

9 juillet 1665.

Apparition du Paradis terrestre.

Une flûte de vingt-deux canons, de soixante-quatre hommes d'équipage, le *Taureau*, a jeté l'ancre sous le vent de l'isle Mascareigne.

C'est une assez vaste rade abritée par des montagnes boisées dont les contreforts étagés montent jusqu'aux nuages.

Vingt hommes sont descendus dans la chaloupe du bord avec leurs bagages, pêle-mêle avec les barils d'eau qu'on va remplir. Pendant que les matelots, que dirige le capitaine de Kergadiou en personne, souquent ferme sur les avirons, ils n'ont d'yeux que pour cette montagne, cette forêt, cette plage où ils se sont engagés à établir une colonie. Leur chef, Étienne Régnauld, est un des principaux commis de la Compagnie des Indes. Il va établir dans cette île déserte un essai de plantation, qui sera en même temps l'infirmerie et — qui peut savoir, avec les Malgaches? — le lieu de refuge de la colonie de Fort-Dauphin. Car c'est à Fort-Dauphin que se rend le gros de l'armement. Le *Taureau* y sera

le 20 août, avec la *Vierge-de-Bon-Port* et l'*Aigle-Blanc* qui vont rallier dans quelques jours, avec la frégate le *Saint-Paul*, qui porte le chef de l'armement, le sieur Pierre de Beausse, président du Conseil de la France Orientale, un homme fort instruit, alchimiste d'ailleurs, mais fort méfiant, car seul il ne sera pas au rendez-vous de la flottille, ayant jugé habile de se rendre en droiture à Fort-Dauphin pour y asseoir son autorité avant l'arrivée des autres conseillers.

Deux Blancs sont sur la plage, qui font des signaux et promettent de ravitailler le navire. Au débarquement, quand l'avant de la chaloupe a mordu sur le sable, ils se font connaître. Ils sont là depuis trois ans, venus de Fort-Dauphin avec quelques Malgaches dont la plupart ont « gagné maron », filé dans les vavangues, pour ne pas travailler. Le pays est bon, eux vivent de chasse et de tortues, et de temps en temps ravitaillent en viande et en eau douce, contre quelques outils, hardes et menues douceurs, les rares bateaux qui passent.

Ils font les honneurs de l'endroit aux nouveaux venus. Eux, couchent dans une caverne, au pied de la falaise. Sur la plage on ne peut pas dormir, avec le grouillement des tortues toujours en vadrouille et qui ne se gênent pas pour vous monter dessus. On vit ici en bons termes avec les animaux. On attrape les oiseaux à la main pour les faire cuire, et à la course les cochons sauvages et les cabris « marons ». L'étang, là-bas, est plein d'anguilles; on n'a qu'à se mouiller un peu pour en prendre une, qui suffirait à rassasier vingt-cinq personnes.

Les nouveaux venus écoutent, éberlués. Flacourt n'a pas menti, dans ses descriptions qui ont tant influé sur leur engagement.

Le soir descend. Le paysage que chantera un jour Leconte de Lisle, fils de ce « quartier », s'embellit de toute la magie du couchant :

Les cascades, en un brouillard de pierreries,
Versant du haut des rocs leur neige en éventail...

Le ciel vaste où le mont dentelé se profile
Lorsque ta pourpre, ô soir, le revêt tout entier...

Puis tout s'apaise et dort; la lune se balance,
Perle éclatante, au fond des cieux d'astres emplis;
La mer soupire et semble accrottre le silence
Et berce le reflet des mondes dans ses plis...

Mille aromes légers émanent des feuillages
Où la mouche d'or rôde, étincelle et bruit,
Et les feux des chasseurs sur les mornes sauvages
Jaillissent dans le bleu splendide de la nuit...

Pour l'instant, les chasseurs ne sont pas encore à l'œuvre; les colons dorment leur première nuit sur le sol qui connaîtra leurs premières joies, puis leurs premiers labeurs, et bientôt leurs premières tribulations.

Nous avons un témoignage direct et précis sur ce qu'était cette Isle enchanteresse sous la plume d'un voyageur qui y fit escale cinq mois après ce jour historique.

Carpeau du Saussay, commissaire provincial d'artillerie en France, avait pris passage, justement sur le

Taureau, avec M. de Champmargou, commandant en second de Fort-Dauphin, pour venir à la rencontre d'un convoi qu'on attendait.

Empêchés par la présence d'un vaisseau anglais de débarquer à l'Habitation des Français, c'est-à-dire à Saint-Paul, ils campent plus loin au bord de la mer, près d'un grand étang en forme de croissant où abondent les fameuses anguilles. Le temps est beau, le pays sain; seulement le grouillement des tortues de terre les empêche de dormir. Les tortues de mer viennent aussi en abondance pondre la nuit dans le sable.

En cheminant vers l'Habitation des Français, qui est à deux lieues, ils prennent à la main autant de gibier qu'ils en veulent. Les oiseaux sont fort familiers : tourterelles, ramiers, perroquets, poules d'eau, perdrix, oies et canards. L'auteur décrit le flamant, moins connu en Europe. Les chauves-souris sont grosses comme des poules; quelquefois l'air en est obscurci; c'est un très bon manger, car elles ne se nourrissent que de graines. Les cochons sauvages et les cabris se laissent prendre à la course, car la graisse les empêche de courir. On côtoie un grand étang, où les poissons s'attrapent facilement à la main.

Seulement le chemin est difficile; le sable brûle les pieds nus et les cailloux sont pointus.

Enfin ils arrivent à l'Habitation, lieu « fort divertissant », situé au bord de cet étang, en face d'une prairie verdoyante. Les colons, comme on verra, n'ont pas voulu se contenter de la caverne; ils ont construit des cases. Le gibier est en si grande quantité qu'il entre

jusque dans les maisons; les oiseaux viennent manger sur les tables.

Le commandant de l'Isle, que le voyageur appelle M. Renaud, les reçoit fort bien; il n'y a pas grand mérite, car tout est pour rien et en abondance.

Ils passent deux jours à se reposer et à faire bonne chère.

Puis l'auteur va à la chasse des cochons sauvages et des cabris; il en prend trente-deux en moins de deux heures et son compagnon trente-huit. La chasse aux vaches sauvages (est-ce déjà les bœufs bossus de Tamatave? Plus vraisemblablement des descendants d'animaux laissés par quelque navire) est moins facile; il y faut le fusil, parce qu'elles chargent le chasseur. Elles sont en quantité dans le pays. Ils en tuent plusieurs à coups de fusil et de sagaïe.

L'Isle produit toutes sortes d'arbres inconnus en Europe : le palmier, le latanier, ceux qui portent le benjoin et d'autres gommés aromatiques, ce qui rend une merveilleuse odeur.

« Je n'ai point de nom à donner à l'Isle de Mascareigne, qui lui convienne mieux, s'écrie l'auteur, que celui d'un Paradis terrestre. »

Le climat est si sain, l'air si salubre que les malades qu'on y débarque y recouvrent la santé dès qu'ils l'ont respiré. Il n'y a aucune bête venimeuse ni nuisible. Tous les légumes y viennent en abondance, et tous y sont d'un goût merveilleux. Le tabac qui s'y fait est des meilleurs. Le riz y croît aussi, mais il est mangé des oiseaux.

M. de Champmargou veut voir le reste du pays et

s'embarque à cet effet dans la chaloupe, les montagnes étant inaccessibles et les sentiers manquant. Mais la chaloupe ne peut aborder nulle part à cause des brisants. Ceux des habitants qui sont allés dans le reste de l'Isle assurent que c'est un lieu aussi enchanteur, et qu'il y a un canton qui brûle continuellement. C'est une montagne de soufre et c'est, de l'avis de l'auteur, ce qui rend cette Isle si saine.

Elle n'est habitée que de vingt Français, quoique capable d'en nourrir plus de quatre mille. Il n'y manque que du vin. Le port n'est point sûr et les ouragans, trois ou quatre fois l'an, dévastent le pays.

Cette description recoupe très favorablement celle qu'en a faite Flacourt, à qui Bourbon doit sa colonisation et son nom.

C'est lui qui avait envoyé en septembre 1649 Roger Le Bourg, capitaine du *Saint-Laurent*, y reprendre les douze « ligueurs » que le même navire y avait déportés en octobre 1646 sur l'ordre de Pronis, et qui revinrent à Fort-Dauphin « sains et gaillards ».

C'est lui qui rédigea, sur leurs récits merveilleux, le tableau qu'on lira plus loin et qui, publié en 1658 dans son *Histoire de la Grande Isle de Madagascar*, alimenta la propagande et les prospectus de la Compagnie, et détermina le départ des vingt premiers colons.

C'est lui qui renvoya en octobre 1649 le même capitaine Le Bourg reprendre officiellement possession de l'île en fixant, au lieu qui s'appelle encore « La Possession », un tableau portant la peinture des armes de France, renouvelant ainsi le geste de pure forme du capitaine Goubert en juin 1638.

C'est lui qui changea en celui de Bourbon son nom primitif de Mascareigne (Les Portugais l'appelaient ainsi, écrit en 1651 François Cauche, pour avoir été découverte par un de cette maison de Mascarenhas qui tient encore des premiers noms en Portugal).

C'est lui qui y envoya en 1654, sous la conduite d'un certain Antoine Couillard, dit Taureau, dit par les Malgaches Dian Marovoule, sept Français et six nègres de Fort-Dauphin pour y cultiver le tabac. Essai infructueux, car au bout de trois ans un flibustier les emmena dans l'Inde, où, en fait de marchandises, ils ne purent vendre que leurs compagnons malgaches et durent se faire soldats à Madras.

Lui-même, enfin, de retour en France, instruit par sept ans d'expérience de la précarité de notre colonisation à Madagascar, détermina la Société de l'Orient à envoyer des colons et des marchandises dans l'île sa filleule et s'offrit à les y conduire. On sait qu'attaqué par un pirate barbaresque, son navire prit feu et sauta avec Flacourt le 10 juin 1660.

Mais son livre restait, et la belle description de Bourbon que se répétaient les vingt colons de la flûte *Le Taureau*, à cette heure où ils se préparaient à vivre leur rêve. Gens du peuple et de la petite bourgeoisie, venus à Brest d'Artois, de Flandre, de Picardie, de l'Île-de-France et de Normandie, fatigués de traîner chez eux une existence mesquine ou misérable, comment ne se seraient-ils pas enthousiasmés pour cette île de paradis? Le mot est dans Flacourt, qui n'y avait jamais été, mais qui en parlait si bien, et l'atmosphère, voire le costume, et la poésie, et les délices de la bou-

che, où revient, en leit-motiv, la chair savoureuse des porcs nourris de tortue.

« Mascareigne est l'île la plus saine qui soit au monde où les vivres sont à foison, le cochon très savoureux; la tortue de terre, la tortue de mer, toutes sortes d'oiseaux en si grande abondance qu'il ne faut qu'une houssine à la main pour trouver, en quelque lieu que ce soit, de quoi dîner... C'est le meilleur pays du monde, arrosé de rivières et de fontaines de tous côtés, rempli de beau bois de toutes sortes, fourmillant de cochons, de tortues de mer et de terre extrêmement grosses; plein de ramiers, de tourterelles, de perroquets les plus beaux du monde. Les côteaux sont couverts de beaux cabris desquels la viande est très savoureuse; mais celle du cochon surpasse toute sorte de nourriture en délicatesse et bonté. Ce qui la rend si bonne, c'est qu'il ne se repaît que de celle des tortues... »

C'est à en pleurer de tendresse. Et quelle douceur de climat, quelle salubrité...

« L'air y est très sain, et, quoiqu'il y doive être très chaud, il est tempéré par des vents frais qui viennent, le jour, de la mer, et la nuit, de la montagne... Les eaux y sont pures et très excellentes, lesquelles il fait beau voir tomber le long des ravines de bassin en bassin, en forme de cascades admirables... Les étangs et rivières fourmillent de poissons; il n'y a ni crocodiles, ni serpents, ni insectes fâcheux, ni mousquites (*sic*) piquantes... Les bois y sont très beaux, dans lesquels il y a lieu de s'y promener, n'étant point embarrassés d'épines, de buissons et de rampes. Il y a du poivre blanc en quantité et du poivre à queue que les méde-

cins nomment cubèbe; il y a de l'ébène et d'autres bois de diverses couleurs, dont les uns sont propres à bâtir maisons et navires, les autres portent des gommés odoriférantes, ainsi que le benjoin, qui s'y trouve en quantité... »

Soit dit en passant, c'était vrai pour le benjoin, mais faux pour le poivre, si l'on en juge par les soins que la Compagnie prit plus tard pour y introduire le poivrier et par ce détail que donne en 1710 Antoine Boucher, d'un pied de poivrier, le premier poussé dans l'île et qui fut mangé des cochons et dont le colon qui l'avait cultivé et perdu ne pouvait parler que les larmes ne lui vinssent aux yeux.

Flacourt revient sur la salubrité de cet Eden, toujours sur la foi des douze déportés : pendant les trois années qu'ils y ont passé, ils n'ont pas eu le moindre accès de fièvre, ni douleurs de dents ni de tête, quoiqu'ils fussent sans chemises, habits, chapeaux ni souliers, y ayant été portés et laissés avec seulement, chacun, un méchant caleçon, un bonnet et une chemise de grosse toile, qu'ils épargnaient afin de s'en servir en cas de blessure ou de maladie. Dans cette tenue paradisiaque, ceux même qui y étaient allés malades recouvrèrent incontinent la santé.

Malgré son lyrisme, la description de Flacourt était assez vraie, et ce n'est pas dans un quelconque Port-Tarascon que débarquèrent nos colons, rejoints deux ans plus tard par cinq jeunes filles débarquées souffrantes d'un convoi d'émigrants pour Madagascar, six ans plus tard par plusieurs volontaires amenés de la grande île par Jacob de la Haye, qui traça le plan du

Fort de Saint-Denis, la future capitale; neuf ans plus tard par vingt et un réfugiés du massacre de Fort-Dauphin (27 août 1674).

La vie paradisiaque y eût été facile, celle que mènent encore aujourd'hui certains Européens décivilisés aux îles heureuses du Pacifique. Mais la Compagnie ne l'entendait pas ainsi. Elle avait amené là-bas ces colons pour coloniser, élever, défricher, tenter des cultures riches, ravitailler en vivres et en marchandises exotiques les navires qu'elle armait pour le commerce des Indes. Elle y entretenait un gouverneur chargé d'imposer à ce paradis la loi du travail, de régler sévèrement la chasse et d'empêcher tout commerce avec d'autres bateaux que les siens.

L'ordonnance de Jacob de la Haye, du 1^{er} décembre 1674, est la plus formelle sur ces divers points.

Culture par contrainte : « Ordre à chaque habitant d'avoir au moins par tête deux cents volailles, douze porcs et six milliers de riz, trois milliers de légumes et grains, et des bleds ce qu'ils pourront au plus, eu égard, par le Gouverneur, aux habitations, tous les ans. »

Monopole du commerce : « Que nul ne sortira rien de terre pour porter à la mer sans permission du Gouverneur ou commandant, ni ne fera aucun commerce, à peine d'amende;... mais apporteront toutes leurs denrées et marchandises au commis ès magasins du roy..., où elles leur seront payées suivant les taxes qui en auront été faites. »

Inutile d'ajouter que la Compagnie achetait bon marché les produits du sol et vendait cher les produits importés. On raconte même que pour liquider un stock

de chaussures sans amateurs, car beaucoup des habitants, comme les paysans français de la même époque, marchaient nu-pieds, un gouverneur aussi ingénieux qu'épris d'avancement introduisit et fit semer par les chemins ces plantes épineuses et rampantes qu'on appelle là-bas des pagodes.

Restriction de la chasse, où les habitants trouvaient leur plaisir et leur profit, comme les batteurs d'estrade du Canada, dans ce pays couvert de forêts où les tortues de terre, pesant jusqu'à cinq cents livres, remontaient jusqu'à des plateaux presque inaccessibles comme l'Ilet-à-Cordes, avec « leurs poulets agiles », et où le sommeil était incommodé par le bruit des tortues de mer qui venaient pondre dans le sable. Jacob de la Haye interdit la chasse *sous peine de mort* et commet des chasseurs-fonctionnaires menacés de la même peine. « Que personne n'ira à la chasse des oiseaux, bêtes à quatre pieds ni autre gibier, sur peine de vingt écus d'amende... et en cas de récidive à *peine de la vie*, et cet ordre exécuté ponctuellement, attendu que nous avons observé que la liberté de la chasse rend les habitants paresseux et fainéants, ne se souciant de cultiver les terres, ni d'avoir des bestiaux pour leur nourriture, et détruisent le pays au lieu de l'établir... Qu'il sera commis des chasseurs, lesquels seront obligés de fournir dans les magasins, aux commis établis pour cet effet, les viandes et gibiers qui seront nécessaires pour la nourriture des habitants et étrangers... Défense à eux de trafiquer, commercer, vendre ni porter de gibier ailleurs qu'aux magasins... sur peine de cent livres d'amende... et, en cas de récidive, d'être *pendus et étranglés.* »

Ces mesures draconiennes, dont beaucoup nous semblent au moins vexatoires pour des gens à qui l'on avait promis le paradis terrestre, dont quelques-unes étaient de bonne colonisation, dont presque toutes tendaient à l'exploitation du sol par les colons et des colons par la Compagnie, furent appliquées avec plus ou moins de rigueur, selon le caractère des gouverneurs et aussi selon l'autorité morale et la force armée dont ils purent disposer. Jusqu'à la fin du xvii^e siècle, les gouverneurs ne pouvaient compter pour leur garde et l'exécution de leurs ordres que sur la bonne volonté des habitants. Pour plus de sûreté, ils leur faisaient répéter leur serment de fidélité quand passait un vaisseau du roi qui renforçait un moment leur pouvoir et embarquait quelques mutins.

Contre les exigences de la Compagnie et des gouverneurs, les désobéissants n'avaient que trois ressources : la contrebande, l'éloignement, la résistance ouverte. Toute la première histoire de Bourbon tient dans ces luttes.

Il y a bien le recours au roi. Mais le roi est loin; les capitaines de passage répugnent à se charger de messages contre l'autorité locale, et sait-on si le roi ne soutiendra pas la Compagnie qui s'est créée sous son impulsion? Et quelles vengeances s'exerceront contre les dénonciateurs?

Les habitants de Saint-Paul ont tout de même essayé ce recours, trois ans après leur arrivée, le 16^e de novembre mil six cent septante huit. François Ricquebourg tint la plume; il était greffier et chantait à l'église. Nous avons aux Archives le texte naïf de la

supplique. François Mussard a signé le premier, puis Pierre Hibon, Jacques Fontaine, Pierre Collin, et, cinquième, par prudence peut-être, le rédacteur. Regnault Houarault a mis une croix dans un cercle, Gille Lannay une croix. Nicolas Prou a signé; Hervé Danemont aussi, mais en majuscules. Guillaume Girard a mis une croix. Jean Bellon, une croix de Saint-André dans un cercle. Jacques Georges, George Piolant, Jean Rusien ont signé. Pierre Nativelle et François Penaouët ont mis chacun une croix de Saint-André. François Vallée, un V à double boucle, et enfin la croix de Robert Vigoureux clôt la liste. Quant à Du Chauffour, le sixième, il a mis son sceau. Il y a lieu de croire que plusieurs Saint-Paulois n'ont pas voulu signer.

Les suppliants n'osent pas aller jusqu'au roi. Ils supplient très humblement « Monseigneur de Colbert, protecteur spécial de ladite isle de Bourbon d'avoir égard à la nécessité où elle se trouve présentement, étant dé garnie de toute commodité nécessaire, tant pour l'entretien des familles que pour le cultivement de la terre. »

Ils manquent de matériel : « Les matériaux qui nous seraient plus de besoin, ce sont fer, acier, meules, avec un bon taillandier, quelque toile bien forte pour le travail, avec des marmites et poêles, la terre de ce pays n'étant pas propre à cet effet, ce qui nous met dans la dernière misère pour vivre honnêtement plutôt qu'en sauvage. »

Ils se plaignent de ce que les gouverneurs interceptent les marchandises qu'on envoie dans l'île et ne les laissent pas commercer avec les rares navires qui

passent (mais ceci, c'est la politique de la Compagnie, qui tient à son privilège) : « Ce qui nous décourage entièrement du service est le mauvais traitement des commandants, qui se saisissent de la plus grande part, du meilleur et du plus beau, des petits secours qu'on envoie, soit pour eux, soit pour leurs valets... Ils nous empêchent entièrement le commerce que nous pourrions faire avec les navires qui passent dans ces quartiers... Nous aurions quelque consolation si l'on nous permettait d'échanger les fruits que nous cultivons en petites commodités qui nous sont de la dernière nécessité. »

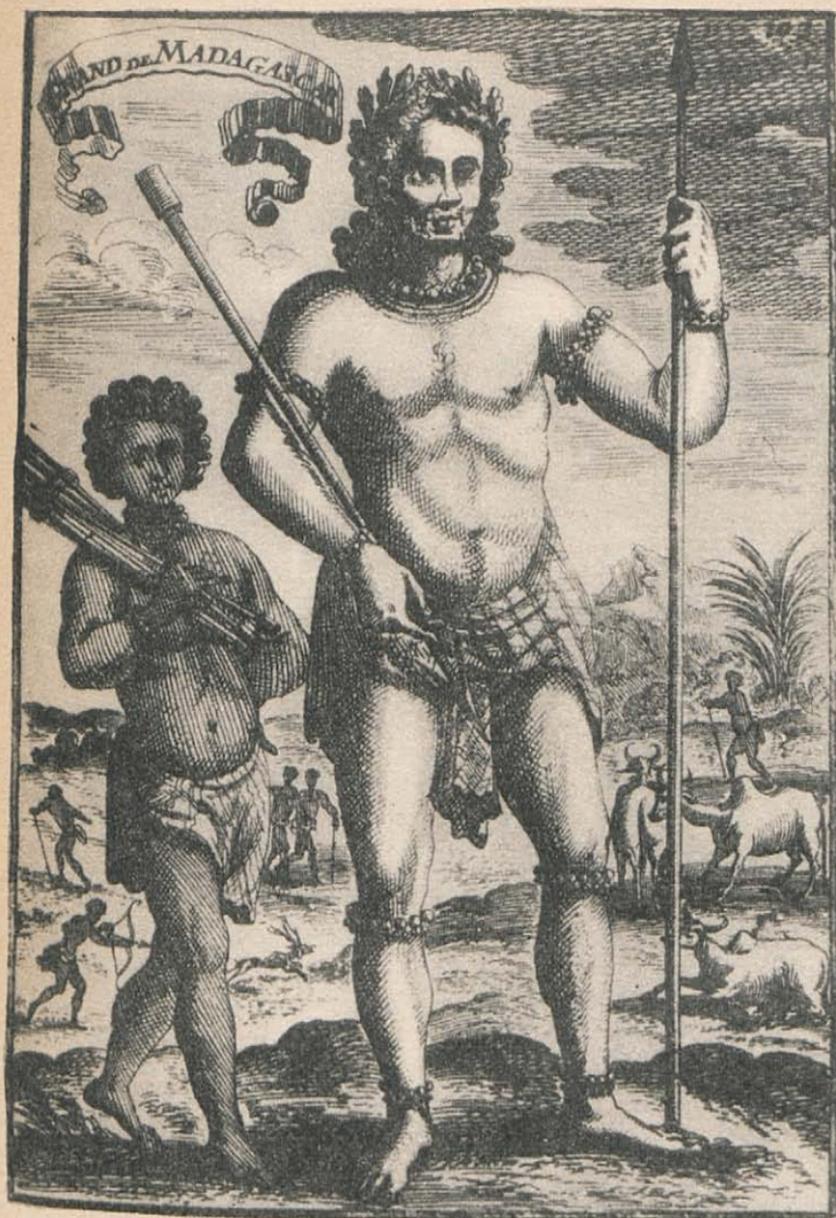
Ils supplient qu'on rapatrie les soldats, colons malgré eux, qui ont été débarqués dans l'île pour se rétablir dans cette « infirmerie », et aussi qu'on les délivre des noirs malgaches partis « marons » : « Monseigneur, en passant nous prendrons la liberté de vous dire qu'il y a ici quantité de jeunesse que les navires ont laissée comme malades et qui sont plutôt tous soldats que dans le dessein de s'arrêter dans ces quartiers, qui maudissent tous les jours le moment qu'ils ont mis pied à terre. Ce serait une grande charité que de les en retirer, comme aussi de nous donner la liberté de nous défaire des Madagascariens qui sont ici, qui sont gens traîtres et turbulents; car, pendant qu'il y en aura, au lieu de cultiver nos terres, il faut que nous leur allions faire la guerre pour les éloigner de nos habitations. »

La touchante supplique contient l'assurance du dévouement des habitants : « Monseigneur, espérant que vous aurez quelque charité pour le pauvre peuple de Mascareigne, nous vous pouvons assurer que, de notre

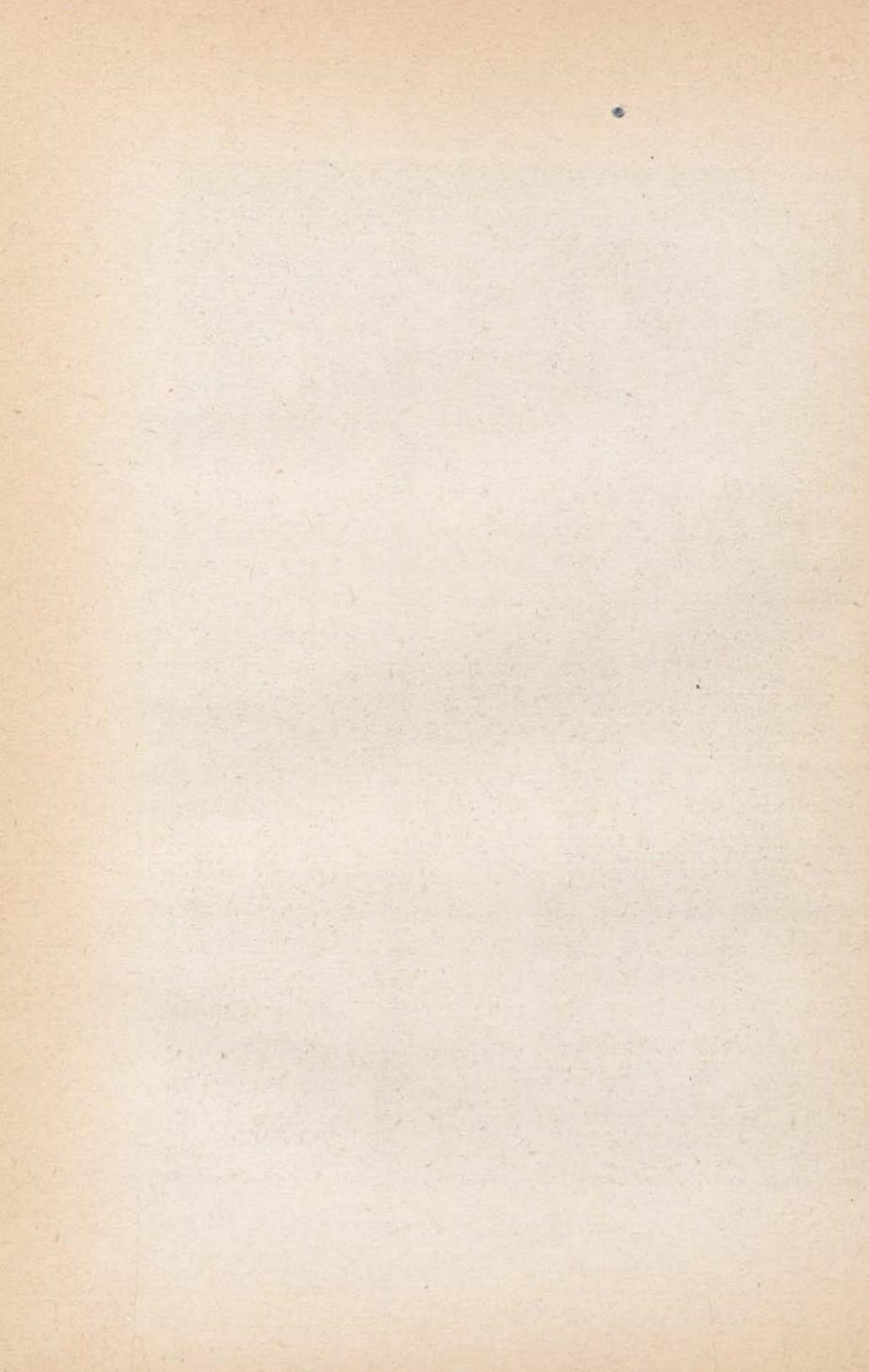
côté, nous contribuerons de notre meilleur à donner toute la satisfaction que peut souhaiter notre bon Roy, que Dieu conserve et votre Excellence. »

Pas un mot sur le brûlant sujet de la chasse. C'est que le gouverneur du moment, M. de Fleurimond, intérimaire et non commissionné, n'osait ou ne voulait pas appliquer le règlement draconien de l'amiral de la Haye.

La contrebande était l'un des trois moyens de tempérer les exigences de la Compagnie et l'arbitraire des gouverneurs. Elle s'exerçait clandestinement au passage des bâtiments étrangers ou des forbans. Qu'était-ce que ces forbans, pas plus mal vus de la population que les contrebandiers de certaines frontières? La plupart du temps, ce sont de bons diables qui se contentent de frauder le monopole de la Compagnie. Leurs navires s'approchent secrètement de la côte; les habitants apportent des vivres, des animaux, du bois; les forbans leur donnent en échange, et sans marchander, les produits de l'Europe ou de l'Inde dont la Compagnie les sèvre ou qu'elle leur vend à des prix exorbitants; ils les fournissent aussi de numéraire, chose interdite par la Compagnie qui ne voulait que du troc. Quelques-uns de ces forbans, quand les vaisseaux du roi ou de la Compagnie leur faisaient la vie trop dure, sollicitaient l'amnistie et venaient se fixer à Bourbon où ils devinrent de très honnêtes gens. On a d'ailleurs exagéré leur nombre. Il n'y en avait que deux en 1687, et ce n'est qu'en 1720 que cent trente-cinq, provenant du même navire, s'établirent dans l'île qui contenait alors mille deux cents habitants.



GRAND DE MADAGASCAR
Gravure du XVII^{eme} siècle



Le second moyen de se protéger des abus de l'autorité était évidemment de vivre loin d'elle. Tant que le gouverneur fut à Saint-Paul, les indépendants préférèrent habiter dans le Nord, à Sainte-Suzanne et au Quartier-Français. Quand le gouverneur s'établit à moitié chemin des deux centres de colonisation, pour mieux les surveiller, c'est Saint-Paul qui devint le siège des mécontents. A mesure que l'autorité des gouverneurs grandira, la colonisation ira vers le Sud, s'éloignant toujours de la capitale et empiétant sur les « réserves » laissées au gibier et aux tortues. De là vient que Saint-Pierre, extrême refuge des esprits frondeurs, a toujours eu une vitalité politique particulière et passe encore pour être la ville des fortes têtes. Quand l'autorité devenait trop pressante, les plus indépendants gagnaient les bois, l'immense forêt qui couvrait presque toute l'île, et faisaient bande à part. On les appelait les « quivis », non pas de leur cri de « Qui vive? », comme il a été prétendu, mais du malgache *kivy*, qui signifie *sauvage*. Quand un nouveau gouverneur arrivait, il les amnistiait et leur envoyait un message pour les rassembler dans les bois au son d'une *encive* (conque marine) et les reconduire au bercail.

Enfin, quand le gouverneur était par trop dur, comme Vauboulon, ou par trop faible, avec des sursauts d'énergie, comme Drouillard, on se débarrassait de lui. Drouillard, ancien pilote, avait été intronisé par un excellent capucin, le Père Bernardin, mais il entra en conflit avec le nouveau curé de l'île, l'abbé Georges Camenhem, de l'évêché de Vannes, aumônier du vaisseau *l'Oriflamme*. Le curé était assez brouillon et com-

mandait, par délégation du gouverneur, à Saint-Paul. Le gouverneur, tâtillon et versatile, régnait à Saint-Denis où, en délicatesse avec beaucoup des habitants, qu'il appelait les cabaleurs, il s'était entouré de Hollandais et de Portugais. Le curé, après boire, fronçait volontiers le gouverneur. Ils en vinrent à s'entre-excommunier, à se décréter l'un l'autre d'arrestation, entretenant dans l'île une agitation dangereuse. L'ancien pilote, ayant voulu instaurer des châtimens corporels pour sanctionner la réglementation de la chasse, se vit mener la vie si dure qu'il dut se rembarquer pour la France.

Son successeur, Habert de Vauboulon, dûment commissionné par le roi le 20 mars 1689, se heurta aux mêmes résistances et n'en fut pas quitte à si bon compte. Taquin, avide, hâbleur et défiant, il commença par entrer en conflit pendant la traversée avec son second, le garde-magasin Firelin, et le nouveau curé de l'île, le père capucin Hyacinthe, de Quimper. L'un et l'autre mirent bientôt à profit les abus d'autorité et les exactions de Vauboulon, qui voulut faire payer aux habitants les concessions que leur avaient gratuitement accordées ses prédécesseurs.

Les malheureux colons se voyaient ainsi dépouillés ou de leurs terres péniblement mises en valeur ou du peu de numéraire qu'ils avaient pu amasser en cachette, voire par commerce interlope, puisque la Compagnie ne procédait que par troc. Ils se voyaient en outre imposer des redevances annuelles, et le pis est que Vauboulon, empochant personnellement le prix des concessions, n'en faisait pas mention dans les contrats. En

outre il leur raflait leurs bijoux et curiosités des Indes. Il joignait la raillerie à l'exaction. « Un nommé Vulman, Hollandais, fort honnête homme, lui ayant compté pour sa terre trente-cinq écus sur sa table, pour avoir son contrat, Vauboulon, versant cet argent de dessus la table dans la main gauche avec la droite, lui dit en éclatant de rire : Ah, mon enfant, cet argent t'incommodait. »

Le père Hyacinthe, de qui nous tenons ces détails, explique tous les engrenages de cette machine à phynance : « Après leur avoir chèrement vendu leurs terres, il les a fort chargés de rentes, dont s'étant plaints, on leur a fait dire sous main que s'ils voulaient lui donner quelque argent, il diminûrait leurs rentes, de sorte que plusieurs ont donné qui vingt écus, qui plus, qui moins et, pour cette somme, on leur a fait de nouveaux contrats et déchiré les premiers, quoique scellés du sceau du roi et du sien; mais fort peu rabattu de leurs rentes dont s'étant derechef plaints, on les a menacés du cachot, et l'on m'assure que, s'ils voulaient encore déboursier, on déchirerait le second contrat pour leur en faire un troisième. »

Ces accusations, que le Père Hyacinthe adressait en France avant le drame et par conséquent avant d'être en posture d'accusé, sont confirmées par le rapport d'un capitaine de passage. Celui-ci tenait ses renseignements du propre secrétaire de Vauboulon, M. de Chauvigny, ancien condisciple du gouverneur, qu'il avait suivi dans son gouvernement et dont les comportements commençaient à l'effrayer. « Il me dit que la Compagnie était volée, en ce que, par ordre du gou-

verneur, le commis vendait les marchandises beaucoup plus cher que le prix fixé; qu'il n'en couchait sur son registre que le prix ordinaire et que, le surplus, ils le partageaient ensemble... Il me dit que tous les habitants étaient ruinés et qu'il les avait rançonnés et pillés jusqu'au dernier sol, leur faisant payer leurs habitations et le fonds de terre qu'ils cultivaient et de plus leur avait imposé de grosses rentes et beaucoup de cens, plus que leurs terres ne pouvaient rapporter... Il y avait pour lors au cachot un nommé André Brocus, Hollandais, pour ne l'avoir pas satisfait. Il le mit hors moyennant trente livres, huit dindons et six cochons, deux cents livres de riz et le chapelet de sa femme, qui était de cristal et valait six livres. Un habitant de Sainte-Suzanne, nommé Jean Grand, était aussi au cachot, faute de lui payer le prix d'une habitation qu'il avait défrichée lui-même à la sueur de son front et vendue il y avait trois ans. Le gouverneur dit que cela lui appartenait et qu'il crèverait au cachot s'il ne voulait lui rapporter l'argent... Ainsi généralement de tous les habitants. Il menace de leur casser la tête s'ils se veulent plaindre, sans vouloir jamais donner reçu de tout ce qu'il exige d'eux. Il me dit de plus que les habitants étaient réduits à un état si pitoyable qu'ils gémissaient tous les jours en attendant d'envoyer leurs plaintes, et me dit que le R. P. Hyacinthe m'informerait de tout plus particulièrement. Ce qui m'obligea de m'informer de la vérité du fait et j'ai trouvé très véritable tout ce que le sieur de Chauvigny m'avait avancé... »

Évidemment, le témoignage du P. Hyacinthe ne suf-

firait pas pour corroborer celui-là, mais le capitaine déclare avoir vu les prix dépassant les tarifs, les lettres de concession, sans quittance d'argent, les lettres de naturalisation vendues aux Hollandais de l'île et qui excédaient les pouvoirs de Vauboulon, le contrat illégal de vente d'un noir du roi... Bref, Chauvigny lui proposa, de la part des habitants et d'accord avec le P. Hyacinthe, de lui livrer lié et garrotté le gouverneur qu'il ramènerait en France. Le capitaine refusa le paquet, mais accepta d'embarquer Chauvigny pour rendre compte de la situation. Cet embarquement contre son gré aurait pourtant sauvé la vie à Vauboulon. Deux mois après le départ du navire, le 19 novembre 1690, les habitants révoltés, sous la conduite du garde-magasin Firelin qu'il avait rossé, du P. Hyacinthe qu'il avait menacé de le faire pourrir en un cachot, et probablement du chirurgien Royer, capitaine du canton de Sainte-Suzanne, dont deux filles furent épousées ensuite par Firelin et par Barrière, un autre conjuré, le gouverneur était arrêté en pleine église de Saint-Denis.

Cette affaire, unique, il faut le dire, dans l'histoire de la colonie, eut un caractère aussi pittoresque que dramatique. Les habitants de Sainte-Suzanne se sont réunis l'avant-veille avec ceux de Saint-Denis, en grand mystère, au presbytère, où le curé leur a expliqué qu'on était en état de légitime défense; on a réglé les détails du coup d'État. Le dimanche matin les conjurés sont venus sous prétexte d'emplettes au magasin du roi, où le garde-magasin Firelin, le second personnage de la colonie, leur a versé des conseils, des pro-

messes et de l'eau-de-vie. Puis on s'est porté à l'église. Le gouverneur (qui d'ailleurs s'arrogé un droit de contrôle sur le rituel, dicte le prône au curé, délivre les dispenses pour les mariages et conteste le cérémonial du baptême), le gouverneur entre, prend l'eau bénite et se voit interpellé par Duhal : « Au nom du Roi, rendez votre épée. » Vidot, Barrière et Robert l'entourent, le désarment. Il se tourne vers le P. Hyacinthe : « A moi, mon Père; sauvez-moi la vie... » Le père capucin, qui montait à l'autel, se retourne, ôte sa chasuble, la pose sur l'autel et s'adressant au gouverneur d'une voix suave : « Ne faites pas de résistance, lui conseille-t-il. On n'en veut pas à vos jours. Laissez-vous conduire. » On lui amène le prisonnier. Il change alors de ton : « Amarrez-moi le voleur ici ». Et, processionnellement, on sort de l'église : le P. Hyacinthe en tête, un bâton de bedeau à la main; Vauboulon, bâillonné, garrotté, poussé par les quatre qui l'ont arrêté; Augustin Panon, l'un des principaux habitants, portant l'épée nue du prisonnier, suivi de la foule silencieuse. Vauboulon est mis, les fers aux pieds, dans un cachot de la « maison du roi », bien gardé, et le cortège retourne à l'église, où le curé remet sa chasuble et chante un allègre *Te Deum*. Puis on tire sept coups de canon, aux cris de « Vive le Roi » et un déjeuner dînatoire réunit tous les habitants devant ladite « maison du roi ».

Le P. Hyacinthe fait élire Firelin commandant de l'île, gouverne sous son nom, s'attire quelque impopularité, réprime par une exécution capitale, celle de Laciterne, valet du prisonnier, un complot qui se for-

mait, cette fois, pour le délivrer, laisse ou fait mourir en prison le pauvre Vauboulon, déclare : « Qu'il s'enterre lui-même, s'il le peut; pour moi, je ne me dérangerai pas. » Il célèbre tout de même un service funèbre avec messe, suivi de cinq décharges de mousqueterie et d'une autopsie prudente du cadavre, lequel avait, paraît-il, les poumons « gâtés », signe de phtisie, fin admissible après deux ans ou presque de cachot.

L'épilogue de cette affaire fut, cinq ans après, le passage de l'escadre de M. de Serquigny, qui embarqua comme prisonniers cinq des conjurés, en condamna d'autres à deux mille livres d'amende, « estimant les mieux châtier par leur bourse que les poursuivre criminellement » et livra les premiers à la justice du roi. L'affaire était fort grave, car, quels que fussent les torts de Vauboulon, il avait été nommé par le roi et le prestige royal se trouvait compromis : « Sa Majesté, écrivit le ministre au provincial des capucins de Bretagne qui intercédait pour le P. Hyacinthe, n'a pas cru pouvoir laisser impunie une action qui attaque son autorité, ni se dispenser de faire châtier les coupables de la mort du gouverneur et de celle de son valet de chambre. »

Par jugement prononcé à Rennes le 25 mai 1697, après plus d'un an d'instruction, quatre des accusés furent condamnés aux galères à perpétuité; savoir : Hyacinthe de Kerguelin, dit Hyacinthe de Quimper, prêtre, religieux capucin, 60 ans environ, aumônier à l'île Bourbon; Michel Firelin, Normand, 30 ans, commis de la Compagnie des Indes à l'île Bourbon; Jacques Barrière, dit des Roches, 45 ans, de Limoges; Robert

Duhal, 39 ans, de Pleudihen, évêché de Dol (ce dernier subit sa peine à la Bastille et y mourut en 1714).

Julien Robert, dit la Roche, 55 ans, de Champdenier en Poitou, fut condamné à 10 ans, et Marc Vidot, natif de Rouvigné, ville dépendante de la République de Venise, à 5 ans. Ce dernier mourut à Marseille en 1704.

Le roi approuva la sentence, mais fit remettre à ses supérieurs le capucin, pour le punir comme ils le jugeraient à propos.

A la suite de l'affaire Vauboulon et dans l'attente d'un gouverneur, s'instaura une sorte de gouvernement démocratique. Six habitants de Saint-Paul, Athanase Touchard (le compère Athanase, dont le bon sens est resté proverbial), Louis Carron, René ou Renaud Hoareau, François Mussard, futur chef de la chasse aux « marons », Lezin Rouillard et Antoine Payet, secondés par deux habitants *principaux* à Saint-Denis et à Sainte-Suzanne, prirent en mains l'administration de la colonie. Ils réglèrent sagement la chasse et organisèrent la poursuite des esclaves fugitifs groupés dans l'intérieur en bandes parfois menaçantes. On a, aux archives de l'île, un certain nombre d'ordonnances signées des Six de Saint-Paul. Elles sont sages et claires, d'un style simple et fort. Leurs séances se tenaient en plein air, sous les palmiers de Saint-Paul, face à la mer, dans un cadre digne de leur autorité sereine et patriarcale.

Les plus curieux documents que nous ayons sur l'état de la colonisation dans les années qui suivirent ces événements et précédèrent l'âge du café, nous les

tenons d'un hasard heureux qui fit retenir dans l'île, de 1702 à 1710, pour ses capacités de garde-magasin, c'est-à-dire de second employé de la Compagnie, un commis qui revenait de Pondichéry en France, Antoine Boucher, né à Brest en 1674. Ce parfait fonctionnaire était en même temps une vieille commère, qui maniait assez alertement la plume.

Outre deux recensements et les menues écritures de sa charge, ses yeux toujours en éveil et ses oreilles ouvertes à tous les cancans lui ont permis d'amasser en huit ans quantité de fiches qu'il mit, dès son retour à Paris, à la disposition du directeur général de la Compagnie, M. de Foucherolle. Des deux mémoires qu'il rédigea à cette date, l'un, tour à tour précis et grandiloquent, roule sur la colonie en général et sur les classes d'habitants, savoir les huit Anciens, les créoles blancs, les mulâtres, les étrangers, anciens forbans, et les noirs esclaves. Le second est un mémoire pour servir à la connaissance particulière de chacun des habitants. C'est évidemment le plus piquant, car il ne donne pas seulement le nom, l'âge, l'origine, le conjoint, les enfants, les terres, les récoltes, les bestiaux, les esclaves de chacun, mais toutes les particularités de son caractère.

Jusqu'à quel point est-il sincère? Tant qu'il n'a pas intérêt à ne point l'être. C'est, avec la confrontation d'autres témoignages, le seul critérium du sien. Mais si l'on néglige ce que ces ragots d'outre-tombe peuvent avoir de déplaisant pour la descendance de certains de ses originaux ou parfois pour la vérité qu'il outrage, tout de même, pour l'historien, pour le psychologue,

pour l'amateur de pittoresque, quelle mine jusqu'à ce jour inexploitée! Ce La Bruyère colonial, contemporain de l'autre (son manuscrit n'est que de vingt ans postérieur à la première édition des *Caractères*) et d'un an seulement plus jeune que Saint-Simon, qu'il ne peut pas avoir connu, fait parfois songer à l'un ou à l'autre.

A défaut d'une publication qui serait une manière de bombe à retardement, nous en citerons quelques passages.

Et d'abord — à tout seigneur honneur — le gouverneur en exercice, dont il fait un éreintement d'autant plus compréhensible qu'il était candidat à sa succession. Ce portrait est dans le premier mémoire et il a été cité par Guët : un homme public appartient à la chronique, même scandaleuse.

Pierre-Antoine Parat était écuyer, seigneur de Chailenest, et bon officier, « hardi et capable d'un coup de main à la tête d'une troupe ». Mais ces qualités n'ont rien à voir, selon Boucher, avec le gouvernement d'une colonie. Bien entendu, un civil comme l'auteur du mémoire ferait bien mieux. « M. Parat n'est que depuis quatre jours (lapsus ou exagération pour : quatre mois) dans l'île. Il ne la connaît point du tout et ne la connaîtra jamais. Dans sa grande figure imposante, c'est une grosse masse de chair peu mouvante et sujette à de grandes infirmités qui l'empêchent d'agir. De temps à autre la tête, le visage et les jambes lui enflent si prodigieusement qu'il n'ose se montrer tant il est monstrueux. Ce n'est pourtant point là ce qui le rend incapable, car je suis persuadé que le bon air qu'il respire l'aura entièrement guéri. Mais c'est un esprit tout à

fait borné, qui ne sait ni n'entend les affaires et qui à peine sait écrire son nom.

« Un homme élevé et nourri à la guerre ne se met guère en peine de la culture des terres et surtout quand elles ne sont point à lui et qu'il ne compte pas faire un long séjour dans le lieu où il réside. M. Parat n'a sollicité ce gouvernement que dans la vue d'y faire ses affaires dans le même commerce qui fait manger du pain blanc à quelques autres, et cela dans le moins de temps qu'il pourra, pour ensuite venir en France briguer un emploi digne de sa naissance et de sa protection... Un homme du monde comme M. Parat, dans un lieu où il se regarde comme en exil, pour n'y avoir pas les délices de Paris, cherchera, à l'exemple de ses illustres prédécesseurs, à se faire des amusements qui le dissipent de l'ennui où il est peut-être déjà, pour n'avoir pas encore fait une fortune aussi prompte et aussi complète qu'il s'y était attendu. Mais quels seront ses amusements? Dieu le sait. S'ils sont semblables à ceux de ses prédécesseurs, je me tais, j'aurais trop de honte d'en parler... Mais je lui connais des inclinations bien propres à suivre ce chemin si battu. Que n'ai-je déjà point vu sur ce sujet... M. Parat aime tous les plaisirs. Il ne cherchera point à gêner son inclination et à se faire de la peine en se privant des choses qu'il croira le divertir. Il a beaucoup de penchant pour le jeu. Une partie du jour se passera à jouer. Il aime la compagnie. L'on ne s'assemble point sans boire, et surtout quand on veut faire venir l'eau au moulin et engager le jeu. Voilà une autre partie du jour. Sur le midi, l'on a mal à la tête. Il fait chaud. Il faut au moins quatre heures de repos.

Au réveil il fait frais. Il faut aller prendre l'air et faire un tour de promenade. Il ne faut pas penser que ce soit d'aller visiter une habitation, un jardin, une plante, ni autres choses qui tendent au bien. Point du tout. L'on ne pense point à cela. Mais l'on va visiter l'une de ses commères, dont les gouverneurs ont toujours un grand nombre. Les bonnes volontés que l'on a pour elle font que l'on cherche à lui faire gagner quelque chose sans qu'il en coûte rien. M. le gouverneur propose une partie de jeu à qui payera le souper chez cette commère. Personne n'oserait le refuser, quoique souvent l'on voudrait s'en dispenser sur ce que l'on pense de la suite de ce souper. La partie faite, l'on a grand soin de ne pas laisser perdre M. le gouverneur pour qu'il ne se mette point de mauvaise humeur. Ce souper finit toujours fort tard. L'heure indue ne permet point que l'on souffre qu'il se retire, parce qu'il pourrait courir des risques. M. le gouverneur ne se fait pas beaucoup prier et couche chez sa commère. Ou bien, ce qui arrive le plus souvent, c'est chez lui que l'on soupe. La commère n'oserait risquer de conduire ou porter un ou deux petits enfants, qu'elle a toujours soin d'avoir avec elle, parmi les bois et dans l'obscurité de la nuit. M. le gouverneur ne le lui conseille pas non plus. Elle se trouve fâcheusement contrainte de coucher au gouvernement. Voilà quelles sont les occupations de chaque jour, et sûrement où le pied glissera à M. Parat; car sa passion dominante est le commerce des femmes. Elles ont été jusqu'à présent la pierre d'achoppement de tous ces prédécesseurs. Elles seront sûrement la sienne et celle de tous ceux qui lui succéderont, quand

ils ne seront point mariés. Car il semble dans ce pays-là que c'est une nécessité indispensable et un mal nécessaire à la santé. »

On voit avec quel agrément l'hypothèse se mêle à l'insinuation et la calomnie à la médisance pour composer ce charmant tableautin d'un roi Pausole aux Isles. Mais la vertu de l'aimable moraliste ne fut pas récompensée, car il n'obtint point la succession de M. Parat.

Parmi les Anciens, qui ont le mérite d'avoir fondé et peuplé la colonie, mais le tort d'en avoir décimé le gibier, la tortue, le poisson, citons le passage relatif à Pierre Hibon, venu de Calais à Madagascar et de là à Bourbon, alors âgé de soixante-six ans, potier et maçon, mais surtout « habitant », homme de fort bonne éducation et de bon conseil, équitable dans ses avis et qui ne parle qu'avec beaucoup de poids¹. Il ne lui reproche que quelque avarice, car il lui suppose vingt à vingt-cinq mille écus d'argent comptant, ce qui est énorme pour l'île et pour le temps. Son épouse, Jeanne Lacroix, de Boulogne, est aussi laborieuse que lui, mais regarde à consulter le chirurgien. Ils ont quatre grands garçons et deux grandes filles, dix noirs et six négresses. Les garçons sont très laborieux; on les appelle « les loups du bois », car ils y sont toujours, et il leur est aussi extraordinaire de coucher chez eux qu'à d'autres de coucher dehors, car, supposé qu'ils ne soient pas dans les bois, ils sont couchés au bord de la mer pour

1. D'après A. d'Épinay, Pierre Hibon était d'une famille noble de Picardie, des Hibon de Frohen, et l'on disait communément : « Heureux comme un esclave des Hibon. »

attendre la tortue lorsqu'elle vient à terre pour y pondre. Ces gens sont établis et logés mieux que personne de l'île et cultivent deux des plus considérables défrichés de Bourbon à la montagne de Saint-Paul; ils ont une habitation considérable au bord de l'étang. Quoiqu'ils vivent « splendidement », ils font plus de cinq cents écus de leurs seules denrées, volailles et légumes, non compris plus de cent calebasses de frangorin (jus de canne) qu'ils vendent trente sous pièce, et plus de trois cents bouteilles d'eau-de-vie de sucre qu'ils vendent un écu la bouteille, et du froment blanc qu'ils vendent trente sous le pain de quatre livres. Hibon fait quinze cents écus de revenu par an. Il possède au Boucan de Laleu (Saint-Leu) considérablement de terrain à la montagne. Lui et les siens s'occupent à la pêche les fêtes et dimanches; cela leur sert de divertissement, mais ils salent le poisson et le vendent aux navires. Les deux filles n'ont pas moins d'inclination au travail que leurs frères et, outre qu'elles font comme eux les travaux pénibles, elles ne laissent pas de filer le coton, dont elles font elles-mêmes des pièces de toile de deux ou trois cents aunes, d'un fort bon « user ». Elles vont même la nuit pêcher sur l'Étang.

Un autre Ancien, habitant de Saint-Paul aussi, François Ricquebourg, âgé de soixante-trois ans, est venu d'Amiens à Madagascar. Très sage, bon chrétien, il a eu « de bonnes éducations » : il sait lire et écrire, bien l'arithmétique et le latin, et fort bien les rubriques de l'Église. Il est même chantre, tout vieux qu'il est, et a possédé les charges de fabrice de la paroisse et de

prieur de la confrérie de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, de quoi il s'est très bien acquitté et a rendu bon compte. Il est très laborieux et fort paisible, ne se mêlant que du soin de sa famille, de bien élever ses enfants et leur donner « de bonnes éducations », et de cultiver ses terres. Il a huit enfants, tous forts sages, sauf le fils aîné qui, à dix-huit ans, est un franc vaurien. Ce garçon ne laisse pas d'être bon charpentier et menuisier et fort laborieux, mais méchant à la destruction des bestiaux de ses voisins, pour le seul plaisir de les tuer, car il n'en profite pas. Le père a sept noirs et cinq négresses qu'il conduit fort doucement sans les maltraiter, et, avec ce nombre d'enfants et d'esclaves, il cultive un espace considérable de terrain. Il fait sa résidence dans les sables de Saint-Paul, où il élève un nombre considérable de bestiaux : 5 bœufs, 160 cabris, 36 moutons et 16 cochons.

Revers de la médaille : son épouse, Anne Bellon, créole blanche (créole veut dire né dans l'île), est une femme très laborieuse, soigneuse au possible, qui prend grand soin de sa famille et de l'éducation de ses enfants, et dont la vertu est sans reproche; mais, avec toutes ces bonnes qualités, elle est plutôt un démon qu'une femme. Elle ne se soucie guère d'avoir des amis et croirait avoir offensé Dieu si elle avait passé un seul jour sans avoir querelle avec quelqu'un... Furieuse, vindicative et absolument la maîtresse chez elle, même de son mari, elle veut avoir la connaissance de tout ce qui se passe dans l'île (ce qui a fait finalement retirer la charge de greffier du conseil à son mari pour la donner au sieur Joseph de Guigné). S'il arrive que l'on

fasse quelque assemblée d'habitants, elle fait rester son mari à la maison et vient elle-même, ou pour donner son avis ou plus souvent pour brouiller tout; et, si l'on s'avise de lui dire que ce n'est point elle qu'on veut et que c'est son mari, elle s'emporte comme un lion et chante pouilles à tout le monde, et l'on n'en a du repos qu'après l'avoir mise dehors et fermé la porte au nez. Encore ne se rebute-t-elle pas, car elle commence de plus belle par la fenêtre, de sorte que l'on est obligé de s'enfermer de toutes parts, si l'on veut en avoir patience; cinquante avanies que l'on lui a faites de cette nature ne l'ont point rebutée, et c'est toujours à recommencer, à toutes les fois qu'il s'agit de terminer quelque chose par une assemblée d'habitants.

Un autre Ancien encore, Athanase Touchard, Parisien, âgé de soixante-huit ans, vit plutôt comme un saint que comme un homme. Bien qu'une furieuse goutte l'oblige à se faire porter comme un enfant, il prend un grand soin des siens, qu'il élève d'une manière tout à fait édifiante; aussi sont-ils l'exemple de sagesse de tous les créoles de l'île...

Étienne Hoarau, créole blanc, âgé de quarante et un ans et père de sept enfants, est assurément la perle des créoles, car il est un des plus honnêtes de toute l'île; il a toute l'éducation qu'il est possible d'avoir dans un pays comme celui-là. Il sait lire et écrire, même quelque chose du latin, toutes les rubriques de l'Église, instruit dans sa religion, doux, civil, affable, obéissant, bien craignant Dieu, toujours prêt à rendre service, charitable au possible. Enfin il serait difficile de lui trouver

aucun défaut, car de ses jours il ne s'est pas grisé une seule fois et croirait avoir commis un grand péché mortel s'il avait prononcé le mot de : « Ma foi ». Il n'a jamais eu de différend avec un seul habitant, et conduit son ménage et ses noirs avec une intégrité et sagesse qui devraient être l'exemple de tous les autres. Sans avoir jamais appris, il est bon charpentier, bon menuisier, maçon, cordier et vigneron, et fait toutes les choses en perfection...

Un autre habitant de Saint-Paul n'est pas moins remarquable. C'est Jacques Aubert, quarante-cinq ans, venu d'Angers avec le vaisseau qui apporta le gouverneur Vauboulon. Parfait menuisier, il réussit admirablement bien à tout ce qu'il entreprend; honnête homme, vivant avec la dernière régularité, grand politique, conduisant avec une sagesse admirable tous les habitants de Saint-Paul, dont il est capitaine de quartier; gardant toujours un juste équilibre en tout ce qu'il fait, homme de bonne conversation, savant même dans l'histoire, et gardant un ordre chez lui qu'aucun autre n'égale, élevant ses enfants avec toute l'éducation qu'il est capable de leur donner, et de la dernière intégrité à l'égard de ses noirs. L'on voit bien qu'il est né pour être autre chose que menuisier... Chaque fois qu'il a passé des vaisseaux, il s'est donné « tous les mouvements » et tous les soins qui a dépendu de lui, et non pas souvent sans frais, car il reçoit agréablement chez lui les capitaines, officiers des vaisseaux, lesquels pour la plupart sont ingrats et ne reconnaissent pas les honnêtetés qu'on leur fait, se persuadant que cela leur est dû et qu'on leur est encore trop

obligé... Il ne peut jamais parler d'un certain pied de poivrier (qu'il avait réussi à faire pousser et que les cochons ont mangé) que les larmes ne lui viennent aux yeux... Il fait sa résidence sur les sables de Saint-Paul et, de rien qu'était cet endroit, il en a fait un petit enchantement. Premièrement il a transporté du chien-dent de Saint-Denis, en racine et en graine, qu'il a planté et semé aux environs de sa maison; tout ce chiendent a pris et fait une verdure charmante; c'est même de cela qu'il élève ses moutons... Ensuite il a planté des arbres, des dattiers à distances égales, entre lesquels il a mis des arbres dont Boucher ignore le nom, qui portent des fleurs toute l'année, et en a formé des avenues en forme d'étoile autour de sa maison... Outre cela il a planté au devant de sa porte vingt tamariniers qu'il entretient à égale hauteur et qu'il a « symétrisés » de manière qu'à quelque heure du jour que ce soit, et en tous temps de l'année, on peut se promener et manger à l'ombre. Heureuse initiative, car, dans les grandes chaleurs, ajoute Boucher, il n'est pas possible de supporter l'ardeur des sables, qui sont brûlants comme le feu même, et cela est insupportable surtout pour les habitants qui marchent presque tous pieds nus. Sa femme est tout à fait impotente; il faut qu'il soit tout chez lui; il supporte cette adversité avec une patience admirable, et prend d'elle tout le soin possible sans avoir jamais murmuré contre les décrets du Seigneur. Il a été l'entrepreneur de la nouvelle église et en a fait toute la charpente.

Nous avons reproduit presque *in extenso* ces portraits inédits, pour donner une idée de ce qu'étaient

et la vie du temps et les bons éléments de la colonisation. Il s'en faut de beaucoup que le reste des fiches d'Antoine Boucher soit de la même encre : il y met plus de vitriol que de miel vert. Beaucoup sont peints par lui paresseux, libertins quand ils sont jeunes, ivrognes quand ils sont vieux, mutins s'ils réclament ou coupent aux corvées, dissimulés s'ils se taisent, faînéants s'ils préfèrent la chasse à la culture, avares s'ils ne font point de dépense. Les femmes ne sont point épargnées, ou sottes ou faciles. L'auteur a pu céder à des rancunes personnelles, vouloir venger à bon compte de petites blessures, chercher surtout dans l'étalage d'une connaissance du pays poussée jusqu'aux derniers détails la consolidation de sa candidature. Si nous étions plus près du millénaire de la colonie que de son troisième centenaire, le déballage de ce Diable Boîteux, pas si méchant diable au demeurant, n'offenserait plus certaines susceptibilités respectables; mais nous n'en sommes qu'au troisième centenaire, et il faut se borner à entr'ouvrir la boîte.

François M. est un vieux mutin qui fait le philosophe et l'habile homme et qui, dans le fond, n'est rien moins que tout cela. Il est brutal, vindicatif, haï de tous les habitants et cruel à ses noirs, qu'il fait mourir de faim et travailler jour et nuit. Son épouse fait la prude, à présent qu'elle est vieille, mais les anciens prétendent qu'elle ne l'a pas toujours été. Dure à ses noirs, elle refuse à ceux qui sont mariés l'autorisation de cohabiter.

Jacques L., qui se mêle un peu de chirurgie, a estropié tous ses malades.

Un autre Jacques L., qui vient aussi de France, a été au siège de Saint-Thomé, où il servait en qualité de soldat et en a rapporté une infinité de menteries. Il ne manque pas de « génie », mais c'est un brouille-tout. Lorsqu'il y a quelque requête à faire, il se donne un mouvement enragé pour cela, et puis, quand il a bien engagé les autres, il trouve le secret de se retirer et de ne pas paraître y avoir coopéré. Il est tailleur de son métier, mais fait surtout profession d'être ivrogne. Sa terre est en friche. Ses enfants sont « putassiers » et ivrognes et ne savent pas l'ombre de leur doctrine. Je n'ose reproduire ce que Boucher dit de sa femme. Bref, « Pour toucher le mot, cette maison est un b... public ».

Jean F., créole mulâtre, suborne une quantité de femmes, en quoi il est fort adroit et l'on prétend qu'il n'en exempte pas ses parentes; et, pour éviter les reproches que sa femme pourrait lui faire là-dessus, lorsqu'il a été huit ou quinze jours dehors et qu'il rentre chez lui, il commence par faire beaucoup de bruit et souvent la maltraite cruellement jusqu'à lui casser deux ou trois bâtons sur le corps. Par contre, il n'y a pas un meilleur furet que lui pour découvrir les noirs marons : il les sent d'une lieue. Il n'hésite jamais à y aller, sans dire, comme la plupart des autres : « Ce n'est pas mon tour. »

L'orfèvre est un voleur public. Le forgeron est d'une humeur bourrue et taquin comme une mule; il n'a point d'éducation ni de savoir-vivre, et ne travaille que pour qui il lui plaît, à moins qu'il n'y soit forcé par l'autorité des supérieurs.

Guy D. paraît être né quelque chose. L'on ne sait positivement quelle est son origine. Il a de fort bonnes manières et a fait ses exercices dans les cadets à Tournay, où il dit avoir été. Il est fort laborieux et travaille sans cesse, mais assez inutilement, et l'envie d'en trop faire fait qu'il ne fait rien.

Telle femme en est à présent à la seconde vie de la Madeleine, après avoir longtemps été à la première.

Le vieux Jacques M., Normand, est tellement ivrogne que, la plupart du temps, il ne peut remuer ni bras ni jambes. Mais sa gloutonnerie va si loin que, quand il ne peut pas boire, il s'en fait donner par quelque autre. Il a la mauvaise réputation de voler ou faire voler les bestiaux de ses voisins. Il a deux noirs et deux négresses, lesquels, par les beaux principes de leur maître, ont acquis, l'un la charge de bourreau pour se sauver de la corde après avoir eu le tendon d'Achille coupé, l'autre le fouet et la fleur de lys, pour maronnage et vol de bestiaux aux habitants. Ses mauvais noirs ont soin de lui cultiver un petit espace de terre pour le faire subsister, ce qui ne suffit pas, et ce qui les oblige à avoir recours au bien d'autrui.

Arzul G., matelot est fort obéissant et pourrait être laborieux, car, hors le vin, il travaille, mais cela n'arrive pas souvent, car il est presque toujours ivre ou, quand il ne l'est pas, c'est qu'il ne le peut.

Que ne fait-il comme Claude R., Bourguignon, maquignon de son métier et honnête homme, qui loue trente sols par jour chacun de ses huit chevaux? Il a le malheur d'être ivrogne, mais son ivrognerie ne le

détourne point de son travail, car il a la prudence de ne se souler que les fêtes et dimanches. Mais ces jours-là, il n'y manque point.

Que n'a-t-il surtout la force de caractère de Pierre P., Bordelais, qui a cessé de « s'ivrer »? Il a été autrefois fort enclin à la débauche et devenait joueur lorsqu'il n'avait plus la connaissance de l'être. Il s'est si parfaitement surmonté là-dessus qu'il ne boit plus absolument que de l'eau et par conséquent ne joue plus. Cela fait qu'il a conservé quelque argent comptant; il peut avoir quatre à cinq cents écus. Il est fort ménager, très laborieux et, avec l'appui de deux noirs qu'il a, il vit fort agréablement, cultivant soigneusement le peu de terre qu'il possède. Il n'a pas encore beaucoup de bestiaux, mais il est sûr qu'il apportera ses soins pour en élever. Il n'a qu'un bœuf portant, cinquante cochons et trois chevaux. Il est très bon chrétien, fort assidu au service divin et bien obéissant aux ordres. Quelques-uns ont voulu dire qu'il était autrefois bon joueur de violon, mais qu'il avait juré de n'en jouer jamais, à l'occasion de deux hommes qui furent tués dans un divertissement où il exerçait cette profession.

La désobéissance, cas pendable, est avec l'ivrognerie le péché que stigmatise le plus le candidat au gouvernement de l'île.

« Il faut, dit-il, que l'on fasse un petit règlement de police à l'Isle Bourbon, car il semble que chaque habitant dans sa maison soit autant de petits souverains, qui taillent et coupent tout à leur fantaisie, sans avoir presque d'égards à l'autorité des gouverneurs,

lesquels souvent aussi ne savent pas se la maintenir, et se faire obéir, et craindre, quand il est de raison. Il ne faut à ces habitants-là ni tort ni grâce, car si l'on est trop facile, ils en abusent, et si l'on est trop méchant, ils sont rebelles ».

Somme toute, les potins de Boucher ne sont pas de nature à nuire au bon renom de cette couche primitive de colonisation. C'était « de bon monde ». On le reconnaissait volontiers autrefois.

« Il n'y a rien de commun, dit le voyageur Auguste Billiard, entre les commencements de l'île Bourbon et ceux des Antilles, dont la population, sans doute épurée par la suite, ne se composa guère dans le principe que de flibustiers et d'autres mauvais sujets. A Bourbon, les habitants ont presque tous une origine honorable; ils descendent d'ouvriers, d'employés de l'État, de marins et de cultivateurs laborieux. »

Ils avaient une grande réputation d'hospitalité.

Quand un navire arrivait en rade, le gouverneur logeait le capitaine; chacun des habitants, selon ses moyens, invitait un officier ou un matelot, tuait un cochon, un cabri ou une grosse tortue qu'on servait dans sa carapace (on en trouvera la recette alléchante au chapitre X du présent ouvrage).

Les uns et les autres mettaient leur case à la disposition de l'hôte pour tout le temps de son séjour.

La case n'était certes pas luxueuse. Les murs étaient faits de troncs de lataniers entassés en rectangle, s'emboîtant par des encoches à leurs extrémités. Des feuilles de latanier attachées à des gaulettes formaient le toit. Une petite fenêtre et une porte en bois plein, qui ne

fermait pas à clé. A l'intérieur, au-dessus de la porte, une carapace de tortue contenait les objets précieux. Une jarre avec des piastres était peut-être enterrée sous le sol de terre battue. Le vol était inconnu, sauf en cas de pillage par une bande de « marons ».

Les gens un peu plus riches avaient une case un peu plus grande, avec deux pièces, mais sans étage. Les troncs de lataniers étaient remplacés par des madriers de nate, bois dur de Madagascar.

La maison du gouverneur avait une pièce de plus, et sa toiture était en bardeaux, plaquettes de bois clouées, comme en eurent plus tard presque toutes les autres et même les cloisons extérieures, qu'on disait « soufflées en bardeaux ».

Un des premiers luxes fut de mettre aux fenêtres, à l'exemple de l'Inde, des claies de rotin tressé en guise de vitres. Au début du xx^e siècle, les vitres, d'ailleurs, étaient à peu près inconnues aux Antilles; elles sont encore bien rares dans la riche Cochinchine.

La cuisine se faisait en plein air, sous un auvent. Aujourd'hui encore, elle est séparée de la maison, dans un cabanon, empesté de l'âcre fumée qu'exhalent trois bûches de filao sous le trépied de chaque marmite.

On mangeait en plein air aussi, sous un « pied de tamarin », à côté du pilon, c'est-à-dire du mortier de bois où se pilaient le riz et les « grains ».

Le vin pour la table, et l'eau-de-vie pour le « coup de sec » apéritif, on les obtenait, en échange de son tabac ou de ses « grains », au magasin de la Compagnie,

comme les cotonnades dont se faisaient les robes et les habits, les « cabayes » et les mauresques, comme les mouchoirs en soie de l'Inde, les « paliacates » dont les femmes s'enveloppaient la tête, comme les souliers, dont on se passait fort bien, sauf le dimanche.

Le luxe variait de quartier à quartier. Les dames de Sainte-Suzanne n'osaient pas aller à la grand-messe parce qu'elles n'avaient point de robes de soie comme les dames de Saint-Denis et de Saint-Paul.

Quant à ce que pouvait être l'hospitalité des pauvres habitants des Hauts, on en trouvera l'écho attardé dans ce fragment de l'amusante fable d'Héry, bien plus récente, « Le Rat de Ville et le Rat des Champs ». Nous ne pensons pas qu'il soit besoin d'en traduire le patois créole. Disons seulement que les mets offerts par le pauvre campagnard sont des racines, la songe et la patate, et une viande boucanée, celle du tangué, humble mammifère spécial à l'Isle Bourbon.

« Vous va prend'ein coup d'sec et diz'ner ensembl'nous. »

A c't'her, rat d'Salazi'li branner son ménaze,

Pour li parpar son dizéner

(Traite ein zens Saint-Dinis, ma foi Dié, grand l'ouvraze).

Ça qu'il n'en a d'meillère li pourgal' pour donner.

Quand qu'li diz'ner l'est prêt, z'aut' dé l'assize à terre.

Li rat d'vill' l'allonz' sis bersac;

(L'était la plaç' d'honnèr), l'aut' li rat rest' derrière

Pour règl' son politess' prend gard' va fair' mic-mac.

Li serv'sis feill' banan' li sonze ensembl' patate.

Mais li rat Saint-Dinis goût' ça li bout d'son dent.

Li pé pas envaler, li trouv' qu'li sonze y gratte,

Et pour manzer batat', ma foi, n'a pas gourmand.

Li pauv' rat' bitation (li l'a mazin' bien faire)
L'a vouli mett' à tabl' morceau tang' boucané
Qu'li l'était gard' l'année entière.
L'était dir comm' di couir tanné.
A pein' li rat gros-têt' l'a senti l'odèr tangué,
La lève ein coup, la sauv' dihors boucan.
Son l'estomac l'a r'mont' zisqu'à son langue...

LES OUAILLES DU PÈRE LABAT

AUJOURD'HUI samedi, treizième de février, deux mois avant Pâques, l'an du Seigneur 1694, quel est ce petit voyageur maigre, à robe blanche haut troussée et collet noir, qui descend tout doucement un sentier à pic vers la savane du Macouba, à l'extrême rebord septentrional de la Martinique? A califourchon sur son petit cheval, cramponné à la bride, crispant aux étriers ses pieds nus dans ses sandales, il est suivi d'un petit nègre porteur de quelques hardes, d'un pain entamé, d'un flacon de vin presque vide. La nuit tombe; le petit cheval va peut-être broncher dans la pierraille; le petit nègre prend la bride. Voici heureusement la savane, l'église, une maisonnette en planches de seize pieds carrés qui ne peut être que le presbytère, une paillote avec un four qui doit être la cuisine. Halte!

Une négresse de la sucrerie voisine s'approche : les clefs sont chez le maître d'école, au bord de la mer; il n'y a qu'à sonner la cloche pour l'appeler. Le voici qui vient; il apporte des œufs pour le souper. Maigre souper. Le petit moine fait la grimace; ses gros sourcils

noirs se hérissent en accents ciconflexes. A ce double signe nous voyons enfin qui c'est.

Dieu nous pardonnera de n'avoir pas reconnu d'abord le Père Labat, dominicain, qui vient dans la nuit bleue rejoindre sa paroisse du Macouba.

C'est que nous le connaissions tout rond et bien replet, avec des bajoues et un triple menton, tel que l'ont recréé treize ans de bonne vie aux Isles, tel que le représente avec sa lèvre gourmande, son nez en pomme de terre, ses yeux en coups de pistolet, un portrait de 1708, tel que l'a mieux encore dépeint t'Serstevens en tête de son édition moderne des *Voyages aux Isles de l'Amérique*.

Pour l'heure, il n'a que trente ans. C'est un petit professeur de philosophie et de mathématiques au collège de Nancy, qui a un temps suivi ou même, s'il faut l'en croire, *fait* la guerre en Flandre, et qui, piqué de la tarentule des voyages, candidat non au martyre, mais aux aventures, effroyablement maigre et toujours affamé, « étique dans toutes les formes » et à peu près condamné par les médecins qu'il nargue, vient de débarquer au fort Saint-Pierre, après deux mois de navigation, de la flûte de vingt canons qui l'avait embarqué à La Rochelle.

Ah! le curieux homme, et quel trou dans l'histoire pittoresque des Antilles, s'il n'avait tenu son journal!

Où diable, sauf le respect qu'un laïque lui doit, le Père Labat a-t-il trouvé le temps d'écrire? Il travaillait pour l'Ordre, il armait pour le Roi, mangeait et buvait sec, voyageait, cabotait, chantait, il le faut bien, la messe à ses ouailles, parlait beaucoup, lisait parfois

son bréviaire, lisait tout, conversait de tout, fabriquait tout, intriguait, fulminait, allait du Caraïbe au flibustier, chantait pouilles à l'Espagnol, matait ses nègres et canonnait les Anglais, architecte sacré, civil et militaire, plus érudit et plus buveur que Rabelais, de ses éclats de voix remplissait les Antilles, savait tout, disait tout, était maître de tout, même du temps, puisqu'il ne cesse de survivre, ayant trouvé moyen de laisser six gros livres où sa vie et son temps sont encore palpitants.

Mais c'est uniquement dans sa paroisse qu'on se propose ici de le faire voir, à l'œuvre, pendant les deux premiers mois de son séjour, les seuls où ce remuant personnage ait pu se tenir à peu près tranquille, et encore parce qu'il avait un microcosme d'ouailles à explorer. Explorons-le avec lui, avant qu'ait évolué cette première colonisation de la Martinique.

Sa première impression de l'île a été plutôt fâcheuse : une montagne affreuse, entrecoupée de précipices ; rien de plaisant que la verdure. La ville de Saint-Pierre ? Une longue file de maisons appliquées au pied de la montagne. Les nègres qui vinrent à bord n'avaient qu'un caleçon de toile et beaucoup portaient sur le dos des marques de coups de fouet. Il devait en voir bien d'autres et en faire lui aussi appliquer d'assez dures, non sans quelque délectation morose, si l'on en juge par ce petit échantillon, daté de quatre ans plus tard (il est vrai qu'il s'agit d'un nègre un peu sorcier, mais tout de même...).

« Je fis attacher le sorcier et je lui fis distribuer environ trois cents coups de fouet, qui l'écorchèrent

depuis les épaules jusques aux genoux. Il criait comme un désespéré et nos nègres me demandaient grâce pour lui... A la fin je fis mettre le sorcier aux fers après l'avoir fait laver avec une pimentade, c'est-à-dire avec de la saumure dans laquelle on a écrasé du piment et des petits citrons. Cela cause une douleur horrible à ceux que le fouet a écorchés, mais c'est un remède assuré contre la gangrène. »

Revenons plutôt à l'idyllique savane du Macouba, où le bon Père examine sans enthousiasme sa cure et son souper un peu trop évangéliques tous les deux, tandis que le petit nègre Robert Popo tient par la bride le petit cheval Corosol. Heureusement survient le marguillier de la paroisse, qui, ayant lui aussi entendu sonner la cloche, vient s'informer, fait au curé bien des honnêtetés et l'emmène souper et loger chez lui. Ils descendent au bord de la mer par un chemin encore plus escarpé. Le Père Labat préférerait descendre à pied, mais le marguillier l'en dissuade; les chevaux du pays sont faits à ces sortes de descente; dans peu de temps, lui-même n'y pensera plus.

Au bord de la mer, on distingue dans l'ombre la maison du maître d'école, celle du chirurgien et quelques magasins où les habitants des environs entreposent leurs sucres et autres marchandises en attendant le passage des barques. Le petit cortège passe à gué la rivière du Macouba et se va loger chez le marguillier, un M. Dauville, de Normandie, ci-devant premier capitaine de milice de l'île de Marie-Galante, honnête homme, fort civil, sachant parfaitement vivre, d'autant qu'il a appris les bonnes manières comme maître

d'hôtel d'un conseiller d'État dont il a épousé la femme de chambre. Nous ne la verrons pas, car la vie des Isles lui a déplu et elle est repartie.

Quelle est donc cette M^{me} Dauville qui nous fait si bon accueil? C'en est une nouvelle, que M. Dauville a épousée depuis peu, sur le bruit, d'ailleurs faux (mais on est si loin), de la mort de la première, dont il ne sait plus rien depuis qu'après la prise de Marie-Galante par les Anglais, il a passé à la Martinique et acheté cette habitation au Macouba, de compte à demi avec un M. Roy, que nous verrons bientôt.

On soupe parfaitement bien et l'on dort. Le lendemain dimanche, M. Dauville envoie de bonne heure des nègres pour avertir les habitants qu'il est arrivé un nouveau curé et d'autres pour tout nettoyer. On se rend à l'église, bâtiment assez propre de quatre-vingts pieds sur vingt-quatre, avec deux chapelles de seize pieds carrés, le chœur en maçonnerie, le reste en bois. Les paroissiens arrivent; c'est à qui veut avoir soin du curé. Le capitaine du quartier, M. Adrien Michel, déclare à M. Dauville qu'il n'est pas juste qu'il se charge du soin de l'église et du curé; qu'il lui laisse l'église, mais que, pour le curé, il veut s'en charger. Le Père Labat accepte son offre en attendant que le presbytère soit aménagé. Il fait l'eau bénite et la donne aux fidèles. On s'excuse de n'avoir point préparé de pain à bénir, car on ne l'attendait pas si tôt. Il dit la messe, qui est chantée par le sacristain et tous les habitants. Le sacristain est un nommé Rollet, de Paris, qui a changé son nom en Rallet, depuis la publication des *Satires*, pour n'être pas traité de fripon. Un peu

trop libertin de mœurs, il s'est engagé pour les Isles, où il s'est marié, où il aurait pu faire fortune, car il a une très bonne écriture, il enseigne les enfants, il tient les livres de quelques habitants; mais (est-ce parce qu'il est chantre?) il est ivrogne, et sa femme encore plus que lui. A tout péché miséricorde.

Le Père Labat monte en chaire, prêche sur l'évangile du jour, prie tous les habitants qui ont des enfants à instruire pour la première communion ou des nègres adultes à baptiser, de lui en donner la liste. Il fera le catéchisme dimanches et fêtes, avant la messe pour les noirs, après la messe pour les blancs. Il demande qu'on n'hésite pas à l'appeler à toute heure pour les malades, par beau ou mauvais temps.

Ce discours plaît à tout le monde. On lui en fait de grands remerciements, et, pendant qu'il prend son chocolat, on lui promet d'agrandir son presbytère, sa cuisine et son jardin, qu'on enclora d'une palissade de bois-lézard. Une quête sera faite à cet effet chez tous les habitants, et les présents se cotisent aussitôt. Les principaux sont conviés à dîner avec le curé chez le capitaine de quartier.

Nouvelle descente à pic, beaucoup plus difficile encore que celle de la veille, entre un mur « à plomb » et un précipice épouvantable. Tels sont les chemins au Macouba, mais les chevaux les grimpent et les descendent comme des lièvres.

Dîner assez long et très propre. On achève à peine la soupe que le Père Breton paraît dans la Savane. C'est le curé de la Basse-Pointe, à l'est du Macouba, brave quinquagénaire méridional, qui desservait de

temps en temps la paroisse. Il prend part au dîner, plus content des plats que des éloges qu'on lui fait de son confrère. On apporte ensuite des cartes; le Père Labat se défend de jouer, mais son hôte le met de moitié dans son jeu.

Tout le monde est retenu à souper, après une bonne promenade et une longue causerie. Puis l'on se remet au jeu. Le curé se retire dans sa chambre, où un esclave lui lave les pieds et, sur le conseil de M^{me} Michel, le débarrasse des bêtes rouges et des « chiques » qui l'ont envahi. Moins heureux fut un capucin qui, retournant en France, avait par dévoûment à la science gardé une de ces chiques sous sa peau pour la montrer là-bas. La gangrène s'y mit et on dut lui couper la jambe.

Le lendemain, visite de l'habitation et de la sucrerie. Nouveau dîner en bonne compagnie, nouvelles visites aux voisins, notamment un nommé La Boissière, de Linas, près Paris, très bon habitant, mais très ivrogne. Son associé, un certain Lozol, de la vicomté de Turenne, scieur de long de son métier, est venu aux Isles comme engagé, et quoiqu'il estropie la langue française, il y fera une fortune de cent mille francs.

Le mardi 16, le Père Labat va visiter une chapelle voisine, trace un jardin et se rend précipitamment à la Grande Rivière, à l'ouest du Macouba, pour y confesser un nègre mordu par un serpent sur l'habitation de M. Roy. On a tué le serpent, pour affaiblir, paraît-il, la force du venin. Le nègre est couché sur une planche, entre deux feux, sous des couvertures de laine, transi de froid, mourant de soif, avec deux ligatures au-dessus et au-dessous du genou. Le Père doit lui remuer

sans cesse la main pour l'empêcher de dormir pendant la confession. On a mis des ventouses à la cheville, sur la morsure; on a fait boire de l'eau-de-vie au malade; on a appliqué à la plaie un cataplasme d'ail, de pourpier, de diverses plantes plus ou moins secrètes, de poudre de tête de serpent et d'eau-de-vie, et on en fait boire le jus au malade, en le tenant bien au chaud et en l'empêchant de dormir. Quand ces précautions ont été prises et que les dents du serpent n'ont pas percé une artère, une grosse veine ou un tendon, on peut en réchapper après trois ou quatre jours de soins.

La plantation appartient à M. Jean Roy. Venu aux Isles comme engagé, il était auparavant tailleur ou chaussetier à Bordeaux. Son engagement terminé, c'est-à-dire au bout de trois ans, il se mit à « torquer » du tabac tout en continuant à travailler de son métier hors saison. Il hérita d'un autre « torqueur », son associé. Il fit quelques voyages en course, dont le produit lui permit d'établir une sucrerie et plusieurs plantations. En 1694, il avait déjà six sucreries, dont deux au Macouba et une au Prêcheur, où il demeurerait, avec une très belle raffinerie, et en tout plus de huit cents nègres. Il devait mourir à quatre-vingt-dix ans, en 1707, doyen du Conseil et des habitants, laissant à chacun de ses onze enfants soixante-douze nègres et la moitié d'une sucrerie, sans compter les meubles et leur dot; d'ailleurs hospitalier, charitable et bienfaisant surtout envers les églises.

Le lendemain 17 février, on va dîner à quatorze ou quinze chez le Père Breton, curé de la Basse-Pointe, bourg de quinze à vingt maisons occupées par quelques

marchands, des ouvriers et des cabarets. On visite M. Claude Pocquet, capitaine du quartier, conseiller au Conseil souverain de l'Île, riche, bien allié et se faisant honneur de son bien. Fils d'un marchand de Paris, frère d'un chapelain de Notre-Dame, enrichi au service de la Compagnie des Indes à Surate et à la Côte de Coromandel, il a épousé de retour en France la fille d'un gentilhomme cauchois, s'est fait nommer directeur des domaines et des munitions des Isles, et a acheté cette terre, sur laquelle il a trois sucreries et près de deux cents nègres.

On ne soupe pas chez lui, ayant donné parole de souper chez un des convives du matin, le Gascon Verrier. Venu aux Isles comme engagé, il s'est fait ensuite marchand de vin, et a épousé la fille d'un habitant, dont il a eu des nègres, une sucrerie et une cacaoyère. Comme il n'est pas très riche, on se souvient de l'avoir vu engagé, mais sa bonne humeur et ses manières réjouissantes, comme ses talents de cuisinier, le font partout rechercher. On soupe chez lui et on y couche tous, sauf le Père Labat qui va dormir chez son confrère.

Le 18, il va dire la messe dans son église et visiter quelques paroissiens.

Le 19, il dit la messe à la même chapelle que le 16 et va revoir le nègre mordu, qui a réchappé. Il commence par cette habitation à prendre l'état des âmes de sa paroisse. L'économe, c'est-à-dire le gérant, petit Gascon et très grand joueur, et le commandeur, qui est aussi un blanc, s'engagent à faire instruire ceux des nègres qui n'ont pas encore été baptisés.

Le dimanche 20, catéchisme, confession, messe et prône, deux baptêmes, suivis d'un dîner et d'un souper magnifiques chez M. Michel, le capitaine du quartier. La plupart des convives y couchent aussi, grâce à la commodité et au peu d'encombrement des hamacs. Le hamac, son nom l'indique, est une invention des Caraïbes, c'est une pièce de grosse toile teinte en rouge au rocou, dont chaque bout est partagé en cinquante ou cinquante-cinq parties enfilées dans autant de petites cordes qui finissent en boucle. On le tend en demi-cercle; on s'y couche diagonalement, en évitant de faire la culbute; on y dort au frais, n'importe où, sans couvertures, draps ni oreillers et sans attraper puces ni punaises.

Le 21, messe, puis dîner et souper chez l'un ou chez l'autre, mais toujours en troupe et en liesse.

Le 22, messe; mais, « par malheur », dit ingénûment l'auteur, c'est jour de jeûne, car ce mardi gras tombe la veille de Saint-Mathias. Tout le monde n'en prend pas moins du chocolat, qui est permis par certains missionnaires; mais le Père Labat s'abstient à regret, sachant qu'il y a plus de substance nourrissante dans une once de chocolat que dans une demi-livre de bœuf. On discute la question, et aussi celle de savoir si le jeûne permet le thé et le café. La compagnie s'en rapporte à lui, et même le Père Breton, qui avoue que sa morale à lui doit être moins pure, ayant contracté beaucoup de relâchement depuis le long temps qu'il est aux Isles. L'auteur argumente; évidemment le thé et le café donnent trop peu de substance à l'eau pour être regardés comme une nourriture; le peu de sucre

qu'on y ajoute et que la transpiration, en ces pays chauds, évapore si rapidement, pourrait être toléré, mais le jeûne étant institué pour mortifier la chair; l'abattre et la soumettre à l'esprit, comment lui donner des substances qui la soutiennent, qui aiguïsent ses appétits, qui entretiennent sa délicatesse et lui permettent d'attendre sans impatience un bon repas. Tout le monde se récrie d'admiration et l'on renvoie le thé et le café. Mais non le bon repas, car voici venir à midi un superbe plat maigre : un plastron de tortue de deux pieds de long sur un et demi de large.

Apprenez que le plastron d'une tortue est toute l'écaïlle du ventre de l'animal, où l'on laisse trois ou quatre doigts de chair avec toute la graisse, qui est verte et d'un goût délicat. Le plastron se met tout entier dans le four; on le couvre de jus de citron avec du piment, du poivre, du sel et du girofle battu. Pendant qu'il y cuit à feu lent, on perce de temps en temps la chair avec une baguette de bois (on sait que c'est la manière des boucaniers) afin que la sauce la pénètre mieux. On sert le plastron entier; l'on coupe par tranches la chair qu'il renferme et on la sert avec la sauce. Cette viande a une propriété admirable, c'est qu'on peut en manger tant qu'on veut sans être incommodé, parce qu'elle est de très facile digestion, quoique très nourrissante. La tortue d'ailleurs se met à toutes sauces : en soupe, rôtie à la broche, en griblettes, en daube, en ragoût, en fricassée; ses intestins sont très bons et ses pattes excellentes.

Ce plat maigre est escorté de toutes sortes de poissons de mer et de rivière, et suivi d'un dessert où l'on

sert entre autres confitures des cacaos confits. Cueillis un peu avant la maturité, laissés cinq ou six jours dans l'eau, lardés d'écorce de citron et de cannelle, ils ont trempé un jour entier dans un sirop de sucre assez clair, un autre jour dans un sirop plus fort et ainsi de suite pendant six jours sans aller au feu; on les conserve dans un dernier sirop contenant un peu d'essence d'ambre ou de musc. Confiture difficile, on le voit et fort coûteuse; nous en donnons quand même la recette aux ménagères assez courageuses pour l'entreprendre et assez hardies pour inaugurer par là un carême selon le Père Labat.

Le mercredi 23, le Père Labat donne les cendres.

Le dimanche 28, il prêche imperturbablement sur la nécessité et les qualités du jeûne. Les paroissiens sont touchés du sermon et s'assemblent pour s'occuper de l'agrandissement du presbytère et du jardin. Il ne faut pas, pensent-ils sans doute, que leur père spirituel se mortifie outre mesure. Le bon père les remercie et va dîner avec les principaux chez une brave veuve, d'âge très canonique, célèbre pour avoir rapporté d'un combat en montagne, afin de l'enterrer dans sa paroisse, le corps de son mari, qu'elle a coupé en plusieurs morceaux, vu la raideur et l'étroitesse des chemins.

Là-dessus, entr'acte. Le Père Labat s'absente pour aller rendre ses devoirs au gouverneur général des Isles, M. de Blénac. Peut-être a-t-il jugé difficile d'édifier ses paroissiens pendant tout un carême. En tout cas, c'est pour nous l'occasion de faire en sa compagnie le voyage par mer du Fort Saint-Pierre au Fort-Royal,

futur Fort-de-France, dans le canot d'un nègre libre au nom prédestiné, Louis Galère, qui fait le trajet aller-retour dans la même journée moyennant un écu par personne ou six pour tout le canot, petite industrie qui lui a valu en peu de temps une petite fortune : vingt esclaves à lui bon noir, quatre canots et une seine pour la pêche. Un nègre gouverne et quatre ou cinq rament. On part à deux heures du matin. (En fermant les yeux, je revois l'îlette où j'ai vécu deux ans de ma jeunesse, pas bien loin de là, et j'entends la chanson des canotiers :

Nage, -'tit canot', -nage,
Pour nous aller La Point', 'tit canot'...)

Un grain violent oblige à faire escale pour s'abriter dans une grotte, le vent ayant emporté la toile gondronnée qui couvrait la barque. On arrive au Fort-Royal à six heures et demie. Le Père Labat va dire la messe chez les Capucins et se présente au général de Blénac, vigoureux vieillard de soixante-douze ans, à l'esprit et au tempérament de feu, qui l'entretient longuement de ses travaux de fortification, auxquels il voudrait l'associer. Il va visiter sous la conduite d'un officier le Fort bâti sur une presque île qui sépare la mer du bassin de carénage. Le gouverneur le retient à dîner et ils ont une nouvelle conférence (le Père Labat, si nous l'en croyons, a fortifié toutes les Antilles).

A quatre heures il repart à la voile jusqu'au Carbet, à la rame ensuite, et arrive à Saint-Pierre à huit heures du soir.

Le lendemain il se fait délivrer par le directeur des domaines du roi, à valoir sur sa pension de curé, une barrique de vin de Bordeaux, évaluée à 3.500 livres de sucre, soit 35 écus à cette époque, un baril de bœuf salé, évalué à 1.800 livres de sucre, et un demi-baril de lard évalué à 1.200 livres; soit, pour ces trois articles, les deux tiers d'une année de sa pension. Heureusement il lui restait le casuel.

Avant de repartir pour le Macouba avec ses provisions, son coffre, son matelas et ses hardes jusque-là entreposés à Saint-Pierre, il est requis d'aider à confesser un équipage de flibustiers qui viennent de ramener deux prises anglaises très supérieures en canon et très richement chargées. Inutile de dire que la ville est en liesse.

Le capitaine, M. Pinel, commence par lui faire présent de six belles bouteilles et de douze verres de cristal, ainsi que de deux fromages d'Angleterre. La matinée du vendredi se passe à confesser les flibustiers qui devaient en avoir long à raconter. On chante ensuite une messe de la Vierge avec toute la solennité possible. Le Père Labat la célèbre et bénit trois grands pains qui furent présentés par le capitaine, accompagné de ses officiers, avec les tambours et les trompettes. La corvette et ses deux prises, qui étaient mouillées devant l'église, font des décharges de tout leur canon au commencement de la messe, à l'élévation, à la bénédiction et à la fin du *Te Deum* qui est ensuite chanté. Tous les flibustiers viennent à l'offrande et présentent chacun un cierge avec une pièce d'argent. Ceux qui communient, — conséquence d'un vœu fait pendant

le combat — le font avec beaucoup de piété et de modestie.

On voit par le détail de ces pompes officielles qu'on aurait tort de confondre flibustiers et forbans.

Le Père Labat va visiter la corvette et les prises. On lui explique le combat et comment se fait le partage. Il veut acheter vingt-cinq livres de beurre et autant de chandelles d'Angleterre; mais les flibustiers ne veulent point de son argent et font déposer ces bagatelles dans son canot avec cinquante bouteilles de bière et de cidre; c'était la moindre des choses, disent-ils, pour la peine qu'il a eue à chanter la messe pour eux et pour la part qu'ils espèrent avoir dans ses prières.

Rentré le 6 mars dans sa bonne paroisse du Macouba, il a le lendemain un dimanche fort chargé, car c'est le premier dimanche du mois du Rosaire : double catéchisme, prêche, confessions, procession et bénédiction; mais en sortant de l'église à une heure il a la bonne surprise d'un excellent dîner servi par ses paroissiens au presbytère. Il n'y loge pas encore, car le canot que son hôte, M. Michel, a envoyé chercher ses bagages à Saint-Pierre, les rapporte tous à l'exception de son lit. M. Michel entre contre ses nègres dans une fureur que le bon Père a peine à apaiser : il saura plus tard que la fureur était feinté et que son hôte avait inventé ce prétexte à le garder plus longtemps. Il ne réussit d'ailleurs à rien faire accepter en reconnaissance d'une telle hospitalité, hors un des fromages anglais que l'autre voulut bien prendre à condition de le lui rendre; et il le rendit cinq ou six fois pour une, disant toujours que c'était celui qu'il lui avait emprunté.

Ce fut la veille des Rameaux que la translation se fit. M. Michel vint dîner au presbytère, d'un repas qu'il y avait lui-même envoyé, en y joignant deux dames-jeannes (on en use encore aux Isles), l'une de vin de Madère, l'autre de vin des Canaries, du pain pour deux ou trois jours, un baril de farine de manioc pour le petit nègre Robert Popo (ce précieux manioc que La Bourdonnais introduira aux Mascareignes) et, présent de sa femme, deux nappes, douze serviettes et un hamac.

Le Père Labat fit alors « l'état des âmes » de sa paroisse, c'est-à-dire l'inventaire complet de ses ouailles blanches ou noires : soit deux cent vingt-neuf personnes de communion, septante-huit enfants qui n'avaient pas encore communié, six cent nonante-six nègres, petits ou grands, parmi lesquels soixante-et-quatre avaient communié et cinquante-huit n'avaient pas encore reçu le baptême, car le baptême nese donne aux adultes qu'après instruction religieuse, sauf *in extremis*.

La semaine de Pâques fut aussi fructueuse au temporel qu'au spirituel, car presque tous les paroissiens communièrent, trente-huit esclaves furent baptisés, quatorze enfants blancs et huit ou dix nègres (il ne sait pas au juste) firent leur première communion, suivie d'un *Te Deum*, toutes les femmes de la paroisse envoyèrent à la cure de quoi monter un vaste poulailler, et les maîtres mirent, sur le dos des esclaves qu'ils envoyaient faire leurs Pâques, de quoi construire la palissade du jardin.

Quel bon monde, le cœur sur la main et la main

large ouverte, plein d'admiration et d'amitié pour son curé!

Mais aussi quel curé!

Hélas! Père Labat ne restera pas dans sa petite paroisse du Macouba. C'est pour ses qualités multiples et pour sa pétulance un trop petit théâtre. Il montera en grade, il débordera sur les Isles, voyagera, inspectera, gérera, plaidera, arbitrera, tranchera, accommodera, conseillera les gouverneurs, fortifiera, commandera, combattra, voire tirera le canon, en interpellant l'adversaire à la façon des héros d'Homère.

En 1705, après douze ans bien tassés de séjour colonial, il rentrera en France, voyagera pour les affaires de son Ordre en France et en Italie, s'enfermera, volontairement, on en peut douter, à cinquante-trois ans dans son couvent jacobin de la rue Saint-Honoré pour y écrire ses voyages et ceux des autres jusqu'à l'heure du grand voyage, à soixante-quinze ans...

Mais onques ne revint Père Labat aux Antilles. Les gouverneurs n'en voulaient plus : « Il n'y pouvait causer que beaucoup de désordre... Son esprit remuant et passionné engendrait partout la querelle... Esprit trop vif pour les colonies, où les génies trop intrigants ne conviennent nullement... »

Père Labat a trop causé, trop disputé, trop tonitrué, trop moqué les puissances, trop écrit surtout. N'écrivez jamais!

Père Labat est resté dans la mémoire des Antillais.

On lui attribue toutes les inventions mécaniques du vieux temps, toutes les constructions solides, les siennes et les autres.

Mieux : il vit dans les âmes populaires.

Les petits noirs attrapent des cancrelats, leur collent sur le dos des bouts de cire allumés et les lâchent en chantant : « Pé' Labat' volé çandelles. »

La brume coiffe-t-elle les pitons? Les pêcheurs disent : « Pé' Labat' met' son bonnet. »

Une petite lumière errante brille là-haut dans la montagne, quelque feu follet : « Moin ka c'oué c'est fanal Pé' Labat' . »

Et pour tancer son fils qui crie, la mère menace : « Mi! moin ké fai' Pé' Labat' vini pou' end' 'ous, oui. »

Tout de même! Malgré le fouet et la pimentade, passer croque-mitaine quand on a été un si bon vivant!

L'ISLE DU SUCRE

AUTANT que les épices, le sucre fut longtemps en France un objet de luxe. Les Croisés en rapportèrent l'usage d'Orient.

Denrée rare et coûteuse, il entra dans la composition des confitures et de certaines boissons. C'était aussi un précieux remède à employer, mêlé à d'autres ingrédients, contre la fièvre, la peste, les maux d'yeux et d'estomac. Erreur physiologique peut-être, mais vérité psychologique : les médecins de nos jours vous diront que l'usage du champagne dans les hôpitaux populaires a des effets moins tonifiants par lui-même que par l'impression de luxe dont il grise les malades.

On l'importa d'abord des Isles de la Méditerranée et du proche Atlantique, puis du Brésil. Les Portugais s'en virent ravir le commerce par la Hollande. Ce sont, à ce qu'on croit, des Hollandais, dont le sieur Van Despigue, qui, chassés du Brésil, apportèrent à nos Isles la culture de la canne et la fabrication du sucre. Le Père Labat a connu ce Van Despigue à la Guadeloupe, au Grand Cul-de-Sac, c'est-à-dire près de l'emplacement de la future Pointe-à-Pitre.

Les Hollandais en avaient à peu près monopolisé

l'importation en Europe, l'achetant même dans nos Isles. Guy Patin signale dans son journal qu'il sombra près de Rouen en janvier 1661 un gros navire hollandais qui portait huit cent mille livres de sucre à un épicier de chez nous.

Colbert voulut affranchir le royaume de ce tribut payé à l'étranger et même conquérir des marchés d'Europe. Il mit sur le sucre d'importation étrangère des droits prohibitifs qui en doubtaient le prix, interdit de réexporter brut celui qui nous venait des Antilles et favorisa au contraire la sortie du raffiné.

Si les guerres de Hollande et d'Angleterre nous imposèrent aux traités de paix l'annulation de ces tarifs de guerre, le résultat n'en fut pas moins de tripler chez nous le nombre des raffineries, à l'avantage de notre production coloniale de sucre brut, dont l'importation en France passa de onze à vingt-sept millions de livres pesant entre 1675 et 1697, mais au détriment des raffineries coloniales que l'industrie métropolitaine s'efforça constamment de faire écraser sous les taxes et les interdictions.

Il n'est peut-être pas inutile de signaler à un petit nombre de lecteurs que le sucre colonial est le suc cristallisé extrait de la pulpe écrasée et cuite d'un roseau de quelques mètres longuement mûri au soleil pendant plus d'un an.

Au moment de la « coupe », les travailleurs, munis d'un coutelas appelé « sabre à canne », tranchent par la base chacun de ces roseaux, coupent le panache frémissant dont sa tête est ornée, entassent les tiges dans de hautes et étroites charrettes que deux bœufs tirent

par les sentiers les plus difficiles jusqu'au moulin qui se dresse à l'entrée de la sucrerie.

La technique a pu varier dans les détails : dans son principe, et malgré l'immense appareil mécanique des sucreries modernes, elle consiste toujours à conduire à une série de chaudières le jus des cannes broyées par le moulin et dont la partie ligneuse, la « bagasse », une fois sèche, sert souvent de combustible. Le jus passe d'une chaudière à une autre en se purifiant de plus en plus à mesure qu'il bout et qu'il écume, jusqu'à la dernière où il achève sa cuisson.

Dans l'usine moderne, on ne le voit reparaître que séché et ensaché au sortir des turbines. Autrefois, les manipulations se faisaient au grand jour. De la dernière chaudière, la « batterie », où on l'avait arrosé d'un peu d'eau de chaux et d'alun, on le tirait pour le mettre dans le « rafraichissoir » avec le sirop déjà formé dans la chaudière précédente. On remuait avec une pagaie; on laissait reposer; puis on le transportait dans des barriques où il se figeait et se condensait en laissant écouler son sirop, en se purgeant, comme on disait.

Tel était le sucre brut, d'où se tiraient tous les autres.

Le sucre « terré » était blanchi dans les purgeries au sortir des chaudières, d'où on le mettait dans des formes qu'on recouvrait de terre de Rouen pour le dessécher et l'affermir dans sa cristallisation.

On l'appelait cassonade blanche. Tout sucre en effet qui n'était pas en pain s'appelait cassonade, de l'espagnol *caxa* (caisse), parce que tout le sucre des colonies d'Espagne était pilé et mis en caisse.

Le sucre « passé » ou cassonade grise avait été passé par un linge, mais non blanchi par terrage.

Le sucre « raffiné », pilé ou en pain, avait été fondu une seconde fois et clarifié avec des œufs.

Le sucre « royal » était le plus beau; on le tirait du raffiné avec moitié de déchet; on le parfumait au goût du client. Il valait vingt et un sous la livre vers 1710. La neige, disait-on, lui cédait en blancheur; à travers lui s'apercevait l'ombre de la main qui le prenait.

Le sucre « tapé » était du sucre terré et râpé, mis en pain.

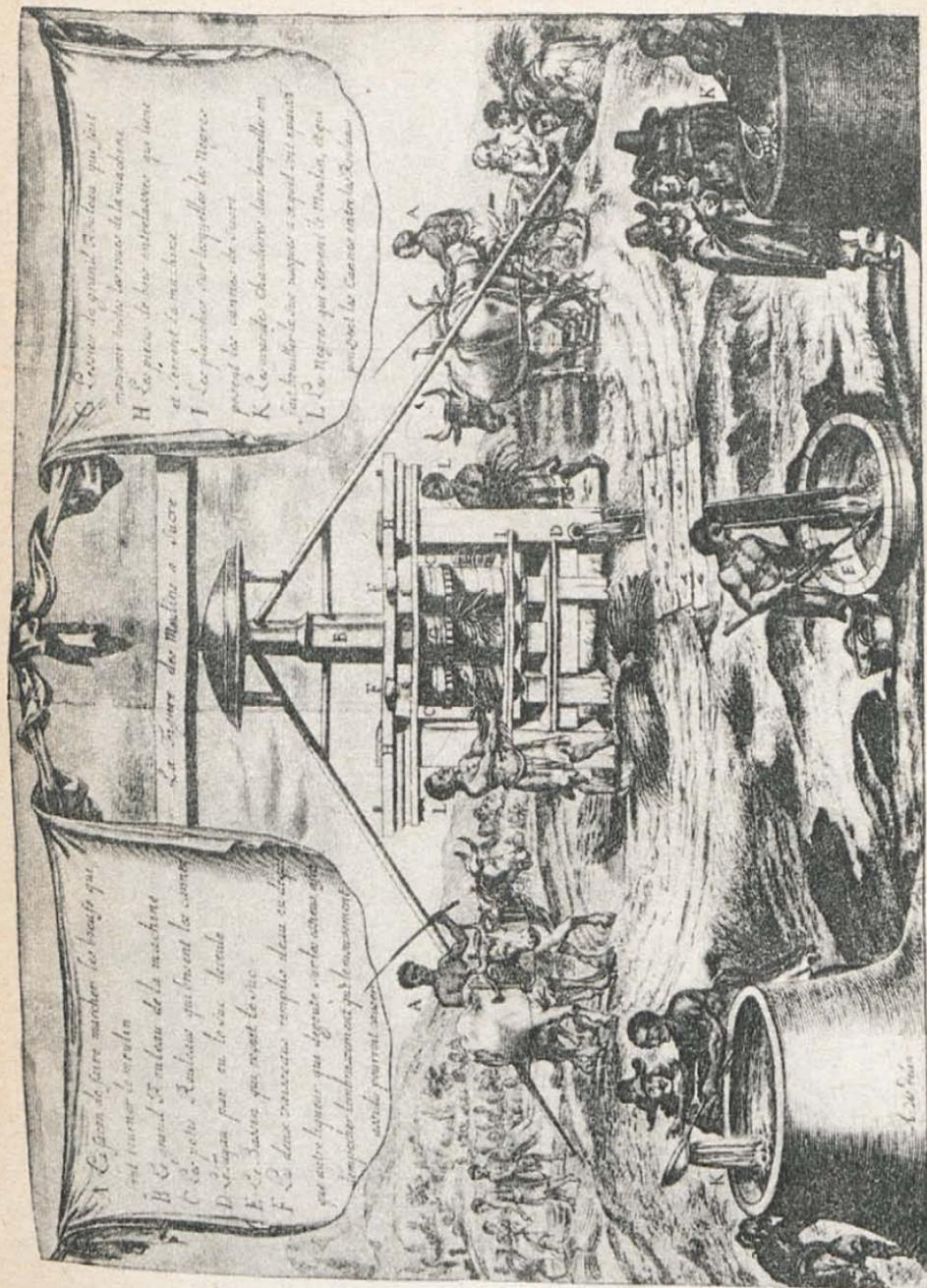
Le sucre « candi » était, après blanchiment, versé en sirop dans des formes fantaisistes, parfois rougi au jus de « raquette » et parfumé de diverses essences.

On distinguait encore le sucre de sirop fin, le sucre de gros sirop, le sucre d'écumes qu'on tirait des dernières chaudières de cuisson.

Quant à l'écume des premières chaudières, elle servait à faire une sorte d'eau-de-vie que les colons appelaient « guildive », les Caraïbes et les nègres « tafia » et qui valait dix sous le pot au début du XVIII^e siècle. Le tafia remplaça peu à peu dans la consommation le jus de canne fermenté qu'on appelait aux Mascareignes « frangourin ».

La « grappe » que buvaient les esclaves des Antilles était du « vesou » ou jus de cannes pris dans la seconde chaudière, passé et bu chaud avec du jus de citron.

Quant aux Caraïbes, ils fabriquaient du « ouïcou » en faisant fermenter du manioc, des patates et des bananes dans un « canari » contenant trois ou quatre pots de gros sirop de cannes et une soixantaine de



S. C'est le grand moulin qui fait
 tourner toute la machine.
 H. Les pieux de bois entrelacés qui sont
 à l'entour du moulin.
 I. Les planches sur lesquelles les Nègres
 pressent les cannes de sucre.
 K. Les marteaux Charbonniers dans laquelle on
 fait brûler le suc jusqu'à ce qu'il soit épais.
 L. Les Nègres qui tirent le moulin, et qui
 poussent le canne entre les Roues.

Le Moulin à Sucre

A. Les pieux de bois qui soutiennent le moulin.
 B. Le grand cylindre de la machine.
 C. Les petits cylindres qui broient le sucre.
 D. Le trou par où le suc descend.
 E. Le Nègre qui tire le moulin.
 F. Les deux roueaux remplis de suc qui
 sont entre les pieux qui soutiennent le moulin.
 G. Les Nègres qui tirent le moulin.
 H. Les pieux de bois qui soutiennent le moulin.
 I. Les planches sur lesquelles les Nègres
 pressent les cannes de sucre.
 K. Les marteaux Charbonniers dans laquelle on
 fait brûler le suc jusqu'à ce qu'il soit épais.
 L. Les Nègres qui tirent le moulin, et qui
 poussent le canne entre les Roues.

MOULIN A SUCRE

G. de Paris

pots d'eau. Cela donnait une espèce de bière rouge, qui rafraîchissait, mais montait à la tête.

Ils buvaient aussi du « maby », sorte de poiré, fait de la fermentation dans trente pots d'eau et deux pots de sirop clarifié d'une douzaine de patates rouges et d'autant d'oranges sûres. Liqueur beaucoup plus agréable, mais qui donnait des vents et de la colique.

Quant au tafia, les Caraïbes étaient loin de le dédaigner. La première question qu'ils posaient à un blanc était : « Compère, toi tenir tafia? » Les Anglais, fort amateurs de punch, avaient appris aux Antillais à le fabriquer : deux parties de tafia, une d'eau, du sucre, du jaune d'œuf, un peu de cannelle et de girofle en poudre, beaucoup de muscade, une croûte de pain rôtie et même un peu brûlée. Laisser macérer, passer et servir. C'était aussi la recette du « sang-gris », où le tafia se remplaçait toutefois par du madère et le jaune d'œuf par du jus de citron.

Toutes ces recettes ne se sont pas perdues aux Isles, où toute bonne maîtresse de maison garde jalousement « sa » formule de punch.

L'Isle du sucre avait ses raffineries locales, quatre ou cinq en 1688, qui faisaient la loi aux planteurs, donnant une livre de sucre raffiné pour sept de sucre brut, alors que deux ou trois auraient suffi.

Les colons, las d'enrichir les raffineurs, se mirent à faire du sucre terré, de la cassonade blanche, qu'ils exportèrent directement en France.

Mais les raffineurs métropolitains les mirent tous d'accord en faisant frapper de droits à l'entrée très élevés le sucre blanc, terré ou raffiné. Ce fut la mort

des raffineries locales. Les planteurs créèrent des poteries pour fabriquer des formes à pains de sucre et cherchèrent d'autres débouchés. On envoya du sucre sur les marchés abandonnés par les Portugais, qui avaient mis leurs esclaves à exploiter les mines d'or, et même, à défaut des marchés du Nord où les raffineurs de Nantes concurrençaient Anglais et Hollandais, sur le marché méditerranéen, par une initiative hardie des marchands marseillais, les mêmes qui, après avoir tenté de refouler le sucre des îles italiennes et grecques, tenteront un demi-siècle plus tard de submerger le café d'Arabie sous le reflux du café des Isles d'Amérique.

Dans l'Isle du sucre, tout se paie dorénavant en monnaie de sucre.

Le gouverneur de la Martinique reçoit par an 60.000 livres de sucre, et ce n'est que pendant ses séjours en France qu'il est payé 1.000 écus.

Semblablement, le lieutenant du Roy touche 10.000 livres de sucre à la colonie, 500 pauvres livres monnaie en France.

Le juge royal, le procureur du Roy et les exécuteurs de la justice ont chacun 12.000 livres de sucre. Les conseillers au Conseil supérieur ont le choix entre 1.200 livres de sucre ou l'exemption de la capitation pour douze de leurs esclaves.

Que vaut la livre de sucre? Elle suit le cours, plus ou moins fictif. En 1694, avec la guerre, les cent livres ne valent qu'un écu. En 1697, les fermiers du Roy, sur la proposition d'un nommé Brunelière, insigne maltotier, obtiennent un arrêt du Conseil d'État qui fixe

toutes les soldes à raison de quatre livres dix sols le cent de sucre, alors que ces mêmes fermiers exigent six livres par cent pour les droits de capitation de ceux qui ne font pas de sucre.

En 1710, une somme de 260.814 livres de sucre était prise chaque année sur le domaine du Roy pour les appointements des curés des 19 paroisses de la Martinique, jusque-là payés directement par les habitants suivant l'assiette qu'établissait le marguillier.

Dans l'Isle du sucre les impôts se payaient en sucre.

En principe, tout homme libre, tout engagé, tout esclave, de 14 à 60 ans, devait payer chaque année 100 livres de sucre brut ou, à défaut, 6 francs.

En outre, celui qui voulait avoir la faculté de peser chez lui le sucre qu'il fabriquait, devait payer 1 % de son sucre.

Chaque cabaret était assujetti à une taxe annuelle de 2.000 livres de sucre.

Telles étaient les ressources du budget, avec une taxe d'entrée de 1 % en espèces et le produit des confiscations et des amendes.

Il s'en fallait d'ailleurs de beaucoup que ce droit de capitation fût payé par tout le monde.

En étaient exempts les enfants, les vieillards, les femmes et tout créole, c'est-à-dire tout blanc né dans la colonie, engagé ou libre. De même les ecclésiastiques séculiers en résidence, ainsi que les gouverneurs généraux et intendants et tous ceux qui étaient attachés à leur service.

Exempts aussi, ainsi qu'un certain nombre de leurs esclaves, le gouverneur, le lieutenant du Roy, les

majors, les capitaines de troupes tant françaises que suisses, les lieutenants, aides-majors, sous-lieutenants, enseignes et corvettes, les ingénieurs commissionnés, les commissaires-ordonnateurs, commissaires de marine, écrivains, commis et gardes-magasins du Roy; le trésorier de la marine; les commissaires particuliers d'artillerie et deux autres commissaires et trois lieutenants ayant commission du gouverneur général et de l'intendant, les canonniers entretenus par le Roy; les officiers des Conseils Supérieurs, les premiers substitués des procureurs généraux, les greffiers en chef des Conseils Supérieurs; les juges ordinaires et ceux de l'amirauté, leurs lieutenants de juges, les procureurs du Roy, leurs premiers substitués, les greffiers; les capitaines en pied et les majors de milice, les lieutenants et aides-majors, les cornettes et enseignes, les sergents, maréchaux des logis et brigadiers de cavalerie; les officiers de la compagnie de gendarmes de la Martinique; les grands-voyers, les sous-voyers, l'arpenteur général, quatre arpenteurs particuliers; les médecins et chirurgiens ayant brevet du Roy. Enfin les nobles dont les titres étaient enregistrés aux Conseils Supérieurs.

Les veuves de ces privilégiés et des nobles bénéficiaient pour moitié de l'exemption, pour partie de leurs esclaves bien entendu, puisque les femmes ne payaient pas l'impôt de capitation.

On est tenté de se demander qui payait l'impôt, après une telle énumération, à laquelle il faut joindre, pour eux, leurs domestiques et leurs nègres, pendant deux ans, ceux qui entreprenaient de nouveaux défri-

chements ou de nouvelles plantations de « cacaotiers » ou d'indigotiers.

Évidemment, c'était ceux qui, ni fonctionnaires, ni militaires, faisaient la vraie fortune du pays et les innombrables esclaves qui représentaient la fortune imposable de chacun.

Le recensement était fait avec rigueur chaque année en novembre. Vérification des déclarations était faite par les commis du Domaine. Si l'on avait omis de déclarer des esclaves, ils étaient confisqués; leur propriétaire payait cinq cents livres d'amende et, si c'était un exempté, il était déchu pour toujours de son privilège.

L'impôt de capitation, qui servait à payer les fonctionnaires et à entretenir deux bateaux qui éloignaient le commerce étranger, était payable en sucre ou en argent. L'intendant arrêtait chaque année, suivant les prix de la place, le prix moyen, en argent, du sucre brut et du sucre blanc...

Les « habitants » essayèrent de ne payer qu'en sucre brut, tiré du gros sirop qui coulait des formes avant le terrage ou même des écumes de cuisson. Mais l'administration décida en 1735 de n'accepter de sucre brut que de ceux qui n'en fabriquaient pas de terré. Les autres devaient payer en argent ou en sucre terré.

Primitivement, elle allait chercher le sucre de l'impôt à l'embarcadère de chaque quartier. Elle décida en 1736 de faire payer l'impôt, non plus en sucre, mais en argent, non plus par l'habitant, mais par le négociant qui en faisait le transit à Saint-Pierre, à Fort-Royal ou à La Trinité. L'habitant protesta, le négociant aussi;

l'administration tint bon, et ce système simplificateur s'établit définitivement.

Il augmenta le pouvoir des commissionnaires, sur la bonne foi de qui reposait la fortune des habitants.

Le commissionnaire avait, pendu dans son magasin, un sac au nom de chacun des habitants qui lui envoyaient des sucres. Il y versait l'argent du sucre vendu aux capitaines marchands. Il y puisait pour acheter les provisions que demandaient les habitations, et, à partir de 1736, pour payer l'impôt de ses mandants.

Sa comptabilité consistait à dire : « Il y a tant dans le sac » ou « il n'y a plus rien ». C'était l'âge d'or, l'âge du sucre, l'âge de la candide bonne foi.

Plus tard les choses se gâtèrent, ou plutôt les gens. Les commissionnaires exploitèrent les habitants, se les assujettirent par des avances, et un antagonisme se créa entre les deux parties.

L'administration eut à arbitrer aussi les rapports entre habitants et capitaines marchands.

Les Isles d'Amérique étant revenues à la Couronne en 1674, la liberté du commerce avait été rétablie entre colons et marchands français et les taxations de marchandises supprimées. Mais les plaintes des uns et des autres sur la qualité et la quantité des marchandises vendues amenèrent le comte de Blénac, gouverneur général des Isles, à faire établir entre les délégués des marchands et ceux des habitants une sorte de standardisation des marchandises et de réglementation du marché d'import et d'export, comme nous disons aujourd'hui. Les détails en sont assez curieux.

A l'export, tout sucre reconnu n'être pas loyal et

marchand serait publiquement jeté à la mer. Les barriques devaient être purgées de leur sirop pendant trois semaines avant la livraison. Il était défendu de mêler du sucre de sirop au premier sucre fabriqué avec le « vesou ». L'habitant qui ne pourrait remplir chaque barrique d'un coup, devait mettre son sucre en forme. Lorsque le marchand aurait avancé des futailles, l'habitant ne pourrait vendre son sucre à un autre. Les habitations éloignées devaient avoir des balances et des « poids », c'est-à-dire des peseurs officiels. Là où les embarcadères étaient accostables, le sucre était livré au rivage; ailleurs, à bord.

A l'import, les barils de bœuf ou de lard devaient contenir 180 livres net et ne renfermer ni tête, ni pied, ni fressure. Les barils de farine devaient peser 190 à 200 livres net. Les barils falsifiés étaient confisqués.

A titre d'indication, le baril de bœuf, comme le baril de farine, valait en 1694 1.500 livres de sucre brut; le baril de lard, 2.500; la barrique de vin de Bordeaux 3.000.

En 1736 l'autorité obligea les capitaines de navires marchands à vendre du bœuf, de la farine et autres vivres aux habitants qui en voudraient acheter, et à prendre en paiement du sucre, du café, du coton et autres productions du pays au prix convenu de gré à gré, sans les forcer à prendre des marchandises dont ils n'avaient pas besoin, et en observant loyalement les poids et mesures.

Un arrêt du Conseil d'État du 1^{er} mars 1744, en même temps qu'il ramenait à 180 livres net le baril de farine, c'est-à-dire au poids du baril de bœuf salé, inter-

dit aux habitants de mélanger le sucre en en mettant du beau aux deux bouts de la barrique et du mauvais au milieu; de mêler à leurs sucre des sirops et des mélasses, et de ne pas en faciliter l'égout, sous peine de confiscation et d'amende. Il exigeait l'étampage des barriques à l'habitation et des poids bien étalonnés.

Les colons protestèrent vigoureusement auprès du ministre de la Marine contre cet esprit de méfiance dû à l'influence des négociants de la métropole et à l'absence de représentants des Isles.

Le Conseil supérieur de la Martinique ne dissimulait pas que cette préférence marquée pour le commerce métropolitain affligeait autant qu'elle alarmait les colons, qui se sentaient Français comme leurs compatriotes de la mère-patrie et d'autant plus attachés à elle qu'ils en étaient plus éloignées. Privés des douceurs du climat de la France, exposés à tous les fléaux de celui des Tropiques, manquant souvent du nécessaire, occupés sans interruption à la culture de la terre et à maintenir la discipline au milieu de nombreux esclaves, placés dans l'alternative cruelle ou de se séparer de leurs enfants ou de les laisser manquer d'éducation, les colons n'étaient, disaient-ils, soutenus que par l'idée qu'ils étaient devenus chers à la patrie à laquelle leur industrie et leurs manufactures étaient si avantageuses. Le zèle pour le service du Roy, dont ils donnaient des marques en toute occasion, les confirmait dans cette idée. Suivait une critique très précise de l'arrêt contesté. Ils étaient lésés par la réduction du poids des barils de farine. Quant aux fraudes sur le sucre, elles étaient dues soit à l'économe de l'habita-

tion, soit aux nombreux intermédiaires. L'acheteur n'avait qu'à sonder les barriques et à faire peser la marchandise.

Le gouvernement eut plus d'une fois à arbitrer ces conflits entre colons et métropolitains. Le souci de tenir la balance égale, en d'autres termes de donner satisfaction aux démarches des industriels et des commerçants de France sans étrangler les colons, inspire les instructions données aux gouverneurs.

On en trouve un exemple saisissant dans les instructions données par le Conseil de Marine au marquis de la Varenne, gouverneur, lieutenant-général des Isles du Vent, et à l'intendant de Ricouart, qui arrivèrent à la Martinique le 5 janvier 1717 pour en être expulsés sans gloire le 23 mai.

Cette petite révolution sans effusion de sang est restée célèbre dans l'Isle du sucre sous le nom de « Gaoulé » de 1717 : c'est un mot caraïbe qui répond à peu près à la chose.

Les instructions, très précises, portaient d'abord, comme il se doit, sur le chapitre de la religion. On devait accorder une active protection aux religieux en mission aux Isles, et empêcher les démêlés entre eux. Maintenir par l'exemple les habitants dans l'exercice de la religion. Réprimer la débauche et le scandale dans les mœurs. Ne reconnaître la juridiction d'aucun évêque espagnol. Vérifier si les revenus des biens des Jésuites et des Jacobins ne pouvaient dispenser l'État de leur payer des appointements (chaque cure ancienne avait droit à 12.000 livres de sucre brut par an; chaque cure nouvelle à 9.000). Ne pas les laisser avoir des

habitations de plus de cent nègres travaillants. Entretenir les hôpitaux et les églises autant que possible par les cotisations des habitants. Surveiller les protestants avec douceur et les retenir aux Isles françaises.

Suivaient les instructions d'ordre politique. Entretenir le respect et l'amour des colons envers le Roy. Faire exacte justice. Soutenir le petit habitant, qui fait la force de la colonie, contre les puissants. Envoyer à la Cour des notes secrètes sur la conduite des membres du Conseil Supérieur, et les priver au besoin de leurs charges. Écarter les gens de chicane. Faire une visite dans toutes les Isles du Vent. Transporter au besoin à la Guadeloupe ceux qui seraient sans occupation à la Martinique, avec six mois de vivres et des outils de défrichement, qui pourraient être avancés par les marchands et les habitants riches de la Martinique. Excellente politique de solidarité intercoloniale, qui inspirait à la même époque la colonisation de l'Isle de France par l'Isle Bourbon.

On recommandait ensuite d'établir ou de maintenir une police forte et prévoyante.

Au chapitre de la Santé figuraient des mesures de prophylaxie à prendre contre la maladie du Siam, et autres maladies contagieuses. La maladie du Siam n'est rien autre que la fièvre jaune, importée à la Martinique en 1690 par trois navires qui l'avaient prise au Brésil en revenant du Siam.

Le chapitre « Commerce et peuplement » est le plus intéressant. On recommande aux nouveaux administrateurs de bien traiter les colons anciens afin d'en attirer de nouveaux. Exciter au mariage les garçons

de dix-huit ans et les filles de quatorze. Empêcher de construire des chapelles sur les plantations, de manière à favoriser le peuplement des bourgs. Exiger que chaque navire marchand apporte le nombre d'engagés blancs prévu par les ordonnances et ne demande pas un prix exorbitant aux habitants qui les prendraient pour un contrat prévu de trente-six mois. Obliger à en prendre les habitants qui n'en auraient pas encore le nombre prévu. Cette mesure, essentielle pour contrebalancer la grande quantité des nègres introduits, était nécessaire à la sécurité de la colonie. Interdire aux officiers de guerre, de plume et d'épée, de prélever des nègres sur les cargaisons.

Il était prescrit de favoriser le commerce avec les navires français et de l'interdire avec les étrangers, sauf avec les Espagnols, dont il fallait recevoir les vaisseaux, de même qu'il fallait entretenir le commerce illégal, mais toléré, avec le Mexique et les autres colonies espagnoles, débouché pour les marchandises de France en échange de monnaies d'or et d'argent dont on avait le plus grand besoin. Il fallait aussi régler la valeur de ces monnaies et ne pas laisser monter la monnaie française au-dessus de son cours métropolitain.

Le gouverneur et l'intendant devaient protéger les fermiers et les commis du Domaine du Roy, tout en protégeant les colons contre leurs vexations éventuelles.

Tout cela était de bonne politique, ainsi que la protection à accorder aux négociants anciens et nouveaux, le maintien de la liberté des transactions, le dévelop-

pement des routes, la reprise des concessions non mises en valeur.

Mais ce qui devait toucher gravement les colons, c'était la restriction que l'on recommandait en matière de cannes à sucre. « Il faut, disaient les instructions, développer les cultures secondaires, coton, casse, rocou, indigo, gingembre, cacao et surtout les cultures vivrières, car il y a lieu de craindre que la perte des Isles ne viennent un jour de l'excessive quantité de sucre que fabriquent les habitants. » Et les administrateurs avaient ordre d'interdire toute nouvelle sucrerie.

Or l'île ne vivait et ne voulait vivre que du sucre, et voyait dans toute limitation de cette industrie la main de ses rivaux des autres Isles et surtout des sucriers de la métropole.

Pour cette culture riche et cette industrie facile, elle avait abandonné le tabac du début, le rocou cher aux Caraïbes, l'indigo qui avait pourtant révolutionné l'austère habillement des Français d'avant l'Amérique.

Pas d'élevage dans l'Isle du sucre : en 1715 un cheval s'y achetait 500 livres et un bœuf 250, alors qu'ils en valaient respectivement 45 et 25 à Saint-Domingue.

Pas de labourage, sauf au Lamentin. Pas d'engrais, sauf la paille des cannes et les herbes sarclées qu'on laissait exprès pourrir sur place.

Dès 1720, on ne cultivera plus le coton.

Les derniers « cacaotiers » disparaîtront avec le tremblement de terre de 1727.

Quant au café, que le capitaine Des Clieux y introduisit en 1723 avec des soins maternels, le magnifique

essor qui lui fit un temps conquérir le marché français et envahir les marchés d'Europe, ne tint pas devant les cris de détresse de la Compagnie des Indes Orientales cramponnée à son privilège, devant la qualité et la quantité de la production bourbonnaise ni surtout devant l'entêtement sacré des habitants martiniquais.

Contre vents et marées, la Martinique voulut rester l'Isle du sucre. Elle a tenu jusqu'à ce jour.

Le gouverneur de la Varenne essaya en vain de renverser, si l'on peut dire, la vapeur.

Alors que l'administration avait jusque-là encouragé la culture de la canne et favorisé par des exemptions d'impôts la construction des sucreries, interdiction fut solennellement faite d'en élever de nouvelles sous peine de démolition et de 3.000 livres d'amende.

En même temps, il fut prescrit à toutes les grandes habitations de planter du manioc pour la nourriture des esclaves. Or les petits habitants ne vivaient guère que de la vente de leur manioc aux sucriers. Fort mécontents et craignant de ne plus trouver de débouchés, ils doublèrent par précaution le prix de leur manioc.

Simultanément se produisit une hausse générale des denrées de première nécessité, due aux mauvais traitements que le gouverneur crut devoir infliger aux navires marchands étrangers, pour obéir sans retard à la lettre de ses instructions, qu'il outrepassa même à l'égard des Espagnols.

Ce gouverneur et son intendant manquaient de tact autant que de souplesse. Ils multiplièrent les vexations contre les colons les plus honorables, prévenus

par les mêmes instructions contre certaines mauvaises têtes et frappant à tort et à travers.

Les esprits fermentèrent. Les habitants se voyaient lésés à la fois dans leurs intérêts et dans leur dignité. Un complot se forma.

Quatre mois après leur arrivée, le gouverneur et l'intendant se mirent en devoir de faire une tournée parmi ces sucriers qu'il fallait mater.

Le 17 mai 1717, ils dînèrent au presbytère du Diamant, au sud du Cul-de-Sac Royal, et allèrent souper à l'habitation Bourjeot, plus tard habitation O' Mulane. Une troupe armée fit soudain irruption dans la salle du souper, les désarma en dépit de leurs protestations et les enferma sous bonne garde dans des chambres hautes.

Le lendemain on les fit monter à cheval, entourés de la milice montée (la milice, différente des troupes régulières, était composée des habitants), précédés et suivis de la milice à pied, et on les conduisit au quartier du Lamentin, sur la côte Est, où mille hommes de milice étaient rassemblés, aux ordres des trois colonels de milice de la côte Est, qu'on appelle aux Isles la Capesterre, et particulièrement du colonel Dubuc, dont le rôle et l'influence étaient considérables.

Le gouverneur et l'intendant tentèrent de haranguer cette multitude, s'offrant à faire bonne justice à tous, à faire porter du bœuf à bon marché dans les quartiers qui en manqueraient, exhortant les habitants à abandonner les quelques séditieux qui traitaient ainsi des représentants du Roy dans l'exercice de leurs fonctions.

On les fit taire.

Ils demandèrent alors à voir les chefs du mouvement.

Dubuc se présenta. Il venait d'être investi de force du commandement de la colonie. Le peuple criait : « Vive le Roy ! Vive notre commandant Dubuc ! »

Sans s'expliquer, il dit aux prisonniers : « Messieurs, j'espère que tout ceci s'accommodera quand nous serons à Saint-Pierre, où il faut absolument se rendre pour contenter cette populace. »

Il fallait cependant s'assurer la neutralité des troupes régulières.

Dubuc, le lendemain, consulta dans les formes les nobles, les conseillers, les colonels de milice, les privilégiés et les notables accourus de tous les quartiers. On délibéra :

« La colonie ne pouvant plus supporter les violences et les injustices de MM. de la Varenne et de Rocouart... a pris la résolution de faire arrêter ces deux Messieurs pour les renvoyer en France... Comme, jusqu'à ce qu'elle ait reçu les ordres de Sa Majesté, il est nécessaire de pourvoir à la tranquillité et à la sûreté publiques, elle s'est assemblée pour délibérer sur le parti qu'elle prendra à l'égard des forteresses du Roy, et surtout celle du Fort-Royal. Elle prie M. des Clieux, capitaine en garnison à ladite citadelle, de porter cette délibération à MM. les officiers de la garnison qu'on prie de rendre leur réponse sur le tout. »

Il était spécifié que les forteresses et garnisons ne seraient pas inquiétées, mais qu'elles s'engageraient à ne se mêler en rien des affaires du pays, commerciales

et autres, jusqu'à réception des ordres du Roy. Les lieutenants du Roy, c'est-à-dire les adjoints du gouverneur général, n'agiraient que de concert avec M. Dubuc, choisi pour commander en chef les habitants conjointement avec le Conseil Supérieur, les quatre colonels de milice et un député de la noblesse.

Cette délibération fut lue au peuple qui l'approuva et cria : « Vive le Roy ! » On se souvient peut-être que le même cri de loyalisme avait accompagné à l'Isle Bourbon l'arrestation du gouverneur de Vaubou-lon.

Le même jour, le capitaine Des Clieux, accompagné d'un trompette, la porta au Fort-Royal. Un conseil de guerre acquiesça à ces propositions, preuve que les conjurés avaient des intelligences dans la place ou que M. de la Varenne était vraiment impossible ou que les officiers répugnaient à un conflit fratricide avec la milice (ne se croirait-on pas au 10 août 1792?). Il faut dire que beaucoup étaient alliés aux familles de la Martinique et y avaient les mêmes intérêts que les habitants.

Ils spécifièrent simplement qu'ils ne reconnaissaient comme commandants légitimes que les deux lieutenants du Roy.

Cette précaution prise, la milice se mit en marche, quitta la côte Est, traversa l'île en passant à un quart de lieue de la forteresse, dont le pont était levé, arriva par les Hauts à la Case-Pilote, où les prisonniers furent embarqués pour Saint-Pierre, au Nord-Ouest du pays.

Le lieutenant du Roy qui y résidait, Bègue, avait

adhéré au mouvement. Les troupes se tinrent tranquilles.

Tandis qu'on préparait un petit navire, *le Gédéon*, à embarquer les prisonniers à l'Anse-Latouche, la multitude réunie en armes dans la savane de la veuve Le Boucher et sans doute inspirée, demandait à Dubuc et aux autres dirigeants de s'assembler pour recevoir ses plaintes contre le gouverneur et l'intendant, de les faire sortir de l'île en défendant sous peine de mort au capitaine de les débarquer ailleurs qu'en France; de faire venir des approvisionnements de l'étranger; de réparer les injustices faites aux commerçants espagnols; de demander compte au gouverneur et à l'intendant de leurs confiscations; de faire restituer les amendes perçues pour trafic avec les étrangers; d'annuler toutes les ordonnances par eux prises depuis leur arrivée; d'interdire à l'avenir les arrestations arbitraires comme toutes poursuites pour le présent soulèvement; d'exiger que la justice fût rendue promptement par les juges naturels et au moins de frais possible; et enfin « de rendre compte au Roy, par une lettre la plus respectueuse qu'il se pourra, de la tyrannie qu'ont exercée MM. de la Varenne et Ricouart sur les habitants de cette Isle, ce qui les a contraints de se mettre en armes pour faire cesser la tyrannie, avec protestation d'obéir au Roy comme de bons et fidèles sujets doivent le faire... »

Le gouverneur et l'intendant refusèrent de rendre compte de leurs actes à d'autres qu'au Roy et à son Conseil. Dubuc n'insista pas. Ils furent embarqués le dimanche 23 mai 1717, après avoir entendu la messe,

toutes les compagnies de milice, officiers et notables, bordant le rivage, et convoyés jusqu'au débouquement par un bateau portant cent vingt grenadiers, de manière à leur enlever tout esprit de retour.

Des lettres des habitants les accompagnaient, respectueuses dans la forme, fermes dans le fond, l'une adressée au petit Roy de sept ans, une autre au duc d'Orléans, régent du royaume, une troisième au comte de Toulouse, amiral de France, une quatrième au maréchal d'Estrées, vice-roi d'Amérique.

Elles produisirent à la Cour d'heureux effets, jointes à la sage conduite de Dubuc qui, immédiatement après leur départ, résigna son commandement entre les mains des lieutenants du Roy, et de la colonie, qui témoigna d'une parfaite sagesse jusqu'à l'arrivée du nouveau gouverneur et de l'amnistie.

Quant au capitaine Des Clieux, qui, intermédiaire entre la milice et l'armée, avait contribué à empêcher qu'aucune violence n'ensanglantât le grand « gaoulé » de 1717, il fut chargé en 1723 de transporter à la Martinique deux pieds de café, rejets de ceux qu'avait offerts en 1714 au Jardin du Roy le bourgmestre d'Amsterdam. Il partagea héroïquement avec eux sa ration d'eau, les planta et les multiplia dans l'Isle du sucre qui faillit un temps accaparer le rôle d'Isle du café réservé à Bourbon, et mourut dans la misère à Saint-Pierre en 1775, âgé de quatre-vingt-dix-sept ans.

Ni ces troubles politiques, causés par des conflits mal arbitrés d'intérêts locaux et métropolitains, ni les guerres presque continuelles qui opposèrent autour des Isles du Vent et parfois sur leur sol les escadres et

les corps de débarquement des nations d'Europe, n'entravèrent sérieusement l'incessante progression économique de l'Isle du sucre, servie par un dynamisme étonnant auquel n'est peut-être pas étrangère la nature volcanique de son sol, mais qu'il faut aussi attribuer au courage de ses habitants et à sa situation géographique.

Cœur des Antilles, après la perte de Saint-Christophe, elle en devint tout naturellement la capitale. Servis par la valeur de leurs administrés (on disait : les nobles de Saint-Christophe, les bourgeois de la Guadeloupe, les *soldats* de la Martinique, les paysans de la Grenade), ses premiers gouverneurs firent la conquête des îles voisines. La forte position de Fort-Royal en faisait le rendez-vous de nos escadres. La sûreté du Bassin de Carénage en faisait le refuge, dans la mauvaise saison, des bâtiments de commerce français et étrangers. Son commerce s'en ressentait. Elle avait la primeur et le choix des cargaisons, surtout des plus précieuses, celles d'esclaves. Elle exportait facilement ses denrées sur nos ports. Elle était le centre commercial, le centre militaire, le centre officiel. Même les convois de la mer des Indes y venaient souvent faire escale, pour prendre le vent et les nouvelles de guerre ou de paix.

Le lieutenant général, c'est-à-dire le gouverneur général, et l'intendant des Isles du Vent résidaient à la Martinique, avec tout leur état-major militaire et civil, et spécialement à Fort-Royal, car l'impossibilité de défendre avantageusement Saint-Pierre avait amené, en 1763, le marquis de Fénelon, lieutenant général, à

en interdire l'extension. Un gros effort d'urbanisme avait été fait à Fort-Royal; un canal ouvert en 1760 entre le Carénage et la rivière Le Vassor avait permis l'assèchement de marais pestilentiels. Un avocat, Jérôme Simon Chauvot, obtint, en 1763, la concession de la partie du littoral qu'on appelle encore la Pointe-Simon et y éleva un quartier nouveau. Quatre ans plus tard s'imprimait à Fort-Royal, dans une imprimerie qui datait de 1729, le premier Code de la Martinique.

Malgré les hasards des guerres, toujours rétablie par les traités dans sa nationalité française toujours vaillamment défendue, la Martinique maintint jusqu'à la Révolution, avec sa suprématie sur les autres Antilles, sa richesse et son rayonnement sur la mer Caraïbe et son heureux commerce avec les ports de France, surtout Bordeaux et Nantes, qu'elle enrichissait à leur tour.

XI

LAW OU LES COLONIES EN ACTIONS

LA fin du règne de Louis XIV fut sans gloire pour notre domaine colonial. Par les traités d'Utrecht et de Rastadt, nous abandonnions à l'Angleterre la baie et le détroit d'Hudson, l'Acadie et Terre-Neuve, conservant seulement en Amérique du Nord le Canada, moins ses débouchés, et la Louisiane, encore inorganisée.

Avec la perte du privilège d'importation des esclaves dans l'Amérique espagnole, l'« asiento », que nous avait valu l'accession du duc d'Anjou au trône d'Espagne, nous perdions notre influence dans cet empire en décadence.

Nous abandonnions aux Anglais la partie française de Saint-Christophe, métropole de nos Antilles, fleur de notre population coloniale.

Le Canada étouffait sous la menace des colons anglais. L'« asiento » passait au commerce anglais.

Si nous gardions Cayenne et une partie de la Guyane, l'énorme Brésil devenait par le jeu des traités une terre d'influence anglaise.

Sauf les comptoirs de l'Inde et de la côte ouest d'Afrique, nous n'avions plus, en dehors des lieux

nommés, que les Isles : les Isles du Vent, Martinique, Guadeloupe, Marie-Galante, Désirade, Saint-Martin, Grenade et Grenadines, Tabago, Sainte-Lucie, la Tortue et la côte ouest de Saint-Domingue; et les Isles Mascareignes, Bourbon encore très pauvre et l'Isle de France déserte, dont on allait prendre possession.

Pour garder les Isles, il fallait avoir la mer, et la disputer aux Anglais, désormais nos seuls rivaux sur l'échiquier colonial.

Or la France était ruinée.

Loin de suffire aux dépenses, les recettes ne payaient même pas l'intérêt des dettes.

On avait bien, dans les premiers mois de la Régence, fait une banqueroute partielle en réduisant d'un tiers les créances sur l'État; refondu les monnaies; poursuivi le menu fretin des fournisseurs et fermiers, en laissant comme toujours échapper les gros.

On n'avait pas d'argent. Il fallait un financier : on prit un prestidigitateur.

Ce n'est pas à dire que le banquier écossais Law manquât de génie, ni son système, convenablement appliqué et à loisir, de chances de réussite. Mais les conditions dans lesquelles il dut l'établir devaient en amener l'effondrement.

Le séduisant Écossais obtint d'abord du Régent le privilège pour vingt ans d'une banque d'émission, groupant des actionnaires solides, émettant des billets dont la valeur fiduciaire était garantie par la signature des directeurs et la promesse de les rembourser en or ou en argent à la première demande.

La deuxième étape fut de faire accepter et rem-

bourser au besoin ces billets par les trésoriers publics.

La troisième fut, après deux ans d'existence et, à ce que l'on croit, malgré les refus de Law, la transformation de cette banque en banque d'État, avec le corollaire de la nomination de Law aux fonctions de contrôleur général des Finances.

La quatrième fut la fondation d'une Compagnie d'Occident, plus connue sous le nom de Compagnie du Mississipi, dont les actions s'achetaient en billets d'État, et qui se proposait surtout de mettre en valeur la Louisiane.

Entraîné par son succès, du moins par le succès de ses actions, Law entreprit en cinquième lieu, en 1719, de mettre tout le commerce d'outre-mer et toutes les colonies en actions.

Il rachète ou se fait, par pression officielle, rétrocéder les privilèges de la Compagnie des Indes Orientales, de la Compagnie de la Chine fondée en 1660, de la Compagnie du Sénégal, de la Compagnie de l'Amérique, d'autres encore, y compris la jeune Compagnie de l'Occident, sa création, dont il fallait présenter quatre actions (actions-mères) pour en obtenir une de la nouvelle Compagnie des Indes (action-fille).

Celle-ci comportait 50.000 actions de 500 livres, qui furent largement souscrites, celles du moins qui n'étaient pas données en cadeau aux personnages influents et à leurs favorites.

Law se fit accorder en outre la ferme des tabacs d'Orient et d'Occident.

L'engouement du public, on le sait, convenablement surexcité, dépassa toute attente. On s'arracha les

actions. Elles montèrent à des cours insensés, qui tuèrent ce qu'il pouvait y avoir de sérieux dans l'entreprise. Le nombre des actions monta à 624.000 et leur cours à 18.000 livres.

Le jour où les actionnaires prirent peur, actions et billets de banque furent entraînés dans la même panique. Il fut impossible de rembourser. Law prit la fuite, et ce fut la banqueroute.

Law avait raison de voir dans le crédit les conditions de toute grande entreprise moderne. Il eut le quadruple tort — et il n'en porte pas seul la responsabilité — de mêler le crédit de l'État, déjà si chancelant, à celui d'une affaire particulière; de laisser confondre les billets de banque, dont la valeur doit être invariable, avec les actions, dont les cours peuvent évidemment varier; de favoriser la spéculation, qui tue les entreprises honnêtes; de tromper le public sur les bénéfices que pouvait donner la Louisiane.

Sa propagande coloniale ne fut pas entièrement perdue. Si elle sema dans l'esprit des philosophes du XVIII^e une défiance invincible à l'égard de notre avenir colonial et de la colonisation elle-même, elle contribua à développer le commerce maritime, la ville de Lorient, siège de l'activité de la Compagnie, les plantations de la Martinique, où la vente des sucres devint libre, et, dans une mesure certes moindre que sur les prospectus, le développement de la Louisiane où les sœurs de Manon Lescaut allèrent rejoindre les engagés, les vagabonds et les mauvais garçons de l'époque.

La banqueroute de la Banque d'État entraîna celle

de la Compagnie des Indes. Mais celle-ci fut réorganisée, comme l'explique l'édit de juin 1725 : « Ayant reconnu que diverses Compagnies de commerce, établies sous le règne du feu Roy, notre très honoré Seigneur et Bisaïeul, étaient tombées dans un tel anéantissement que nos sujets étaient obligés de tirer des étrangers les marchandises que ces Compagnies auraient dû leur procurer, nous avons jugé qu'il convenait au bien de notre État de réunir les différents privilèges de commerce exclusif ci-devant concédés à ces Compagnies particulières à celle d'Occident que nous avons nommée « Compagnie des Indes » afin que toutes ces parties réunies puissent respectivement se soutenir... Nous lui défendons très expressément de s'immiscer en aucun temps dans nos affaires et finances, voulant qu'elle soit et demeure conformément à son institution Compagnie purement de commerce appliquée uniquement à soutenir celui qui lui est confié et à faire valoir avec sagesse et économie le bien de nos sujets qui y sont intéressés, sans que les fonds de la Compagnie des Indes puissent être en aucun cas employés à un autre usage qu'à son commerce ».

C'était le plus cher désir des pauvres actionnaires.

Le capital social fut de 112 millions : 48.000 actions de 2.000 livres et 80.000 dixièmes d'action. Son champ d'action, d'abord étendu à toutes les colonies françaises et aux mers y donnant accès, se restreignit peu à peu au Sénégal, aux Isles de France et de Bourbon, aux comptoirs de Québec, de l'Inde, de Moka et de Canton. Elle avait le monopole de la vente du café en France; ce monopole, on le verra plus loin, lui fut un

temps retiré par égard pour les planteurs martiniquais, puis rendu par égard pour les planteurs bourbonnais, — et pour satisfaire diverses interventions puissantes.

Les actions comportaient un revenu fixe de 7,5 %, qui fut payé pendant huit ans, et un dividende mobile par définition, mais qui se tint toujours au degré zéro.

Les directeurs étaient nommés par le Roy, remplacés par les actionnaires en principe; pratiquement ils exerçaient leur vie durant. Un ou plusieurs membres du Conseil du Roy, un certain nombre de syndics élus par les actionnaires contrôlaient leur gestion. Une des directions avait pour objet les affaires de l'Atlantique, une autre celles d'au delà du cap de Bonne-Espérance, une troisième les achats de marchandises nécessaires au commerce, une quatrième la comptabilité et la caisse; une autre fonctionnait à Lorient pour les navires, l'envoi et la réception des marchandises; une autre à Nantes pour le mouvement commercial, l'emmagasinement et les ventes publiques; celles-ci furent plus tard transférées à Lorient.

Le personnel aux Indes comprenait un directeur général, présenté par la Compagnie et nommé par le Roy, un directeur adjoint, et un Conseil supérieur de cinq membres : le procureur général, le caissier, le teneur de livres, le garde-magasin et l'inspecteur général des marchandises. Il en était ainsi à Pondichery et aux Isles Mascareignes. Il y avait en outre des marchands principaux, des sous-marchands et des commis pour les différentes places et comptoirs.

Partie d'une situation fort peu brillante, au lendemain de la banqueroute de Law, la Compagnie, vers

1741, avait doublé le chiffre de ses bénéfiques, porté sa flotte à quarante vaisseaux, porté de trois à vingt-quatre millions le montant annuel des marchandises exportées aux Indes, développé son commerce, ses comptoirs indiens et les cultures des Isles.

Elle n'en demandait pas plus; elle voulait faire du commerce sans politique, rien que du commerce sans risques et des bénéfiques. Si un La Bourdonnais et un Dupleix conçurent et faillirent réaliser des plans d'une autre envergure, s'ils eurent une politique impériale, ce fut malgré elle et ils s'y cassèrent les reins, ayant eu le tort d'agir pour la grandeur du Roy, c'est-à-dire de la France, au lieu de se limiter strictement aux petits profits qu'exigeaient ceux qui, sur les traces d'un ingénieux aventurier, avaient mis les colonies en actions.

XII

L'ISLE DU CAFÉ

EN janvier 1718, un plant de café donna des graines mûres sur le terrain de Laurent Martin, à Saint-Denis de l'Isle Bourbon.

Ce fut le point de départ d'une révolution économique dans l'histoire de cette petite île qui vivait péniblement de la culture des grains.

L'usage du café avait passé d'Arabie en Égypte et en Turquie, puis en Italie.

1640 vit s'établir à Venise la première boutique où l'on en donna à boire. 1654 vit le premier café marseillais. Le voyageur Thévenot en fit le premier goûter à quelques amis parisiens. En 1669 l'ambassadeur de Turquie Soliman Aga en régala la haute société de la capitale. M^{me} de Sévigné en constate la vogue, y assimile l'engouement du public pour Racine et, prophétesse doublement imprudente, assure que l'un passera aussi vite que l'autre. Toutefois, en 1690, sur le conseil de ses médecins, elle mêle du lait à ce noir breuvage amer et constate que cela fait « la plus jolie chose du monde ». En 1696, le journal le mieux informé de l'époque, le *Mercur Galant*, signale que « l'on craint de manquer de café comme de pain; lorsqu'il est rare

et cher, les nouvelles de sa rareté et de sa cherté sont des nouvelles affligeantes pour le public ». En 1700, le Sicilien Procope ouvre rue des Fossés-Saint-Germain le premier café élégant, « magnifiquement paré de tables de marbres, de miroirs et de lustres de cristal ». A sa porte s'arrêtaient les carrosses, où les dames se faisaient apporter des tasses de café sur des soucoupes d'argent. Treize ans après il y a trois cents cafés à Paris. Il y en aura neuf cents en 1790 et l'on sait trop le rôle qu'ils joueront dans la société du XVIII^e siècle pour qu'il soit besoin de montrer le neveu de Rameau pérorant à la « Régence » au milieu des « pousse-bois », tandis qu'à Ferney Voltaire puise dans l'absorption quotidienne d'une quarantaine de tasses la fébrile excitation qui a manqué à Virgile et qui tuera Balzac.

Or le port de Marseille s'était fait réserver l'introduction de cette précieuse denrée, par un arrêt du Conseil en date du 12 mai 1693. Messieurs de Saint-Malo, substitués au début du XVIII^e siècle à la moribonde Compagnie des Indes Orientales, allèrent par le Cap et la mer Rouge quérir en Arabie l'odorante fève, dont ils rapportèrent en 1710 deux pleines cargaisons. Le roi du Yémen consentit même à leur donner quelques plants de caféier pour le Jardin du Roy.

En passant à Bourbon, on les montra aux gens de l'île. Surprise! Il existait à Bourbon des arbustes tout pareils, qui poussaient à l'état sauvage. Les procès-verbaux de l'Académie des Sciences pour l'an 1716 font mention de cette rencontre et des espoirs qu'elle fit naître incontinent.

Exploiter le café indigène de l'Isle Bourbon ou y acclimater le café de Moka, c'était d'un même coup faire la fortune de l'île et affranchir la France du tribut que la vogue de cette denrée faisait verser à l'étranger.

Les deux systèmes furent essayés.

Sur le café indigène, le « café maron », se penchèrent les experts, et notamment le plus illustre botaniste de France, Antoine de Jussieu, dont M. Alfred Lacroix a retrouvé et publié le rapport.

L'examen des branches, pareillement opposées et croisées, des feuilles, qui se rapprochent de celles du laurier et du citronnier, des fleurs, semblables à celles du jasmin, lui permet d'identifier les deux cafés. Le fruit de chacun est une baie charnue de la grosseur d'une cerise qui renferme deux semences enveloppées chacune dans une coque très mince; petite différence, le grain de café de Bourbon est plus long, plus compact et sa couleur tire sur le vert brun ou le jaune et non sur le gris.

Mais, s'en rapportant plus à l'usage qu'à l'aspect, Jussieu a fait rôtir en même temps parties égales des deux cafés, et observé que celui de Bourbon exhalait une odeur au moins aussi agréable et pénétrante que l'autre. L'huile dont l'exhalaison produit cette odeur est même chez lui plus abondante et lui fait conserver plus longtemps « ses esprits » que celui de Moka, d'autant qu'il risque moins de se réduire en charbon à la torréfaction. Enfin, l'expérimentateur a fait cuire dans deux pots un poids égal de ces grains rôtis et réduits en poudre avec une égale quantité d'eau : les deux

cafés avaient un goût à peu près semblable, avec quelques degrés de vivacité de plus pour le café de Bourbon. Des personnes non prévenues n'ont pas remarqué de différence. Il est néanmoins certain que le café de Bourbon a une légère amertume et une petite pointe un peu plus vive que l'autre, ce qui, selon Jussieu, ne peut être regardé que comme une qualité et non un défaut, puisqu'avec une moindre quantité de ce café l'on fait une infusion aussi colorée et aussi forte qu'avec une plus grande quantité de l'ordinaire, et que l'addition du sucre ou du lait fait disparaître toute différence.

Ce rapport est de 1722. Dans l'intervalle, le commandant de la Boissière en septembre 1715, le gouverneur Beauvillier de Courchant en 1717 avaient introduit dans l'île des graines et des plants de café d'Arabie. Ils y furent l'objet de soins attendrissants, et lorsqu'un seul d'entre eux, celui de Laurent Martin, donna des graines mûres, à Saint-Denis, en janvier 1718, ce fut avec les plus grandes recommandations qu'on les répartit entre les habitants de l'île : 2.596 au quartier Saint-Denis, 506 au quartier Saint-Paul, 274 au quartier Sainte-Suzanne. Les trois quarts avortèrent ou furent mangées des bêtes.

Seules 896 donnèrent des plants, qui firent en peu d'années passer l'Isle Bourbon de la misère à la fortune.

Il faut suivre dans la correspondance officielle de l'époque les alternatives d'espoir et de découragement par lesquelles passèrent et les directeurs de la Compagnie à Paris et les administrateurs locaux, les premiers

anxieux de voir grossir cette source de bénéfices, les seconds se sachant notés d'après les résultats de la nouvelle production, tantôt tirant des traites sur un avenir qu'ils veulent brillant, tantôt se lamentant sur l'insouciance des habitants. Ceux-ci en effet trouvent plus commode de récolter le café « maron » que de planter du moka : mais le café indigène ne trouve pas preneur en France. « Il pourrit dans les entrepôts, prétend la Compagnie. — Donnez-nous donc des esclaves pour ces plantations, ripostent les habitants : ce n'est pas un travail pour blancs. » Et c'est alors que l'introduction des esclaves, jusque-là très limitée, prend le formidable développement qui va transformer la physionomie de l'île autant que son économie.

La Compagnie des Indes s'est réorganisée. Elle a obtenu le monopole du commerce du café en 1723 et la consommation augmente tous les jours. Quels bénéfices pour elle si, au lieu d'en acheter à l'étranger, elle peut le faire produire aux Isles Mascareignes, dont le terroir s'est avéré égal à celui de l'Arabie! A cette entreprise, elle prodigue ses conseils, ses encouragements, ses ordres. D'autant qu'au lieu de payer ce café en espèces, elle le paiera en marchandises de France qu'elle seule a le droit d'exporter aux Isles de l'océan Indien.

Aussi facilite-t-elle de toutes ses forces l'établissement et le développement des plantations. Elle fournit la main-d'œuvre noire que les colons réclament. Elle introduit en 1725 le Code Noir que les Antilles avaient depuis la révocation de l'Édit de Nantes. Elle fait aux habitants les plus larges avances en esclaves,

que La Bourdonnais aura la lourde tâche de récupérer. Il est vrai qu'elle se rattrape sur ce qu'elle leur achète et ce qu'elle leur vend : 45 % de bénéfice sur les produits d'Europe, et même 100 % sur le vin; et une différence entre le prix d'achat du café à Bourbon et le prix de vente à Lorient, qui sera du simple au quadruple en 1753.

C'est le gouverneur Pierre Benoît-Dumas qui donna à la production du café son plein essor.

En 1727 il en charge 200 balles sur un seul navire, et il annonce que 900 autres attendent d'être embarquées. En avril 1728, il en envoie 400 et en tient 700 prêtes.

En décembre 1731, il en expédie 2.000, provenant des rejets de l'unique pied de Moka, qui a tant multiplié, et 470.000 livres de café Bourbon, ce sauvageon qu'on a pu amender.

« Cette Isle, ajoute-t-il dans un élan de lyrisme, sera dans peu capable d'en fournir au delà de la consommation de tout le royaume. »

Et en effet, cette même année 1731, la France exporta du café.

Et la même année 1731 vit conclure, le 12 septembre, un important accord entre la Compagnie et les habitants députés à cet effet de l'Isle Bourbon, accord qui, comme toute bonne affaire véritable, était avantageux aux deux parties, accord destiné à stimuler une production dont les heureuses perspectives semblaient illimitées.

Pour se rendre compte de l'immense transformation qui s'accomplit alors dans la vie des habitants, il faut

d'abord se rappeler que Bourbon était une colonie pauvre, vivant à grand'peine de chasse, de pêche et de cultures vivrières, exploitée par la Compagnie, trafiquant en cachette avec les forbans pour se procurer quelques menues douceurs et la petite réserve de piastres qui se pouvait enterrer dans une jarre sous le sol en terre battue de la cabane en troncs d'arbres.

La plupart des colons de cette époque menaient l'existence de ces petits Blancs qui s'accrochent encore aujourd'hui aux Hauts de l'île, grattent un bout de champ entre les roches, élèvent un cochon et quelques mères poules, couchent sur une saisie de vacoa, grelottent dans le brouillard du matin sous leur mince percale, se réchauffent d'un coup de sec, descendent le dimanche à la messe, s'ils ne sont pas trop loin d'une chapelle, ou, s'ils sont juchés dans les anfractuosités de quelque « flette » inaccessible perdue dans la montagne, viennent tout de même au quartier à la queue-leu-leu, par habitude des raidillons, le Vendredi Saint, pour faire leurs emplettes et pour adorer la croix, et s'arrêtent à quelque distance pour chausser de souliers leurs pattes jaunes, ne voulant pas qu'on les prenne pour des Noirs.

Ils sont timides et susceptibles, ignorants et orgueilleux dans leur misère, se cabrent si on veut les « commander », et conservent de leur lointaine origine européenne un souvenir si ténu qu'ils ont peine à croire qu'on puisse manger là-bas autre chose que des patates, du maïs et du boucané.

Un voyageur, Billiard, au début du siècle dernier, nous raconte sa visite chez un de ces Blancs des Hauts,

survivant de la préhistoire de Bourbon, d'avant l'âge du café.

C'est une petite case en palmiste couché. Le toit en feuilles de palmiste s'avance au-dessus de la porte pour former une espèce de varangue ou d'auvent soutenu par quatre petits piliers. Une liane calebasse a grimpé sur la cabane.

Sous la varangue est un cadre, c'est-à-dire un lit formé de quatre gaulettes, élevé de terre sur quatre piquets et sanglé de cordes d'aloès qui se croisent; par-dessus, une natte de vacoa (ce que les Malgaches appellent une saisie) et un petit oreiller d'étoffe indienne sans doute bourré de paille de maïs.

Un homme d'assez bonne mine, habillé de toile bleue, est étendu, la tête appuyée sur une main et fumant de l'air le plus flegmatique et le plus indépendant.

Son domaine, un demi-quart d'arpent, est enclos de pignons d'Inde, qui donnent de l'huile à brûler. Des bananiers procurent un peu d'ombrage. Dans un coin de l'enclos, quelques pieds de tabac. Des patates couvrent d'un épais tapis le reste de la petite propriété.

Le voyageur salue. L'autre répond : « Salam ». Il demande un verre d'eau. « Petit Noir, dit l'habitant, donne tout' suite coco à ce blanc-là pour lui boire ». Un petit Noir déguenillé sort de la case avec une calebasse et une noix de coco. Billiard s'informe si l'habitation donne de quoi vivre. « Oh oui, n'en a bon champ de patates. » Comment nourrit-il le petit Noir? « Oh, petit Noir mange patates même. » Mais pour s'habiller? « N'en a pieds de tabac; moi y fais une, deux, trois carottes, et puis moi porte vendre à la

ferme, et puis achète toile bleue pour faire z'habits à moi. N'en a aussi deux petits cochons. » Comment les nourrit-il? « Avec champ de patates donc. » Et qui travaille le champ? « Petit noir même. » — « Et vous, que faites-vous? » — « Moi, Monsieur? Moi reste là comme ça même. »

C'était déjà la paresse. Ce n'était pas encore la misère physiologique où les coups de vent, la sous-alimentation et l'arak ont depuis réduit, en l'abâtardissant, cette forte race de petits paysans français, dans laquelle La Bourdonnais et Bussy recrutèrent une partie des vainqueurs de Madras et de Gondelour et où l'on retrouve encore des types dignes du pinceau des Lenain.

C'était, à peu de chose près, la vie nonchalante des colons espagnols de Saint-Domingue, si différente de celle de nos fils de boucaniers ; minimum de travail, minimum de confort, maximum de voluptueuse paresse. Leurs « peones » ou lanciers surveillaient leur bétail et leurs chevaux; un peu de tabac vendu aux Français leur donnait le peu dont ils avaient besoin. Le sol bienveillant leur fournissait l'igname, la patate, le chou caraïbe, la cassave ou le riz. Le piment, le thym et la tomate assaisonnaient la viande sèche et l'*olla* qu'ils mangeaient avec du poisson salé. Ils les arrosaient d'eau pure coupée d'un peu de tafia. Ils s'éclairaient de bois de chandelle. Des palmes tendues sur quatre piquets constituaient leur case. Un hamac caraïbe tendu entre deux arbres, parfois un simple cuir de bœuf, berçait leur sieste presque continuelle. L'eau se rafraîchissait aux pores des gargoulettes. Ils

croquaient des pistaches grillées, buvaient de temps en temps une gorgée de café ou de chocolat, goûtaient éperdument le « farniente » dans la lumière et le silence parfois coupé d'un crissement d'insecte, d'un chant d'oiseau, d'un air lointain de guitare. Diogènes voluptueux, rois pauvres et fainéants de quelques esclaves, esclaves eux-mêmes d'une vie végétative et sans ressort.

Ainsi se mourait d'une mort lente, comme l'Espagne d'alors, l'activité des fils de conquistadores à Saint-Domingue. A Bourbon, la race était plus forte et, sauf sur les hauteurs idylliques, tout tendait à l'enrichissement par la fève de Moka.

Nulle concession ne se donnait, nul renouvellement de concession non plus, sans qu'il fût spécifié que chaque arpent devait contenir tant de caféiers, dont le cinquième du produit, comme celui des poivriers, reviendrait à la Compagnie après chaque récolte (instructions données à Desforges-Boucher).

Toute terre devait annuellement à la Compagnie quatre onces de café par arpent (règlement général de 1727).

Bourbon est à un moment donné invité à se consacrer uniquement au café, Pondichéry devant se charger de le ravitailler en vivres.

Pondichéry lui enverra aussi des esclaves, et les bâtiments de la Compagnie en iront traiter à Madagascar, que les habitants « laborieux » pourront obtenir avec un crédit de trois ans, à condition d'en payer la valeur en café.

Il est créé un Inspecteur aux plantations de café,

qui vient le troisième quant aux appointements sur l'état des fonctionnaires.

Les principaux fonctionnaires sont directement intéressés à l'affaire afin que leur zèle s'en ressente. Sur toutes les sommes qui entrent dans la caisse et sur les envois de café créole, 1 % ira au Directeur général (Benoît-Dumas) et 1 % aux gardes-magasins et au Procureur général. Quant aux redevances payées par les habitants, elles seront tout entières abandonnées au Directeur général et au Garde-Magasin général.

L'île, dans ses parties défrichées, devient une succession de vastes caféries.

En fin d'année, les esclaves sèment en lignes serrées les belles baies rouges. Quand elles ont levé, on les éclaircit. Quand les arbustes ont dix-huit mois, on les transplante pour qu'ils se développent plus à l'aise et on abrite leurs rangées régulières d'une ligne de plantes plus robustes, bois-noirs, pignons d'Inde, etc. Reste à émonder, à sarcler, à étêter les arbustes quand ils atteignent quatre à cinq pieds de hauteur, pour que la sève concentrée dans la tige inférieure donne une récolte plus abondante.

En mars, les premières cerises sont mûres; la cueillette se poursuit jusqu'au milieu de l'année, et, jusqu'en septembre,

Le café rouge, par monceaux, sur l'aire sèche.

Alors on entasse les cerises sèches dans les « pilons », mortiers creusés dans des troncs d'arbres étendus, et les esclaves les pilent avec des pilons de bois qui gar-

dent encore aujourd'hui leur nom malgache de « calous »...

Dans les mortiers massifs le son des calaous...

On vanne avec des vans qui s'appellent des «vannes» on trie, on enferme le café dans des ballotins de cent livres en vacoa tressé, et voilà la richesse du pays prête à s'en aller sur la mer vers une Europe qui ne peut plus s'en passer.

L'Isle du Café ne connaîtra plus guère d'autres signes extérieurs de la richesse. Le ballotin de café sera la monnaie de compte, le moyen d'échange. Les magasins de la Compagnie, plus tard les entrepôts des négociants serviront de comptes en banque, l'argent métallique n'entrera plus guère dans l'île. La Compagnie n'y tient pas, la France non plus, dont la disette en numéraire ira en s'accroissant tout le long du XVIII^e. D'ailleurs l'argent qui vient aux Isles, louis, pistoles, piastres, roupies, gros Jacques, sous marqués, se thésaurise ou s'évade mystérieusement à l'étranger. Dans l'Isle du Café, on ne comptera plus qu'en livres de café, en ballotins de café. En cette monnaie se feront toutes les transactions, y compris les ventes d'immeubles et d'esclaves. En café se constitueront les rentes et les dots des filles.

Et comme la société créole va s'enrichir de vagues nouvelles de colonisation, plus raffinées, plus aristocratiques, officiers des armées et des escadres du Roy, fonctionnaires de la Compagnie, cadets de famille venus y pratiquer le commerce de mer, le seul, avec

l'industrie des verriers, qui ne fit point déroger, un curieux désintéressement à l'égard de l'argent métal s'établira peu à peu dans cette minuscule province française.

A quoi bon l'argent? « A qu'faire l'argent? » On vit au jour le jour, sur ses terres. On puise au tas. D'une récolte à l'autre on vit sur le crédit. On fait des bons de café, d'un café dont le voisin ou le marchand prendra livraison un jour ou l'autre. On dépense, on emprunte un argent invisible. La prochaine récolte paiera tout ça.

Insouciance et élégance d'aristocrates. Ne pas toucher aux espèces. On va dans la vie comme un seigneur à qui tout est dû, qui peut devoir et qui se doit de faire le bien et de la dépense.

Des générations successives, perdant le contact avec la vie plus dure de France, avec les nécessités de la « matérielle », s'ancreront dans ce parfait mépris de l'argent. Tant que des vents heureux gonfleront les voiles de l'Isle, tout ira bien. Viennent les cyclones de toute sorte du XIX^e, l'abolition de l'esclavage, l'*hémil-éya vastatrix* du caféier, la mévente des sucres de canne, l'expédient opiacé des emprunts au Crédit Foncier Colonial, et l'on se réveillera au bord du gouffre.

Cercle vicieux. La famille est venue, pour fuir la pauvreté, se transplanter dans l'Isle prospère du café. Après l'amollissant bien-être de plusieurs générations, elle se retrouve ruinée. Fermera-t-elle le circuit en retournant en France, où se rajeunirait son sang, où se rétablirait peut-être sa fortune, car l'aristocratie n'y a point perdu comme elle dans un rêve le contact

des réalités pratiques, a su s'adapter, se faire sa place dans les affaires, s'allier sur ses frontières?

Non. Elle n'aura pas ce courage. Elle restera dans sa prison de lumière. Les descendants paieront l'erreur des ancêtres, par leur déchéance peut-être, par leur santé toujours, par leur misère blanche, si affreuse en pays noir.

En France, une famille peut retourner à la terre. Ici, pas : le Blanc ne travaille pas, en public, de ses mains. Ou se mésallier. Ici, pas, à cause des différences raciales.

Heureusement, on y a inventé des couvents où les filles n'ont pas besoin de dot, et, pour les fils qui ont du cœur au ventre, il y a l'émigration, la deuxième, dans les colonies neuves, jaunes ou noires, où l'on recrute encore des cadres blancs.

Un premier avertissement vint dix ans après cette année cruciale de 1731. A la demande des habitants, et pour les encourager à la production, la Compagnie s'était engagée à payer le café à Bourbon six sous la livre jusqu'en 1738, cinq sous ensuite. Elle pouvait le faire sans dommage, car elle avait le privilège de l'importation du café en France et ses inquiétudes concernant l'introduction de la précieuse fève à la Martinique en 1720 et à Saint-Domingue en 1730 avaient été dissipées par une déclaration du Roy, du 27 septembre 1732, confirmant son privilège et destinant à l'exportation hors de France les cafés d'Amérique.

Mais l'accroissement extraordinaire de la production des Antilles et les sollicitations des intéressés firent revenir le gouvernement sur cette décision le 29 mai

1736. Ce fut alors l'invasion du marché par la Martinique. Elle déversa dans le royaume jusqu'à quatre millions de livres de café pour une consommation qui n'en atteignait que le quart, si bien que le prix du café Bourbon tomba de quarante à douze sous. Excellente affaire pour le consommateur, fâcheuse pour l'intermédiaire, désastreuse pour le producteur.

Car la Compagnie se retourne vers le colon et dénonce son contrat d'achat : elle ne peut plus payer 5 sous, monnaie forte, c'est-à-dire 7 sous 6 deniers de France, plus 6 sous de fret, ce qu'elle n'est même pas sûre de revendre 12 sous. « Il n'est pas difficile de prouver que le fret de la livre de café doit être évalué à 6 sous, puisqu'il est vérifié que l'armement et mise-hors d'un navire qui peut rapporter 600 milliers de café, coûtent 200 mille livres, de retour dans le port de Lorient, compris le dépérissement du vaisseau et la consommation des agrès et des appareils; et 600 milliers de café à 6 sous la livre ne montent qu'à 180.000 livres. Voilà donc le café établi à 13 sous 6 deniers, prix coûtant à la Compagnie, non compris les avaries, les assurances et l'avance de son argent pendant près de deux années. Tout compensé, si elle ne le vend que 12 sous, ce qu'elle n'a pas lieu d'espérer, elle y perdra 25 % et plus de son déboursé; s'il tombe à 10 sous, comme il y a tout lieu de le craindre, et peut-être au-dessous, elle y perdra 45 %, ce qui n'est pas soutenable. C'est donc ici une force majeure à laquelle il convient de toute nécessité que la Compagnie et l'habitant cèdent de bonne grâce. »

La conclusion était que la Compagnie ramènerait

son prix d'achat à 4 sous, puis à 3 sous, qu'elle engageait les habitants à cesser de planter des caféiers et à laisser dépérir les anciens, pour se tourner vers la culture plus productive de l'indigo et du coton.

On peut juger de la déception et de la colère des habitants de Bourbon. Leur arracher la fortune qu'ils commençaient à peine d'entrevoir. Leur prêcher le malthusisme après les avoir poussés à la fécondité. En quatre ans, ils venaient de doubler leur production, sur les instances de la métropole; la récolte dépassait un million et demi de livres, et ils pouvaient déjà prévoir le chiffre record qu'ils atteignirent en 1744 : deux millions et demi de livres. C'était la ruine de leurs légitimes espérances; c'était la ruine tout court.

Il ne fallut pas moins que l'autorité de La Bourdonnais pour calmer les esprits. Du fait de la concurrence des Antilles venait d'être inaugurée la politique des contingentements.

Elle se précisa dans les mesures prises. Un arrêté du Conseil supérieur de Bourbon, sur l'injonction du Commandant de l'île, interdit toute nouvelle plantation de café, sous peine d'une amende de 200 livres, et des commissaires furent nommés pour y tenir la main.

L'année suivante, la Compagnie refusa de recevoir pour l'exportation plus de 16 à 1.800.000 livres. Comme elle accordait d'ailleurs aux habitants, sur les démarches instantes de La Bourdonnais, la liberté du commerce, ils n'avaient qu'à se débrouiller pour caser ailleurs le surplus de leur récolte, en attendant que le dépérissement des plantations se chargeât de régler la

question « sans qu'ils s'en aperçoivent ni qu'il en résulte pour eux aucun dommage ».

On verra plus loin comment La Bourdonnais s'ingénia à développer aux Isles de France et de Bourbon des cultures de remplacement. Il faut reconnaître qu'il essaya consciencieusement aussi de trouver dans la mer des Indes des débouchés à l'excédent des récoltes de café.

A son premier séjour, il avait réussi à leur faire ouvrir, par Bassora, le marché de la Perse. Mais Pondichéry lui fit interdire par la Compagnie de commercer avec l'Asie, autrement que par son intermédiaire.

A son second séjour, il voulut profiter de la liberté donnée au commerce pour reprendre ce marché. Mais l'avisement général des prix (la Martinique inondait de son café jusqu'à l'Asie Mineure) ne permettait plus un placement avantageux.

Les Bourbonnais s'obstinèrent à ne pas sacrifier leurs plantations, et l'événement justifia leur foi.

Un premier ajournement de la réduction des prix leur fut accordé, d'ordre du Contrôleur général des Finances Orry, en récompense du zèle avec lequel ils s'étaient portés au secours de Pondichéry assiégé par les Marattes.

Puis la guerre avec l'Angleterre, en 1745, fit supprimer le contingentement.

Enfin, le 28 octobre 1746, la Compagnie des Indes fut rétablie dans son monopole, au détriment des colonies d'Amérique.

Le prix d'achat du café à Bourbon monta en quel-

ques années de quatre à dix sous, et ce fut la prospérité installée à demeure dans l'Isle du café.

Un curieux document que nous avons retrouvé aux archives de l'île en 1920, jette un jour pittoresque sur cette prospérité.

C'est, à la date de décembre 1749, l'inventaire de la succession de Paul Sicre de Fontbrune, écuyer, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel réformé. Officier de la garnison de l'Isle Bourbon, il avait été l'un des trois habitants députés à Paris pour négocier avec la Compagnie l'accord de 1731. Puis il avait vécu sur ses terres jusqu'au moment où La Bourdonnais lui avait confié le commandement des troupes qui prirent Madras.

Il laissait, à sa mort, un « emplacement », c'est-à-dire une maison avec jardin, à Saint-Denis, contenant des objets mobiliers dont l'énumération va suivre, et une « habitation » au Bois de Nèfles avec 38 esclaves estimés 500 livres en moyenne, soit près de 20.000 livres de capital « vivant ».

Il avait vendu en 1743 pour 20.000 piastres, soit 266.000 livres environ, une caférie située entre la Ravine Sèche et le Bras des Chevrettes, avec 30 esclaves.

Il avait donné à bail, pour une rente de 200 piastres (2.800 livres environ) partie d'un terrain, avec 6 esclaves, entre la Rivière des Roches et le Bras-Panon. Il possédait à Bel-Air, au quartier de Sainte-Suzanne, un emplacement dont la location lui rapportait par an 150 piastres. Il louait et exploitait une terre au Grand Hazier.

Il avait un troupeau de 47 bêtes à laine, estimées

338 livres, et de 13 bêtes à cornes, estimées 561 livres.

Il est vrai qu'il devait à la Compagnie des Indes une somme de 50.141 livres 17 sols, plus 14.196 livres 9 sols 1 denier au garde-magasin Letort personnellement, ainsi que 8.648 livres à M. de La Bourdonnais, ci-devant gouverneur de cette Isle. Mais il avait par contre des créances, portées seulement pour mémoire à l'inventaire, les comptes n'étant pas arrêtés.

La liste des meubles et objets mobiliers garnissant la maison de Saint-Denis prouve un grand confort et indique en quoi consistait le luxe des Isles à cette époque. Il est d'ailleurs permis de croire que beaucoup d'objets précieux n'y sont pas mentionnés.

La maison contenait, entre autres articles, 13 miroirs, dont 8 de plus de 20 pouces sur 18, 2 chaises à porteurs dont une armoriée; 2 palanquins avec leurs tentes, matelas et oreillers; 31 sacs de café pouvant produire un millier net estimé 290 livres; un millier de thé battu estimé 2 sols la livre; 1.500 livres de coton non égrené estimé 2 sols 7 deniers la livre, et 114 livres de laine prisées 15 livres en tout.

A côté d'articles bizarres comme deux grands et un moyen bandèges à servir le café, on trouve un grand nombre d'objets en or, notamment cinq douzaines et demie de boutons d'or, des boucles, des tabatières, des jongs en or incrustés de pierreries, des couverts en argent qui vaut 33 livres 10 sols le marc, d'autres pièces d'argenterie, chandeliers, timbales, mouchettes, éteignoirs, salières, huiliers, sucriers, 6 douzaines d'assiettes et 41 plats de porcelaine, une grande profusion de linge et de vêtements. Le linge de table

comprend 33 nappes et 170 serviettes. La garde-robe de Monsieur contient 21 habits, 23 vestes, 40 culottes, le tout prolixement décrit, 72 paires de bas, 133 chemises, 21 caleçons, 100 mouchoirs, 18 cols, 12 paires de gants et, puisque nous sommes au XVIII^e siècle, 7 perruques. La garde-robe de Madame, plus modeste, comporte 18 robes, 34 jupes, 44 chemises, 15 casaquins, 7 palatines, 6 corsets, 3 mouchoirs seulement, des bonnets, des fichus et 44 paires de bas, dont une en soie couleur de feu et sept en soie brodée or et argent.

Dans les armoires s'entassent des pièces de toile de l'Inde et de France, de drap et de soie : toile de Chitte, toile de Soucy, velours de Chine et de France, pékin, nankin, damas, gaze, mousseline, percale, bazine, yanaon, armoisin, guingan, satin, arsaca, jamavar, assinbazar...

L'ensemble est complété par une riche bibliothèque où font bonne figure deux livres de Voltaire, la *Henriade* (1723) et l'*Histoire de Charles XII* (1731), ainsi que l'*Histoire de Rollin*, toute récente (1730-1738).

Il y avait donc un certain goût des productions de l'esprit chez ces hommes comblés des produits de la terre, et l'on ne doit point s'étonner que ce pays fortuné ait donné le jour en 1753 à un Parny, fils d'officier-plantateur, qui l'aima peu, il est vrai, mais qui lui doit Éléonore et son génie, et, en 1752, à un Bertin, fils lui aussi d'un officier qui commanda un quartier, puis toute l'Isle, Bertin qui, en France, dans un jour de malheur, exaltera avec une reconnaissance lyrique la bonne vie créole du XVIII^e siècle :

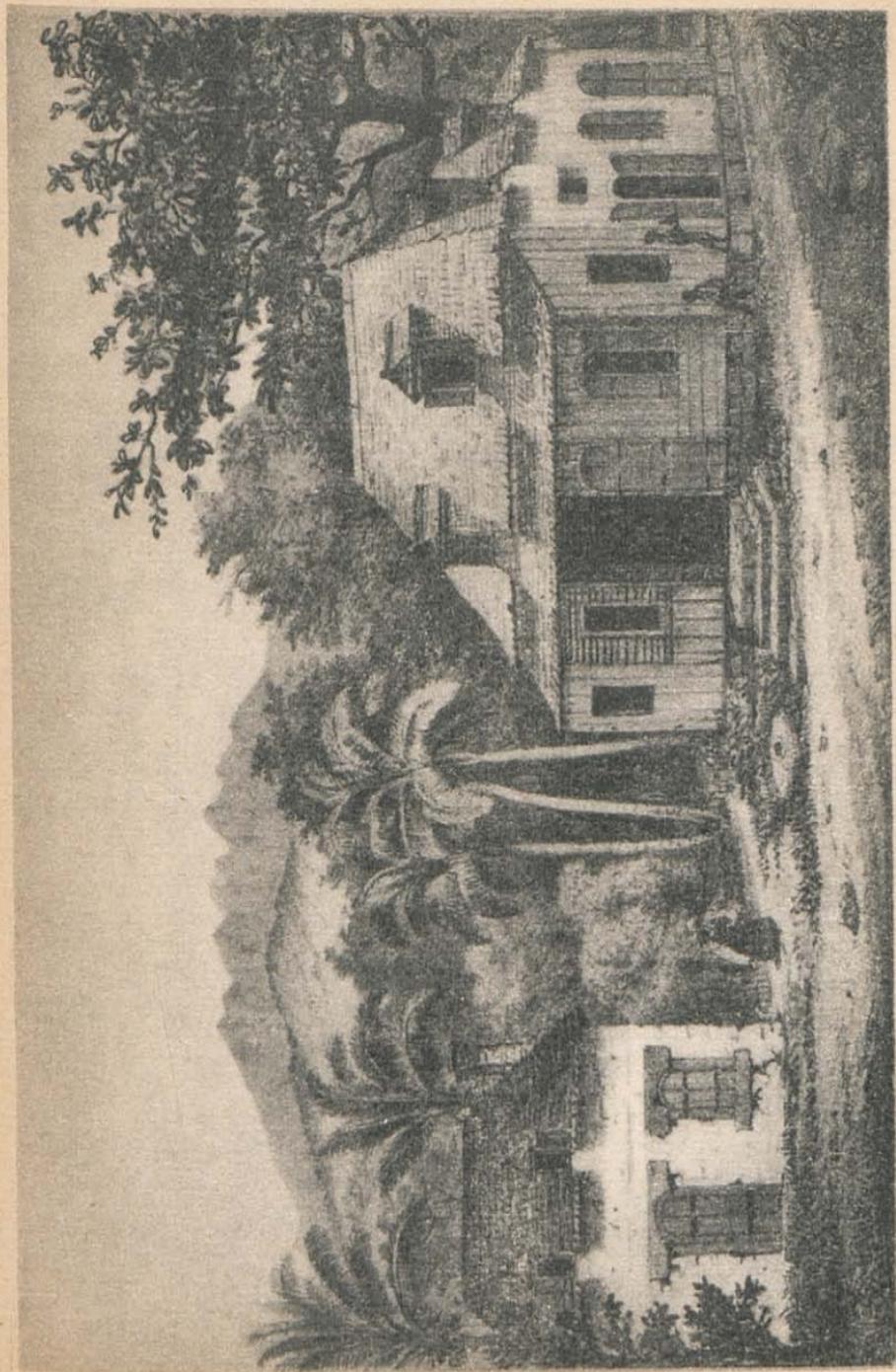
*...Né dans ces beaux climats et sous les cieux amis
Qu'au sein des mers de l'Inde embrase le Tropicque,
Élevé dans l'orgueil du luxe asiatique,
La pourpre, le satin, ces colons précieux
Que lave aux bords du Gange un peuple industriel,
Cel émail si brillant que la Chine colore,
Ces lapis dont la Perse est plus jalouse encore,
Sous mes pieds étendus, insullés dans mes jeux,
De leur richesse à peine avaient frappé mes yeux.*

*Je croissais, jeune roi de ces rives fécondes :
Le roseau savoureux, fragile amant des ondes,
Le manguier parfumé, le dattier nourrissant,
L'arbre heureux où mûrit le café rougissant,
Des cocoliers enfin la race antique et fière,
Montrant au-dessus d'eux sa tête tout entière,
Comme autant de sujets attentifs à mes goûts,
Me portaient à l'envi les tribuls les plus doux.*

*Pour moi d'épais troupeaux blanchissaient les campagnes;
Mille chevreaux erraient suspendus aux montagnes;
Et l'Océan, au loin se perdant sous les cieux,
Semblait offrir encor, pour amuser mes yeux,
Dans leur cours différent cent barques passagères
Qu'emportaient ou la rame ou les voiles légères.*

*Que fallait-il de plus? Dociles à ma voix,
Cent esclaves choisis entouraient ma jeunesse;
Et mon père, éprouvé par trente ans de sagesse,
Au créole orgueilleux dictant de justes lois,
Chargé de maintenir l'autorité des rois,
Semblait dans ces beaux lieux égaler leur richesse...*

Au-dessous de cette aristocratie élégante qui s'enrichissait sans grand-peine et s'en allait assez souvent



MAISON OU EST NÉ LE POÈTE BERTIN
(Isle de la Réunion)

après fortune faite, vivait dans l'aisance une bourgeoisie issue des premiers colons.

Au-dessous végétaient, masse laborieuse, ignorante, assez douce dès la deuxième génération, des esclaves tirés de Madagascar, de la côte de Mozambique, de l'Inde, Malgaches, Cafres, Inhambanes, Télingas, Malabars, Bengalais.

Au-dessus, très haut dans la montagne, libres, mais sans cesse traqués par les détachements, erraient les esclaves « marons » dont les pitons de l'île portent encore les noms.

XIII

MAHÉ DE LA BOURDONNAIS ET L'ISLE DE FRANCE

DÉCOUVERTE par les Portugais en même temps que la future Isle Bourbon et baptisée Mauritius en 1598 par l'amiral hollandais Van Warwick, l'île que l'on appelle Ile Maurice depuis que les Anglais l'ont prise à la France en 1810, fut quatre fois occupée, puis abandonnée, par la Hollande, de 1638 à 1711.

Le 20 septembre 1715, Guillaume Dufresne, capitaine du navire *le Chasseur*, revenant de Moka, et suivant les instructions de ses armateurs de Saint-Malo, à qui la Compagnie des Indes Orientales avait cédé depuis 1708 son privilège moyennant un pourcentage de 10 % sur leurs bénéfices, en prit possession au nom du Roy et l'appela l'Isle de France¹.

1. Voici l'acte de prise de possession par Dufresne :

« De par le Roy,

Nous, écuyer Guillaume Dufresne, capitaine commandant le vaisseau *le Chasseur*, et officiers, en vertu de la copie de la lettre de Mgr le comte de Pontchartrain, ministre et secrétaire d'État à Versailles, du 31 octobre 1714, qui m'a été fournie à Moka, golfe de la mer Rouge, par le sieur de la Boissière, commandant le vaisseau *l'Auguste*, armé par Messieurs nos armateurs de Saint-Malo subrogés dans les droits et privilèges de la royalle Compagnie de France du commerce des Indes Orientales, collationnée à l'original au dit Moka, le 27 juin 1715, portant ordre de prendre possession de l'isle

En 1721, la Compagnie des Indes réorganisée décida d'y envoyer des colons de l'Isle Bourbon, qui y allèrent sans enthousiasme, et d'y avoir le port qui manquait à Bourbon, et dont l'importance serait grande sur la route des Indes. Les Hollandais avaient abandonné cette position-clé, comme on dit aujourd'hui et comme

nommée Mauricius, — scituée par 20° de latitude sud, et par 78°30 de longitude, suivant la carte de Pitre Groos, laquelle dite carte prend son méridien au milieu de l'isle de Ténérif dont je me sers, — en cas que la dite isle ne fût point occupée par aucune puissance, et comme nous sommes pleinement informés, tant de la part du sieur Grangemont, capitaine du vaisseau *le Succes* et de ses officiers arrivés à cette isle le 7 mai dernier et moullée dans la baye nommée par les Anglois Broswbay, autrement nommée par nous baye de la Maison-Blanche, distante du port ou baye où nous sommes mouillés actuellement d'environ une à deux lieues, nommé par la dite carte des Anglois Nd-W. harbour (Port Nord-Ouest), que cette dite isle et islots estoient inhabités, et pour être encore plus informé du fait, j'ay dispersé partie de mon équipage dans tous les endroits qui porroient être habités, et en outre, j'ay fait tirer plusieurs coups de canon par distance et différents jours, et après avoir fait toutes les diligences convenables à ce sujet, estant pleinement informé qu'il n'y a personne dans la dite isle, nous déclarons, pour en vertu et exécution de l'ordre de Sa Majesté — à tous qu'il appartiendra — prendre possession de la dite isle Mauritius et islots, et lui donnons, suivant l'intention de Sa Majesté, le nom de Isle de France, et nous avons arboré le pavillon de Sa Majesté avec copie du présent acte que nous avons fait septuple à l'Isle de France ce vingt septembre mil sept cent quinze, et avons signé et apposé le sceau de nos armes, fait contresigner par le sieur Litaut, écrivain du dit vaisseau *le Chasseur*, les jour et an sus-dits.

Signé : DUFRESNE, GRANGEMONT, DE CHAPDELAINÉ,
GARNIER, LITAUT. »

Un autre capitaine de la même société de Saint-Malo, Garnier du Fougeray, qui renouvela la prise de possession en septembre 1721, y laissa deux inscriptions en latin, l'une sur un îlot, l'île aux Tonneliers :

« Ne soyez pas surpris de voir les lys fixés à la tête de la Croix sacrée : la France ordonne que la Croix s'élève ici. »

L'autre sur la terre fermé :

« Vive Louis XV, Roi de France et de Navarre. Qu'il vive éternellement. Lui-même a voulu que cette île fut ajoutée à ses possessions, et que pour être justement revendiquée à l'avenir, elle fût nommée Ile de France. Pour la gloire et l'honneur d'un si grand prince, Jean-Baptiste Garnier du Fougeray, originaire de la ville de Saint-Malo, dans la Bretagne mineure, capitaine du navire *le Trilon*, arbora ce pavillon blanc, lorsque le 23 septembre 1721, il a pris terre ici, d'où il a levé l'ancre, le 3 novembre de la même année, devant naviguer vers la France avec l'aide de Dieu. »

dit depuis longtemps la devise de l'île (*Stella clavisque maris Indici*), parce qu'ils avaient le Cap et Batavia et parce que les rats, les singes et les sauterelles menaient la vie trop dure à leurs planteurs, sans compter les incursions des noirs « marons ».

Un rapport de 1722 estime que la Compagnie ne récupérera jamais les avances qu'elle a dû faire aux habitants pour les décider à y rester : « Il y a sur l'Isle environ 800 esclaves, 90 familles européennes faisant 360 personnes qui affament l'Isle et qui seront perpétuellement à charge à la Compagnie... Les cerfs, singes, rats et sauterelles dévorent tout... Soixante « marons » étendent le mal qu'ils font jusqu'au meurtre, ce qui cause une crainte légitime aux habitants, qui, n'étant pas gens de travail et déçus de leurs espérances, vivent dans la discorde... » Cependant le rapport reconnaît l'utilité des deux ports : entrée et sortie faciles au port nord-ouest, abri sûr contre les ouragans au port sud-est, mais sortie difficile et débarquement incommode.

Plus optimiste sur l'avenir des plantations est le rapport du gouverneur Beauvillier de Courchant, revenant de l'Isle Bourbon en 1723. « A l'égard de l'Isle de France, il me paraît, messieurs, que les difficultés ne doivent point vous rebuter de cette Isle si nécessaire pour la conservation de l'Isle Bourbon. Vous pourrez facilement en diminuer la garnison et n'y tenir qu'une trentaine de soldats dans chacun des deux ports avec les officiers, jusqu'à ce qu'on ait trouvé le moyen de détruire les rats, après quoi cette Isle pourra s'entretenir elle-même et fournir aussi des cafés; et en atten-

dant il sera facile d'y envoyer le nécessaire par le moyen des barques et brigantins que vous y entretenez. On pourra toujours compter, après la destruction des rats, sur vingt-deux habitations au Flac¹, sur quatre ou cinq à la Maison-Blanche, c'est-à-dire depuis la Maison-Blanche jusqu'au Flac..., sur deux ou trois autres habitations à la Rivière Noire, selon l'avis de M. du Rongouët et des premiers habitants de l'Isle Bourbon que j'y avais envoyés pour la bien visiter et en prendre de sûres connaissances. Dans tout le reste du terrain, ils avaient reconnu qu'on ne pourrait trouver que quelques jardins, quelques champs, quelques petites pièces propres à y mettre du riz; mais un jour comme à l'Isle Bourbon, dans la suite, on pourra transporter les caféiers dans les terrains qui font peur maintenant, étant remplis de roches parmi lesquelles les caféiers de Moka viendront fort bien ainsi que les sauvages, parce que ces roches tiennent les racines fraîches, le soleil ne pouvant les pénétrer; et pour lors, les bons terroirs ne servant plus que pour les vivres, ces deux Isles feront subsister leurs colons, quoique dans une cinquantaine d'années d'ici, il y aura sur l'Isle Bourbon un très grand peuple. Pour lors aussi, dès qu'on pourra faire des murailles, on mettra quantité de cotonniers dans ces terrains de roches et sur les sables, pourvu qu'ils soient entourées de murs. Je ne sais pas les terrains qui conviendront le mieux aux épiceries. On pourra l'apprendre dans l'Inde. »

1. Flacq avait été le principal quartier des Hollandais jusqu'en 1660; le principal peuplement européen de nos jours, les Plaines Wilhelm, tire son nom du seul colon qu'y trouvèrent les Français et qui émigra à l'Isle Bourbon, au quartier de la Rivière d'Abord.

Peu à peu la colonisation se développa dans l'Isle de France.

En 1727, la Compagnie élabore un règlement général commun aux deux Isles, mais donne une attention toute spéciale à la plus jeune.

Elle demande qu'on fasse passer par persuasion des familles de Bourbon à l'Isle de France, qu'on accorde trois ans de terme à ses habitants pour le paiement des esclaves qu'on leur vendra, à raison de deux cents livres seulement par esclave et en comptant deux Indiens pour un noir (on les considérait comme d'un moindre rendement). Aux nouveaux colons on devait accorder la ration pendant un an et l'avance des semences et outils pour deux et même trois ans. L'Isle Bourbon fera tout le nécessaire pour y détruire les noirs « marons », en donnant une prime de cent cinquante livres par noir tué ou pris et même, en plus, la propriété des noirs capturés. M. de Beauvollier, qui devient commandant général militaire des deux Isles, dirigea la destruction des « marons » de l'Isle de France. Il aura sous ses ordres dans cette Isle deux compagnies d'infanterie, soit une centaine d'hommes et d'officiers, comme à l'Isle Bourbon.

Le pouvoir civil, dont la direction, comme celle du commerce, était confiée à Benoît Dumas, plus tard un des grands gouverneurs de l'Inde, englobait également les deux Isles, avec obligation pour Dumas de passer chaque année plusieurs mois à l'Isle de France, qui avait, au Port-Louis et au Port-Bourbon, ses gardes-magasins, ses commis, ses prêtres, ses chirurgiens, ses ouvriers.

Ainsi s'établit une colonisation parallèle, où l'Isle Bourbon joua le rôle d'une seconde métropole, l'Isle de France bénéficiant de son expérience, de ses secours, de l'excédent de sa population, sœur aînée attentive à la croissance de sa petite sœur.

Mais l'importance maritime et stratégique de l'Isle aux deux ports devait bientôt lui donner le pas sur son aînée.

C'est La Bourdonnais, marin avant tout, qui fit de Port-Louis la capitale des deux Isles.

Né à Saint-Malo, le 11 février 1699, d'un petit noble qui trafiquait des produits exotiques, Bertrand-François Mahé de La Bourdonnais était doublement voué à la mer.

Il fit à dix ans son premier voyage dans les mers du Sud, comme mousse, à quatorze ans le deuxième dans les mêmes eaux en qualité d'enseigne, à dix-sept ans un troisième dans les mers du Nord, à dix-neuf un quatrième dans celles du Levant.

A vingt ans, il part pour l'Inde comme premier lieutenant sur un vaisseau au service de la Compagnie réorganisée par Law. A vingt-quatre, il y repart, est fait second capitaine au retour, rembarque pour les Indes l'année suivante et apprend en cours de route, d'un ingénieur du Roy, la fortification et la tactique, comme il avait appris d'un Jésuite les mathématiques au cours de son second voyage.

Devant Mahé (dont le nom n'a aucun rapport avec le sien), il se signale par son courage et son ingéniosité.

Il reste aux Indes, arme pour son compte et pour celui du gouverneur Lenoir, s'enrichit dans le négoce

maritime, étant, dit-il, le premier Français à avoir fait des armements particuliers dans ces mers.

Il entre alors au service du Portugal, y passe deux ans, revient en France avec une riche fortune, épouse une demoiselle Le Brun de la Franquerie et fait à Paris la connaissance du contrôleur-général des Finances Orry et de son frère, de Fulvy, commissaire du Roi près la Compagnie des Indes. Séduits par ses vues sur nos colonies et notre commerce dans la mer des Indes, ils le font nommer, à trente-cinq ans, gouverneur général des Isles de France et de Bourbon. Il faut noter, dès le début, que La Bourdonnais, entré dans l'administration coloniale par la grande porte, ne se considérera jamais comme une créature de la Compagnie, mais toujours comme un officier du Roi. Pour lui, imbu du sens national, du sens impérial, Dupleix n'est qu'un sous-marchand qu'il a vu débiter, et la Compagnie qu'une association de marchands. La Compagnie ne l'emploiera qu'à regret et la main forcée par les ministres, car elle sait qu'il la méprise. Lui ne la servira que dans la mesure où ses intérêts seront ceux de la France. Cette dualité de vues et les instructions secrètes qu'il aura reçues du gouvernement expliquent sa conduite aux Isles et dans ces Indes où la Compagnie française croyait conserver une paix fructueuse avec sa rivale anglaise pendant que les escadres royales se feraient la guerre.

La Bourdonnais débarque à l'Isle de France le 4 juin 1735.

Il est avant tout chargé de rétablir la discipline dans les Isles.

La race d'Europe n'y a point dégénéré; elle est, il le constate, aussi remarquable par sa stature et ses proportions que par sa force et sa santé; mais, plus que dans la métropole où s'est établie la monarchie absolue, les têtes y sont fougueuses et indisciplinées. Les soldats y donnent l'exemple du mauvais esprit.

La compagnie a dû faire aux colons de Bourbon des avances en esclaves pour développer la culture du café, aux colons de l'Isle de France aussi pour les cultures vivrières qui doivent ravitailler les vaisseaux, et aussi des avances en vivres et en outils, car ils sont pauvres. Un grand discernement n'a pas présidé à l'octroi de ces avances. La Compagnie interdit d'en faire de nouvelles et exige le remboursement des anciennes. Ce sera la première difficulté du nouveau gouverneur, plus porté à donner qu'à saisir, à développer qu'à restreindre.

Des deux Conseils qui rendent la justice, celui de Port-Louis est encore inférieur en juridiction à celui de Saint-Paul. La Bourdonnais les rendra égaux, et sa présence prolongée à Port-Louis donnera même le pas au premier en matière administrative. Il fera cesser entre eux les discussions et saura si bien arranger à l'amiable les affaires qu'il n'y aura en onze ans qu'un procès à l'Isle de France.

Son deuxième objectif fut la destruction des bandes de noirs « marons » qui dévastaient les habitations et que les détachements d'habitants ne suffisaient pas à réduire, car ils n'y allaient que comme à une corvée. Le gouverneur établit (*similia similibus curantur*) une sorte de milice noire, une « maréchaussée des nègres de Madagascar », qui en extermina la plupart.

Pour remplacer le café, car la Compagnie prévoyait que celui des Antilles allait accaparer le marché français, il était chargé de préconiser d'autres cultures, tout en lui cherchant d'autres débouchés.

Il affirme qu'il fut le premier à créer des plantations de cannes à sucre et que la sucrerie par lui établie à l'Isle de France produisait à son départ, tous frais payés, plus de soixante mille livres à la Compagnie.

Le tabac existait à l'Isle Bourbon et suffisait aux besoins des habitants. Dès 1736, il en fit un envoi dans la métropole; mais la préparation en fut jugée défectueuse et l'on dut renoncer à l'exporter.

Le coton du cru fut présenté dans l'Inde et trouvé de belle qualité. La Bourdonnais encouragea les producteurs en le leur faisant payer un sou la livre, brut, et quatre sous, égrené. Trente ans plus tard, Bourbon exportait dans l'Inde cent mille livres de coton brut.

On essaya de l'indigo. La Compagnie voulut bien acheter à Saint-Domingue deux nègres spécialistes pour servir de moniteurs. On les répartit entre les deux Isles. Celui de Bourbon partit « maron ». Les habitants, convenaient de l'utilité de ces tentatives, mais personne ne voulait commencer.

Le plus important était d'avoir des « grains », pour subsister sans tirer du riz de Madagascar ou de l'Inde ou du blé de la métropole (La Bourdonnais pense toujours à la guerre), et pour ravitailler les navires de passage. « Il n'y avait presque pas d'année, dit-il, où les habitants ne fussent réduits à se disperser dans les bois pour y chercher à vivre de chasse et de mauvaises racines. » Pour lutter contre cette imprévoyance, et

aussi contre ce vieux goût de la chasse dont nous avons parlé plus haut, le gouverneur général prit des arrêtés sans y spécifier la peine de mort, comme faisait Jacob de la Haye, ce qui lui permit d'y tenir la main. Ordre à chacun de consacrer une certaine partie de son terrain aux cultures vivrières. Interdiction de recevoir aux magasins de la Compagnie des marchandises qui ne seraient plus accompagnées de grains. Les arrêtés produisirent de belles récoltes, trop belles, hélas! puisque, s'il faut en croire Albert Lougnon qui a étudié à la lumière des archives réunionnaises toute cette politique économique, la troisième année il fallut jeter un stock de haricots à la mer.

Les « mauvaises » racines dont parle La Bourdonnais, c'étaient la patate, chère au Père Labat, et l'igname. La Bourdonnais y fit joindre, à son second séjour, une racine éminemment utile, le manioc, qu'il avait remarquée à son passage au Brésil. « Je fais embarquer une grande provision de pieds de manioc, écrit-il à Orry. Si je puis introduire cette manne dans les Isles, ce sera le plus grand service que je puisse leur rendre dans le peu de temps que je compte y rester. » Les débuts furent difficiles. La racine, non traitée, dégage du cyanure de potassium et quelques esclaves, en ayant charpardé, en moururent. La Bourdonnais expliqua pourquoi, en fit servir à sa table, paya d'exemple et obligea tout habitant à en planter cinq cents pieds par tête d'esclave. La nature bénéfique du sol vint à son aide, car le manioc des Isles cessa en peu de temps d'être vénéneux.

Mais, plus qu'un agronome ou un économiste, La

Bourdonnais est un marin. Or il est dans une île et tout, pour lui, semble devoir être envisagé sous l'angle de la marine.

De l'Isle de France, il veut faire « un autre Batavia ». Ce sera un entrepôt pour les navires de la Compagnie; ce sera un point de ralliement, un abri, un arsenal pour les vaisseaux du Roy; ce sera un nid de corsaires.

Les Isles n'avaient, dit-il, ni magasins, ni fortifications, ni hôpitaux, ni ouvriers, ni troupes, ni marine; et il trouva partout, soit dans les choses, soit dans les gens, une égale résistance à tout ce qu'il voulait exécuter.

Sur les quatre ingénieurs qui devaient être dans l'île, les uns étaient partis porter en France leurs plaintes, les autres s'étaient faits habitants. Tout le corps du génie était réduit à un métis indien qui dirigeait la construction d'un petit moulin à vent. Toutefois l'ingénieur en chef, le terrible Cossigny, s'était tout de même fait bâtir une maison. Il revint, celui-là, mais pour des scènes épouvantables avec La Bourdonnais, qui n'était pas, pour sa part, très patient. Le malheur était qu'ils avaient tous deux les mêmes protecteurs en France et que leurs plaintes mutuelles ne pouvaient aboutir à un arbitrage. Cossigny finit pourtant par s'en aller à Pondichéry, mais Dieu sait le travail de sape qu'il y fit contre La Bourdonnais, qui en recueillit les fruits amers lors de l'affaire de Madras.

Pour les constructions, il y en avait à peu près trois cents toises courantes de faites à l'Isle de France et autant à Bourbon. Ces six cents toises de travaux de Cossigny, La Bourdonnais les porta, en moins de temps, à onze mille.

Il se fit ingénieur, il se fit architecte; que ne peut faire un marin?

Il rassembla le plus de nègres possible, les mit en apprentissage sous les quelques maîtres ouvriers qu'il avait. Il fallait couper du bois, extraire et transporter des pierres : il n'avait ni chemins, ni chevaux, ni voitures. Il fit tracer des chemins, fabriquer des voitures, atteler des bœufs.

Les malades étaient logés dans une cabane de trente lits; il fit construire un hôpital de cinq cents places, pour le ravitaillement duquel, quand les bœufs manquaient, il envoyait chercher des tortues jusqu'à l'Isle Rodrigue, la troisième Mascareigne.

Il créa des magasins, des arsenaux, des batteries, des fortifications, des logements pour la troupe, des moulins, des quais, des ponts, des aqueducs.

L'aqueduc qui alimenta Port-Louis en eau fut de 3.600 toises.

A Bourbon, le pont qu'il fit construire à Saint-Denis pour le débarquement, et qui, vingt fois transformé, s'appelle encore le pont La Bourdonnais, était d'une construction si nouvelle qu'il en communiqua le plan à Paris. Soutenu par quatre mâts de soixante pieds, il avait cent trente pieds de portée sur la mer; un escalier, à l'extrémité, s'élevait et s'abaissait à volonté pour atteindre les chaloupes.

Il établit à Port-Louis des pontons pour décharger et caréner les navires, une machine pour les soulever et en permettre le radoub, construisit des gabares et des chalands, des canots et des chaloupes, en 1737 un brigantin, en 1738 deux plus gros bâtiments et même un

vaisseau de cinq cents tonneaux qui fut armé en guerre.

Sans cesse, il est sur les chantiers, il grogne, il gronde. Entre temps, il administre, préside les Conseils, confère, concilie. Surtout il reçoit et interroge les capitaines de passage.

Tout cela, cette œuvre qui a transformé les Isles, n'est que la préparation d'une guerre qu'il sent venir, car un homme comme lui n'a pas en vain navigué et trafiqué quinze ans dans la mer des Indes et ne se tient pas pour rien à ce poste d'écoute, de vigie et de garde, *Stella clavisque maris Indici*.

S'il revient en France, ce n'est pas seulement pour se refaire une santé, se radouber lui aussi, pour secouer l'obsession de ses terribles deuils de famille (il a perdu en quelques mois sa femme et ses deux enfants), ce n'est pas seulement pour se défendre contre les intrigues de ses ennemis (et Dieu sait s'il s'en est créé par sa personnalité et son action).

C'est que tout de même ce vaisseau immobile devient fastidieux à ce marin. Il médite un grand projet.

Il lui faut un horizon plus vaste et de plus grandes entreprises.

Il veut la course, la bagarre, le profit et la gloire.

Or il tombe à Versailles sur des mines fermées, sur des mystères, sur des ragots.

D'abord on ne veut rien lui dire. Il insiste. On entr'ouvre des dossiers de réclamations; il court un libelle contre lui. Il se rebiffe et parle fort. Il présente le double de ses décisions et les délibérations des Conseils des Isles.

On discute.

Il a de la défense. Un directeur lui demande avec aigreur comment il a si bien fait ses affaires, et si mal celles de la Compagnie. Il répond : « C'est que j'ai fait mes affaires selon mes lumières et celles de la Compagnie d'après vos instructions. »

Il ne faut pas se le figurer dans la vie réelle comme la victime un peu larmoyante qui écrit à la Bastille des mémoires fort retouchés depuis par son petit-fils.

Il est entier, autoritaire, de mauvais poil, indépendant, jaloux de ses pouvoirs. C'est bien là ce qui fait les mauvais commis et les bons chefs.

Disons le mot : il est affamé de responsabilité et il aime la gloire.

« Je n'ai accepté ce gouvernement, déclare-t-il en 1736 à Cossigny, en plein Conseil, que pour avoir l'honneur d'établir une colonie française... J'aime mieux ne gouverner que peu de temps avec honneur et satisfaction que dix ans avec troubles et peines et sans acquérir cette réputation pour moi préférable à tous les intérêts. » Ne croirait-on pas entendre le jeune Achille au lieu d'un prudent gouverneur?

Quand il « engueule » Cossigny, même quand il interpelle les directeurs de la Compagnie, devant le ministre, il a le ton bref, direct, un peu hautain et protecteur, et presque le geste qu'on le voit joindre à la parole sous Madras, quand il explique aux parlementaires anglais ses volontés touchant la rançon de la ville :

« Messieurs, vous rendez votre ville et tout ce qu'elle renferme; je vous promets sur mon honneur

de vous le remettre moyennant une rançon; fiez-vous à ma parole. Quant à ce qui concerne l'intérêt vous me trouverez toujours raisonnable. — Mais, reprirent les députés, qu'appellez-vous raisonnable? » Pour leur faire comprendre ma pensée, je pris le chapeau de l'un d'eux et dis : « Supposons que ce chapeau vaille six roupies, vous m'en donnerez trois à quatre, et ainsi du reste ».

Les habitants de l'Isle de France se plaignaient d'avoir été assujettis à des corvées pour la construction des chemins. Ceux de Bourbon l'accusaient d'avoir exigé quantité de journées d'esclaves, sous prétexte de travaux publics, mais à son profit. Il n'eut pas de peine à montrer que c'était sur une délibération du Conseil que chaque habitant avait dû fournir un noir sur vingt pour des constructions militaires urgentes, et que les journées de ces noirs avaient été ultérieurement payées. A quel travail personnel eût-il pu d'ailleurs les employer, n'ayant pas un pouce de terre à l'Isle Bourbon?

On l'accusait de s'être emparé des marchandises envoyées aux Isles par la Compagnie et d'en avoir tiré, par personnes interposées, des bénéfices scandaleux. Il montra les livres de la Compagnie, avec mention des quantités, des prix, des acheteurs.

Même accusation pour un trafic d'esclaves. Même réponse.

Plusieurs de ses constructions furent blâmées : on en reconnut l'utilité quand la flotte de Boscaven se présenta en 1748 devant l'Isle de France.

Aux plaintes formulées par certains capitaines de



ISLE MAURICE
Gravure du XVII^{eme} siècle

navires, il répliqua qu'il avait dû montrer beaucoup de fermeté pour les ramener au respect de l'autorité des Isles. S'il ne leur avait pas fourni suffisamment de vivres, c'était à des moments de disette, dans les premiers temps de son gouvernement.

La vraie cause de leur mécontentement, c'étaient deux ordres de la Compagnie qu'il exécutait, savoir : renvoyer des Isles les équipages anciens en échange d'hommes nouveaux pris sur les navires de la Compagnie; et, en fournissant aux navires sur le chemin du retour cinq mois de vivres et deux barriques d'eau par homme, retenir tout le superflu des agrès et apparaux de ceux qui n'avaient essuyé aucun accident. Les capitaines trouvaient toujours qu'on ne leur donnait pas assez et qu'on leur ôtait trop.

La Bourdonnais a justifié son administration. D'ordre du ministre, les directeurs ont dû lui en donner *quibus*.

Maintenant, il peut leur jeter à la figure sa démission de gouverneur et s'occuper de son grand projet.

On est en 1740. Il sait que la guerre est proche avec l'Angleterre et la Hollande réunies. L'escadre d'Antin vient d'appareiller; on arme dans tous les ports.

Il consulte des amis sûrs, leur expose sa grande idée, leur demande de commanditer son entreprise. Après réflexion, ils acceptent. Ils fourniront cinq millions; lui entrera pour un dixième dans l'intérêt de l'armement et sera le maître absolu de l'exécution.

Accord fait, il va trouver à Fontainebleau le ministre de la Marine, le comte de Maurepas, le même qui

l'a fait nommer gouverneur cinq ans plus tôt, sur le rapport d'Orry et de Fulvy.

Il expose avec flamme son projet.

« La guerre va éclater. La situation est mauvaise dans les Indes. Pondichéry peut résister. Mahé tombera. Bourbon peut tenir : il n'a pas de port. L'Isle de France est à la merci d'une descente anglaise. On n'a pas voulu me la laisser fortifier comme il faut.

— La guerre n'aura pas lieu, dit Maurepas, du moins dans les Indes. Les deux Compagnies s'entendront pour observer la neutralité au delà du Cap.

— N'en croyez rien, Monsieur. Les flottes de guerre ne tiendront aucun compte des conventions de Compagnie à Compagnie. Tous les précédents sont là : San-Thomé, Pondichéry, les prises malouines. Donc il nous faut une flotte de guerre dans la mer des Indes. J'en assume la charge. J'arme six vaisseaux, deux frégates, et je pars en course. Je suis en état de ruiner le commerce des Anglais et même d'entreprendre sur leurs colonies. Je remettrai à la Compagnie, pour des lettres de change, tous les fonds dont je m'emparerai. Par là, elle sera dispensée de faire sortir de l'argent du royaume. A l'égard des marchandises que je prendrai sur l'ennemi, j'en chargerai nos vaisseaux; et pour ne point blesser les privilèges de la Compagnie, je transporterai mes cargaisons aux mers du sud. Après la vente je reviendrai par la Chine, et j'y changerai mon argent en or. Je passerai par les Isles de France et de Bourbon : là je remettrai à la Compagnie tous les fonds qu'elle voudra, et j'apporterai le reste en France.

— Et si la guerre ne se déclare pas?

— Eh bien, une fois dans l'Inde je chargerai à fret pour la Compagnie. Ainsi, quels que soient les événements, mon armement ne fera aucun tort à ses privilèges. Mais il est évident que, si la guerre se déclare, je ferai le plus grand coup qu'on ait jamais fait sur mer. »

Ce n'est point Picrochole qui parle. C'est un homme audacieux et sensé, qui sait la guerre, qui sait les Indes, qui sait les privilèges et les besoins de la Compagnie. C'est un corsaire qui respecte les droits acquis, puisqu'il le faut pour emporter la décision.

Maurepas en juge ainsi, réfléchit quelques jours, lui demande un mémoire écrit, en parle au Conseil des ministres. Le cardinal Fleury félicite La Bourdonnais et charge le contrôleur-général Orry de lui communiquer les ordres du Roi.

L'entreprise est agréée, mais il l'exécutera au compte du Roi, tout en conservant ses fonctions de gouverneur général des Isles. C'est la Compagnie qui armera quatre navires, auxquels le Roi joindra deux de ses vaisseaux.

La Bourdonnais n'a confiance ni dans une Compagnie qui ne l'aime pas, dont il sait l'esprit mesquin et qui va déclarer que cet armement la ruine, ni dans la supériorité d'une escadre ainsi réduite. Il essaie de refuser. Le ministre ne veut rien écouter, lui donne à entendre qu'il aura grade d'amiral, qu'on le soutiendra contre les directeurs hostiles. « Qu'il ne soit point question ici de vos mécontentements : obéissez et continuez à bien servir. Le Roi aura soin de vous et de votre fortune. »

Il obéit, mais il veut s'assurer contre la Compagnie. Une scène historique se passe alors dans le cabinet du ministre Orry. Les directeurs sont convoqués. La Bourdonnais leur lit une lettre à la fois dure et conciliante.

L'instant est assez dramatique.

Les directeurs rongent cette humiliation et gardent le silence. Comme gouverneur, il sera sous leur coupe; comme futur amiral, il ne dépendra que du Roi; mais cela, il ne peut le dire. Le ministre représente le Roi; il a imposé La Bourdonnais aux directeurs; il a imposé les directeurs à La Bourdonnais. La Bourdonnais parle, mais il tait ses ordres secrets, qu'il ne sortira qu'à Dupleix au moment de Madras. Les directeurs le subissent et se taisent sur leurs intentions. Tout cela sent le malaise et l'équivoque. Toute l'affaire de Madras, tout le procès La Bourdonnais, une bonne partie du procès Dupleix sont en germe dans cette minute.

La Bourdonnais donne lecture de la lettre qu'on trouvera dans ses mémoires.

Rien sur le passé.

Il n'a pas sollicité pour retourner aux Isles. Les ministres leur diront qu'il a demandé dix fois à ne plus s'engager dans cette carrière épineuse. « Malgré mes justes représentations, le ministre m'a ordonné de repartir. J'obéis. »

Pour l'avenir, les directeurs ne lui ont pas communiqué leurs ordres. Quoique gouverneur, il devra les apprendre des Conseils locaux. Il accepte. Il les fera exécuter tels quels. Mais il s'élève contre cette méthode.

« Un pouvoir partagé fait que l'affaire de tout le monde n'est l'affaire de personne. » Au lieu d'un amas d'écritures contradictoires, il propose cette méthode d'action : « Premièrement, convenir de ce qu'il y a à faire dans les colonies, et il se charge de faire réussir tous les articles dont il conviendra. Secondement, en cas de désaccord, laisser les Conseils décider sur place, et il exécutera. »

C'est dans ces conditions qu'avec sa seconde femme, M^{lle} de Combault d'Auteuil, il rejoint son poste, à la tête de cinq navires de la Compagnie, les deux vaisseaux du Roi devant rallier plus tard, — un « plus tard » qui s'appellera « jamais ».

C'était tout de même une escadrille, mais dont il eut à faire en cours de route l'éducation maritime et militaire, tant la Compagnie avait « saboté » cet armement imposé.

Le 14 août 1741, après quatre mois de navigation, il arrive à Port-Louis. Il ordonne de fortifier le port, d'exercer tous les habitants aux armes, passe à Bourbon, apprend que les Mahrattes assiègent nos possessions de l'Inde, court à Pondichéry, débarque près de Mahé assiégé, en fait lever le siège par de brillantes actions militaires, fait, dit le Conseil Supérieur de Pondichéry, une paix solide et bien cimentée avec les chefs du pays, en obtient le monopole du commerce du poivre, repasse à Pondichéry et ne s'y attarde pas, car au gouverneur Benoît Dumas vient de succéder un homme qui ne l'aime pas et qu'il n'aime pas, Dupleix.

Il rentre à l'Isle de France, remet son escadrille en

état... et reçoit l'ordre inattendu de la renvoyer en France, car « la guerre n'aura pas lieu ». Il s'exécute, mais adresse en même temps sa démission au ministre.

Le ministre la refuse, de la façon la plus flatteuse. On a besoin d'avoir sur place, en cas d'événements de guerre, un homme de ressource, et d'ailleurs on lui destine la succession de Duplex. Nouveau grief de celui-ci, qui ne manqua pas d'avoir connaissance de cette intention.

La Bourdonnais attendit. Attendre, pour lui, c'était travailler à autre chose. Puisque la guerre n'éclatait pas, il avait deux œuvres de paix à exécuter sur place : l'extension du commerce et la liquidation des dettes des colons.

Il avait vivement insisté pendant son congé en France pour obtenir la liberté du commerce. Lui-même y était intéressé, mais il voyait plus grand : c'était le seul moyen de sortir les Isles du marasme qu'entretenait le monopole. Mauvaise tactique pour la Compagnie que de s'accrocher à ce monopole : elle empêchait les Isles de s'enrichir et elle exigeait en même temps le paiement de leurs dettes.

« La Compagnie, écrivait-il à Orry, appelle commerce illicite et frauduleux tous les effets que les particuliers font entrer dans les Isles, parce qu'elle s'est réservé ce commerce exclusif. Or la Compagnie n'envoie dans ces colonies que la moitié des marchandises que leurs revenus peuvent payer. J'ai importuné la France et l'Inde de mes demandes (de marchandises); on m'en a pour ainsi dire fait un crime... Le commerce particulier est indispensable à moins de vouloir que

ces colonies vivent dans la misère et la nécessité de toutes choses. »

Il eut gain de cause avant de repartir. Le 25 mars 1741, la Compagnie, « sur les sollicitations pressantes de M. de La Bourdonnais », accorda aux colons pour six ans la liberté de faire du commerce d'Inde en Inde et même avec la métropole. A son retour, il en porta triomphalement la nouvelle à la connaissance des deux Conseils : « Le service le plus essentiel que j'aie rendu aux habitants est de leur avoir procuré la liberté d'aller, comme les autres hommes, chercher la fortune par toute la terre, et de rapporter chez eux l'abondance, sans nul empêchement qu'un médiocre droit d'entrée sur les noirs et les marchandises. »

Pour les mieux engager à ce libre commerce de mer, il fallait former des marins et décider des armateurs. C'était bien l'affaire du Malouin. Il offrit d'embarquer sur les navires de la Compagnie, de nourrir, puis d'appointer tous les créoles qui voudraient. Il embarquerait même les esclaves à qui leurs maîtres voudraient faire apprendre le métier de matelot.

Pour décider les habitants à armer des navires, il leur offrait ses accointances dans l'Inde et tout l'intérêt dont ils auraient besoin pour leur société. Il tâcherait même, s'ils voulaient, de leur procurer des navires armés aux Indes, en les achetant ou en les affrétant. Il fit former à Bourbon en 1742 deux sociétés d'armateurs, dirigées par les sieurs La Baume et de Guigné.

Il se heurta à la routine des habitants, au péril de guerre qu'on sentait venir, à la répugnance des jeunes créoles pour le travail manuel en sous-ordre : « Ils croi-

raient se déshonorer, répondait le Conseil Supérieur de Bourbon, en faisant le métier de matelot. » Ne pas oublier que les volontaires de Bourbon qui allèrent combattre dans l'Inde emmenaient avec eux chacun un esclave pour le servir.

Le peu de marchandises qu'on voulut bien commander, et encore par les navires de la Compagnie, se revendit avec un bénéfice exagéré. Il fallut bien reconnaître que les Isles n'étaient pas mûres pour le commerce libre et supprimer, en 1746, cette liberté.

Une autre déception attendait La Bourdonnais. Mais celle-là était à prévoir.

La Compagnie, dont les affaires allaient fort mal, voulait récupérer les avances faites aux colons, principalement en esclaves, pour les inciter à produire beaucoup de café. Or elle annonçait en même temps qu'elle allait diminuer le prix d'achat du café aux colons, vu la concurrence du café des Antilles.

La Bourdonnais joua dans cette affaire le rôle d'arbitre conciliateur, représentant à la Compagnie qu'il fallait réduire ses créances, aux habitants qu'il fallait faire preuve de bonne volonté.

Il réussit à faire rédiger un règlement transactionnel, octroyant sur les dettes une réduction de 40 à 16 % selon la rapidité des remboursements. Les premiers résultats furent bons, mais par la suite les débiteurs trouvèrent l'escompte trop faible et aimèrent mieux placer ailleurs leur argent que de rembourser des sommes qu'ils avaient d'ailleurs considérées comme de simples primes à la production.

La Compagnie se fâcha et ordonna de faire vendre

les biens des débiteurs. Aucun acquéreur ne se présenta. La Compagnie proposa alors un escompte de 50 % contre engagement de payer en trois ans.

La Bourdonnais imagina de faire assumer par les colonies elles-mêmes le remboursement des dettes ainsi réduites. Il s'agissait d'environ un million et demi de livres. Une sorte d'États généraux de l'Isle Bourbon s'assembla à Saint-Denis, à la demande du gouverneur, à raison de quatre délégués par quartier, deux Européens et deux créoles. On discuta; on tergiversa. La Bourdonnais alla jusqu'à proposer d'avancer de sa poche une partie de la somme. Les négociations tirèrent en longueur et le bruit courut que le gouverneur cherchait là une affaire avantageuse pour son compte. La Bourdonnais indigné rompit les pourparlers avec fracas et mit sur pied une manière de caisse d'amortissement gagée par une partie des récoltes des débiteurs.

D'ailleurs l'administrateur allait s'effacer devant l'homme de guerre.

La frégate *la Fièvre* lui apportait le 1^{er} septembre 1744 l'annonce de la rupture de la paix. La fameuse guerre allait avoir lieu et la fameuse neutralité des Compagnies allait jouer au détriment de la France, dont les navires de commerce se virent saisis par la petite escadre anglaise, son amiral déclarant que les conventions des Compagnies ne le regardaient pas et qu'il réalisait pour son compte le projet de M. de La Bourdonnais. Pondichéry bloqué demanda du secours aux Isles.

C'était l'heure de La Bourdonnais.

Port-Louis n'était plus qu'un chantier naval.

Certes la situation n'était pas brillante. La disette régnait aux Isles. Les sauterelles avaient mangé la récolte. Le *Saint-Géran*, chargé de grains et d'outillage, venait de faire sur la côte le naufrage retentissant qu'immortalisa plus tard Bernardin de Saint-Pierre. Un navire envoyé dans l'Inde chercher du riz était revenu bredouille. On n'avait à Port-Louis que deux navires de commerce, qu'il fallait armer en guerre, et un autre de cinq cents tonneaux, *l'Insulaire*, encore en construction.

La Bourdonnais fit face à tout.

Il rationna les habitants au profit des équipages qu'il compléta par des noirs, ne voulant pas dégarnir de Blancs la défense de la colonie, et il s'apprêtait à partir au secours de Pondichéry avec cette escadrille de fortune, quand un convoi de cinq navires de commerce parut à Port-Louis, expédié de France par la Compagnie qui croyait encore à la neutralisation des Indes.

En deux mois, La Bourdonnais transforme en flotte de guerre cette flotte de commerce : 3.342 hommes, dont 720 noirs, 406 pièces de canon, tous les vivres disponibles réquisitionnés chez l'habitant : « des coffres, dit avec mépris Rostaing qui servit à bord d'un de ces navires, mais des coffres bourrés d'hommes et de canons. »

Le 24 mars 1746, on met à la voile, et c'est de ce jour qu'en tant que gouverneur des Isles, La Bourdonnais cesse d'exister pour faire place au vainqueur de Madras, qui ne repassera à Port-Louis que neuf mois

plus tard pour y trouver un successeur, Pierre David, chargé d'enquêter sur sa gestion et de le renvoyer en France.

L'enquête fut à son honneur. Il revint à la Martinique à la tête de quatre vaisseaux et n'échappa à la prison anglaise que pour aboutir à la Bastille et au long procès dont il sortit justifié, mais malade et aux portes de la mort.

Mais ceci n'entre pas dans l'histoire des Isles.

XIV

CHOISEUL OU LES COLONIES A LA FRANCE

LE rôle de Choiseul s'apparente assez à celui d'un liquidateur de faillites.

« D'une figure petite et désagréable, avec de la valeur, de l'esprit et encore plus d'audace », cet homme qui gouverna douze ans la France, de 1758 à 1770, dut employer toute sa souplesse d'esprit et de caractère à sauver le pays d'une série noire de situations fâcheuses qui n'étaient pas de son fait.

Il s'ingénia à restaurer le prestige de son roi, compromis par la lutte contre le Parlement et à qui l'attentat de Damiens venait de donner « un avertissement ».

Il eut à liquider la guerre de Sept Ans et sut, avant de négocier le traité de Paris, dont on le rendit injustement responsable, réaliser par le Pacte de famille l'alliance des Bourbons de France, d'Espagne, de Parme et des Deux-Siciles en 1761, comme il sut annexer la Lorraine en 1766 et la Corse en 1768.

Si le traité de Paris consacra la perte du Canada, de

la Louisiane et de l'Hindoustan, Choiseul put nous conserver nos droits et nos ports de pêche en Amérique du Nord, nos riches Antilles en Amérique centrale, nos comptoirs de commerce dans l'Inde, la fortune agricole et commerciale des Isles de France et de Bourbon, la petite Isle de Gorée pour la traite des nègres, nos droits sur Madagascar où il allait lancer Maudave et Benyowszky, notre Guyane étranglée entre le Brésil et la Hollande, où il allait tenter l'infructueuse et lamentable colonisation du Kourou, — en somme nulle part de ces colonies massives que nous ne pouvions conserver en cas de guerre, partout des pointes avancées, des escales, des têtes de pont, un souple réseau d'intérêts faciles à défendre, faciles à développer : des Isles.

Choiseul ne renonçait pas à disputer à l'Angleterre l'empire des mers et le commerce colonial. Il avait fait la part du feu. Maintenant il fallait reconstruire.

Reconstruction de l'armée : reprise aux officiers de la propriété de leurs corps; reprise aux colonels du droit de nommer aux grades inférieurs; fondation du Prytanée militaire; extension à huit ans de la durée des engagements.

Reconstruction de la marine, sur les traces impérissables de Richelieu et de Colbert : mise à la retraite des officiers incapables; création du corps de l'artillerie de marine; mise en chantier à Brest, à Rochefort, à Toulon, à Lorient devenu port militaire, de nombreux vaisseaux de guerre, complétant les quinze que les corps constitués avaient offert au Roy en 1762, dans un élan magnifique, mais tardif. En 1770, Choiseul

nous avait dotés de soixante-quatre vaisseaux et cinquante frégates.

Reconstruction de l'édifice colonial : constitution de solides garnisons aux Isles, missions secrètes d'enquête aux colonies anglaises; reprise progressive des colonies aux Compagnies qui s'étaient avérées incapables.

L'idée de Choiseul était d'augmenter aux Isles l'autorité royale; l'idée des philosophes était de mettre fin à l'exploitation des colonies au bénéfice d'un petit nombre.

« La nature des grandes Compagnies, déclarait Montesquieu dans *l'Esprit des Loix*, est de donner aux richesses particulières la force des richesses publiques; cette force ne peut se trouver que dans les mains du Prince. »

Et l'économiste Gournay, signalant le gaspillage des Compagnies et la tendance de leurs agents à s'enrichir pour leur propre compte, réclamait au bénéfice de la nation la liberté du commerce : « La suppression des Compagnies augmentera sensiblement notre navigation, nos manufactures et la culture de nos terres; toutes ces choses sont la source des richesses; elles se tiennent entre elles, et découlent naturellement d'un commerce libre; on ne peut jamais se les promettre des commerces exclusifs. »

En 1763, Choiseul fait rétrocéder à la couronne Gorée et les comptoirs d'esclaves de la côte d'Afrique.

En 1764, la Compagnie des Indes entre en liquidation; elle rétrocède au Roy le port de Lorient, les Isles de France et de Bourbon, les Isles Seychelles, acquises sous La Bourdonnais et dont le chef-lieu porte le nom

de Mahé, et Sainte-Marie de Madagascar. Le Roy lui abandonne en échange 11.835 actions, valant 7.625.348 livres...

En 1769, un arrêt du Conseil du Roy supprime le privilège de la Compagnie; les actionnaires cèdent leurs droits au Roy, qui prend à son compte l'actif et le passif. En 1770 il leur concède une rente d'un million deux cent mille livres, dont le capital, soit trente millions, représente la valeur des biens rétrocédés. Ce contrat servit d'hypothèque à un emprunt de douze millions de livres en rentes viagères.

La même année, Choiseul consulta sur le rétablissement du privilège de la Compagnie les représentants des principales villes de France. Ils se prononcèrent pour la liberté du commerce.

L'événement leur donna raison : car, une fois libre, le commerce des Indes Orientales tripla en quelques années.

Une autre liquidation marqua le ministère de Choiseul : celle de l'ordre des Jésuites en France. Les colonies en furent la cause occasionnelle. En 1757 le Père La Valette, supérieur des missions de la Martinique, fit une banqueroute de trois millions. Elle eut aux Isles et en France un retentissement considérable. Les Jésuites avaient beaucoup d'ennemis dans le royaume. Plainte fut portée au Parlement de Paris, qui, amené à examiner leurs statuts, les déclara incompatibles avec les lois établies. Choiseul et M^{me} de Pompadour, les philosophes, une bonne partie du Parlement et du clergé leur étaient hostiles. Le Dauphin les soutenait. Louis XV se désintéressait de la question.

Un édit royal du 26 novembre 1764 interdit en France l'ordre des Jésuites, que le pape Clément XIV abolit dix ans plus tard. Ils devaient se relever de ce coup. Mais on peut croire que leur rancune ne fut pas étrangère au poulet que reçut pour son petit Noël, le 24 décembre 1770, le liquidateur de tant de faillites, liquidé à son tour :

« J'ordonne à mon cousin le duc de Choiseul de remettre la démission de sa charge de secrétaire d'Etat et de surintendant des Postes entre les mains du duc de la Vrillière, et de se retirer à Chanteloup jusqu'à nouvel ordre de ma part. Signé : Louis. »

XV

LES ISLES

A LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XV

PEUT-ÊTRE est-il temps de mesurer le chemin parcouru depuis que la puissante main de Richelieu a fait fleurir les Isles françaises sur la mer.

On n'oubliera pas que presque toutes ces terres étaient vierges et que les colons, après les avoir défrichées, eurent à y importer toutes les cultures qui en firent la richesse, de même que la main-d'œuvre sans qui cette richesse n'aurait pas existé.

En l'an 1774 562 navires, qui avaient apporté aux Antilles des objets manufacturés, des comestibles, des eaux-de-vie, en repartirent chargés de denrées coloniales, d'une valeur de 126 millions et demi de francs d'alors, qu'ils rapportèrent dans les ports français de l'Océan, de la Manche et de la Méditerranée.

353 revenaient de Saint-Domingue, 122 de la Martinique, 81 de la Guadeloupe, 6 de Cayenne.

La moitié, en valeur, de leurs cargaisons consistait en sucre (62 millions), le quart en café (30 millions), le reste en indigo (17 millions et demi), en coton (11 millions), en cacao, rocou, cuirs, caret, canéfice, bois,

et en espèces monnayées pour 2 millions et demi.

De ces cargaisons, la France réexporta une valeur de 73 millions et demi, dont 39 de sucre (les deux tiers), 9 et demi d'indigo (plus de la moitié), 23 et demi de café (la presque totalité, puisque la consommation française était couverte par le café Bourbon).

Sur ces marchandises le Trésor encaissa 15 millions de droits, tant à la sortie qu'à l'entrée et à la consommation.

A cette production, qui représentait 92 millions de francs pour Saint-Domingue, 20 millions pour la Martinique, 14 pour la Guadeloupe, laquelle avait doublé d'importance pendant la brève occupation anglaise, et seulement un demi-million pour la pauvre Guyane, il convient d'ajouter non seulement la consommation sur place, mais l'exportation officielle à l'étranger, car le privilège exclusif du commerce au pavillon national avait subi des atténuations, notamment par la création de deux ports francs à Saint-Domingue et à Sainte-Lucie en 1767, et aussi l'exportation par commerce clandestin ou, comme on disait, interlope.

Ces chiffres allaient encore grossir, et l'on vit dans les années suivantes les Antilles acheter à la métropole 78 millions de marchandises par an et lui vendre 185 millions de denrées coloniales, dont une partie, après transformation, était réexportée à l'étranger pour une valeur de 150 millions.

Le commerce des Isles de France et de Bourbon était moins considérable en ce qui concerne les produits importés et exportés, mais il ne faut pas perdre de vue qu'elles servaient surtout d'escales pour de

très importants échanges avec les Indes. On notera qu'en 1782 Bourbon avait près de deux millions de livres pesant de café à exporter et que ses habitants avaient porté aux magasins du Roy 16 millions et demi de livres pesant de « grains », blé, maïs, pois du Cap, orge et haricots.

Une production si prospère était due à un petit nombre de Blancs et à un grand nombre d'esclaves.

En 1775, au rapport de Raynal, la Martinique comptait 12.000 Blancs, 3.000 hommes de couleur libres, 80.000 esclaves, soit près de 7 esclaves pour un Blanc.

La proportion était à peu près la même pour la Guadeloupe : 12.700 Blancs, 1.350 libres, 84.000 esclaves, et pour Sainte-Lucie (2.300, 1.500, 16.000).

Le nombre des Blancs était proportionnellement beaucoup plus élevé aux Mascareignes, environ un Blanc pour quatre esclaves : les chiffres exacts étant à l'Isle Bourbon 6.340 Blancs, 26.175 esclaves, et à l'Isle de France 6.386 Blancs et 25.150 esclaves. Il faut préciser que la moitié environ de la population blanche à l'Isle de France était constituée de soldats et de marins, ce qui explique peut-être la provenance de 1.199 hommes de couleur libres, alors qu'il n'en est pas fait mention à Bourbon.

Quant à Saint-Domingue, la plus riche et la plus peuplée de nos Isles, elle comptait de 9 à 10 esclaves pour un Blanc : 32.650 Blancs, 6.000 hommes de couleur libres, 300.000 esclaves. Et la proportion allait passer, à la veille de la Révolution, à 15 esclaves pour un Blanc, en même temps que le nombre des gens de

couleur atteignait presque celui des Blancs. De telles statistiques expliquent avec éloquence les événements qui ensanglantèrent la grande Isle.

La milice, sorte de garde nationale blanche, y était d'ailleurs relativement beaucoup moins forte qu'ailleurs : 13.000 hommes, à peu près le tiers de la population blanche, alors qu'elle en atteignait près de la moitié à la Martinique (7.000).

X C'est que l'introduction de l'esclavage aux Isles, en y amenant une main-d'œuvre abondante et docile, y avait introduit un élément d'insécurité.

Il faut se représenter ce qu'était cette société du XVIII^e siècle, surtout aux Antilles, où une poignée d'Européens et de créoles (fils d'Européens, nés à la colonie) menaient, éduquaient, exploitaient, comme on voudra, en tout cas faisaient vivre et travailler toute une population arrachée à l'Afrique, depuis que l'excellent évêque espagnol Las Cases en avait obtenu la permission du pape en invoquant pour le sauvage d'Amérique, impropre au travail, une miséricorde qui ne devait pas, semble-t-il, s'étendre au sauvage africain.

Tout en haut de la pyramide sociale, dont l'extrême pointe était occupée par les gouverneurs et lieutenants du Roy, régnait la classe des « habitants », les Grands Blancs, féodalité terrienne, riche en terres et en esclaves, noble ou anoblíe, cadre de la milice, formant, l'épée au côté, les Conseils Supérieurs et les Assemblées Coloniales. La plupart avaient eu des concessions très étendues; d'autres en avaient acheté des anciens concessionnaires. Un certain nombre résidaient le

moins possible à la colonie, vivaient richement à Paris ou à Versailles, aussi bien que les raffineurs de Nantes et les négociants de Bordeaux, des revenus d'un pays que n'enrichissait pas leur dépense. Grande était leur influence aux Isles; grande à la Cour, où elle balançait à la fois celle des gouverneurs, un peu trop loin du soleil, et celle des négociants et raffineurs aux intérêts souvent antagonistes des leurs.

Les Grands Blancs avaient obtenu depuis 1759 de former aux Isles des Chambres consultatives d'Agriculture, et d'entretenir des représentants en France. Ce furent eux qui, au début de la Révolution, envoyèrent à Paris les députés qui, réunis à l'Hôtel de Massiac, s'opposèrent de toutes leurs forces à l'abolition de l'esclavage.

La force des Grands Blancs était la possession de la terre et des usines; elle l'est encore à l'Isle de France, grâce, si l'on peut dire, à la conquête anglaise. Leur faiblesse était leurs dettes. Non seulement ceux qui séjournaient en France devaient confier leurs intérêts à des gérants qui n'étaient pas tous des saints; mais ceux même de la colonie vivaient trop souvent en grands seigneurs pour s'abaisser à tenir des comptes et s'en remettaient à des commissionnaires, négociants, correspondants, dont les mains largement ouvertes pour des avances se refermaient parfois sur des propriétés imprudemment engagées.

N'importe; leurs tenants et aboutissants leur permettaient de repartir sur une base nouvelle, et d'ailleurs n'avaient-ils pas largement vécu jusque-là, d'une existence confortable, luxueuse même, dont le luxe

parfois n'allait pas sans quelques menus ridicules?

« Monsieur le riche habitant, écrit Joseph Lavallée, se rend le dimanche à la messe dans son carrosse. Dix grands nègres sont montés derrière. Madame son épouse y va de même dans un char magnifique. Qui croyez-vous qui garnit le derrière de sa berline? Des nègres? Point du tout. Dix grandes négresses, jupons volants, cornettes flottantes et jambes nues. »

On peut sourire de cette naïve ostentation, signaler aussi certains autres défauts des Blancs des Isles, pas de tous d'ailleurs : une indolence qu'expliquait en partie le climat, un air et un ton impérieux que leur donnait l'habitude du commandement sans contrôle, une présomption que le peu d'éducation des créoles pouvait faire comprendre, le goût du jeu, un libertinage qui tenait à leur rôle de sultans sur leurs habitations, une susceptibilité qui amenait trop de duels. Dix-sept duels mortels en dix-sept mois à la Martinique autour de 1779. Une sorte d'association de jeunes gens de bonne famille pour éprouver le courage de tous ceux qui arrivaient dans l'Isle, créoles ou Européens, sévit vers 1770. Si le nouvel arrivé répondait fièrement aux provocations et se montrait brave sur le terrain, il était admis dans l'association. Sinon il était poursuivi et harcelé jusqu'à ce qu'il se battît ou vidât les lieux. Pour être membre de l'association, il fallait en outre avoir fait au moins une campagne sur un vaisseau corsaire et s'être battu à la manière des flibustiers, ancêtres de la colonie. Les choses allèrent si loin que le comte d'Ennery, gouverneur de l'Isle, dut faire arrêter et déporter un assez grand nombre de ces

jeunes gens, dont le futur député de la colonie, Bellevue Blanchetière. X

Ils avaient assez de qualités pour faire passer sur leurs défauts.

Leur hospitalité était généreuse et chaude, et ce n'était pas toujours par ostentation.

Ils étaient vifs, intelligents, décidés, braves, patriotes jusqu'aux moelles, quoique prêts à fronder la métropole dans ses injustices.

Leur compatriote Thibault de Chanvalon explique en 1763 leur peu d'ambition par leur éloignement de la Cour, tout en reconnaissant que l'indolence y a sa part. Il déclare que leur franchise et leur confiance les écartent de la lâcheté, de la trahison, de la bassesse d'âme. « A peine a-t-on quelque exemple à la Martinique d'un crime commis par un créole. » Ils ne savent ni mendier ni voler.

La souplesse de leur corps les rendait propres à tous les exercices : ils les avaient pratiqués dès l'enfance, sans avoir connu la prison des maillots.

De même la vivacité de leur imagination les rendait aptes à acquérir toutes les connaissances, mais, augmentant aussi la vivacité de leurs passions, les faisait aussi indépendants qu'inconstants dans leurs goûts, les entraînait aux plaisirs, qui les occupaient tout entiers.

De là venait que, brillants élèves en France, ils abandonnaient l'étude dès qu'ils atteignaient l'âge bouillant des passions.

Chanvalon trace un portrait remarquable des femmes créoles qui « réunissent à une extrême indolence la

vivacité et l'impatience. Fières, décidées, et fortement attachées à leurs volontés comme des hommes, elles sont presque aussi sensibles qu'eux au point d'honneur attaché à la valeur. Une femme se croirait déshonorée si la bravoure de son mari pouvait être suspectée. »

Il montre la difficulté de concilier leur caractère généreux et compatissant avec la grande sévérité qu'elles emploient pour se faire servir, surpassant encore celle des hommes.

« Leur cœur, dit-il, est fait pour l'amour. Il l'allume aisément, sans triompher de leur indolence. Elles aiment tendrement, mais sans s'occuper des moyens de séduire. »

Il constate qu'elles s'attachent fortement à leur mari, mais ne restent pas longtemps veuves. Elles ont bien changé sur ce dernier point, car on ne voit nulle part autant qu'aux Isles, de nos jours, de voiles de crêpe et de longs châles de deuil. Il est vrai que les hommes blancs s'y raréfient.

Les femmes créoles sont rarement infidèles. « La pureté de leurs mœurs est soutenue ou par leur propre vertu, ou par la difficulté de cacher leurs désordres, ou par leur fierté, peut-être même par leur indolence, encore plus par le défaut d'attaques : elles en sont garanties par le goût dépravé des hommes pour les négresses. »

Par nonchalance, sans doute aussi par manque de professeurs, elles négligeaient les avantages de l'éducation, sauf pour la danse où elles mettaient une ardeur incroyable.

Ce défaut d'éducation leur donnait une certaine timidité, qui leur faisait fuir les salons officiels, renoncer souvent à accompagner en France leurs maris, ou leurs enfants, dont elles avaient le courage de se séparer pendant les longues années où ils venaient chercher dans les meilleurs établissements de la métropole une instruction qui manquait aux Isles.

Sur les Blancs des Isles Mascareignes, un autre créole, le poète Parny, nous donne, quelques années plus tard, des renseignements analogues. Il déclare que le caractère du créole est bon, mais qu'il lui manque l'éducation qui le polirait. Les enfants, abandonnés aux mains des esclaves, en prennent les goûts et les mœurs. A sept ans, quelque soldat ivrogne leur apprend à lire, à écrire, et leur enseigne les quatre règles : alors l'éducation est complète. Sauf, bien entendu, pour ceux que leurs parents envoient en France.

Le créole est franc, jusqu'à la brutalité; généreux et disposé à se laisser tromper en affaires; très châtouilleux sur le point d'honneur, inquiet et susceptible à l'excès, il se prévient facilement et ne pardonne guère. Très adroit pour tous les arts, il ne lui manque que de s'éloigner de son Isle et d'apprendre. Il est bon ami, amant inquiet et mari jaloux. Il méprise ce qu'il ne connaît pas, et connaît peu de chose. Parny donne un raccourci plaisant de cette présomption : « Ici, dès qu'un homme peut avoir six pieds de maïs, deux cafiers et un négrillon, il se croit sorti de la côte de saint Louis : tel qui galope à cru dans la plaine, une pipe à la bouche, en grand caleçon et les pieds nus, s'imagine que le soleil ne se lève que pour lui. »

Au-dessous des Grands Blancs, qui vivent sur leurs terres, et des fonctionnaires, négociants, commissionnaires, qui habitent les villes ou, comme on dit, les « quartiers », se situent dans l'échelle sociale les Petits Blancs.

Deux catégories, ceux des campagnes et ceux des villes.

Sur les habitations, l'économe, le raffineur ou employé d'usine, l'écrivain sont des Blancs, intermédiaires entre le propriétaire et la plèbe des esclaves dirigée par des contremaitres noirs, les commandeurs.

Pas de travailleurs blancs sur les plantations de cannes à sucre ou de café. On en trouve sur de petites exploitations vivrières, où le travail est moins dur, moins « taylorisé ». Ce sont des descendants des premiers colons, petites gens recrutées par les Compagnies, ou des engagés, les uns volontaires, les autres envoyés de force. L'administration coloniale s'est toujours préoccupée de ce peuplement blanc, garantie contre le danger des rebellions d'esclaves, remède au chômage, exutoire à la lie des petits condamnés de droit commun.

Tout navire allant aux colonies d'Amérique devait y porter, selon son tonnage, de trois à six engagés, de dix-huit à quarante ans et de quatre pieds de haut. Un engagé sachant un métier comptait pour deux. Vérification en était faite à l'arrivée. Faute d'en présenter le certificat officiel, le capitaine devait au retour payer à l'amirauté soixante livres par engagé manquant, même s'il prétendait qu'il en avait déserté, car rien ne prouvait qu'il n'en avait pas débarqué, pour

toucher une plus forte prime, aux Isles étrangères, que nous avons intérêt à ne pas alimenter en main-d'œuvre.

Une indemnité, pour le transport, était fixée de gré à gré entre le capitaine et l'« habitant » qui engageait à son service le nouveau venu, avec recours devant l'Intendant. Chaque habitant devait avoir un engagé par vingtaine de nègres.

Ce n'est qu'en 1774 que cessa cette obligation faite aux capitaines de la marine marchande. Elle fut remplacée par le transport obligatoire d'un certain nombre de soldats et d'ouvriers destinés aux colonies. Les capitaines qui n'en transporteraient pas paieraient soixante livres par manquant.

Les engagés ou « trente-six mois » (c'était la durée de l'engagement) n'étaient pas toujours de bonnes recrues. Il est vrai que la plupart sortaient de la prison ou de l'hôpital. « C'est un hasard, disait Ducasse, gouverneur de Saint-Domingue aux temps héroïques, quand un engagé projette un établissement. Les gens qu'on nous envoie sont si rebutés du travail de la terre et de la misère qu'ils prennent volontiers tout autre parti de préférence. »

On essayait tout de même, leur engagement terminé, d'en faire des « habitants ». L'administration leur donnait une concession, sept à huit cents mètres carrés, et leur avançait jusqu'à douze esclaves, nouveaux débarqués, dont il s'estropiait ou mourait beaucoup dans les débuts. Elle avançait de la farine, du vin, des outils, des bas, des souliers pour l'habitant, de la toile pour ses nègres, des médicaments. Il avait bien quatre ans

d'avances à rembourser quand sa plantation commençait à rapporter, et ce qu'il remboursait d'une main en produits de son sol, il l'empruntait de l'autre en produits de France, les premiers temps. Il lui fallait au moins douze à quinze ans de travail pour se voir maître chez lui, avec une petite sucrerie et un cheptel d'une trentaine d'esclaves. Tous n'atteignaient pas ce stade.

La difficulté de faire travailler la terre par des Européens est encore attestée par une tentative de 1764 à la Martinique. Une colonie d'Alsaciens fut envoyée au Mont-Béni, nommé plus tard Champ-Flore. Ils avaient trois ans pour défricher leur concession et en devenir les propriétaires définitifs. La plupart périrent à la tâche, et il n'en resta que le nom de Petite-Alsace qui fut assez longtemps conservé à l'endroit.

On a vu de Petits Blancs mieux réussir dans la culture sur les hauteurs de l'Isle Bourbon, timides, un peu sauvages, embusqués dans ces raccourcis d'îles qu'on appelle là-haut des « îlettes ».

Mais c'est plutôt dans les petits métiers de la ville que l'on rencontrait aux Antilles les Petits Blancs : petits artisans venus de France, matelots et soldats ayant obtenu leur congé, mauvais garçons de France devenus généralement bons garçons dans l'atmosphère insouciant des Isles, où le soleil luit pour tout le monde, où les fruits poussent à portée de la main, où il n'y a pas d'hiver pour tuer les pauvres gens, où le lazaron vit de trois fois rien, pourvu que les « coups de sec » répétés qui délabreront sa descendance

bâtarde lui mettent au cœur le même soleil qui lui caresse gratuitement la peau.

A un degré social légèrement supérieur, voici, croqué par Joseph Lavallée, le type du perruquier qui réussit à exploiter quatre opérateurs nègres, sans compter ses clients : « Au Cap, au Port-au-Prince, vous envoyez chercher un perruquier. Il arrive. C'est un Blanc. Croyez-vous que c'est lui qui vous peignera ? Point du tout, car le privilège des Blancs dans ce pays-là est de gagner de l'argent à ne rien faire. Il arrive donc suivi de quatre nègres. Il y en a un pour démêler les cheveux, un autre pour les garnir, un troisième pour mettre les papillotes, un quatrième pour terminer la coiffure. Pendant qu'ils opèrent, le superbe Figaro, en habits de soie, chapeau sous le bras, l'épée sur la hanche, la canne sous le coude, préside à l'accommodage. A la plus légère distraction, à la moindre maladresse, un soufflet violent tombe sur la joue du pauvre nègre et souvent le renverse. Il se relève sans sourciller et continue. Que celui dont la toilette se fait à pareil prix est à plaindre. Cependant elle s'achève, cette toilette. La même main qui a asséné ce soufflet reçoit la piastre que le nègre outragé vient de lui gagner et va déployer ailleurs la même insolence et la même bassesse, et cela s'appelle gagner sa vie. »

La masse de la population était constituée par les esclaves. Même parmi les esclaves s'observait une hiérarchie.

Tout en bas était le nègre d'Afrique que venait d'importer du Sénégal ou de Guinée une des Compagnies qui en avaient le monopole. Elles revendaient souvent

d'ailleurs à des maisons de commerce des sortes de licence d'exportation d'Afrique et d'importation en Amérique de cette marchandise qu'on appelait familièrement du bois d'ébène.

Sur ce trafic, il n'y a plus grand chose de nouveau à dire après le Père Labat, Charles de la Roncière et Gaston Martin.

Quelque blâmable qu'en soit à nos yeux le principe, quelque barbare qu'aient pu être l'arrachement et la transportation d'environ deux mille Africains par an, leur présence aux Isles est un fait dont s'accommodaient fort bien et les nécessités économiques et l'esprit de la société coloniale.

Un prêtre, le Père de Charlevoix, s'indigne : « Il se voit presque réduit à la condition des bêtes de charge. Quelques racines font toute sa nourriture; ses vêtements sont de méchants haillons; ses maisons ressemblent à des tanières; ses meubles consistent en quelquesalebasses; son travail est presque continuel; son sommeil fort court; nul salaire, vingt coups de fouet pour la moindre faute... » On voit par contre un marin, le capitaine Steeman, s'extasier : « Le travail d'un nègre n'est qu'un exercice salutaire qui finit au coucher du soleil et qui lui permet d'employer le surplus de son temps à chasser, à pêcher, à cultiver son petit jardin ou à faire des paniers ou des filets pour le marché. Du prix qu'il en retire, il achète un cochon, des canards et d'autres volailles qu'il élève sans peine. Dans une telle position, il est exempt de chagrins, il ne paie point de taxes, et il ne considère son maître que comme son protecteur. Il l'adore. »

Entre ces deux partis pris se peut former une moyenne. Il faut comparer, pour ne pas tomber dans l'injustice, le sort de l'esclave des Isles à celui qu'il aurait eu, non pas Français en France, mais Africain en Afrique, où la vie est sensiblement plus précaire et la guerre, la razzia, la disette et la maladie, la règle.

Une fois débarqué, l'esclave est assuré de la nourriture et des soins en échange d'un travail que le maître n'a pas intérêt à faire exténuant : il y amoindrirait le capital que représente l'esclave. Le salariat n'offre pas toujours la même sécurité, et l'esclave pourrait perdre au change.

Qu'il y ait eu des abus, c'est exact. Le droit de propriété, *jus ulendi et abulendi*, a pu tourner la tête à des maîtres sans maîtrise d'eux-mêmes. C'est l'exception. Quand l'intérêt personnel ne suffisait pas, l'intérêt public a su s'interposer. Sauf à Saint-Domingue, où les maîtres presque toujours absents étaient servis par leurs intermédiaires, l'esclavage a été plus doux aux Isles que des déclamateurs ne l'ont donné à croire. Une des meilleures preuves en est dans l'afflux des nègres évadés des colonies anglaises et espagnoles, qui préféraient venir chez des maîtres français, au point que le marquis de Fénélon, gouverneur de la Martinique, dut prendre en 1765 des mesures préventives contre cette flatteuse immigration.

Les plus fins et les plus souples des nègres acquis du négrier étaient réservés pour le travail domestique. Les autres, envoyés à la plantation, étaient d'abord mis au repos, baignés, rasés, frottés d'huile de ricin, pour éviter les effets du scorbut, nourris de cassave ou

de farine imprégnée d'huile d'olive, saignés, purgés, et seulement au bout de huit jours mis au travail. On répartissait les nouveaux dans les cases des anciens, qui avaient la responsabilité de les dresser et d'aider à leur apprendre le catéchisme, pour avoir la fierté et les petits bénéfices de leur parrainage.

X Les cases, uniformément construites et symétriquement disposées à une certaine distance de l'usine et de la maison des maîtres, formaient une sorte de camp, qui portait d'ailleurs ce nom. Elles avaient, dans les habitations bien réglées, trente pieds de long sur quinze de large et servaient pour une famille ou, divisées, pour deux. On les couvrait de feuilles de cannes ou de palmistes. Les murs étaient des claies couvertes d'un torchis de terre grasse et de bouse de vache, sur lequel on passait un lait de chaux. Les cases étaient bien closes, les noirs étant frileux. Les chevrons et la couverture, descendant jusqu'à terre, formaient de petits appentis où logeaient les cochons et la volaille. La cuisine se faisait le plus souvent dans la case, pour avoir plus chaud la nuit, d'où une odeur de fumée et de bouquin dont les corps restaient imprégnés.

De petites fourches soutenaient à l'intérieur des traverses sur lesquelles reposaient les planches du lit, couvertes d'une natte, avec un oreiller de bois. Les bons maîtres donnaient quelques vieux draps et quelques méchantes couvertures, qu'il fallait faire laver souvent, à cause des poux et des punaises. Avec quelques récipients et parfois un coffre, c'était tout le mobilier.

Les esclaves pouvaient élever un cochon, quelques

poules, en faire un petit trafic, avec permission écrite du maître, travailler, les jours fériés après la messe, les jours ordinaires tout de suite après les repas, à l'heure de « breloque », à planter sur un petit lopin de terre un peu de tabac, des patates, des ignames, du mil, des choux caraïbes, pour leur consommation ou pour vendre au bourg voisin. Tel se faisait ainsi par an cent écus de tabac et autres denrées. Cela les attachait à leurs maîtres.

Ils allaient toujours nu-pieds, vêtus d'une casaque et d'un caleçon. Le dimanche ils mettaient une belle chemise et une « candale », sorte de jupe de toile très large et très courte, plissée par le haut, avec, sur les hanches, des fentes fermées par des rubans. Un peu riches, ils portaient à leur chemise des boutons d'argent et aux oreilles, jeunes, deux pendants d'oreilles, mariés, un seul.

Les femmes avaient deux jupes les jours de fête; celle de dessous, de couleur, celle de dessus en toile blanche de coton ou de mousseline. Blanc aussi, ou parfois de la couleur de la première jupe, le corselet à petites basques avec une échelle de rubans. Blanche encore leur coiffure de toile fine et à dentelle, comme leur chemise au col, aux manches et aux fausses manches garnies aussi de dentelle. Elles portaient des pendants d'oreilles d'or ou d'argent, des bagues, des bracelets et des colliers de petite rassade à plusieurs tours ou de perles fausses, avec une croix d'or ou d'argent.

Il y avait toute une hiérarchie parmi les esclaves, soit de par leur contrée d'origine et leur rang social au

pays natal (l'histoire de Bug-Jargal n'est pas entièrement invraisemblable), soit de par leur naissance aux Isles, les nègres créoles étant plus estimés, à cause de l'affinement de la race, des manières, du baptême qu'ils avaient reçu en naissant, soit de par leur affectation, les nègres de plantation étant considérés comme inférieurs aux nègres à talents, qu'on avait envoyés apprendre en France un métier qui les rendait précieux à leur maître, et aux nègres domestiques qui vivaient dans la familiarité des maîtres et en tiraient tous les profits qu'on pense, parfois même l'affranchissement.

Ils étaient, surtout les derniers, généralement bien traités, mieux que par les commandeurs, leurs frères, rudes intermédiaires portés à faire du zèle et à manifester leur autorité.

Très bavards, ils ne manquaient pas, lorsqu'ils avaient à demander quelque chose ou à se défendre d'une accusation, de faire une longue plaidoirie, de représenter leurs bonnes qualités, leur assiduité, leurs travaux, le nombre de leurs enfants et la bonne éducation qu'ils leur donnaient, puis de remercier longuement pour tous les bienfaits déjà obtenus, en finissant par l'objet de leur requête. Il fallait alors dire oui tout de suite et de bonne grâce, car ils étaient fort susceptibles, ou expliquer son refus en l'enveloppant d'un petit cadeau.

Interminables parlotes encore devant le maître, quand un esclave avait chipé quelque volaille à son voisin, avec beaucoup de flegme chez chacun des plaideurs, pendant que parlait l'autre. Le maître écoutait gravement, les mettait d'accord, souvent en payant

lui-même la poule, et les renvoyait contents, sauf s'ils s'étaient battus, auquel cas le fouet entraînait en danse. « Car, dit le Père Labat, comme il faut avoir de la bonté et de la condescendance pour eux, il faut aussi avoir de la fermeté pour les tenir dans leur devoir et les y remettre quand ils s'en écartent. »

Des enfants, en somme, et une société patriarcale.

Les châtimens mérités, ils les souffraient avec patience; sinon, ils s'emportaient à de grandes extrémités, comme le suicide. Il ne fallait jamais les menacer : les châtier sur-le-champ ou pardonner. La menace leur donnait le temps de s'enfuir dans les bois et de devenir « marons », vie qui les dégoûtait à tout jamais, même repris, du service.

Bien sûr, il y en avait de voleurs, habiles à dissimuler leurs larcins dans les parois de leur case ou, bien enveloppés, dans le sol, sous la cendre du foyer, prêts à jurer, en cas de découverte, que c'était un ennemi ou le diable qui leur jouait ce tour.

Ils étaient railleurs, trouvant des sobriquets à tous les Blancs, fondés sur leurs défauts physiques ou moraux, se faisant gloire de donner l'aumône à quelque pauvre bougre de Blanc paresseux ou ivrogne, feignant gravement que les vices des Noirs étaient tirés de l'exemple des Blancs, ce qui n'était pas toujours faux : « C'est un misérable, disaient-ils : il jure comme un Blanc, il est ivrogne comme un Blanc, voleur comme un Blanc. » Il va de soi qu'ils ne le disaient pas trop fort.

Restait que le Blanc était le maître, le maître absolu, qu'il fallait révéler en lui la main qui blesse et la main

qui guérit, la main qui châtie, la main qui nourrit, la main qui caresse.

Caresses qui furent l'origine de bien des troubles dans les familles et plus tard dans la vie même des Isles. Des rapports entre sultans blancs et esclaves noires naquit toute une classe à laquelle son apparentement plus ou moins proche à la race blanche faisait donner les noms d'octavon ou sang-mêlé, de quateron, de mulâtre, de câtre, de griffe.

Ces gens de couleur formèrent peu à peu, du fait des affranchissements, une petite bourgeoisie mal vue des Blancs et des Noirs, mais qui se fit sa place au soleil. Le Code Noir avait assimilé les droits des affranchis à ceux des libres de naissance. Mais les mœurs faisant les lois, des restrictions successives tendirent à creuser de plus en plus le fossé entre les gens de couleur et les Blancs.

Un édit de 1778 interdit le mariage entre Noirs et Blancs, cependant prévu par le Code Noir de Louis XIV, qui visait précisément à interdire le concubinage.

De 1726 à 1781, des déclarations du Roy, des ordonnances de gouverneurs, des arrêts de cours interdirent aux Noirs « se disant libres », aux affranchis, aux mulâtres, soit de recevoir des donations des Blancs, soit de prendre leurs noms, soit de porter les mêmes habits, soit de se faire appeler Monsieur ou Madame, soit de séjourner en France, soit même d'être inscrits sur les registres paroissiaux.

Les gens de couleur réagissaient. Les hommes se refusaient au travail de la terre, se faisaient ou artisans

dans les villes ou employés sur les habitations, tâchaient de s'enrichir, de supplanter les Blancs. On leur fermait les carrières libérales. Ils ne pouvaient être ni avocats, ni médecins, même s'ils avaient fait des études en France, ni pharmaciens, ni orfèvres. Ils avaient des places spéciales à l'église et dans la milice. Ils étaient exclus de toute participation aux assemblées et aux fonctions publiques. Ils rongeaient leur frein en silence, s'aigrissaient, acceptaient les humiliations et attendaient leur heure, que l'horloge des philosophes n'allait pas tarder à marquer en France.

Celles des femmes de couleur qui s'accommodaient de la vie galante, y connaissaient les plus grands succès. C'était le cas de cinq mille sur les sept mille femmes de couleur que comptait Saint-Domingue en 1774, mais la moitié seulement, s'il faut en croire l'historien de Haïti, Placide-Justin, étaient des femmes publiques. Le Suisse Girod-Chantrans signale qu'elles passent pour être fidèles à celui qui les entretient, qu'elles se pressent d'amasser, que leur luxe est prodigieux, surtout en toiles fines, en mousselines et en dentelles. « Elles n'épargnent enfin rien de ce qui peut relever leurs appas rembrunis. On se récrie souvent contre leurs dépenses exorbitantes, mais, en procurant le débit des manufactures de France, elles sont la cause utile d'un impôt volontaire que la métropole applique sur le libertinage des colons. » Qu'en termes galants ces choses-là sont mises par le bon Suisse!

Telle était donc la société des Isles vers la fin du règne de Louis XV.

L'industrie des Blancs et le travail des Noirs enri-

chissaient les Antilles et les Mascareignes en enrichissant la France. Les mêmes navires qui y arrivaient chargés des fortes odeurs des viandes salées et du bétail humain, en repartaient avec le parfum des denrées de luxe dont reste imprégné le nom des Isles.

PRINCIPALES SOURCES

Archives coloniales.

- LÉON DESCHAMPS. — *Histoire de la question coloniale en France.* Paris, 1891.
- P. DESCHAMPS, M. BESSON, A. REUSSNER, J. TRAMOND, J. LADROIT DE LACHARRIÈRE, G. HARDY, P. ROUSSIER. — *Les colonies et la vie française pendant huit siècles.* Paris, Firmin-Didot, 1933.
- GEORGES HARDY. — *Histoire de la colonisation française.* Paris, Larose, 1938.
- J. SAINTOYANT. — *La colonisation française sous l'ancien régime.* Paris, Renaissance du Livre, 1929.
- R. P. LABAT. — *Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique.* La Haye, 1724. Nouvelle édition, Paris, Duchartre, 1931.
- SYDNEY DANÉY. — *Histoire de la Martinique.* Fort-Royal.
- FLACOURT. — *Histoire de la Grande Isle de Madagascar.* Paris, 1658.
- M. I. GUET. — *Les origines de l'Île Bourbon et de la colonisation française à Madagascar.* Paris, Bayle, 1888.
- Mémoires historiques de B. F. Mahé de la Bourdonnais.* Paris, Pélicier et Chatet, 1828.
- Recueil trimestriel de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire des Mascareignes françaises* (A. Lougnon éditeur). Saint-Denis, Drouhet.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Pages
I. — Cocotier des Antilles. Gravure du xvii ^e siècle. <i>Bibliothèque nationale</i>	16
II. — Papayer. Gravure du xvii ^e siècle. <i>Bibliothèque nationale</i>	32
III. — Indigènes de l'île de Saint-Domingue. Gravure du xvii ^e siècle. <i>Bibliothèque nationale</i>	56
IV. — Réduction des habitants de la province de Carcanossi en l'Isle de Madagascar à l'obéissance du Roy par serment fait entre les mains du sieur de Flacourt au mois de juin 1652. Gravure du xvii ^e siècle. <i>Bibliothèque nationale</i>	72
V. — Grand de Madagascar. Gravure du xvii ^e siècle. <i>Bibliothèque nationale</i>	112
VI. — Moulin à sucre. Gravure du xvii ^e siècle. <i>Bibliothèque nationale</i>	160
VII. — Maison du poëte Bertin.	208
VIII. — Isle Maurice. Soldats et marins assis sur des tortues gigantesques, qui existent encore dans l'île, sur fond de grève avec des palmiers et des oiseaux-lyres qu'on abat au bâton. Gravure du xvii ^e siècle. <i>Bibliothèque nationale</i>	224
IX. — Carte de la Martinique.	
X. — Carte de Madagascar.	

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
I. — <i>Les Isles</i>	9
II. — <i>Richelieu et les Compagnies de colonisation.</i> ✕ . . .	21
III. — <i>Les Seigneurs des Isles</i>	28
IV. — <i>Les Caraïbes</i>	42
V. — <i>Les Frères de la Côte</i>	53
VI. — <i>L'Isle Dauphine ou la Grande Isle de Madagascar.</i>	67
VII. — <i>Colberl et les Compagnies de commerce.</i>	86
VIII. — <i>L'Isle Bourbon ou l'Eden de la mer des Indes.</i> . . .	98
IX. — <i>Les ouailles du Père Labat.</i>	139
X. — <i>L'Isle du sucre.</i>	157
XI. — <i>Law ou les colonies en actions</i>	181
XII. — <i>L'Isle du café</i>	188
XIII. — <i>Mahé de la Bourdonnais et l'Isle de France</i> . . .	210
XIV. — <i>Choiseul ou les colonies à la France.</i> ✕	236
XV. — <i>Les Isles à la fin du règne de Louis XV.</i> ✕	241

PECULIARIS TABULA INSULAE MARTANICO, indigenis MATANINO dietae, quae omnium CARAIBICARUM INSULARUM est celeberrima, atque a GALLIS occupata mense Julio Anni 1635. Tabulae est feracissima, ac decem fore incolarum millia continet praeter mancipia et indigenas.



INS. GUADALUPE olim a Barbaris Carucueira dicta, fertilissima est Oryzae, Mais, Manioc, Patates, Zingiberis et Sacchari, ac vario genere a vium, maxime psittacorum Scatet, a Gallis colonia istuc constituta A° 1635.

- NUMERORUM IN INS. GUADALUPE EXPLICATIO.
- 1. Fl. Arcis S. Petri.
 - 2. Fl. Arcis veteris.
 - 3. Rupes recte.
 - 4. Fl. narium onerariarum.
 - 5. Fl. Galion.
 - 6. Fl. Salus.
 - 7. Fl. a Montique.
 - 8. Fl. a 700 des pignes.
 - 9. Monasterium.
 - 10. Domus canonicorum.

I. DOMINICA habitata a Barbaris totius Americae bellicosissimis Anthropophage.

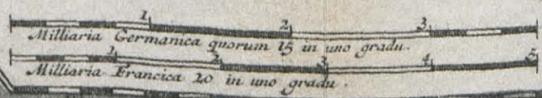
ARCHIPELAGUS

AMERICANUM

N° 1700 observavit Rev. Pater Feuillée in insula Martanica variationem acus magneticae esse 6 graduum et 10 minutarum versus Caurum

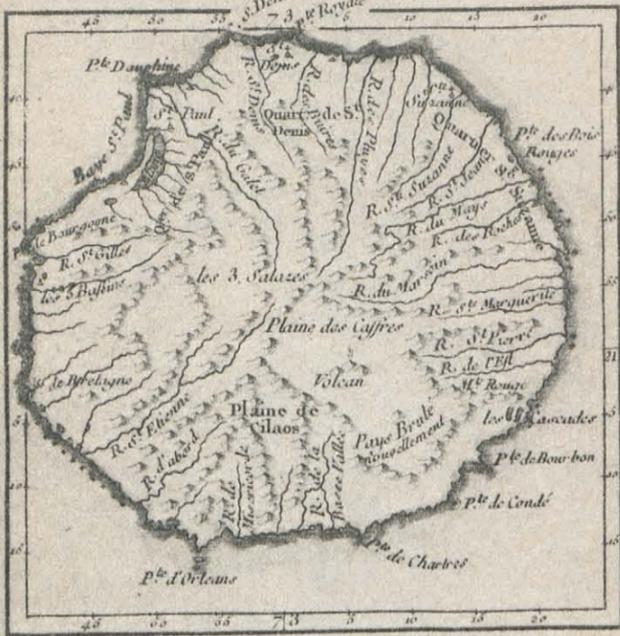


- Notarum Explicatio
- ✦ Ieluite 4
 - ✦ Capucini 7
 - ✦ Iacobini 10

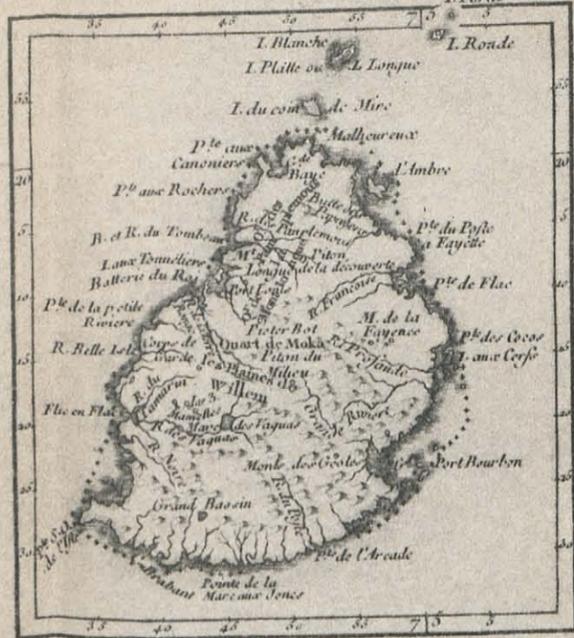


Milliaria Germanica quorum 15 in uno gradu.
Milliaria Francica 10 in uno gradu.

ISLE BOURBON



ISLE DE FRANCE

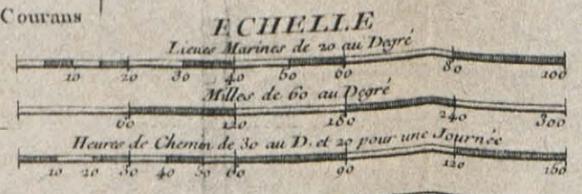
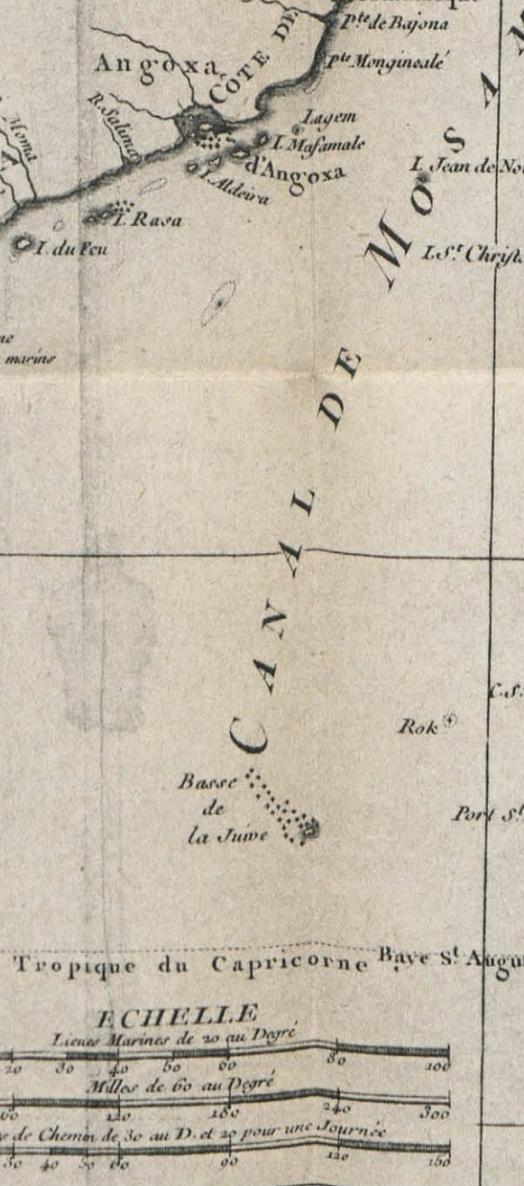


PARTIE DE LA COTE ORIENTALE D'AFRIQUE avec l'Isle de Madagascar et les Cartes particulieres des Isles de France et de Bourbon. Projetté et assujétié aux observations Astronomiques Par M. Bonne

R. DE MONGALLO



ISLES DE COMORE



LA PRÉSENTE ÉDITION (2^e TIRAGE)
A ÉTÉ ACHEVÉE D'IMPRIMER LE
8 AVRIL 1942 PAR L'IMPRIME-
RIE FLOCH A MAYENNE (FRANCE)

B.U.
NANTES
Sect. LETTRES

QUELQUES NOUVEAUTES

TRISTAN DEREME	
La Libellule violette.	33 »
JEAN BLANZAT	
L'Orage du matin, roman	30 »
PIERRE CHAMPION, <i>de l'Insitut</i>	
La jeunesse de Henri III, in-8° écu, tome I	50 »
— — — — — tome II	75 »
MAURICE WANECQ	
Défense et illustration de la Maison française	35 »
FRIEDRICH SIEBURG	
La Fleur d'acier	39 »
LOUIS SALLERON	
Naissance de l'Etat corporatif.	32 »
ANTOINE DUFOURNET	
La jeunesse de Saint François de Sales, in-8° écu	65 »
JEAN GIONO	
Triomphe de la vie.	33 »
GEORGES REYER	
Marguerite Audoux	42 »
BERNARD GRASSET	
Les Chemins de l'Ecriture	30 »
JOSEPH PEYRÉ	
Mont Everest, roman	30 »
G. LENOTRE, <i>de l'Académie Française</i>	
Nos Français. Portraits de famille. "La Petite Histoire"	31 20
GEORGES PILLEMENT	
Destruction de Paris, in-8° écu, illustré	70 »
JEAN GIRAUDOUX	
Littérature	30 »
HÉRON DE VILLEFOSSE	
Bourgeois de Paris, in-8° écu, illustré	80 »
C.-J. GIGNOUX	
Monsieur Colbert, illustré	27 30

LIBRAIRIE BERNARD GRASSET
